

■ Dans « aden » :
tout le cinéma
et une sélection
de sorties
Demandez notre supplément

L'histoire secrète des fiançailles rompues entre les groupes Lucent et Alcatel

LE GROUPE français Alcatel et son homologue américain Lucent Technologies ont publié un communiqué, mardi 29 mai, annonçant que leurs pourparlers en vue d'une fusion « ont pris fin ». Selon l'enquête du Monde, ce sont des zizanies dans le camp des négociateurs américains qui ont conduit à cet échec et empêché la création du numéro un mondial des équipements de télécommunications. Enfermés, avec leurs partenaires français, durant quatre jours dans un château prêté par Thales - qui y négocie habituellement ses gros contrats d'armement à l'abri des regards indiscrets -, les dirigeants de Lucent étaient divisés en trois camps. Certains étaient partisans de la fusion, d'autres souhaitaient que Lucent reste indépendant et d'autres poussaient à une vente du groupe par appartements.

Lire pages 20 et 21

Alain Juppé et la présidentielle

DANS un entretien accordé au Monde, Alain Juppé oppose la « ténacité » avec laquelle, selon lui, Jacques Chirac a « milité pour la cause européenne » depuis quinze ans, au discours « convenu » prononcé à ce sujet par Lionel Jospin le 28 mai. Pour l'ancien premier ministre, dans la perspective de 2002, « le vrai sortant, c'est Jospin, en réalité », et « le problème du bilan se pose à Jospin, pas à Chirac » qui a « maintenu la dignité de la fonction présidentielle ». M. Juppé n'est pas hostile à une réforme du régime juridique du président, mais il ajoute, à l'adresse du PS : « A dix mois de la présidentielle, faire voter en catastrophe une loi constitutionnelle relève de la manipulation politique. »

Lire page 6

DSK, Lagerfeld et les juges



DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

LE PARQUET de Paris a requis, le 23 mai, la saisine de la Cour de justice de la République pour enquêter sur l'intervention de l'ancien ministre des finances dans le dossier fiscal du couturier Karl Lagerfeld. M. Strauss-Kahn dénonce un « acharnement ».

Lire page 11

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



Tabac : victimes de la fumée des autres

● Un rapport révèle les méfaits du tabagisme passif ● En France, il fait près de 3 000 morts par an ● Il accroît les risques de mort subite du nourrisson et d'affections respiratoires chez l'enfant ● Ceux de cancers et d'accidents cardiaques chez l'adulte ● Faut-il interdire la vente aux moins de 16 ans ?

QUATRE MILLIONS de morts par an dans le monde, 60 000 en France : le tabac tue massivement. Et il ne tue pas que ceux qui fument. En 1999, l'Académie de médecine avait évalué de 2 500 à 3 000 le nombre des morts dues, en France, au tabagisme passif, chiffre qui s'ajoute à celui des fumeurs. Selon le rapport commandé par la direction générale de la santé à un groupe d'experts, publié mardi 29 mai, les conséquences du tabagisme passif sont dramatiques pour les enfants dont les parents fument et aussi pour les adultes exposés à la fumée des autres. L'augmentation du risque est considérable, chez les enfants, pour les affections respiratoires (+ 72 % si la mère fume), les otites, les crises d'asthme, la mort subite du nourrisson. Pour les adultes, le tabagisme passif accroît le risque d'accident cardiaque d'origine coronarienne (+ 25 %) et de cancer du poumon (+ 26 %). Il en va de même pour les accidents vasculaires cérébraux. On ne connaît pas le nombre de Français exposés au tabagisme passif dans les lieux publics ou pri-



vés. Seules sont disponibles des statistiques concernant les lieux de travail : plus d'un million de personnes y subissent la fumée des autres pendant plus de 75 % de leur temps de présence.

La France est, avec la Finlande, parmi les pays les mieux placés d'Europe dans la lutte contre le tabac, dont la consommation a baissé de 13 % depuis la loi Evin de 1991. Le groupe d'experts recommande que la protection des non-fumeurs fasse partie des missions des inspecteurs du travail, la suppression de toute permission de fumer dans les lycées, et le remboursement des substituts nicotiniques pour les femmes enceintes. A la veille de la Journée mondiale sans tabac, qui a lieu jeudi 31 mai, Bernard Kouchner, ministre de la santé, a, de plus, évoqué une hypothétique interdiction de la vente de tabac aux mineurs de moins de seize ans.

Lire page 10, notre éditorial page 18 et la chronique de Pierre Georges page 36



Les damnés de la guerre

2. La longue marche des Tigres

Kamikazes et enfants-soldats d'un côté, bombardements et tortures de l'autre : au Sri Lanka, la guerre entre l'armée et les indépendantistes tamouls - les Tigres - est d'une férocité sans égale. Deuxième épisode du grand récit de l'écrivain Bernard-Henri Lévy sur les guerres oubliées. p. 14-15

Japonais, le concurrent du Viagra arrivera en France avant les grandes vacances

LE VIAGRA n'est plus un médicament orphelin. La molécule-phare du géant pharmaceutique américain Pfizer devra désormais compter avec Ixence, un concurrent original, luttant également contre les troubles masculins de l'érection et sorti des chaînes de fabrication de Takeda Chemical Industries, premier groupe pharmaceutique japonais. « Nous n'avons pas fixé d'objectif pour les ventes car le marché des traitements oraux des dysfonctionnements érectiles est encore nouveau et actuellement sous le contrôle de Viagra », a expliqué, à Tokyo, un porte-parole du groupe japonais. La concurrence sera rude, Takeda ne cachant nullement sa volonté d'acquiescer au plus vite une position dominante dans la prise en charge médicamenteuse de la sexualité masculine défaillante.

Après avoir obtenu, mardi 29 mai, le feu vert de la Commission européenne pour la commercialisation de cette molécule dans tous les pays de l'Union, le groupe japonais a annoncé, le même jour, que les ventes allaient prochainement commencer en Allemagne, en Autriche et en Italie. En France, Ixence sera présent dans toutes les pharmacies d'officine

avant la mi-juin. Dans l'ensemble de l'Union européenne, on estime à 190 millions d'euros le marché de l'impuissance masculine pathologique et à 36 millions le nombre des consommateurs potentiels.

Comme le Viagra, Ixence ne s'adressera, a priori, qu'aux hommes et ne pourra être consommé qu'après la délivrance d'une prescription médicale. Comme son concurrent, il ne sera pas - en France - remboursé par les caisses de Sécurité sociale ni par les mutuelles complémentaires. Là s'arrêtent les points communs. Car, à la différence du Viagra dont il faut programmer la consommation plusieurs heures à l'avance, le comprimé japonais - qui doit être impérativement placé sous la langue et non avalé - permet d'« obtenir une érection en dix-huit à dix-neuf minutes en moyenne ». « Cela autorise souplesse et spontanéité dans les relations du couple », souligne la filiale française de Takeda. La durée de vie de cette molécule autorise, éventuellement, une deuxième prise huit heures après la première. Quant à son prix de vente, il sera de 10 % à 15 % inférieur, pour des raisons commerciales, à celui du Viagra. »

A la différence du Viagra, Ixence ne devrait pas être contre-indiqué chez les personnes susceptibles de souffrir d'une maladie cardiovasculaire. Son principe actif (le chlorhydrate d'apomorphine, rien à voir avec la morphine) agit en effet loin en amont des mécanismes sanguins et tissulaires de l'érection pénienne. Les aires cérébrales hypothalamiques et associatives stimulées et activées, cela entraîne, explique-t-on, « une amplification de la cascade des neuromédiateurs pro-érectiles qui induisent une érection. » « Seuls effets secondaires, survenant dans 2 % à 7 % des cas : nausées, maux de tête, rhinites, pharyngites et... vertiges. »

Deux questions demeurent en suspens. Pourquoi les autorités européennes du médicament ont-elles accordé un feu vert à Ixence alors que leurs homologues américaines l'ont refusé l'an dernier, apparemment pour des raisons de sécurité ? Pourquoi Takeda a-t-il choisi de lancer sa molécule érectile en Europe avant de la commercialiser au Japon ?

Jean-Yves Nau



Electricité tombée du ciel

Quelle énergie pour demain ? Et, surtout, quelle énergie propre ? La réponse pourrait venir de l'espace grâce à des centrales solaires orbitales de plusieurs kilomètres de long. Il s'agit de mettre en orbite d'immenses panneaux solaires renvoyant sur Terre l'énergie collectée sous forme de micro-ondes. Le Japon et les Etats-Unis l'envisagent pour 2040. p. 26

POINT DE VUE

L'affaire Montebourg

par Francis Szpiner

IL y a déjà quelque temps que M. Montebourg a décidé de faire carrière dans le commerce de la vertu, encore que, moraliste hémiplegique, il ne l'exige que sur sa droite.

Il rêve, selon ses propres termes, qu'à son initiative l'Assemblée nationale rejoue « une nouvelle fois la mort du Roi ». Il se veut héritier de Saint-Just, il n'est que celui de Tartuffe. Sa proposition de résolution de mise en accusation s'est donné une apparence, celle de la justice, elle recouvre une réalité, celle de l'imposture.

Qu'importent les principes lorsqu'ils entravent son ambition. Il suffit de le lire pour avoir une idée de sa conception du droit et de la justice. « La présomption d'innocence » ? C'est, pour l'ayatollah de la Bresse, « un mot creux pour ceux qui veulent protéger les amis ».

Il y a quelques mois, M. Montebourg s'indignait que le président de la République ne relève pas de la justice ordinaire comme il est pourtant d'usage dans toutes les grandes démocraties du monde. Le Conseil constitutionnel l'affirma. J'invite à relire la charge de ce député contre l'institution gardienne de notre Constitution. La moti-

vation de cette décision résultait, selon lui, d'un pacte entre le président du Conseil constitutionnel et l'Elysée - il omettait au passage de préciser qu'il s'agit d'une juridiction de neuf membres. Qu'importe, cette décision était « hautement suspecte, gravement litigieuse puisque, non approuvée par un vote, cette petite phrase recèle des dessous frelatés ». Le Conseil s'était conduit d'une manière « sournoise et déloyale », avait fait « un travail de manipulation intellectuelle des textes ». Je passe sur les termes de « forfaiture » et autres amabilités.

Ainsi, un député traînait dans la boue une institution de la République coupable de ne pas partager son point de vue. C'est la méthode Montebourg. Elle est fondée sur la calomnie.

Il se trouve que les juges (les vrais) ont admis la pertinence de la décision du Conseil constitutionnel.

Lire la suite page 17

Francis Szpiner est avocat.

www.lemonde.fr/chirac-affaires



« Loft Story » c'est la vie

Le beau-père de Jean-Edouard (photo), l'un des acteurs de « Loft Story », se moque, dans Le Monde, des « doc-teurs » hostiles à cette émission qui est, selon lui, une image condensée de notre vie. Un directeur des ressources humaines note que les spectateurs vivent ainsi leurs émotions par procuration. Les points de vue p. 17

www.lemonde.fr/loftstory

| | | | |
|--------------------|----|------------------------|----|
| International..... | 2 | Tableau de bord..... | 23 |
| France..... | 6 | Aujourd'hui..... | 26 |
| Société..... | 10 | Météorologie-Jeux..... | 30 |
| Régions..... | 13 | Culture..... | 31 |
| Horizons..... | 14 | Guide culturel..... | 33 |
| Carnet..... | 19 | Kiosque..... | 34 |
| Entreprises..... | 20 | Abonnements..... | 34 |
| Communication..... | 22 | Radio-Télévision..... | 35 |

EUROPE Le Parlement ukrainien a entériné, mardi 29 mai, la nomination au poste de premier ministre d'Anatoli Kinakh. Le président de l'Union des industriels et des entre-

preneurs d'Ukraine succède à Viktor Iouchtchenko, renvoyé fin avril par le président Leonid Kouchtchma. ● LE CHEF DE L'ÉTAT tente ainsi de résoudre une crise politique née

notamment du scandale créé par la découverte, fin 2000, du cadavre du journaliste d'opposition Gueorgui Gongadze. ● LA NOMINATION d'un oligarque lié aux grands groupes rus-

ses, qui marque un net rapprochement avec le Kremlin, survient en même temps que l'arrivée à Kiev du nouvel ambassadeur russe, Viktor Tchernomyrdine. ● L'ANCIEN PRE-

MIER MINISTRE RUSSE a été nommé par Vladimir Poutine, qui cherche ainsi à renforcer l'influence de la Russie sur son voisin, déjà très forte dans le domaine de l'énergie.

Le pouvoir en Ukraine multiplie les signes de rapprochement avec Moscou

Pour surmonter la crise politique, le président Kouchtchma a désigné au poste de premier ministre Anatoli Kinakh, un représentant des clans industriels liés aux grands groupes russes. La nomination comme ambassadeur de Russie à Kiev de l'ancien premier ministre Viktor Tchernomyrdine souligne l'influence croissante du Kremlin

« MOSCOU s'efforce d'influencer le choix de nouveau premier ministre [en Ukraine]. Le but est d'installer un homme à orientation pro-russe et de remporter ainsi la partie face aux Américains, qui ont leurs visées sur la politique et l'économie du pays. » C'est en ces termes, fleurant bon la guerre froide, que le quotidien russe *Izvestia* a dernièrement décrit les derniers événements en Ukraine.

marque un retour au premier plan politique des réseaux de l'industrie lourde ancrée dans les régions orientales et russophones de l'Ukraine, dont le président Kouchtchma, ancien directeur de la plus grosse usine de missiles de l'URSS, est originaire.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la nomination (officialisée le 21 mai par un oukaze de Vladimir Poutine) d'un nouvel ambas-

en 1997, d'une alliance de pays nommée GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan, Moldavie, à laquelle s'est joint en 1999 l'Ouzbékistan) rétive à l'influence de Moscou, qui voyait ainsi sa zone d'influence rétrécir.

Vladimir Poutine a mis en avant des motivations purement économiques, soulignant au passage l'implication des élites et le suivi minutieux, fait à Moscou, des milieux dirigeants ukrainiens : « Nous aurions eu du mal à trouver chez nous un homme qui connaisse mieux [que Viktor Tchernomyrdine] le caractère des relations entre nos deux États, les particularités, les atouts et les faiblesses, non seulement de l'économie russe mais aussi de l'économie ukrainienne. » M. Tchernomyrdine sera non seulement ambassadeur, mais « représentant spécial du président pour le développement des relations économiques et commerciales entre la Russie et l'Ukraine », a ajouté M. Poutine.

Viktor Tchernomyrdine a noué au fil des ans une relation personnelle, décrite comme « amicale », avec Leonid Kouchtchma, les deux hommes étant issus de la même génération de patrons de l'industrie soviétique. Il connaît de première main les problèmes de dettes de l'Ukraine, principal levier de Moscou sur la République. Kiev achète du gaz russe à un prix double de ce que paie la Biélorussie voisine. Cette dernière doit cette générosité au fait qu'elle a entrepris de se fondre dans une

Un pays fragilisé par la dépendance énergétique



| ÉCONOMIE • 2000 | |
|------------------|---------------------------|
| PNB | 37,5 milliards de dollars |
| PNB PAR HABITANT | 750 dollars |

CARACTÉRISTIQUES

| | |
|--------------------|--|
| ► CHEF DE L'ÉTAT | Leonid Kouchtchma |
| ► NATURE DU RÉGIME | Présidentie |
| ► SUPERFICIE | 604 000 km ² |
| ► POPULATION | 48,9 millions d'hab |
| ► CAPITALE | Kiev |
| ► MONNAIE | Hrivna, (1,39 franc) |
| ► LANGUES | Ukrainien, russe, tatar roumain, hongrois... |
| ► RELIGIONS | Orthodoxes catholiques |
| ► ESPÉRANCE DE VIE | 68 ans |

« Union » avec la Russie. Le moment est-il venu de faire passer l'Ukraine sous ces fourches Caudines ? Les milieux d'affaires russes s'attendent que M. Tchernomyrdine appuie la participation de sociétés russes aux privatisations en Ukraine, et qu'il contraigne Kiev à s'acquiescer de ses factures énergétiques.

« NOUVELLE GÉNÉRATION »

Comme à chaque étape depuis l'accession de l'Ukraine à l'indépendance, voici dix ans, les changements politiques à Kiev sont mesurés à l'aune des rapports avec le grand voisin russe. Mais la partie est-elle jouée pour autant ? En 1994, Leonid Kouchtchma accédait au pouvoir sur une plate-forme de rapprochement avec la Russie, largement appuyé par les

médias de Moscou. Il s'était ensuite attaché à en atténuer la portée, se tournant vers des crédits occidentaux, menant un jeu d'équilibre entre Moscou et l'Ouest, négociant ici une réduction de dette gazière, là un accord avec l'OTAN...

L'usure du pouvoir, la persistance de la crise économique et son corollaire démographique – la population de l'Ukraine est passée de 51 millions d'habitants en 1989 à 48,9 millions –, ainsi que la vague de manifestations après la découverte, en novembre 2000, du cadavre du journaliste Gueorgui Gongadze, ont considérablement affaibli l'autorité du chef de l'Etat. Sa réélection, en 1999, avait été entachée par des fraudes et des pressions sur les médias. Une partie de son entourage lui a

conseillé, ces derniers mois, de trouver de l'aide du côté de Moscou. Des *image makers* (conseillers en image) étaient contactés en Russie. A Kiev, en février dernier, une source proche de la présidence confiait que le chef d'Etat, « vieilli, dépassé par les événements », allait devoir céder la place un jour à une « nouvelle génération », à l'instar de Boris Eltsine.

LENTE PRIVATISATION

Leonid Kouchtchma sait qu'il n'est pas à l'abri de défections au sein du clan d'affairistes dont il a favorisé l'essor. La lente privatisation du secteur de l'énergie en Ukraine se déroule dans une grande opacité et les rivalités sont attisées. Les groupes russes se mettent sur les rangs et deviennent de plus en plus visibles. Les passerelles se multiplient, telle l'installation à Kiev de ce journaliste vedette russe, arrivé de Moscou pour animer une émission sur une chaîne privée contrôlée par l'entourage de M. Kouchtchma...

A Kiev, l'opposition tente de se rassembler derrière le premier ministre évincé, Viktor Iouchtchenko, et fourbit ses armes en vue des élections législatives de 2002, tout en faisant circuler une pétition pour la tenue d'un référendum désavouant le chef d'Etat qui a peu de chances d'aboutir.

Natalie Nougayrède

Le représentant des industriels devient premier ministre

Le Parlement ukrainien a entériné, mardi 29 mai, la nomination au poste de premier ministre d'Anatoli Kinakh, un député centriste qui dirige par ailleurs l'Union des industriels et des entrepreneurs ukrainiens. 239 députés – sur 279 présents – ont voté pour, alors qu'une majorité absolue de 226 voix était nécessaire sur les 450 sièges du Parlement monocaméral. Les communistes n'ont pas pris part au vote.

M. Kinakh, quarante-six ans, dont la candidature avait été proposée par le président, succède au libéral Viktor Iouchtchenko, censuré fin avril. Il a précédemment occupé (de juillet à septembre 1995) le poste de vice-premier ministre chargé de la politique industrielle puis, en 1999, celui de premier vice-premier ministre.

Dans son adresse aux députés, mardi, M. Kinakh a promis de déréguler l'économie tout en défendant une politique protectionniste. Il a également souligné la nécessité de « résoudre les problèmes sociaux » de cette République ex-soviétique. – (AFP.)

Les difficultés politiques du président Leonid Kouchtchma, apparues en raison d'un scandale lié à la disparition d'un journaliste d'opposition, ont eu pour l'instant deux conséquences notables : le renvoi, fin avril, du premier ministre libéral, Viktor Iouchtchenko, que les Occidentaux considéraient comme le gage du « choix européen » de l'Ukraine, et son remplacement par un représentant des clans industriels ukrainiens ayant partie liée avec Moscou, principal fournisseur d'énergie.

« PREMIER MINISTRE DE L'OMBRE »

Le Parlement a confirmé au poste de premier ministre Anatoli Kinakh, député de 46 ans, président de l'Union des industriels et des entrepreneurs d'Ukraine, lobby issu des vieilles structures soviétiques que Leonid Kouchtchma avait lui-même dirigé avant d'être élu à la tête de l'Etat en 1994. Ce choix

sadeur à Kiev, en la personne de Viktor Tchernomyrdine. « Ambassadeur de Russie, ambassadeur de Gazprom », « premier ministre de l'ombre », « gouverneur général en Ukraine », « proconsul » sont parmi les qualificatifs qui ont accompagné l'annonce, dans la presse russe, du retour de celui qui apparaissait jadis comme l'indéboulonnable premier ministre de Boris Eltsine (de 1992 à 1998).

L'arrivée en Ukraine de Viktor Tchernomyrdine, dont l'histoire est indissociable de celle de Gazprom (monopole russe du gaz, qu'il a fondé) apparaît comme un élément décisif de la politique de restauration des liens avec les Républiques ex-soviétiques affichée par Vladimir Poutine. L'Ukraine, membre associé de la CEI (Communauté des Etats indépendants), est la principale visée en raison de sa position géographique et parce qu'elle a pris la tête,

Le poids des « oligarques » et des réseaux hérités de l'URSS

DANS UN RESTAURANT HUPPÉ de Kiev, au décor de velours rouge et de tableaux baroques, Viktor Pintchouk, le gendre du président Kouchtchma, choisit ses mots avec soin. La mise élégante, le regard vif, cet entrepreneur d'une quarantaine d'années est l'un des hommes les plus influents d'Ukraine.

Patron de la principale fabrique de conduits métalliques du pays, qui exporte vers la Russie, il est originaire de la région industrielle de Dniepropetrovsk (est), d'où provient une grande partie de l'élite, comme c'était déjà le cas autrefois. Viktor Pintchouk est aussi l'un des dirigeants du parti politique Ukraine travailleuse, qui forme, après les communistes, le plus grand groupe au Parlement. Il contrôle aussi un petit empire médiatique, avec la chaîne de télévision à succès ICTV et des journaux.

« Le pays est dans un processus de transformation, dit-il. Nous sommes partis d'une société totalitaire vers un système d'économie de marché et la démocratisation. C'est très compliqué, et l'Ouest devrait chercher à comprendre plus profondément. Il est impossible que la sortie d'un système où il n'y avait pas de propriété privée, où tout était mis en commun, ne se fasse pas sans batailles, sans corruption, sans apparition de ce que nous appelons les oligarques. » Pour expliquer le mode d'enrichissement de ces oligarques, dont il admet volontiers faire partie – même si la connotation négative du terme lui déplaît –, Viktor Pintchouk forme un triangle avec ses doigts et dit : « Tout vient de ça, du signe delta, c'est-à-dire en termes mathématiques la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. »

L'ascension de Viktor Pintchouk date des années de la perestroïka, lorsque, jeune komsomol (jeunesse communiste) et diplômé d'un institut d'ingénieurs, il prend le contrôle d'une entreprise de tubes. Avec les restrictions monétaires, ses clients en Asie centrale demandent bientôt de pouvoir régler leur facture en troc, contre du gaz. « C'est ainsi que je me suis retrouvé dans le secteur de la distribution d'énergie », sourit-il.

Au milieu des années 1990, la distribution du gaz russe en Ukraine devient l'enjeu de batailles politiques. Le premier ministre, Pavlo Lazarenko, réussit à faire de la société qu'il a fondée le principal intermédiaire entre Gazprom et ses clients ukrainiens. Pendant quelques années, Viktor Pintchouk s'éclipse et cherche meilleure fortune ailleurs : à Moscou, où il est recruté par une société locale. C'est lors d'un voyage en Israël, raconte-t-il, que des contacts l'encouragent à rentrer en Ukraine, où des opportunités sont apparues avec la chute de Pavlo Lazarenko et la recomposition du secteur de l'énergie. La compagnie russe Itera, notamment, arrive en force. Viktor Pintchouk se lie aussi avec la fille du président, Lena, aujourd'hui à la direction d'une des principales compagnies de téléphonie mobile du pays.

LA GÉNÉRATION MONTANTE

Ainsi vont les affaires en Ukraine, où rien n'est plus profitable que d'avoir sa part dans les grands flux énergétiques traversant le territoire, et où rien n'est plus naturel que d'entretenir des liens étroits avec des groupes russes qui investissent dans la République, souvent par l'intermédiaire de sociétés offshore.

Viktor Pintchouk se décrit comme un personnage « contemporain », incarnant la génération montante en Ukraine, qui tout à la fois cohabite avec les vieux réseaux industriels hérités de l'ère soviétique (métallurgie, chimie, charbon) et veut calquer son comportement sur les jeunes patrons d'entreprises privatisées en Russie. Mais, dans un pays dépendant des fabuleux gisements de pétrole et de gaz du grand voisin, le rapport de dépendance, d'infériorité, n'est jamais loin, comme l'indique cette blague répandue à Kiev : « Quelle est la différence entre l'oligarque ukrainien et l'oligarque russe ? Ils portent les mêmes vestes brillantes. Ils roulent dans les mêmes voitures. Ils sont semblables, à ceci près : l'Ukrainien n'a pas d'argent. »

N. No.

Le poids de la dette gazière entre l'Ukraine et la Russie

DÉPENDANT de la Russie pour 80 % de ses fournitures de gaz, deux tiers de ses besoins en pétrole et 100 % de son approvisionnement en combustible nucléaire, l'Ukraine a, envers la Russie, une dette gazière s'élevant à 2,2 milliards de dollars selon les évaluations russes, et à 1,4 milliard de dollars selon Kiev. 90 % du gaz russe à destination de l'Europe passe par le territoire ukrainien, soit quelque 120 milliards de mètres cubes par an. Le géant du gaz russe Gazprom accuse l'Ukraine de siphonner d'importantes quantités de gaz le long du pipeline « Droujba » qui traverse son

territoire et approvisionne l'Europe occidentale.

Le poids de la dette constitue un important moyen de pression de Moscou sur la république slave. En 1999, l'Ukraine avait transféré à la Russie onze bombardiers stratégiques et 600 missiles de croisière contre des remises de dette. De la même manière, la Russie a obtenu un bail sur les installations militaires du port de Sébastopol contre 100 millions de dollars d'effacement de dette par an. La Russie a proposé à plusieurs reprises des effacements de dette en échange de prises de contrôle dans les infrastructures industriel-

les ukrainiennes et dans le réseau de gazoducs. En décembre 2000, l'Ukraine s'est engagée à régler ses factures d'importation de gaz russe et à mettre fin au « siphonnage » sur son territoire des livraisons russes à l'Europe occidentale – soit près d'un tiers de son approvisionnement officiel.

LE CONTRÔLE DES GAZODUCS

Toutefois, le siphonnage et le peu d'empressement de Kiev à céder le contrôle de ses gazoducs a poussé Moscou à développer un autre tracé, celui d'un gazoduc qui, destiné à l'approvisionnement de l'Europe, contournerait

l'Ukraine, via la Biélorussie, la Pologne et la Slovaquie. Mais la construction de ce tube sur 600 kilomètres est coûteuse et ne remporte pas totalement l'adhésion polonaise.

Soucieux de réduire sa dépendance à l'égard de Moscou, Kiev a signé le 14 mai un accord avec le Turkménistan, république gazière d'Asie centrale, portant sur la livraison de 250 milliards de mètres cubes de gaz pour les cinq années à venir. Mais avant d'arriver en Ukraine, le gaz turkmène devra transiter par trois pays : l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et la Russie.

ESSEC

PROGRAMME DOCTORAL

**Le Programme doctoral ESSEC,
25 ans de collaboration avec l'Université
pour former des professeurs
et chercheurs de niveau international.**

- Une occasion de bénéficier de séminaires de haute qualité et d'un encadrement par des professeurs de renommée internationale.
- Possibilité de participer activement à des conférences et congrès en France et à l'étranger.
- Recrutement : après l'obtention d'un DEA en sciences de gestion ou économie ; mais aussi à l'entrée d'un des 4 DEA partenaires de l'ESSEC ou d'un autre DEA en Sciences de gestion ou économie (diplôme requis : 2^{ème} cycle ou grande école d'ingénieur ou de gestion).
- Possibilité de bourses de recherche significatives.

Date limite de candidature : 15 juin 2001

Contact

Marie-Pierre Dormeval - Tél. : 01 34 43 30 85
dormeval@essec.fr - www.essec.fr/doctoral

ESSEC
AGIR EN PIONNIER

ESSEC est la première école européenne accréditée par l'AACSB - The International Association for Management Education.

GRUPE ESSEC. ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. ASSOCIATION LOI 1901. AFFILIÉ À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VERSAILLES VAL D'OISE - YVELINES

Le débat est engagé à Belgrade sur les transferts d'inculpés vers le TPI

Les Etats-Unis font de l'extradition de Milosevic une condition de leur aide économique à la Yougoslavie

Un projet de loi autorisant les extraditions vers le Tribunal pénal international de La Haye fait l'objet d'un difficile débat à Belgrade. Les Etats-

Unis font de l'adoption de ce texte une condition au maintien de leur aide économique à la Yougoslavie. Le ministère serbe de l'intérieur a,

pour la première fois, accusé l'ancien régime d'avoir commis des crimes de guerre au Kosovo et tenté d'en effacer les traces.

LE PARLEMENT yougoslave devrait être prochainement saisi d'un projet de loi organisant la coopération avec le Tribunal pénal international de La Haye (TPI), qui définit notamment les conditions dans lesquelles les inculpés de nationalité yougoslave peuvent être livrés au TPI. Les autorités de Belgrade justifiaient jusqu'à présent leur refus de transférer aucun de leurs ressortissants à La Haye par le fait que la Constitution yougoslave interdit les extraditions ; la nouvelle loi, élaborée sous la pression internationale, surtout celle des Etats-Unis, devrait amender cette disposition.

Lors de sa visite à Washington début mai, le président yougoslave, Vojislav Kostunica, s'était vu signifier une nouvelle forme d'ultimatum : pas question pour les Etats-Unis, lui avait dit en substance le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, de participer à la réunion des bailleurs de fonds internationaux pour la Yougoslavie prévue le 29 juin si d'ici là des progrès substantiels n'ont pas été accomplis par Belgrade envers le TPI. Colin Powell n'avait pas exigé que le transfert de Slobodan Milosevic à La Haye ait effectivement lieu avant le 29 juin ; mais il avait manifestement fait comprendre à M. Kostunica que la nouvelle loi devait ouvrir clairement cette perspective en levant les obstacles à son extradition. « Nous ne serons pas satisfaits tant que Slobodan Milosevic ne sera pas présenté à La Haye », avait dit publiquement le chef de la diplomatie américaine.

Aujourd'hui, le projet de loi est prêt (bien que pas encore rendu public) et les dirigeants de Belgrade s'attachent à vaincre les résistances qu'il rencontre au sein même des partis qui soutiennent le gouvernement fédéral, en particulier dans le Parti socialiste populaire (SNP) du Monténégro. M. Kostunica le fait en soulignant que la loi ne dépossé-

dera pas les autorités yougoslaves : « Cette loi ne va pas rendre automatique l'extradition vers le Tribunal de La Haye », dit-il, en laissant entendre qu'une instance nationale devra se prononcer sur la recevabilité de chaque demande du TPI. Le premier ministre de Serbie, Zoran Djindjic, joue davantage sur les arguments économiques (l'aide occiden-

Les autorités yougoslaves multiplient les signes de leurs bonnes dispositions pour réintégrer la communauté internationale

tales) et les « sombres perspectives » qu'entraînerait pour la Yougoslavie un rejet de la loi.

Parallèlement à ce débat, le ministère serbe de l'intérieur a pour la première fois, la semaine dernière, mis en cause Slobodan Milosevic pour des « crimes » commis au Kosovo par les forces yougoslaves, en l'accusant d'avoir ordonné aux responsables de l'époque de détruire toutes les preuves de ces crimes. La presse locale venait de révéler qu'un camion frigorifique contenant une cinquantaine de cadavres avait été découvert et repêché dans le Danube en avril 1999, au moment des bombardements de l'OTAN.

« Il est clair qu'il s'agit de l'élimination des preuves d'un crime », a déclaré le ministre de l'intérieur Dusan Mihajlovic, accréditant la thèse développée par l'un de ses adjoints, Dragan Karleusa, selon

laquelle les corps étaient ceux de victimes albanaises de la répression au Kosovo. Dragan Karleusa a aussi affirmé qu'une réunion s'était tenue en mars 1999 au ministère de l'intérieur sur les moyens d'éliminer les cadavres des « victimes civiles susceptibles de faire l'objet d'éventuelles recherches du TPI ».

Une enquête a été ouverte sur l'affaire du camion frigorifique. Mais le fait qu'un tabou venait d'être levé n'a pas échappé aux derniers partisans de Milosevic. Son parti, le SPS, a dénoncé « une campagne ignominieuse » lancée avant le débat sur la loi relative au TPI, « pour tenter de justifier un texte totalement inacceptable qui ouvre la voie à de possibles extraditions ».

Le fait de reconnaître la légitimité du TPI, d'admettre que des crimes ont été délibérément ordonnés par le précédent régime, apparaît bien en tout cas comme le plus difficile des efforts demandés à la Yougoslavie pour réintégrer la communauté internationale. Les autorités yougoslaves ont en effet, dans d'autres domaines, multiplié ces dernières semaines les signes de leurs bonnes

dispositions. L'armée yougoslave a repris possession du dernier tronçon de la zone de sécurité au sud de la Serbie d'une façon qui lui a valu les félicitations de l'OTAN. Le contentieux sur la succession de l'ancienne fédération yougoslave a été réglé le 25 mai par un accord avec les républiques voisines sur le partage de l'héritage : près d'un milliard de réserves en devises et les immeubles diplomatiques notamment. La Yougoslavie a conclu récemment un accord de coopération avec Sarajevo. Elle s'est dite prête, la semaine dernière, à ouvrir des négociations avec Zagreb pour résoudre le différend frontalier portant sur la presqu'île de Prevlaka. Elle a affirmé qu'elle coopérerait avec l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à la préparation des élections législatives de novembre au Kosovo, en organisant l'enregistrement des électeurs serbes. Toutes choses que la communauté internationale attendait de Belgrade.

Claire Tréan

► www.lemonde.fr/milosevic

Les Quinze harmonisent leurs sanctions contre les passeurs

Les ministres de la justice et de l'intérieur sont parvenus à définir un cadre pénal commun contre les passeurs et les transporteurs de clandestins

BRUXELLES

de notre bureau européen

Au lendemain du drame de Douvres, au cours duquel 58 immigrants clandestins chinois avaient été retrouvés asphyxiés dans un camion néerlandais, la France avait proposé que les Quinze se dotent d'une législation communautaire contre les passeurs. La proposition a abouti, mardi 29 mai, lors d'un conseil des ministres de la justice et de l'intérieur (JAI) réuni à Bruxelles.

Le texte adopté prévoit des sanctions pénales contre les personnes qui facilitent le franchissement irrégulier des frontières extérieures de l'Union. Toutefois, à la demande de certaines délégations, qui ont relayé la position de nombreuses associations, notamment le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le texte prévoit que les Etats puissent exonérer de toute punition les personnes agissant à des fins humanitaires. La France a l'intention de ne pas appliquer cette clause, qui reste facultative.

Les passeurs encouront une pei-

ne de six à huit ans de prison, mais les Etats ont la possibilité d'appliquer des sanctions plus fortes. Ce compromis illustre le fossé qui sépare des Etats comme le Royaume-Uni ou la France, favorables à des peines d'au moins dix ans tandis que les pays nordiques préfèrent des sanctions moins fortes mais intégralement appliquées. Le représentant de l'Autriche s'est interrogé sur le bien-fondé de la méthode européenne qui consiste à fixer « le socle minimum d'une peine maximale », ce qui maintient de grandes divergences entre les pratiques pénales des différents Etats.

Les Quinze se sont également mis d'accord pour sanctionner les transporteurs de passagers en situation irrégulière à savoir les compagnies aériennes et maritimes, principalement. Ils ont prévu une fourchette de 3 000 à 5 000 euros par infraction et une peine forfaitaire de 500 000 euros. Ces décisions viendront compléter les dispositions de la convention Schengen.

Rafaële Rivais

A Budapest, les relations euro-américaines au sein de l'OTAN semblent s'être décrispées

BUDAPEST

de notre envoyé spécial

Lord Robertson, le secrétaire général de l'Alliance atlantique, a pris un certain plaisir à remarquer, mardi 29 mai, à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN, que la crise que certains voyaient poindre à Budapest n'a pas eu lieu. Les sujets de désaccord entre Européens et Américains ne manquaient pourtant pas : différend transatlantique sur la défense antimissile ; volonté américaine de réduire la présence de ses forces militaires en Bosnie ; soutien soupçonné des Américains envers l'Initiative européenne de défense ; persistance du blocage de la Turquie sur les « arrangements permanents » censés permettre l'accès de l'Union européenne aux moyens de l'OTAN.

Sur tous ces thèmes, la gestion des différences semble s'effectuer désormais avec davantage de bonne volonté de part et d'autre, ce qui n'est pas un mince résultat. La situation dans les Balkans, notamment en Macédoine, a eu pour effet de dynamiser la coopération entre les Quinze et l'Alliance atlantique. Javier Solana, le haut représentant européen pour la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), est reparti pour une mission de bons offices à Skopje, au nom des Quinze, mais avec l'accord de l'Alliance, ce qui est en soi un signe politique fort.

Le secrétaire d'Etat, Colin Powell, s'est exprimé sur le registre consensuel dont il a usé jusqu'à présent avec les Européens, dans une tonalité bien différente de celle du secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, qui a insisté sur la volonté de Washington de réduire son contingent au sein de la force multinationale en Bosnie (SFOR). Le communiqué souligne qu'il n'est « pas souhaitable pour le moment d'envisager de restructuration ou de réduction majeures » de la SFOR,

mais que, « dans certains des cas définis par les autorités de l'OTAN, on pourrait procéder à de légères réductions des effectifs en conservant la structure de la SFOR ».

M. Powell a tenu à réaffirmer son engagement selon lequel « nous (c'est-à-dire Américains et Européens) sommes venus ensemble (dans les Balkans), et nous repartirons ensemble ». Il a reconnu que les « alliés européens » devaient poursuivre leurs efforts pour remplacer des unités de combat (américaines) par des troupes comme la gendarmerie. La SFOR serait réduite de 2 000 hommes sur les 21 000 actuellement déployés.

UNE CONCESSION MAJEURE

Cette volonté de mettre du baume dans les relations transatlantiques s'est exprimée à propos de la défense antimissile, un projet critiqué à l'origine par les Européens. Le communiqué évoque les « consultations entamées par le président Bush sur le réexamen de la stratégie des Etats-Unis, y compris la défense antimissile ». Il précise que les « consultations approfondies » au sein de l'Alliance comprendront une « évaluation appropriée des menaces » et insiste sur « l'assurance que les Etats-Unis tiendront compte des points de vue des alliés ».

De source française, on fait grand cas du fait qu'il est question « des » menaces, et non pas de « la » menace, d'une attaque de missiles par quelque « Etat bandit ». Cependant, il semble que les Américains ont obtenu une concession majeure : l'absence de toute référence au traité antimissile balistique (ABM) de 1972, limitant les sites antimissiles aux Etats-Unis et en Russie. La concession européenne est surprenante au moment où le changement de majorité au Sénat américain rend aléatoires les projets envisagés.

Laurent Zecchini

Euronext, c'est votre société

» Derrière Euronext, première bourse pan-européenne née de la fusion des bourses de Paris, Bruxelles et Amsterdam, il y a une société avec une stratégie claire, Euronext N.V. » Une entreprise tournée vers ses clients, résolument high tech, rentable et en forte croissance. Dans un contexte européen de concentration des places boursières et de développement de la culture actionnariale, Euronext N.V. va poursuivre son expansion. Pour continuer à vous proposer des nouveaux produits financiers et des services toujours plus performants à moindre coût.

Rendez-vous sur Internet : www.euronext.com

C'est votre bourse

* Cap sur la croissance

Le projet de destitution du président indonésien se poursuit en dépit de la montée des violences

Les fidèles d'Abdurrahman Wahid ont incendié des lieux de culte et gagné la capitale pour protester

L'Assemblée nationale indonésienne s'est réunie, mercredi 30 mai à Djakarta, pour déclencher une procédure en destitution du président

Abdurrahman Wahid. Les partisans du chef de l'Etat, recrutés dans le pays parmi les dizaines de millions de fidèles d'une organisation musulma-

ne naguère dirigée par M. Wahid, agitent le spectre de la violence pour tenter de faire pression sur les députés.

DJAKARTA

de notre envoyé spécial

Alors que les partisans du président Abdurrahman Wahid manifestaient violemment dans l'Est javanais, le parti de la vice-présidente Megawati Sukarnoputri, le Parti démocrate indonésien de lutte (PDI-P), a annoncé que ses députés voteraient en faveur de la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée consultative du peuple (MPR), le collège électoral qui a élu le chef de l'Etat en octobre 1999, et qui seul peut le démettre de ses fonctions. La convocation du MPR par l'Assemblée nationale (DPR) ne faisait donc plus guère de doute quand les députés se sont réunis mercredi 30 mai à Djakarta : les partisans de Wahid contrôlent moins de 10 % des sièges au Parlement et seuls les militaires, encore moins nombreux, semblent décidés à s'abstenir pour fortifier leur image de « neutralité » dans une crise qui prend vilaine tournure.

Le calendrier institutionnel laisse en effet une dangereuse marge de manœuvre aux fidèles de M. Wahid pour exprimer leur res-

sentiment. La session extraordinaire du MPR devrait se réunir, si le DPR vote en sa faveur plus tard dans la journée, dans un délai de deux semaines à trois mois. Les partisans du président ont déjà provoqué des troubles dans l'Est javanais, bastion du Nahdlatul Ulama, l'association d'oulémas que Wahid a présidé pendant quinze ans et qui revendique de trente à quarante millions de fidèles.

« POUVOIRS MAGIQUES »

Dans plusieurs villes de cette région, des milliers de manifestants s'en sont pris à des bâtiments publics ou aux symboles de l'opposition à M. Wahid. Un temple protestant, censé être fréquenté par des partisans du PDI-P, et une mosquée de la Muhammadiyah, le mouvement qui soutient Amien Rais, président du MPR et adversaire déterminé du président Wahid, ont été incendiés. La police anti-émeutes a riposté avec fermeté. Au moins douze personnes ont été grièvement blessées, dont trois par balles. Il y aurait eu plus de trois cents interpellations.

Entre-temps, des partisans de

M. Wahid ont commencé à gagner Djakarta. Mercredi matin, plus d'une dizaine de milliers d'entre eux étaient arrivés dans la capitale. Certains affirmaient posséder des « pouvoirs magiques » qui les rendent invulnérables. D'autres seraient des membres de « commandos-suicides » entraînés dans l'Est javanais. Lors de fouilles à la descente des trains et des autocars, la police aurait saisi des centaines d'armes blanches, essentiellement des machettes et des faucilles. Vingt-sept mille policiers et militaires ont été regroupés pour interdire l'accès au secteur où se trouvent le complexe du Parlement et le Centre international de conférences où s'est ouvert, également mercredi, le sommet du G 15, qui regroupe dix-neuf gouvernements du tiers-monde.

Tout en « regrettant profondément les violences » dans l'Est javanais, le président Wahid n'a pas été jusqu'à dénoncer des actions visiblement coordonnées et bien organisées par des gens qui le considèrent comme un héros et ne comprennent pas qu'il puisse être limogé par un vote du Parlement de Djakarta. Apparemment, le pré-

sident entend donc toujours se battre pour son fauteuil.

Mais, jusqu'ici, le risque de désordres n'impressionne pas davantage les députés que l'absolution donnée par le procureur général à M. Wahid dans deux scandales financiers ou, encore, que la lettre à l'Assemblée dans laquelle le président juge par avance le vote « invalide ». La mesure de l'isolement du chef d'Etat a été révélée par son propre super-ministre de la sécurité, Susilo Bambang Yudhoyono. Ce dernier a déclaré à la presse indonésienne que le président Wahid, qui est commandant suprême des forces armées, avait convoqué, lundi matin, les chefs des forces armées et de la police, en présence de ministres, pour leur annoncer qu'il allait décréter l'état d'urgence. Mais l'opposition de l'assistance à cette mesure a été unanime. Megawati Sukarnoputri, aussitôt avertie, a également signifié son hostilité et M. Wahid a été contraint de renoncer à son projet.

Jean-Claude Pomonti

► www.lemonde.fr/indonesie

Les talibans refusent l'emploi de femmes pour l'aide alimentaire

NEW DELHI

de notre correspondant en Asie du Sud

Trois jours de négociations entre les Nations unies et les talibans n'ont pas réussi à faire fléchir ces derniers qui refusent toujours l'emploi de femmes dans une enquête projetée par le Programme alimentaire mondial (PAM) pour mettre à jour ses listes de bénéficiaires. L'enjeu est de taille : le PAM, qui subventionne plus de 150 boulangeries où 282 000 Kaboulis peuvent obtenir 5 pains quotidiens à 12 % du prix du marché, menace d'arrêter son programme le 15 juin s'il ne peut effectuer son enquête. Les discussions sont pour l'instant suspendues, mais le coordinateur humanitaire de l'ONU pour l'Afghanistan, Erick de Mul, a insisté sur l'importance de cette question. « Les femmes doivent être impliquées dans les enquêtes car elles constituent le groupe le plus vulnérable de l'Afghanistan », a-t-il souligné.

La présence de femmes est indispensable puisque, selon les règles édictées par les talibans et leur interprétation extrêmement rigoureuse de l'islam, un homme étranger à la famille ne peut pénétrer dans la maison d'une femme. Or l'enquête du PAM vise à s'assurer des réels bénéficiaires de l'aide alimentaire. Les cartes donnant droit aux 157 boulangeries subventionnées datent de cinq ans et la population de Kaboul a beaucoup augmenté depuis, notamment avec l'arrivée de déplacés des combats ou de la sécheresse. De plus, un trafic s'est instauré, des cartes étant vendues, volées ou redistribuées. Sans le dire officiellement mais pour les mêmes raisons, le Comité



international de la Croix-Rouge (CICR) a mis fin, en avril, à un programme de distribution de nourriture à 20 000 personnes à Kaboul.

ACTIVE POLICE RELIGIEUSE

Les talibans avaient pris, en juillet 2000, un décret d'interdiction du travail des femmes afghanes dans les organisations humanitaires (en dehors des secteurs de la santé). Ils maintiennent leur opposition et le ministre des affaires étrangères, Wakil Ahmad Mutawakil, a affirmé que l'ONU pouvait employer des femmes étrangères pour faire le travail. Considéré comme un dur, le ministre du plan, le mollah Sadudin Saeed, a réitéré que les ordres du mollah Omar, le chef suprême des talibans, étaient

très stricts. « Selon ses ordres, les Nations unies et les organisations non gouvernementales (ONG) ne peuvent employer des femmes, a-t-il déclaré. L'emploi de femmes est contre l'enseignement de l'islam, nous ne le permettrons pas. »

Ce nouveau conflit avec la communauté internationale confirme le poids croissant des durs du régime. La destruction de la statue afghane, en mars, a souligné leur influence. Depuis, plusieurs faits ont montré qu'ils tiennent le haut du pavé, du moins pour l'instant, contraignant les « pragmatiques » à suivre la tendance. Le récent décret imposant le port d'un signe distinctif aux minorités religieuses – en fait aux Hindous, qui représentent avec les Sikhs quel-

que 1 800 personnes en Afghanistan – s'inscrit dans le même mouvement. Les talibans ont certes expliqué qu'il s'agissait de protéger les minorités du harcèlement de la police religieuse. Mais c'est le chef de cette police, un autre dur, qui a pris l'initiative de cette mesure discriminatoire qu'il avait déjà imposée il y a trois ans à Kandahar, où siège le mollah Omar. En ce moment très active contre tout ce qui est ou travaille avec l'étranger, la police religieuse est aussi à l'origine de la fermeture d'un hôpital, ouvert récemment avec une aide italienne, à Kaboul.

DEGEL AMÉRICAIN

La radicalisation du régime s'est accentuée avec la mise en place d'une nouvelle vague de sanctions de l'ONU, en janvier. Elle se produit alors que de très minces et vagues signes de dégel sont visibles de la part de la nouvelle administration américaine. Deux équipes de diplomates américains se sont rendues récemment en Afghanistan, l'une pour étudier la situation humanitaire et l'autre pour vérifier l'interdiction de la culture du pavot décrétée par mollah Omar en juillet.

Premier pays donateur d'aide à l'Afghanistan, les Etats-Unis vont déboursier 124 millions de dollars (146 millions d'euros) cette année. Et, pour la première fois depuis longtemps, un haut responsable américain, le secrétaire d'Etat, Colin Powell, a « favorablement accueilli » le résultat de l'interdiction « par les talibans » de la culture du pavot.

Françoise Chipaux

► www.lemonde.fr/afghanistan

Reprise des discussions israélo-palestiniennes

JÉRUSALEM. Pour la première fois depuis un mois, Israéliens et Palestiniens ont eu, mardi 29 mai, à Ramallah, en Cisjordanie, des discussions sur les problèmes de sécurité. N'ayant réussi à aplanir aucun de leurs différends, ils devaient se revoir mercredi à Gaza. Sur le terrain, trois colons juifs, dont deux femmes, et un Palestinien ont été tués en Cisjordanie. Dans la bande de Gaza, un attentat-suicide commis par un Palestinien à proximité d'un poste de contrôle israélien a tué son auteur et blessé deux soldats. Les militaires israéliens ont tué un autre kamikaze qui a lancé des grenades, mais n'a pas réussi à déclencher ses explosifs. Deux journalistes de l'hebdomadaire américain *Newsweek* ont été enlevés dans la bande de Gaza par des Palestiniens, qui les ont relâchés sains et saufs quelques heures plus tard. Par ailleurs, d'après Saeb Erakat, chef des négociateurs palestiniens, et le mouvement pacifiste israélien La Paix maintenant, Israël a construit au moins quinze nouvelles implantations juives dans les territoires occupés depuis que le premier ministre, Ariel Sharon, a pris ses fonctions en mars. – (Reuters.)

Indemnisation des travailleurs forcés : feu vert des députés allemands

BERLIN. Les députés allemands devaient constater, mercredi 30 mai, par un vote au Bundestag que les entreprises allemandes ont atteint un niveau de sécurité juridique suffisant et ne risquent plus de poursuites sur le territoire américain pour avoir employé des travailleurs forcés sous le III^e Reich. Ce vote, indispensable, ouvre la voie à l'indemnisation des travailleurs forcés par la fondation créée par les entreprises allemandes, dotée de 10 milliards de marks (soit 5,26 milliards d'euros, l'Etat a apporté la moitié de la somme). Le nombre des travailleurs encore en vie, seuls éligibles à indemnité, dépasserait le million. Ils toucheront un maximum de 15 000 marks (7 800 euros). Les survivants qui n'ont pas de documents prouvant qu'ils ont été exploités sous les nazis seront aiguillés sur le service de recherche de la Croix-Rouge, qui a des fichiers sur seize millions de travailleurs forcés. Les premiers paiements devraient intervenir mi-juin. – (Corresp.)

Etats-Unis : Timothy McVeigh

demanderait le report de son exécution

WASHINGTON. Les avocats de Timothy McVeigh, l'auteur de l'attentat d'Oklahoma City en 1995, ont l'intention de demander un report de l'exécution de leur client prévue le 11 juin, a indiqué, mardi 29 mai, la chaîne de télévision ABC. La découverte de 3 100 pages de documents que le FBI avait « oublié » de transmettre à la défense avait entraîné le report de l'exécution initialement prévue le 16 mai. Avant ce coup de théâtre, Timothy McVeigh avait toujours refusé de faire appel de sa condamnation, préférant orchestrer la mise en scène de son exécution. Selon la chaîne de télévision ABC, le terroriste a autorisé ses avocats à déposer, jeudi, une demande de report devant un tribunal fédéral. « Nous ne pensons pas que tous les documents ont été remis. En fait, nous avons au contraire le sentiment qu'il y en a d'autres », ont indiqué les avocats de McVeigh à ABC. – (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : un homme condamné pour meurtre** a été exécuté par injection mortelle, mardi soir 29 mai, à la prison d'Etat de McAlester. Vincent Allen Johnson, 38 ans, est la troisième personne à être exécutée cette année en Oklahoma. – (AFP.)

■ **Un jury populaire new-yorkais** a jugé coupables, mardi 29 mai, quatre membres du réseau du terroriste international Oussama Ben Laden de participation aux attentats contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie en 1998. Après dix semaines d'audience, les jurés ont répondu « coupable » aux 302 questions sur la culpabilité du Saoudien Mohamed Rachid Daoud Al Owahli, 23 ans, du Tanzanien Khalfan Khamis Mohamed, 27 ans, de l'Américain d'origine libanaise Wadh El Hadge, 40 ans, et du Jordanien Mohamed Sadiq Odeh, 35 ans. Leurs peines seront prononcées ultérieurement. Deux d'entre eux risquent la peine de mort. – (AFP.)

■ **Les Etats-Unis pourraient acheter à la Russie des armements** contribuant au développement du bouclier antimissile américain, a déclaré, mardi 29 mai, le porte-parole du département d'Etat, Philip Reeker. « Les Russes ont fortement investi ces dernières années dans des technologies de défense aérienne et de défense antimissile. Et certaines d'entre elles pourraient avoir une valeur significative pour nous, en ce qui concerne le développement et le déploiement de défenses limitées contre les menaces actuelles », a-t-il dit.

■ **Le président George W. Bush** a annoncé, mardi 29 mai, son intention de renouveler le 1^{er} juin pour une année le statut garantissant des relations commerciales normales avec la Chine, « parce que le commerce crée la prospérité et que la prospérité fait avancer la démocratie ». – (AFP.)

■ **FRANCE/ÉTATS-UNIS : le département d'Etat américain** a indiqué, mardi 29 mai, qu'il transmettrait aux autorités françaises les informations dont il dispose concernant la disparition de Français au Chili sous la dictature du général Pinochet. Le juge parisien enquêtant sur cette affaire avait demandé à entendre, mardi, l'ancien secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger, de passage en France. L'ambassade des Etats-Unis à Paris avait répondu aux autorités françaises que « M. Kissinger ne serait pas disponible pour se présenter au tribunal » mais elle avait recommandé que le juge « transmette ses questions au gouvernement américain par les voies officielles ». – (AFP.)

■ **CHILI : deux hommes**, condamnés pour « viol et assassinat » de deux mineurs au Chili, ont échappé définitivement au peloton d'exécution après la promulgation par le président Ricardo Lagos d'une loi abolissant la peine de mort. La grâce présidentielle était octroyée systématiquement depuis la restauration de la démocratie, les dernières exécutions remontant au 29 janvier 1985 sous le régime du général Pinochet. – (AFP.)

■ **ÉMIRATS ARABES UNIS : Paris et Abou Dhabi ont conclu**, selon le groupe de défense GIAT industries, un accord qui met fin à leur contentieux sur la livraison à Abou Dhabi d'une centaine de chars de combat Leclerc, dont la livraison avait été interrompue au début 2001. Le contrat, signé en 1993, porte sur une commande totale de 436 chars et sur leur aménagement technique au fur et à mesure des livraisons. – (AFP.)

■ **SOUDAN : l'opposant islamiste Hassan Al Tourabi** a été libéré, mardi 29 mai, de prison, après plus de trois mois de détention, et assigné à résidence dans une maison appartenant à l'Etat, a déclaré, mercredi, son épouse. – (AFP.)

■ **CÔTE D'IVOIRE : le président Laurent Gbagbo a terminé**, mercredi 30 mai, une visite de quarante-huit heures en Angola. Celle-ci confirme le nouveau rapprochement entre Abidjan et Luanda. – (Corresp.)

La chasse aux intellectuels est ouverte en Egypte

LE CAIRE

de notre correspondant

Les intellectuels égyptiens sont dans la tourmente. En moins de dix jours, quatre d'entre eux se sont vu infliger des peines ou ont subi des menaces de la part d'une sorte de ligue rassemblant l'Etat, les islamistes et les « nationalistes » hostiles à la normalisation avec Israël. Le 21 mai, un tribunal d'exception a condamné Saadeddine Ibrahim, professeur de sociologie à l'université américaine du Caire, à sept années de prison pour « avoir diffusé à l'étranger de fausses informations (...) sur de prétendues fraudes électorales et une persécution religieuse contre les coptes ». Quelques jours plus tard, la féministe Nawal El Saadawi échappait, in extremis, aux islamistes qui voulaient la séparer de son époux pour « apostasie » après que le grand mufti l'eut déclarée « sortie de l'islam » pour des propos rapportés dans un hebdomadaire à scandale et, pourtant, démentis par l'intellectuelle. Le procureur général a finalement estimé qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre l'écrivain en justice. Mais cela suffira-t-il aux extrémistes musulmans qui, en 1994, avaient assassiné l'écrivain anti-islamiste Farag Foda qui, lui aussi, avait été décrété

« apostat » par de hauts dignitaires de l'islam ?

Comme si ces pressions ne suffisaient pas, les « nationalistes » ont décidé de se joindre à la curée ! L'Union des écrivains égyptiens, une association professionnelle contrôlée par le gouvernement a ainsi décidé, le 25 mai, d'exclure le dramaturge Ali Salem pour « avoir violé les décisions de l'assemblée générale interdisant la normalisation avec Israël ». Il avait publié, en 1994, un livre intitulé *Mon voyage en Israël*.

MENACE SUR NAGUIB MAHFOUZ

L'attitude de la majorité des intellectuels dans ces trois affaires a fluctué entre l'approbation et le silence. C'est ainsi que l'on a entendu un écrivain affirmer que « cela faisait longtemps que Saadeddine Ibrahim aurait dû être en prison », des intellectuels qualifier Nawal El Saadawi de « taureau furieux dans un magasin de porcelaine » et accuser Ali Salem de « fraternisation avec l'ennemi » israélien.

La seule voix discordante est venue de Naguib Mahfouz, Prix Nobel de littérature, qui a estimé que l'Union des écrivains aurait dû entendre la défense d'Ali Salem. Résultat, le plus grand romancier égyptien et arabe pour-

rait se voir retirer le titre d'écrivain ! L'Union des écrivains égyptiens menace en effet de l'exclure de ses rangs. « S'il est catégoriquement prouvé que Naguib Mahfouz a signé des contrats avec des éditeurs israéliens pour traduire ses œuvres en hébreu, le conseil d'administration adoptera les mesures adéquates », a déclaré le président de l'Union. Le Nobel égyptien de littérature avait donné son accord, dans les années 1980 et au début des années 1990, pour la traduction de ses œuvres en de très nombreuses langues, dont l'hébreu.

Pour le critique Ali Abou Chadi, « cette atmosphère est le reflet de l'effondrement des intellectuels (...) qui, de défenseurs de la liberté de pensée, sont devenus des bourreaux ». M. Abou Chadi qui a été évincé en janvier par le gouvernement de la présidence de l'Organisme général des palais de la culture pour avoir publié trois romans que les islamistes jugeaient « méprisants des religions, attentatoires à la pudeur », nous a déclaré que « par cette attitude, les intellectuels aidaient implicitement les forces réactionnaires et obscurantistes ». Des déclarations risquées en cette saison de chasse aux sorcières !

Alexandre Buccianti

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés

SUP'AVOCAT
SUP'ENM

- Session d'été intensive sur place
- Cours par correspondance : annuel et été

Tél. : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

PRÉSIDENT Dans un entretien au *Monde*, Alain Juppé estime que les « Français sont assez contents de la façon dont [M. Chirac] a maintenu la fonction présidentielle ». Concer-

nant le statut juridique du chef de l'Etat, l'ancien premier ministre estime que « faire voter en catastrophe une loi constitutionnelle, à dix mois de la présidentielle, relève de la

manipulation politique ». ● LE GROUPE SOCIALISTE de l'Assemblée nationale a approuvé, mardi 29 mai, la proposition de loi constitutionnelle présentée par son président,

Jean-Marc Ayrault, et visant à réformer le régime juridique du chef de l'Etat. ● LE STATUT des chefs d'Etat des régimes parlementaires interdit généralement les poursuites pour

les actes détachables de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat. Ce n'est pas le cas aux Etats-Unis. (*Lire aussi, page 1, le point de vue de Francis Szpiner.*)

Pour Alain Juppé, Jacques Chirac « a maintenu la dignité de la fonction »

L'ancien premier ministre estime que le président de la République a à son actif d'avoir, depuis 1986, « milité avec ténacité pour la cause européenne » alors que le discours de Lionel Jospin sur ce sujet est « convenu ». Quant aux affaires judiciaires, « les Français ont le pouvoir de trancher »

« Vous doutiez que Lionel Jospin soit un européen de conviction. Après son discours sur l'Europe, êtes-vous un peu plus rassuré ?

« Non, je suis même un peu plus convaincu que le premier ministre ne peut pas être rangé dans la catégorie des grands européens. Son discours me paraît convenu. Sur la forme, je n'ai trouvé aucune vibration d'enthousiasme. Un peu de lyrisme fait parfois du bien. Il y en avait dans le discours de Jacques Chirac à Porto sur la diversité culturelle européenne en 1999.

« Sur le fond, c'est un peu le catalogue de tout ce qui se dit et se fait en Europe depuis une dizaine d'années : le gouvernement économique, le modèle social, la diversité culturelle, le développement de la politique extérieure et de sécurité commune, la charte des droits fondamentaux. A part quelques propositions concrètes, comme la chaîne de télévision européenne ou la police aux frontières, il n'y a pas véritablement d'innovation, notamment sur le plan de la réflexion institutionnelle.

« L'avantage de l'exercice, c'est que cela ne fait de peine à personne. L'inconvénient, c'est que cela ne met pas la France en position d'être un acteur dans le débat qui va se dérouler jusqu'en 2004.

« Ne craignez-vous pas une vague d'euro-scepticisme avec l'arrivée de l'euro, au début de l'année prochaine, en pleine campagne électorale ?

« Je ne suis pas pessimiste. D'abord, parce que l'idée européenne reste populaire, notamment



ALAIN JUPPÉ

dans la tranche d'âge de dix-huit à quarante ans. Ensuite, chaque fois qu'un problème majeur se pose – que ce soit un cargo qui se casse en deux au large de la Bretagne, l'épidémie de fièvre aphteuse ou la vache folle –, la réaction de l'opinion publique est de se tourner vers Bruxelles. On va s'apercevoir, en 2002, que l'approche de l'Eurodrapeau par la monnaie n'est pas technocratique, mais qu'elle est quotidienne. Au-delà de quelques enquiquinements dus aux opérations de conversion, il faudra que les hommes politiques qui seront en campagne soulignent l'intérêt de l'euro pour la stabilité de nos économies et, donc, pour l'emploi.

« Quel rôle entendez-vous jouer dans la prochaine campagne ?

« Il y aura des candidats, je ferai mon choix et je soutiendrai activement celui que j'aurai choisi.

« Vous-même, vous ne serez pas candidat ?

« Non. J'entends beaucoup dire que je le serai en 2007. Inch Allah !

« L'un des problèmes de M. Chirac est celui de son équipe...

« Tout le monde se focalise sur le poste de premier ministre. J'ai déjà dit que ce ne serait pas moi. Pour le reste, il n'y a certes pas l'embarras du choix, parce que c'est une fonction difficile ; mais il y a des hommes et des femmes capables de l'exercer. Et puis, le président peut surprendre en nommant quelqu'un auquel personne ne s'attend.

« M. Chirac a un autre problème, c'est celui de sa crédibilité...

« C'est ce que disent ceux qui le combattent ! Je trouve, au contraire, qu'il a fait preuve, depuis une dizaine d'années, d'une continuité remarquable. Prenez l'exemple de l'Europe : depuis son retour à Matignon, en 1986, et sur une période de quinze ans, il a milité avec ténacité pour la cause européenne, qu'il s'agisse de l'Acte unique, de l'euro ou de la défense. En dépit de la cohabitation et, donc, de son impuissance relative, il a continué à exister, et les Français sont assez contents de la façon dont il a maintenu la dignité de la fonction présidentielle et son rôle institutionnel.

« On lui reproche, tout de même, la faiblesse de son bilan...

« Mais comment peut-on avoir un bilan quand, depuis cinq ans, la gauche est au pouvoir ? Le président est dans une situation très particulière : il est à la fois sortant sans être sortant. Le vrai sortant, c'est Jospin, en réalité. Le problème du bilan, il se pose à Jospin, pas à Chirac.

« Les affaires pèseront-elles sur la prochaine campagne présidentielle ?

« Je serais tenté de dire oui, parce que cela crée un climat assez mina-

ble ; mais on a bien vu, lors des municipales, que lorsque les Français considèrent que quelqu'un est le plus à même de remplir certaines fonctions, ils traitent les affaires avec distance et sérénité. En tout cas, la façon dont le Parti socialiste joue avec les affaires risque d'énerver à la longue.

« Ne faut-il pas cependant revoir le statut juridique du chef de l'Etat ?

« Pourquoi pas ? Alain Madelin a bien dit les choses. D'abord, le président de la République n'est pas

« Faire voter en catastrophe une loi constitutionnelle relève de la manipulation »

un citoyen comme les autres. La contrepartie de cette situation éminente est qu'il est particulièrement exposé. Aujourd'hui, n'importe quel olibrius peut déposer une plainte, c'est pour cela que tous les élus sont protégés de ces excès de judiciarisation.

« Mais le président n'est pas au-dessus des lois, il a seulement un privilège de juridiction. On peut dire que la procédure est trop lourde. Faut-il rendre les choses plus faciles, moins politisées ? Pourquoi pas ? Il faut une réflexion sereine sur le sujet, regarder ce qui se fait à l'étranger et peut-être constituer

une commission de sages. Mais aujourd'hui, à dix mois de la présidentielle, faire voter en catastrophe une loi constitutionnelle relève de la manipulation politique.

« Le président, cependant, n'aurait-il pas dû répondre aux juges ?

« Le président s'est expliqué. J'ai trouvé qu'il avait un réel accent de sincérité, même si tout le monde n'a pas été convaincu.

« Dans l'enquête du CSA pour *La Croix*, menée tous les deux ans, seuls 50 % des Français le croient honnête, soit 10 points de moins qu'en 1999...

« Belle résistance après un tel acharnement médiatico-politique ! Et puis, les Français ont le pouvoir de trancher, dans les urnes.

« Les affaires qui vous touchent personnellement ont-elles bridé votre carrière ?

« Oui, bien sûr, et cela me touche, parce que ce qui m'est reproché me semble injuste. Tous les responsables de ma génération ont agi dans une période intermédiaire, où le financement des partis politiques était mal réglementé. Depuis 1995, les règles sont claires, mais nous payons pour la période d'avant.

« Vous avez lancé *Alternance 2002*, il y a deux mois. Aujourd'hui, pensez-vous avoir atteint les objectifs ?

« Je dirai que les objectifs ont été atteints à 30 %. Nous avons lancé un débat sur les idées et le projet de l'opposition, et ce débat va se poursuivre, en régions notamment. Nous voulions aussi dépasser les structures partisanes existantes pour favoriser un plus large rassem-

blement et là, nous nous sommes heurtés aux appareils existants.

« Croyez-vous possible que les Français choisissent un président de droite et une majorité parlementaire de gauche, ou l'inverse, autrement dit une nouvelle cohabitation ?

« Je ne crois pas à une nouvelle cohabitation. Il n'y a pas d'exemple de votes contraires à quelques semaines d'intervalle. La cohabitation a toujours été la sanction de l'échec d'un gouvernement, pas la volonté explicite des électeurs de neutraliser la majorité présidentielle par la majorité parlementaire. Les Français ont trop de bon sens pour se contredire d'un mois sur l'autre.

« Comment évaluez-vous les chances de François Bayrou ?

« Avec moins d'optimisme qu'il ne le fait lui-même.

« N'est-ce pas un problème que les deux principaux candidats, Jacques Chirac et Lionel Jospin, soient deux sexagénaires, deux fonctionnaires, deux hommes qui sont dans la vie politique depuis au moins trente ans ?

« Il faut un peu de bouteille pour inspirer confiance. Et puis, il y a longtemps qu'ils ont pu se débarrasser des réflexes acquis à l'ENA. Le problème est de savoir qui est le meilleur. Voyez-vous un « quinquagénaire » qui ait la densité de la fonction ? Ce qui doit compter, c'est l'aptitude plutôt que le *look*. Les Français le savent. »

Propos recueillis par Raphaëlle Bacqué et Jean-Louis Saux

Lionel Jospin confirme son hostilité à la démarche d'Arnaud Montebourg et son soutien à celle de Jean-Marc Ayrault

ON CONNAÎT le proverbe : « En mai, fais ce qu'il te plaît ! » Mardi 29 mai, le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, a inventé la suite : « En juin, vote la proposition de loi socialiste ! » Le 21 mai, passant outre les consignes du PS et du premier ministre, trente députés, dont dix-neuf socialistes – puis vingt, avec le ralliement de Bernard Seux –, déclaraient leur soutien à la proposition de résolution d'Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire), visant à renvoyer Jacques Chirac devant la Haute Cour de justice (*Le Monde* du 22 mai). Le 12 juin, les députés PS voteront la proposition de loi constitutionnelle « tendant à modifier l'article 68 de la Constitution ».

Le texte, qui ne s'appliquera qu'« à compter de l'élection présidentielle de 2002 », prévoit notamment que « pour les actes susceptibles d'être qualifiés de crimes ou délits, qu'ils aient été commis antérieurement ou au cours de son man-

dat, et qui sont sans lien avec l'exercice de ses fonctions, le président de la République est pénalement responsable » (*Le Monde* du 29 mai). Présenté par M. Ayrault, mardi, en réunion de groupe, le texte a été adopté « à l'unanimité moins une voix ». Seul Laurent Cathala (PS, Val-de-Marne) s'est abstenu en soulignant que le PS « aurait pu ouvrir ce débat avant ».

Le texte de M. Ayrault est un « étouffé-Arnaud », ironise un élu socialiste. « Plus faux-cul que le PS, tu meurs ! », a lancé Noël Mamère (Verts, Gironde), dans les couloirs du Palais-Bourbon. « C'est une échappatoire », a souri Jean-Pierre Chevènement (MDC, Belfort). Les socialistes cherchent à faire d'une pierre deux coups : un, mettre un terme à la chasse aux vingt-sept signatures qui manque pour déposer la motion de M. Montebourg ; deux, obliger la droite à se prononcer sur la réforme de l'article 68 (*Le Monde* du 29 mai). Ainsi paré, le débat aura lieu dans la « sérénité », a assuré M. Ayrault. En attendant, l'« initiative Montebourg » continue...

« PEUT ÊTRE EN 2015... »

« Je continuerai tant que la proposition de loi ne sera pas votée. Peut-être en 2015... », grince M. Montebourg. Cloué au lit par une méningite, la semaine précédente, le député a fait un *come-back* qui a réjoui ou agacé ses collègues, selon les cas : remerciant le groupe de déposer un texte « qui rassemble », l'avocat a établi un parallèle avec « l'affaire Dreyfus, où les socialistes s'étaient retrouvés devant le même dilemme ». « Je ne regrette pas d'avoir signé et la proposition de loi est une façon de sortir par le haut », a souligné Philippe Nauche (Corrèze). Autre signataire, Monique Collange (Tarn) s'est permis de critiquer le texte du PS, sur « la méthode » : « Sur le fond, c'est bien, mais ce texte ne règle pas le problème Chirac. Il ne règle pas, non plus, le problème de la prescrip-

tion, en avril 2002, de l'une des accusations portées contre le chef de l'Etat », a-t-elle ajouté. Juste avant le vote, le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, a demandé à « Arnaud » de retirer sa motion, tout en précisant qu'il avait de la « sympathie » pour sa démarche. Habilement, M. Ayrault a seulement fait voter ses troupes sur sa proposition de loi.

Dans l'hémicycle, à 15 heures, Lionel Jospin a trouvé l'occasion de répéter qu'il ne soutient pas l'initiative de M. Montebourg. « Je redis que je ne l'approuve pas », a commencé le premier ministre, interpellé par le radical de gauche Alain Tourret (Calvados). Mais, a-t-il enchaîné, « il est vrai » que le statut de la responsabilité pénale du chef de l'Etat « est imparfait et mérite un débat approfondi ».

La proposition de loi socialiste « paraît donc claire et saine dans son principe » et doit être soumise à la discussion « en dehors de toute considération partisane », a conclu

M. Jospin. « C'est une manœuvre ! », a lancé un député de l'opposition.

Certains socialistes ne cachent qu'ils espèrent, à travers ce débat, « se prendre Chirac en face ». « Jean-Pierre Raffarin [président (DL) du conseil régional Poitou-Charentes et proche de Jacques Chirac] a parlé de « campagne-poubelle ». Mais on est encombrés de poubelles ! Alors, il faut vider les poubelles », ose Jean-Pierre Blazy (Val-d'Oise). Pendant ce temps, Dominique Paillé (UDF), proche de François Bayrou, réfléchissait à une proposition de loi constitutionnelle qui viserait, plus largement, la responsabilité pénale de « tout l'exécutif » : le chef de l'Etat, le premier ministre et, pourquoi pas ?, les ministres. Histoire de rallier les chiraquiens du groupe. La question devait être au menu du comité exécutif de l'UDF, mercredi matin. En mai...

Clarisse Fabre

MEDAILLE D'OR
de la distribution Label NF

DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

RECOMMANDÉ PAR PARIS PAS CHER

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Drivivier - Coulon - Sufrin etc...
5500 m² d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00 - 7j/7

Les chefs d'Etat bénéficient généralement d'un statut pénal très protecteur

LES CHEFS D'ÉTAT des républiques parlementaires ne peuvent être poursuivis, pendant la durée de leur mandat, pour des actes extérieurs à leurs fonctions. Les Constitutions de la Grèce et du Portugal prévoient même explicitement que leur responsabilité ne peut être recherchée qu'une fois qu'ils ont quitté leurs fonctions.

Pour les actes commis dans l'exercice de leurs fonctions, ils ne sont responsables qu'en cas de manquement grave à l'exercice de leur charge, pour violation caractérisée de la Constitution notamment, et au terme d'une procédure mise en mouvement par le Parlement. « Mais cela relève assez largement du cas d'école, puisqu'il n'y a pas de précédent, exceptée la mise en cause du président Cossiga en Italie au début des années 1990 », observe Louis Favoreu, professeur de droit constitutionnel à l'université Aix-Marseille-III et responsable du groupe d'études et de recherches sur la justice constitu-

tionnelle. Aux Etats-Unis, en revanche, la procédure de l'*impeachment* est d'une autre nature, dans la mesure où elle permet de mettre en cause la responsabilité pénale du président « pour trahison, concussion et autres crimes ou délits graves ».

● **Allemagne.** La responsabilité du président allemand, s'agissant d'actes commis dans l'exercice de ses fonctions, est engagée en cas de violation délibérée de la Constitution ou d'une autre loi fédérale. La décision de mise en accusation est prise à la majorité des deux tiers des membres du Bundestag ou de ceux du Bundesrat. Le chef de l'Etat est alors traduit devant la Cour constitutionnelle fédérale, qui peut le déchoir de ses fonctions.

● **Brésil.** Le président de la République, s'agissant d'actes commis dans l'exercice de ses fonctions, peut être mis en accusation par les deux tiers des membres de la Chambre des députés. Il est

alors jugé par le Tribunal fédéral suprême pour les infractions pénales communes, et par le Sénat fédéral pour les crimes d'atteinte à la Constitution. Il ne peut, en revanche, être tenu responsable d'actes étrangers à l'exercice de ses fonctions, pendant toute la durée de son mandat.

● **Italie.** Le président de la République n'est pas responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions, sauf en cas de haute trahison ou d'attentat contre la Constitution. Il est alors mis en accusation par la majorité absolue des membres du Parlement et il est jugé par un tribunal composé de magistrats de la Cour constitutionnelle et de citoyens.

● **Grèce.** Les poursuites pénales éventuellement engagées contre le président de la République, s'agissant d'actes sans rapport avec ses fonctions, sont suspendues jusqu'à l'expiration de son mandat. Pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions, il n'est

responsable qu'en cas de haute trahison ou de violation délibérée de la Constitution. Sa mise en accusation est du ressort de la Chambre des députés. Une cour *ad hoc*, composée de hauts magistrats est chargée de son jugement.

● **Portugal.** Le président de la République répond des crimes qu'il peut commettre dans l'exercice de ses fonctions devant le Tribu-

nal suprême de justice, saisi par le Parlement. Une condamnation du chef de l'Etat entraîne *de facto* sa destitution et son inéligibilité. S'agissant des crimes commis en dehors de l'exercice de ses fonctions, il en répond devant les tribunaux ordinaires, une fois son mandat terminé.

● **Etats-Unis.** Le président peut être destitué de ses fonctions, sur mise en accusation et condamnation pour trahison, corruption ou autres hauts crimes et délits. La Chambre des représentants engage les poursuites, et le Sénat prononce le jugement. En 1974, en plein scandale du Watergate, Richard Nixon avait démissionné avant même sa mise en accusation. Après son *impeachment* par la Chambre des représentants en décembre 1998, Bill Clinton a été acquitté par le Sénat, en février 1999, dans l'affaire Monica Lewinsky.

Fabien Ganivet


ZOL
Concessionnaire
01 55 20 66 60

Les militaires proposent la mise à la retraite du général Aussaresses

Le décret d'application pourrait être pris en conseil des ministres le 6 juin

Le conseil supérieur de l'armée de terre a donné son aval, le 29 mai, à la mise à la retraite du général Aussaresses à la suite de ses aveux sur la torture durant la

guerre d'Algérie. Cet avis doit être transmis à l'Élysée et à Matignon puis, pour devenir définitif, entériné par décret en conseil des ministres, probablement le 6 juin.

LE CONSEIL supérieur de l'armée de terre, qui s'est réuni mardi 29 mai à Paris, a donné son aval à la mise à la retraite du général Paul Aussaresses pour « faute contre l'honneur » après ses propos et écrits sur ses responsabilités dans des actes de torture commis durant la guerre d'Algérie. Le général Aussaresses perd sa position d'officier général en deuxième section, une position statutaire honorifique et courante. En effet, jusqu'à présent, il faisait partie de cette catégorie d'officiers généraux qui, n'étant plus en activité (première section), ont néanmoins l'obligation de res-

griefs qui lui étaient adressés après la parution de son livre, *Services spéciaux*, où il relate son action dans la bataille d'Alger en 1956-1957.

À la retraite, qui est une position statutaire rarissime chez les officiers généraux, le général Aussaresses percevra une pension (et non une soldé de réserve) mensuelle. Ce qui présente des inconvénients et des avantages. Inconvénient : cette pension ne permet pas une déduction de 10 % pour frais professionnels dans la déclaration fiscale des revenus et cette déduction est limitée au plafond exigé par le budget pour les retraités. Avantage :

l'avis du ministre de la défense s'il veut écrire, s'exprimer en public ou aller à l'étranger. De ce point de vue, et c'est une ironie de la situation, le général Aussaresses devrait regagner une totale liberté de manœuvre.

L'avis du conseil supérieur de l'armée de terre, qui n'a pas fait l'unanimité de ses membres, doit encore être transmis à l'Élysée et à Matignon. Un délai de cinq jours francs continue de courir après la proposition du conseil, pour que l'intéressé en ait connaissance. Des membres du conseil supérieur considèrent que, si elle est retenue, la sanction statutaire qui frappera le général Aussaresses est « un blâme moral » lui signifiant qu'il a cessé d'être reconnu par ses pairs. Pour devenir définitif, l'avis du conseil supérieur doit être entériné par un décret pris en conseil des ministres, probablement le 6 juin. Le général Aussaresses peut toutefois attaquer ce décret devant le conseil d'Etat.

Jacques Isnard

► www.lemonde.fr/algérie-torture

Les précédents depuis les années 1970

Depuis les années 1970, il existe des précédents de généraux en deuxième section mis à la retraite. En 1973, le général Jacques Paris de Bollardière, qui avait combattu la torture en Algérie, a été mis à la retraite pour avoir contrevendu, à bord d'un voilier battant pavillon étranger, à des interdictions de navigation maritime autour de l'atoll nucléaire de Mururoa. Mort en février 1986, le général n'avait jamais demandé à être réadmis en deuxième section. En 1975, le général François Binoche, compagnon de la Libération, avait été mis à la retraite pour avoir manqué à l'obligation de réserve en ayant accusé l'Allemagne d'être « une menace immuable de Bismarck à nos jours ». En 1976, l'amiral Antoine Sanguinetti, major général de la marine, est passé directement de la première section (armée active) à la retraite après la parution, dans *Le Monde*, *L'Unité* (PS) et *L'Humanité* (PCF), d'articles dénonçant la politique de défense. En 1983, le général Binoche et l'amiral Sanguinetti sont réintégrés en deuxième section par le ministre de la défense.

ter à la disposition du ministre de la défense s'il décidait de les rappeler en activité dès lors que la situation l'exige.

Le cas du général Aussaresses a été examiné, durant une cinquantaine de minutes, par ses pairs réunis en conseil supérieur de l'armée de terre. Cette instance, présidée par le ministre de la défense, rassemble le chef d'état-major, l'inspecteur général des armées et les titulaires des grands commandements de l'armée de terre. Soit une quinzaine de généraux qui ont voté à bulletins secrets. Avant de donner son avis, le conseil supérieur avait pris connaissance, la veille, d'un dossier où figuraient les réponses apportées par le général Aussaresses aux

elle est insaisissable, sauf dans le cas d'une pension alimentaire à verser ou d'une dette envers l'Etat et les collectivités locales. De même, le général Aussaresses n'aura plus de carte de circulation, qui permet aux généraux en deuxième section, comme en activité, de payer le quart de place sur le réseau ferroviaire.

En revanche, le général en retraite retrouve tous ses droits de citoyen. Il est considéré comme déchargé de toute obligation militaire. Il a une liberté totale d'expression, orale et écrite, et il est libre de se déplacer, à la différence du général en deuxième section qui reste soumis au devoir de réserve et qui doit obtenir une autorisation préa-

M. Chirac plaide pour la reconnaissance de l'autorité des pères divorcés

L'ÉLYSÉE avait fait venir, de toutes les régions de France, quarante-sept mères de famille nombreuse. Des familles comme on n'en voit plus beaucoup en France : dix-sept comptant au moins huit enfants, dix-neuf au moins six et onze au moins quatre. Mardi 29 mai, le président de la République leur a remis la médaille de la famille française, or, argent ou bronze, selon le nombre d'enfants. Puis M. Chirac a évoqué les grands sujets qui touchent aujourd'hui les familles modernes et auxquels le gouvernement s'est déjà attelé.

Alors que, le 14 juin, sera discutée à l'Assemblée nationale une proposition de loi socialiste qui reprend le projet de loi de la ministre de la famille, Ségolène Royal, sur l'autorité parentale, le président a pris à son tour la défense de l'autorité parentale des pères divorcés. « Notre droit de la famille doit évoluer », a expliqué M. Chirac. « La séparation ou le divorce ne doit plus conduire à fragiliser la relation entre parents et enfants, c'est-à-dire le plus souvent entre le père et l'enfant. »

Il faut faciliter « l'exercice d'une responsabilité réellement conjointe des parents », a-t-il ajouté. « Une telle logique doit être à l'œuvre dès la séparation des parents en leur permettant de soumettre à l'homologation du juge une convention réglant les conditions d'exercice de l'autorité parentale. » « Cela encouragerait les parents à poursuivre un dialogue indispensable sur l'éducation de leurs enfants, a poursuivi M. Chirac, notamment en ce qui concerne les choix relatifs à la résidence de l'enfant. » Les parents qui n'ont pas la garde habituelle de leurs enfants « doivent pouvoir être informés des résultats scolaires de ceux-ci, consultés ou alertés sur leur situation scolaire », a-t-il fait valoir.

Le président a aussi repris l'idée que le « système de protection sociale s'adapte aux évolutions familiales », notamment que les aides au logement tiennent compte du besoin d'espace nécessaire pour accueillir les enfants dont on n'a pas la garde. Il a proposé que les entreprises qui aident leurs salariés à concilier vie de famille et vie professionnelle bénéficient d'un « crédit d'impôt ».

LA QUESTION DU NOM

Le président a enfin évoqué les problèmes de la transmission du nom. En effet, l'Assemblée nationale a adopté en février une proposition de loi socialiste, à laquelle le gouvernement n'a accordé qu'un soutien mesuré, permettant de donner à un enfant le nom du père, de la mère ou les deux accolés. Actuellement, c'est le père qui transmet son nom (sauf si la mère reconnaît l'enfant la première), le nom de la mère pouvant être accolé à titre d'usage, sans possibilité de le transmettre. « La liberté de décider ensemble de donner à son enfant le nom du père, de la mère ou les deux noms accolés s'inscrit dans un mouvement légitime », a déclaré le chef de l'Etat. Mais il a estimé que « toutes les conséquences pratiques et symboliques d'un tel changement doivent être appréciées ».

La question du nom que porte le propre petit-fils de M. Chirac, Martin, avait justement fait l'objet d'une question orale, à l'Assemblée, en 1996 (*Le Monde* du 15 avril 1996). Martin, qui a d'abord été déclaré à l'état civil par sa mère, Claude, s'appelle Chirac. Mais son nom d'usage, comme la loi l'y autorise, est « Rey-Chirac », reprenant le nom de ses deux parents.

Raphaëlle Bacqué

Lionel Jospin veut « accompagner » le PCF pour le « sortir de la difficulté »

Devant le bureau national du Parti socialiste, mardi 29 mai, le premier ministre a livré son analyse sur les intentions des communistes et a rappelé qu'il souhaite « conduire jusqu'au bout de la législature » la majorité plurielle

IL Y AVAIT le ban et l'arrière-ban, mardi soir 29 mai, au siège du Parti socialiste où le bureau national recevait Lionel Jospin pour « une discussion à bâtons rompus ». La date avait été fixée un mois plus tôt et la montée des tensions au sein de la majorité plurielle laissait craindre que le premier ministre intervienne après le rejet du projet de loi de modernisation sociale, en cas de vote négatif des députés communistes. Le report de l'échéance a opportunément dédramatisé cet échange qui se substituait au séminaire annuel du PS avec le gouvernement. Peu de ministres s'étaient déplacés - Elisabeth Guigou, Michel Sapin et Christian Paul - mais plusieurs personnalités se présentaient comme Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale, Bertrand Delanoë, maire de Paris, ou même Louis Mexandeau qui, depuis six mois, n'est plus membre du bureau national...

Après l'introduction de François Hollande, M. Jospin a pris appui sur les derniers épisodes du feuilleton sur la modernisation sociale (*lire page 8*) pour livrer, une nouvelle

fois, les clés de sa méthode de gestion de la gauche plurielle. Même s'il refuse d'assumer ce rôle, il s'est exprimé en chef de la majorité, mettant en garde contre « les dégâts de la division en politique » et saluant « la cohérence des socialistes ». Article un : « le progrès social est la priorité » d'un gouvernement « fier de ses résultats économiques et de ses avancées sociales ». Article deux : tout au long de la dernière séquence, le gouvernement a été « loyal vis-à-vis de la majorité » alors, a-t-il dit en substance, qu'on ne peut en dire de même de toutes ses composantes.

« INTÉRÊTS PARTICULIERS »

En conclusion de ce développement, M. Jospin a vanté la gauche plurielle : « C'est la construction politique indispensable que je veux conduire jusqu'au bout de la législature. Sans elle, la gauche ne peut gouverner. Il n'y a pas d'avenir politique pour les formations qui la composent en dehors de cette construction, sauf pour nous les socialistes mais somme-nous sûrs dans ce cas d'être victorieux ? » Evoquant « la tentation des intérêts particuliers » et l'attitude des

syndicats qui « ne veulent pas du tout législatif », le premier ministre a déclaré : « Nous devons accompagner nos partenaires pour les sortir de la difficulté, notamment le PC. »

Dans le débat, il est revenu sur la stratégie de ce parti, en se référant à des propos de Paul Quilès qui, devant le groupe socialiste, s'était demandé si la situation n'était pas comparable à 1977, juste avant la rupture du programme commun. « Les conditions ne sont pas les mêmes, le rapport des forces n'est pas le même et la situation internationale n'est pas la même », a-t-il relevé tout en s'interrogeant : « [Le PCF] est-il stratégiquement dans l'union et au gouvernement ou dans l'incapacité d'assumer jusqu'au bout sa condition gouvernementale ? » M. Jospin n'a pas semblé donner crédit à la seconde hypothèse. Il a toutefois jugé « optimiste », la lecture de Jean-Christophe Cambadélis qui avait de nouveau souligné l'écart entre « la fébrilité de la gauche d'en haut et la patience unitaire de la gauche d'en bas ».

Michel Noblecourt

Et si vous profitiez encore plus de vos vacances?

SUMMER OPTIONSSM:

Surclassement au Club Inter-Continental ou en Junior Suite

Petit déjeuner complet pour deux personnes tous les jours*

Chambre supplémentaire demi-tarif** pour les enfants de moins de 18 ans**

2,000 points bonus Priority Club® ou 500 miles bonus Frequent Flyer***

En vacances, votre temps est encore plus précieux. Avec les Summer Options,

proposées dans toute l'Europe du 18 juin au 9 septembre, faites de votre

voyage une expérience inoubliable, en choisissant l'une des Options ci-dessus,

à un tarif d'été très doux. Et pour des vacances sur mesure, contactez votre

agence de voyage, visitez notre site www.interconti.com/summer-options ou

appelez notre numéro vert 0800 908555.

Inter-Continental® Hotels and Resorts

| EUROPE | A PARTIR DE |
|--|-------------|
| Amsterdam, Pays-Bas | NLG 750 |
| Astana, Kazakhstan | USD 299 |
| Athènes, Grèce | USD 179 |
| Barcelone, Espagne | ESP 21,500 |
| Berlin, Allemagne | DEM 275 |
| Bratislava, République Slovaque ¹ | USD 105 |
| Bruxelles, Belgique | BEF 3,950 |
| Bucarest, Roumanie | USD 160 |
| Budapest, Hongrie | DEM 260 |
| Cannes, France | FRF 1,750 |
| Edinburgh, Ecosse | GBP 175 |
| Frankfurt, Allemagne | DEM 293,37 |
| Geneve, Suisse | CHF 340 |
| Hambourg, Allemagne | DEM 244,48 |
| Hanovre, Allemagne | DEM 215 |
| Helsinki, Finlande | FIN 800 |
| Istanbul, Turquie | USD 185 |
| Kemec, Turquie ² | USD 150 |
| Leipzig, Allemagne | DEM 163 |
| Ljubljana, Slovénie | DEM 229 |
| Loipersdorf, Autriche ¹ | ATS 1,300 |
| Londres, Angleterre | GBP 149 |
| Luxembourg | LUF 4,800 |
| Madrid, Espagne | ESP 23,294 |
| Malte ¹ | MTL 24 |
| Montreux, Suisse | CHF 290 |
| Munich, Allemagne ¹ | DEM 740 |
| Nicosia, Chypre ² | CYP 76 |
| Paris, France | FRF 1902,28 |
| Prague, République Tchèque | USD 195 |
| Rome, Italie | ITL 545,000 |
| Stuttgart, Allemagne | DEM 269,90 |
| Tashkent, Ouzbékistan | USD 225 |
| Vienne, Autriche | ATS 2,190 |
| Varsovie, Pologne ¹ | DEM 240 |
| Zurich, Suisse | CHF 260 |
| ISRAËL | |
| Tel Aviv, Israël | USD 230 |

QUELQUES HÔTELS EN AMÉRIQUE DU NORD ET AU MOYEN-ORIENT PROPOSENT LES SUMMER OPTIONS:

| AMÉRIQUE DU NORD | |
|-------------------------------|---------|
| New York, NY, États-Unis | USD 229 |
| San Francisco, CA, États-Unis | USD 219 |
| Toronto, Ontario, Canada | CDN 259 |
| Washington D.C., États-Unis | USD 209 |

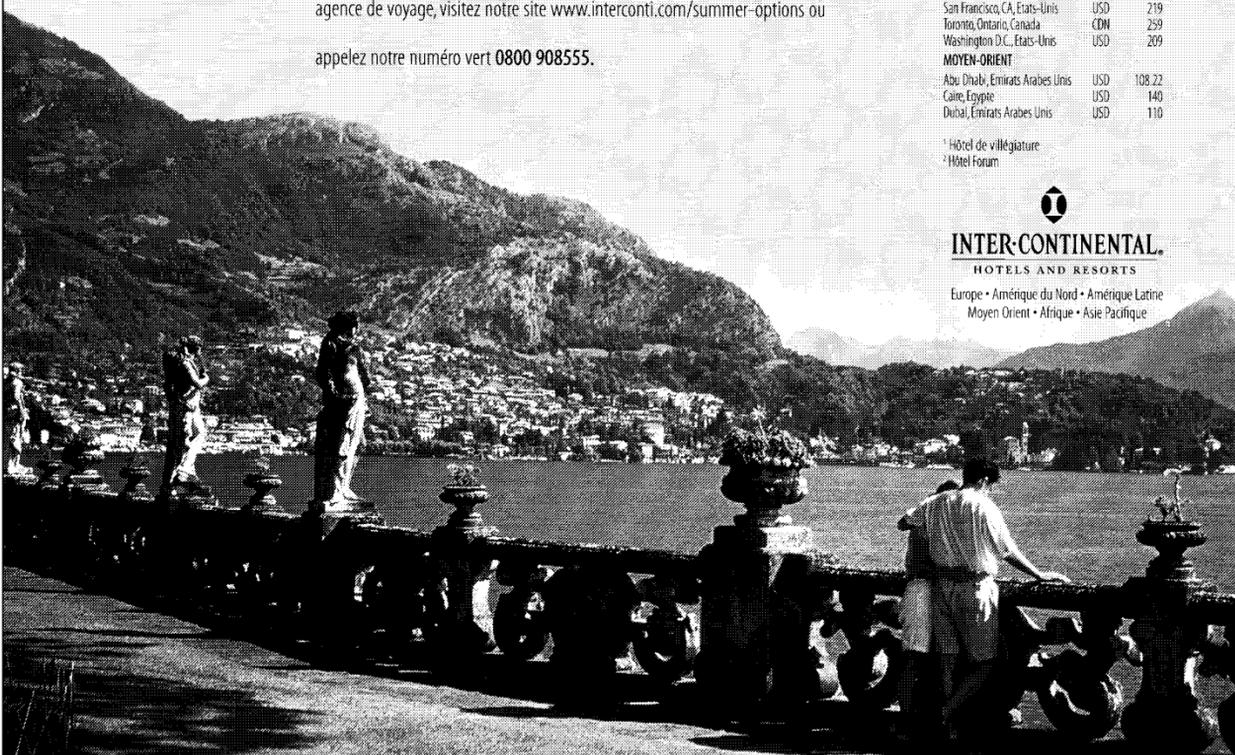
| MOYEN-ORIENT | |
|--------------------------------|------------|
| Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis | USD 109,22 |
| Caire, Égypte | USD 140 |
| Dohaï, Emirats Arabes Unis | USD 110 |

¹ Hôtel de villégiature

² Hôtel Forum

INTER-CONTINENTAL.
HOTELS AND RESORTS

Europe • Amérique du Nord • Amérique Latine
Moyen Orient • Afrique • Asie Pacifique



*Sauf en Allemagne où une chambre supplémentaire est disponible à tarif préférentiel. Les tarifs sont donnés pour une nuit en chambre simple ou double. Offre limitée à un certain nombre de chambres. Réservation obligatoire au minimum 24 heures avant l'arrivée. Disponibilités: Europe 18/6/01-9/9/01; Amérique du Nord 25/5/01-2/9/01; Moyen-Orient 15/6/01-15/9/01. Dates d'embargo applicables pour certaines périodes spéciales. Tarifs donnés taxes et services compris, sauf pour le Moyen-Orient et les États-Unis. Tarifs exprimés en devises locales sauf mention contraire (également disponibles en euros, sur demande dans les pays concernés). Taux de change sur les frais de carte de crédit non garantis après le check-out. L'option doit être choisie au moment de la réservation; si elle n'est pas disponible au moment de l'enregistrement, une option de substitution sera proposée. * Petit déjeuner pour deux personnes par nuit, au restaurant désigné. ** La deuxième chambre à prix réduit ou spécial ne donne pas droit à des points ou miles. Frais applicables pour une personne supplémentaire. *** L'ouverture de droits à des points Priority Club est soumise à l'adhésion à Priority Club et à la présentation de la carte d'adhésion lors de l'enregistrement. Compter 6 à 8 semaines avant imputation des miles ou des points sur votre compte. Points et miles accordés conformément aux conditions standard de Priority Club et des programmes Frequent Flyer des lignes aériennes. Pour adhérer gratuitement à Priority Club, appelez le 00 31 20 606 0234 ou visitez le site www.priorityclub.com. Offre non valable dans les pays où la loi l'interdit. Offre non valable pour les groupes et non cumulable. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. ©2001 Bass Hotels and Resorts, Inc. Tous droits réservés. La plupart des hôtels sont sous propriété et/ou gestion indépendante. Tous les tarifs sont sujets à modification sans avis préalable.

Les agents de l'équipement redoutent les conséquences du passage aux 35 heures

Ils étaient plusieurs milliers à manifester à Paris

SOUS les drapeaux rouges de la CGT et de FO, les « administratifs » ont encore le teint pâle des employés de bureau avant les grandes vacances. Les autres, ceux de

REPORTAGE

Les grévistes craignent pour leurs revenus et dénoncent une privatisation rampante

la voirie, ont le cuir tanné depuis longtemps par le soleil et la neige, mais leur bronzage s'arrête au col et aux manches des milliers de gilets fluorescents qui ont coloré, pendant quelques heures, les rues de la capitale en orange et jaune.

Venus en car de toute la France, les agents du ministère de l'équipement ont participé massivement, mardi 29 mai, à la manifestation nationale organisée par les fédérations syndicales CGT, CFDT et FO. Des Invalides à la place de l'Odéon, ils étaient entre 5 000 et 10 000 à réclamer, dans un concert de sirènes et de klaxons, une réduction du temps de travail (RTT) « créatrice d'emplois » et un service public « de qualité ». Car, loin de l'avancée sociale promise par le gouvernement, la prochaine mise en œuvre des 35 heures au 1^{er} janvier 2002 fait redouter aux grévistes « un service public saccagé, des acquis liquidés et des salaires au rabais », comme le déclinent les pancartes de la CGT, tandis que les « Gaysot, tu fais un bien sale boulot » ponctuait la manifestation.

Dans un ministère réputé pour la modicité de ses salaires et le volume des heures supplémentaires effectuées par les agents d'exploitation, le passage aux 35 heures fait d'abord craindre une perte de revenus aux plus mal payés. « L'annualisation du temps de travail va nous faire sauter les heures sup », redoute ainsi Gilles Nambotin, un agent de l'Ain payé 6 500 francs par mois avec dix ans d'ancienneté. Chaque hiver, les nuits passées à déneiger les routes lui rapportent 1 000 francs de plus par mois.

Sans emplois supplémentaires, comme le prévoit la consigne gouvernementale, la RTT se fera « au rabais », en « abandonnant des missions » au profit du secteur privé ou des collectivités locales, prévoit François Lovati, secrétaire administratif de Montluçon. « On cherche dans tous les services à économiser sur les tâches. On est obligé de bâcler l'instruction des dossiers, au risque de voir les contentieux se multiplier », ajoute M. Lovati.

Après les travaux, sous-traités depuis des années, les études sont de plus en plus confiées à des bureaux extérieurs. « Le ministère de l'équipement est privatisé tout doucement », s'inquiète Yves Grenet, d'Angoulême. Un ministère qui, depuis 1983, a perdu 18 000 emplois. Dans ce contexte, la RTT « cristallise toutes les rancoeurs », observe Nicole Cassetto, secrétaire d'une section CFDT du Nord. « Il y a un dégoût sur la manière dont les choses se font », ajoute-t-elle. Et la militante cédétiste ne cache pas que ce sentiment d'amertume à l'encontre des « socialistes rose pâle » pourrait avoir des conséquences électorales.

Alexandre Garcia

Le gouvernement recherche avec le PCF un compromis sur la définition des licenciements économiques

Une seconde délibération pourrait avoir lieu avant le vote, le 13 juin, du texte sur la modernisation sociale

Après la décision de Lionel Jospin, mardi 29 mai, de reporter au 13 juin le vote sur le projet de loi de modernisation sociale, le gouvernement cher-

che, de nouveau, un compromis de nature à éviter le rejet du texte par une partie de sa majorité. Il envisage d'ouvrir une seconde délibération

avant le vote. Elle devrait porter sur la définition des licenciements économiques. Ce débat n'avait pu aboutir à un accord le 23 mai.

LE RÉPIT, provoqué par la décision de Lionel Jospin de reporter de quinze jours le vote des députés sur le projet de loi de modernisation sociale, n'en est pas vraiment un. A gauche, il a même suscité tout au long de la journée, mardi 29 mai, de grosses angoisses. Que faire ? Que proposer ? Un compromis est-il encore possible avec les communistes sur la question des licenciements pour éviter le rejet du texte ? Que se passera-t-il après la manifestation du 9 juin organisée par les salariés des entreprises touchées par des plans de restructuration et soutenue, entre autres, par le parti de Robert Hue ? « Le PC se jette à l'eau mais il ne sait pas nager », s'est plaint le rapporteur PS du projet, Gérard Terrier. « Est-ce une étape supplémentaire vers une décomposition [de la majorité] ou un délai utile ? », se demandait Eric Besson (PS, Drôme) dans les couloirs de l'Assemblée nationale. « Nous sommes perplexes », avouait Odette Grzegorzulka (PS, Aisne).

Totalement exclue en début d'après-midi par le rapporteur, l'hypothèse d'une seconde délibération, sur une partie du texte, le 13 juin, avant le vote sur ce projet, a finalement pris corps. Le premier, Jean-Marc Ayrault, président du groupe PS de l'Assemblée, a suggéré que le débat porte sur la définition du licenciement économique. Puis Yves Colmou, conseiller en communication de Matignon, a pris le relais. « C'est un chantier qui n'est pas fermé », a-t-il expliqué, étant entendu que, sur le fond, « sur le contrôle des licenciements, il n'y a pas d'avancées possibles ».

Repartir sur un point qui s'est déjà conclu par un échec n'enchan-



te pas Jean Le Garrec, président (PS) de la commission des affaires sociales. Lors de la discussion du texte en séance, le 23 mai, toutes les tentatives de conciliation ont, en effet, tourné court. Au point que le gouvernement et la commission avaient fini par préférer en rester à l'actuelle rédaction du code du travail. « Devant les risques encourus, ce serait plus sage », avait renoncé la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou. La veille, le gouvernement avait cru, un moment, avoir trouvé sur le sujet un accord avec Alain Bocquet, le président du groupe PCF, plus conciliant que le député Maxime Gremetz (Somme). Mais M. Bocquet n'avait pas été suivi par ses amis. Plusieurs versions d'amendement

s'étaient succédé. Des heures durant, face aux propositions parfois siamoises du PCF, des Verts et du MDC, la discussion s'était alors enlisée. Un nouveau tour de piste, sur les mêmes bases, pourrait donc être organisé. Au ministère de l'emploi, on évoque « un ou plusieurs » amendements.

DEUX GROUPES DE TRAVAIL

D'autres pistes de compromis sont avancées, mais elles ne concernent pas directement le projet de loi. Comme l'a suggéré M^{me} Guigou, un groupe de travail avec les partenaires sociaux verrait le jour sur la démocratie sociale et un autre, avec les parlementaires, sur la représentation des salariés dans les organes de direction des entreprises. Là

aussi, le sujet a déjà été longuement exploré. Amorcé au moment des débats sur les nouvelles régulations économiques, puis dans la loi sur l'épargne salariale, cette question avait ensuite rebondi, avec mission pour les députés Pascal Terrasse (PS, Ardèche) et Maxime Gremetz de rédiger un rapport. Une idée restée sans suite jusqu'à présent. « Ça prendra du temps. Les syndicats ne sont pas encore tout à fait au point », reconnaît M. Terrier. « Les conseils d'administration et de surveillance concernent combien d'entreprises ? », s'insurge M. Gremetz.

Dans la soirée, les quinze jours de délai ont continué à nourrir les discussions au ministère, où M^{me} Guigou avait maintenu le dîner prévu avec quelques députés et au Parti socialiste. Devant le bureau national du PS, Lionel Jospin s'est ainsi prononcé pour « un renforcement des droits des salariés », tout en excluant fermement tout « droit de veto même suspensif sur les licenciements ». En rendant compte de cette réunion, Vincent Peillon, porte-parole du PS, a évoqué la possibilité d'introduire deux amendements dans le projet de loi. L'un sur la définition des licenciements économiques, l'autre pour permettre aux comités d'entreprises de faire des contre-propositions à un plan social. Cette dernière hypothèse avait déjà fait l'objet d'un amendement de MM. Le Garrec et Terrier, approuvé par M^{me} Guigou. Las, le 23 mai, il n'avait pas été adopté... faute d'un nombre suffisant de députés de gauche dans l'hémicycle au moment du vote.

Isabelle Mandraud

La droite se réjouit de la discorde dans la majorité plurielle

ROBERT HUE rayonne, dans les couloirs de l'Assemblée, mardi 29 mai. A l'heure où les députés communistes, dont lui-même, auraient dû se prononcer sur le projet de loi de modernisation sociale, le secrétaire national du PCF se félicite vivement du report du vote, accordé par Lionel Jospin, « une démarche raisonnable et éminemment constructive ». M. Hue ironise sur ceux qui « considéreraient la gauche plurielle au bord de l'explosion » et déclare : « Nous avons quinze jours devant nous, nous allons pouvoir travailler à améliorer ce texte et nous allons avancer. » A deux pas, Alain Bocquet, président du groupe communiste, sourit : « Il y aura une deuxième délibération. Vous pensez bien... » Au PCF, on fait observer qu'entretiens « il y aura la manif du 9 juin, qui s'impose de toute manière parce que la rafale de plans de licenciements est toujours là ».

Au bureau national du PS, le soir même, Lionel Jospin s'exprime longuement sur le sujet et réaffirme que « la gauche plurielle est une construction politique indispensable (...), nécessaire pour réformer et nécessaire à chacune de ses composantes pour pouvoir continuer à le faire ». Il indique qu'« il faut trouver une issue positive » à la crise qui s'est provisoirement dénouée, en décidant le report. L'*Humanité* du 30 mai appelle cela « Le sursis », titre éloquent de l'éditorial de Claude Cabannes. Au PS, les grognards donnent de la voix : mercredi matin, sur RMC, Paul Quilès juge que le projet comporte « énormément d'avancées sociales » et estime impossible que groupe PCF « vote avec la droite » contre le projet.

Chez les Verts, on est mi-figue, mi-raisin. Le report est « une bonne chose car il ne faut jamais hésiter à mettre en œuvre la concertation », déclare le porte-parole Stéphane Pocrain, mais les Verts ne voudraient pas que la discussion « se limite à une face-à-face entre le PS et le PC ». Noël Mamère doute de cette stratégie « qui a pour but d'aider le PCF à lutter contre la mort ».

A l'extrême gauche, Alain Krivine, qui estimait mardi soir que la

lutte des LU, AOM, Marks & Spencer avait « obligé le gouvernement Jospin à reporter » le vote de la loi, juge dans *Le Parisien* de mercredi qu'il s'agit d'un « pas de danse » entre le PCF et le PS. Le porte-parole de la LCR filait la métaphore d'Arlette Laguiller, la veille. La porte-parole de LO trouve que M. Jospin et M. Hue dansent un « tango politique » et appelle les travailleurs à manifester dans la rue.

A droite, on se réjouit du spectacle. « Très mauvaise image pour la démocratie », lâche Jean-Louis

Maxime Gremetz désavoué

Mardi 29 mai, lors de la réunion des députés PCF, il a été décidé que le président du groupe, Alain Bocquet, prendrait lui-même en charge le projet de loi sur la modernisation sociale. Une manière de désavouer Maxime Gremetz, rapporteur du texte pour les communistes. Les « péripéties Gremetz » et l'« excitation malsaine » du député de la Somme n'ont en effet pas plu à la Plaque du Colonel-Fabien. « Avec lui, on est passé sans cesse de l'enfer au paradis », confie un cadre du parti. C'est donc M. Bocquet qui, dès aujourd'hui, devrait se rendre au ministère de l'emploi et de la solidarité pour rencontrer Elisabeth Guigou.

Debré, le président du groupe RPR, qui déplore les « négociations secrètes » qui se préparent. « La majorité a imposé, ils tirent dans tous les sens », ajoute-t-il, dans les couloirs de l'Assemblée. « Je souhaite que ça dure, cette étreinte mortelle entre le PS et le PC », lance Patrick Devedjian, conseiller politique du RPR. Pour Hervé Morin, porte-parole du groupe UDF, M. Jospin « crée une espèce de confrontation qui permet au PCF d'apparaître de nouveau comme le parti contestataire de la gauche », pour contrer la montée de l'extrême gauche.



Soutenir les écoles Steiner-Waldorf, c'est défendre la liberté de l'éducation

J'apprends que les écoles Steiner sont menacées. Je constate que les méthodes pédagogiques qui y sont employées sont dans le droit fil des réflexions que j'essaie de diffuser par tous mes livres : la finalité du système éducatif est de métamorphoser un individu fait par la nature en une personne faite par la société. Cette métamorphose nécessite avant tout les rencontres : l'école est le lieu où l'on apprend l'art de la rencontre. Comment accepter que, par des tracasseries administratives ou par des accusations sans fondement, le magnifique élan apporté par les écoles Steiner soit mis en péril ? J'appelle tous ceux qui sont passionnés par les problèmes de l'éducation à manifester leur soutien.

Albert Jacquard, généticien.

Je crois profondément au bien fondé des méthodes éducatives mises en œuvre dans ces écoles et m'inquiète très vivement des suspensions dont elles peuvent être l'objet. Profondément attaché à l'éducation nationale au sein de laquelle j'ai fait toute ma carrière, je ne vois que des avantages au maintien et à la défense du pluralisme scolaire qui, à mes yeux, ne doit en aucune manière être remis en cause.

Jean-Marie Pelt, biologiste

Je connais bien la pédagogie Steiner pour l'avoir étudiée au cours de mes recherches en ethnologie de l'éducation. Je la considère comme la plus complète et la plus équilibrée de celles qu'il m'a été donné de connaître. Ce serait une honte pour notre pays si elle venait à être menacée.

Pierre Erny, ethnologue

J'invite tous ceux qui sont pour le respect de chacun à se mobiliser pour une noble cause. Les écoles Steiner sont des exemples. Leur enseignement est digne d'une humanité à la recherche de son idéal et de ses racines.

Jacqueline Bousquet, biologiste, biophysicienne

Je connais la pédagogie des écoles Steiner et j'adhère aux idées développées dans l'appel d'Albert Jacquard.

Henri Bourlès, professeur titulaire de chaire au CNAM

En tant que praticienne j'ai eu très souvent à m'occuper d'enfants qui étaient dans les écoles Steiner et je n'ai jamais eu le sentiment que ces enfants étaient manipulés. Les écoles Steiner ont le mérite d'apporter à certains enfants des choses qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Dr Catherine Dolto

Rares sont les lieux d'éducation où, au-delà de la transmission d'un savoir et d'un savoir faire, il est offert aux enfants un apprentissage ouvert au savoir être. J'imagine que le procès d'intention qui est fait actuellement aux écoles Steiner s'inscrit dans un des malentendus les plus fréquents pour tout ce qui touche à l'épanouissement de la personne.

Jacques Salomé, écrivain

La liberté de conscience et de conviction est un principe inaliénable de la République, auquel on

n'a le droit de toucher sous aucun prétexte. La pluralité pédagogique doit être rigoureusement respectée. La démocratie ne consiste pas dans le faux consensus d'une pensée unique mais bien dans le « libre jeu » et la « confrontation » d'opinions et de pratiques différentes.

Michel Cazenave, écrivain

J'éprouve le plus grand respect pour ceux qui ont conçu et pour ceux qui appliquent cet enseignement. Je suis donc indigné par les tracasseries et les calomnies dont les écoles Steiner sont victimes et je suis tout à fait solidaire de leur lutte pour leur survie.

Henri Gougand, écrivain

J'ai vécu de longues années tant en Suisse qu'en Allemagne et en Autriche où les écoles Steiner sont respectées pour leur haute qualité pédagogique et humaine. L'enfant y est convié à explorer le monde et à entrer en relation avec le vivant sous toutes ses formes.

Christiane Singer, écrivain

Je m'engage personnellement à soutenir et à défendre les écoles Steiner qui, dans le monde entier, ont prouvé le succès d'une forme d'enseignement qui devrait servir d'exemple. On apprend par la comparaison. Chaque système a des valeurs nécessaires au développement des autres. Le harcèlement actuel dirigé contre les écoles Steiner n'est pas digne d'une démocratie.

Tomi Ungerer, artiste, écrivain

J'ai apprécié en son temps l'éducation scolaire donnée à un de mes fils à l'école Steiner de Verrières-le-Buisson. En cette matière d'éducation, tout ce qui ressort d'une pensée exclusive, unique, peut être qualifié de sectaire. Et ceci est d'une personne par ailleurs attachée à l'école publique.

Roger Gicquel, journaliste

Ma femme et moi avons choisi cet établissement et cette filière d'école pour leur qualité pédagogique, leur esprit d'ouverture et leur approche globale du savoir à transmettre aux enfants. Nous en sommes très satisfaits sous tous les aspects et notre enfant s'y sent très bien.

Rudolf Berger, directeur général de l'Opéra national du Rhin

Mon enfant a effectué une partie de sa scolarité à l'école Steiner de Verrières-le-Buisson. Je suis

profondément scandalisé de l'attitude actuelle des services de l'État envers cette pédagogie, totalement intégrée par ailleurs dans les autres pays de l'Union européenne.

Michel Swierczewski, chef d'orchestre

Nous avons tout lieu aujourd'hui d'être fiers de l'éducation de notre fille qui a suivi sa scolarité dans une école Steiner.

Marc Soustrot, chef d'orchestre

Nous ne connaissons pas d'écoles où les rencontres entre les enseignants et les parents sont aussi fréquentes, où les élèves sont aussi heureux de nous présenter leurs travaux, où l'énergie des uns et des autres est aussi généreusement dispensée, transparente et désintéressée.

Claude Mathieu, secrétaire de la Comédie française et Nicolas Vassiliev, compositeur

Les méthodes pédagogiques des écoles Steiner devraient non seulement être défendues mais donner lieu à de nouvelles réflexions sur l'école dans la société.

Jacques Bonnaffé, comédien

Si un jour j'ai la chance d'avoir des enfants, j'aimerais qu'ils puissent eux aussi profiter de cet enseignement.

Sophie Forte, comédienne

Je m'associe à l'appel d'Albert Jacquard en faveur des écoles Steiner-Waldorf.

Renaud, auteur, compositeur, interprète

En ce qui concerne les écoles Steiner, j'ai eu l'occasion de constater, dans le cadre de mes fonctions au sein du Conseil de l'Europe, de 1985 à 1991, l'opinion favorable dont elles jouissent, notamment en Allemagne, aussi bien auprès des autorités académiques que des milieux enseignants. J'ai entendu louer leur désintéressement et leur attachement aux valeurs d'autonomie personnelle, ainsi que leur recherche de tout ce qui pouvait contribuer au développement de la personnalité de leurs élèves dans une perspective de liberté et de solidarité, aux antipodes donc des pratiques sectaires.

José Vidal-Beneyto, professeur d'université, ancien directeur de l'Éducation, la Culture et le Sport au Conseil de l'Europe.

Fédération des Écoles Steiner en France 13, rue Gassendi 75014 Paris federation@steiner-waldorf.org

La publication de cet appel a été financée grâce à la générosité des sympathisants de la pédagogie Steiner-Waldorf

Le gouvernement fait approuver par le Sénat un dispositif de contrôle des « free parties »

La droite sénatoriale veut renforcer les sanctions pénales contre les mineurs

Le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, a fait adopter par le Sénat, mercredi 30 mai, lors de la discussion du projet de loi sur la sécurité quoti-

dienne, un amendement visant à réglementer les « rave parties ». Celles-ci seront, à l'avenir, soumises à une déclaration préalable auprès du préfet,

qui pourra confisquer le matériel des organisateurs. Les sénateurs de droite ont, par ailleurs, renforcé les sanctions pénales contre les mineurs.

BEAU SYMBOLE ! Il était minuit passé, heure de fête pour les « raveurs », quand les sénateurs ont adopté, mercredi 30 mai, un amendement de Daniel Vaillant sur les « free parties ». Le ministre de l'intérieur a saisi l'occasion de la discussion sur le projet de loi sur la sécurité quotidienne pour encadrer l'organisation de « ces rassemblements festifs organisés autour de la musique techno », sans toutefois, a-t-il pris soin d'ajouter, « remettre en cause ces nouvelles formes d'expression musicales ».

L'exercice était périlleux. Entre la volonté de garantir la sécurité sanitaire des participants et de faire respecter la tranquillité publique, M. Vaillant s'est livré à un numéro d'équilibriste qui n'a pas eu de mal à convaincre ses interlocuteurs. En signe de ralliement, le rapporteur, Jean-Pierre Schosteck (RPR, Hauts-de-Seine), a retiré son amendement « au bénéfice de celui du gouvernement ». Lors de la présentation du projet devant l'Assemblée nationale, le député RPR Thierry Mariani (Vaucluse) avait fait voter, le 27 avril, un texte destiné à protéger la quiétude des riverains. Les « raveurs » avaient dénoncé une « dérive sécuritaire ».

Dans l'esprit de certains sénateurs, il n'était sans doute pas opportun de stigmatiser un peu plus la jeunesse, en marge d'un débat de plusieurs heures sur la délinquance juvénile. Mis à part quelques réserves de l'orateur du groupe communiste, Robert Bret (Bouches-du-Rhône), soucieux de la liberté de rassemblement des jeunes, la disposition de M. Vaillant a rallié tous les suffrages. La tenue des « free parties »

serait, à l'avenir, soumise à une déclaration préalable auprès du préfet. Ce dernier pourrait, pour veiller au bon déroulement de la fête, rechercher un lieu plus approprié ou l'interdire si l'ordre public était gravement menacé. Les organisateurs qui contreviendraient

« Le gouvernement n'a pas de vision liberticide mais je ne veux pas prendre le risque d'un pépin »

Daniel Vaillant

aux dispositions risqueraient la confiscation de leur matériel sonore et une amende de 49 000 francs.

« Le gouvernement n'a pas de vision liberticide mais je ne veux pas prendre le risque d'un pépin », a déclaré M. Vaillant. Le porte-parole des centristes, Jean-Jacques Hyst (Seine-et-Marne), a salué ces mesures tout en ironisant sur les « méchants » et les « bons » du gouvernement de Lionel Jospin. Le ministre de l'intérieur appartient à la première catégorie et Bernard Kouchner à la seconde : « Je l'ai entendu dire sa défiance pour la réglementation des "rave parties". Il parle beaucoup mais n'a peut-être pas lu l'amendement de M. Vaillant », a déclaré M. Hyst. Jean-Claude Peyronnet (PS, Haute-Vienne) a noté que « cette forme

de culture [n'était] pas facile à appréhender ». Il s'est félicité du dispositif présenté tout en s'interrogeant sur son efficacité : « Le succès de ces manifestations peut conduire à des débordements. »

Avant de légiférer dans l'harmonie sur ces réunions dédiées à la techno, les sénateurs ont constaté leurs divergences sur l'opportunité de réformer l'ordonnance de 1945 sur la délinquance des mineurs. Patrice Gérard (RPR, Seine-Maritime) a donné le ton : « Tous les jours des voitures brûlent ; tous les jours ont lieu des tentatives de racket ; tous les jours des dames âgées se font voler leurs sacs à main. » En conséquence, « il est temps de taper du poing sur la table » pour remettre au pas les jeunes « de dix ans qui sortent du bureau du juge comme des caïds ». Le ministre de l'intérieur a indiqué qu'il ne partageait pas « cette courte vue qui prépare des lendemains qui déchantent. Les concepts fixés en 1945, grâce notamment à l'action du général de Gaulle, et donnant la priorité à l'éducation (...) gardent toute leur valeur et toute leur actualité ».

Elie Barth

Ce préambule n'a pas entamé la détermination de la majorité sénatoriale. M. Schosteck a fait approuver, malgré l'abstention des centristes, la possibilité d'une peine, à l'exception de l'emprisonnement, à l'encontre des mineurs de dix à treize ans. Le rapporteur a milité pour des travaux d'intérêt général « pour éviter à ces jeunes un engrainage fatal ». Au nom du PS, Robert Badinter (Hauts-de-Seine) a observé que le code du travail interdisait toute activité pour les 10-13 ans. Le rapporteur a répliqué que le nettoyage des tags ne relevait pas du code du travail. L'ancien garde des sceaux a imploré ses collègues de rejeter l'amendement. « Vous allez mithridatiser ces jeunes. Vous n'avez pas connu comme moi l'audience des mineurs. Ce n'est pas là qu'on les arrache au destin. » « Sensibiliser et effets de manche », a jugé M. Schosteck qui a, en revanche, retiré un amendement autorisant la mise en détention provisoire en matière correctionnelle à partir de 13 ans.

Pierre Mauroy favorable à un grand projet sur la décentralisation

PIERRE MAUROY, sénateur (PS) du Nord, auditionné, mardi 29 mai, par la commission des lois de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi démocratie de proximité, a jugé que, « en dehors de quelques points sur la langue ou sur la forêt domaniale, on pourrait aller aussi loin pour le transfert des compétences aux autres régions qu'on est allé sur la Corse ». Alors que le gouvernement s'apprête à ajouter un volet sur les compétences régionales dans le projet de loi sur la démocratie de proximité, M. Mauroy a estimé qu'« un grand texte sur la décentralisation ferait rêver les gens ».

De son côté, François Fillon, député (RPR) et président de la région Pays de la Loire, signataire, avec Valéry Giscard d'Estaing, de quatre amendements demandant de nouveaux pouvoirs pour les régions, a indiqué que l'opposition ne voterait pas de transferts s'« ils n'étaient pas accompagnés de moyens financiers ».

DÉPÊCHES

■ **ENVIRONNEMENT** : la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, a défendu, mardi 29 mai, à l'Assemblée nationale, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) dont la gestion avait été mise en cause (*Le Monde* du 30 mai). « Le rapport de l'inspection générale des finances [IGF] est clair. Il n'a été relevé aucune anomalie manifeste sur ses marchés », a estimé M^{me} Voynet. Elle a déclaré être à l'origine de la demande d'audit qui avait « pour objet de permettre le redémarrage de l'Agence après une longue phase d'abandon intellectuel, de stagnation budgétaire et d'impérities des équipes dirigeantes ». L'IGF dénonçait notamment « une utilisation irrégulière de certains mécanismes comptables ».

■ **PARIS** : le maire de Paris, Bertrand Delanoë, souhaite une « mise à plat » de l'utilisation des locaux de la Ville par les partis politiques. Le problème a récemment resurgi dans le 18^e arrondissement de la capitale, où la conseillère de Paris (RPR) Roxane Decorte s'est élevée contre le projet de démolition d'un immeuble vétuste appartenant à la Ville qui abrite, depuis 1988, la permanence du RPR.

■ **CONJONCTURE** : le climat des affaires dans l'industrie a continué de se dégrader en mai, selon l'indicateur publié, mercredi 30 mai, par l'Insee. Pour les industriels interrogés, les perspectives générales de production ont à nouveau accusé un net repli, puisque l'indicateur qui les mesure est tombé à -17 (contre -12 en avril et +5 en mars). « Les résultats de l'enquête de mai indiquent une poursuite de la dégradation de la conjoncture industrielle », résume l'institut de la statistique.

Certaines personnes viennent tout naturellement chez British Airways pour changer leur billet Cathay Pacific. En faites-vous partie?



Chaque minute compte et même les agendas les mieux organisés peuvent changer. Si vous avez

besoin de souplesse lors de vos professionnels, vous apprécierez certainement nos produits

connus en classe affaires - Asia World, Latin World et South Africa World. Vous y trouverez

confort et flexibilité à des tarifs très attractifs. Pour en savoir plus, contactez votre agence de

voyages ou l'une des compagnies membres de l'alliance oneworld®

Vous êtes au coeur de oneworld

Des avantages sont réservés aux passagers voyageant en classe affaires des vols réguliers opérés et commercialisés par une compagnie aérienne membre de oneworld. Les membres de l'alliance oneworld ont accès à des services et avantages réservés aux membres de oneworld qui figurent sur nos sites Internet. American Airlines, British Airways, Cathay Pacific, Finnair, Iberia, JAL, LAN, Lufthansa, Qantas, SAS, Singapore Airlines, Thai Airways International, United Airlines. Les services sont fournis par les compagnies membres de l'alliance oneworld.

www.oneworld.com

La préparation du budget 2002 s'inscrit dans une conjoncture incertaine

PRUDENCE. Laurent Fabius, qui affichait un optimisme sans faille pour l'économie française il y a encore quelques mois, est aujourd'hui beaucoup plus circonspect. Le ministre de l'économie et des finances s'est montré précautionneux, mercredi 30 mai, en présentant à la commission des finances de l'Assemblée nationale le rapport du gouvernement pour le débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce document, qui trace les grandes lignes de la préparation du projet de loi de finances pour 2002, sera discuté au Palais Bourbon le 6 juin. A une semaine de la discussion parlementaire, il dresse un portrait en demi-teinte de la situation économique française.

Depuis juin 1997, le bilan est bon, et M. Fabius ne manque pas de le rappeler. Mais le ralentissement économique aux Etats-Unis change la donne. « Avec des anticipations désormais nettement moins favorables, le comportement des entreprises en matière de stocks devrait peser sur l'activité, et l'investissement des entreprises pourrait ralentir », comme cela s'est d'ailleurs produit au premier trimestre (*Le Monde* du 24 mai), a déclaré M. Fabius devant les députés.

Reste, donc, la consommation des ménages, qui, pour l'instant, résiste bien, soutenue par les baisses d'impôts, les créations d'emplois et une inflation contenue. Quoi qu'il en soit, a poursuivi le ministre de l'économie, « deux choses paraissent acquises : une croissance comprise entre 2,7 % et 3,1 % est nettement moins assurée qu'il y a quelques mois, l'ampleur du ralentissement crée un aléa à la baisse ». Histoire de dire que les prévisions qui sous-tendent le budget 2001 ont peu de chances de se réaliser. Les chiffres pour les trois premiers mois de l'année laissent même présager une croissance inférieure à 2,5 % pour 2001. Et des recettes fiscales inférieures de plus de 15 milliards de francs à ce qui était prévu.

Dans ce contexte, la visibilité pour 2002 est limitée. Le gouvernement affiche encore une prévision de croissance de 2,8 %, même s'il y a fort à parier qu'elle sera revue à

la baisse cet été. L'objectif en matière d'évolution des dépenses publiques est connu : celles-ci ne devront pas augmenter de plus de 0,5 % en volume. Ce qui signifie, dans l'hypothèse d'une inflation à 1,2 %, que le budget de l'Etat augmenterait en 2002 de 29,1 milliards de francs par rapport à 2001.

REDÉPLOIEMENTS

Dans son rapport, le gouvernement prévient que « le budget 2002 devra être un budget de mouvements et de redéploiements » et que, « compte tenu des évolutions probables des charges de la dette et des dépenses de fonction publique, le montant des mesures nouvelles devrait être sensiblement égal à celui des redéploiements réalisés ». Cela signifie que les charges supplémentaires liées à l'évolution de la dette et des salaires des fonctionnaires mangent, à elles seules, la progression des dépenses prévues. Pour financer les autres dépenses, et notamment les priorités affichées (éducation nationale, justice, sécurité de proximité et environnement), il faudra donc faire des économies sur d'autres postes du budget et redéployer les moyens de l'Etat. Depuis 1997, une trentaine de milliards de francs sont ainsi transférés chaque année d'un poste à l'autre du budget. Mais en 2002, ce sera, à lire le DOB, la seule marge de manœuvre du gouvernement.

Les négociations entre M. Fabius et les différents ministères sur les crédits de leur administration en seront d'autant plus difficiles. Encore n'est-il pas certain, dans ce contexte, que le déficit budgétaire puisse être réduit. Le gouvernement a en effet décidé une baisse des impôts de 38 milliards de francs en 2002. « Si la conjoncture reste positive, [ce déficit] devrait pouvoir être réduit en 2002 par rapport à la loi de finances 2001 », qui table sur un solde négatif de 187 milliards de francs. Mais « l'ampleur de la réduction sera déterminée en partie par la croissance économique », souligne le rapport gouvernemental.

Virginie Malingre

SANTÉ A la veille de la Journée mondiale sans tabac organisée par l'OMS, jeudi 31 mai, un rapport sur le tabagisme passif évalue les risques sanitaires liés à l'exposition à la

fumée. Environ 1,1 million de personnes sont soumises pendant plus de 75 % de leur temps de travail au tabagisme passif. ● CHEZ L'ENFANT, l'augmentation du risque est avérée

pour les infections respiratoires et les otites récidivantes. Chez l'adulte, arrive en tête l'augmentation du risque d'accidents cardiaques et de cancers du poumon. ● BERNARD KOUCHNER

a déclaré, mardi 29 mai, qu'il souhaitait expérimenter l'interdiction de la vente de tabac aux moins de seize ans dans une région volontaire. ● LA COMMISSION EUROPÉENNE devait

adopter, mercredi 30 mai, à Bruxelles, une proposition de directive interdisant la publicité pour le tabac dans la presse, à la radio et sur Internet. (Lire aussi notre éditorial page 18)

Une étude mesure l'ampleur des méfaits du tabagisme passif

Un million de personnes sont exposées, pendant plus de 75 % de leur temps de travail, à la fumée de leurs voisins. A la veille de la journée mondiale sans tabac, une étude évalue avec précision l'augmentation des risques : +25 % pour les accidents cardiaques et les cancers du poumon

« **RISQUE** de la fumée ambiante : rien n'est prouvé », titrait en avril 1998 *La Revue des tabacs*, peu suspecte de sympathie envers la loi Evin. Il sera difficile de continuer à soutenir un tel point de vue après le rapport sur le tabagisme passif commandé par le directeur général de la santé à un groupe d'une vingtaine d'experts présidé par le professeur Bertrand Dautzenberg (service de pneumologie et réanimation respiratoire, groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière, Paris).

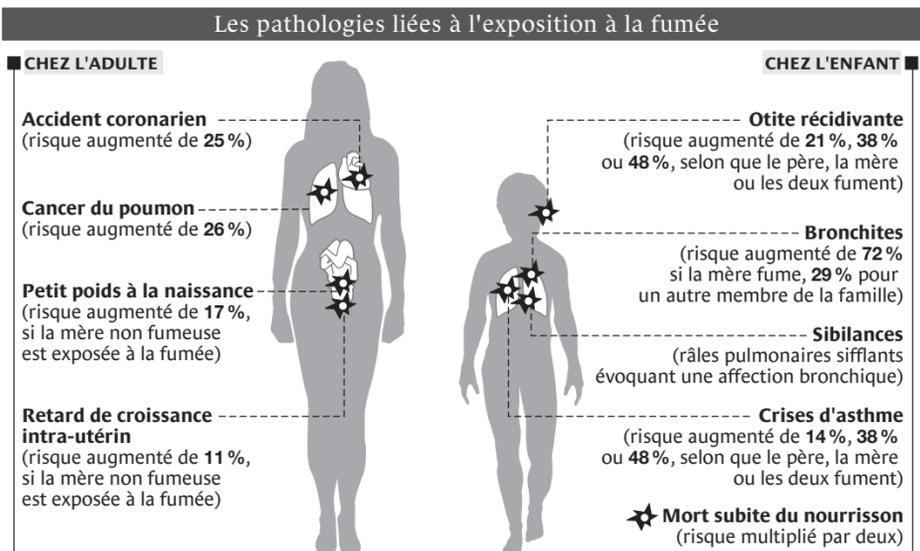
A la veille de la Journée mondiale sans tabac, placée sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), jeudi 31 mai, ce document de 120 pages passe en revue les données scientifiques sur les effets de l'exposition à la fumée du tabac et formule des propositions pour préserver la santé des non-fumeurs, rejoignant ainsi l'un des objectifs de la loi Evin.

En 1999, l'Académie nationale de médecine avait évalué à 2 500 ou 3 000 le nombre de décès – essentiellement du fait de maladies cardio-vasculaires – imputables au tabagisme passif. Ces morts s'ajoutaient aux 60 000 décès prématurés frappant tous les ans les fumeurs. Cette fois, le groupe d'experts dirigé par le professeur Dautzenberg a recensé avec une grande précision les effets scientifiquement établis de l'exposition au tabac des non-

fumeurs. Chez l'enfant, l'augmentation du risque est ainsi avérée pour les infections respiratoires basses (+ 72 % si la mère fume), les otites récidivantes (+ 48 % si les deux parents fument), les crises d'asthme et de râles sibilants, la mort subite du nourrisson, le retard de croissance intra-utérin et le petit poids de naissance, même lorsque la mère ne fume pas mais qu'elle est exposée à la fumée de son entourage. Arrive en tête chez l'adulte l'augmentation du risque d'accidents cardiaques d'origine coronarienne (+ 25 %) et de cancers du poumon (+ 26 %). Parmi les effets probables, les experts ont noté le doublement du risque des cancers des sinus de la face et des accidents vasculaires cérébraux, ainsi que l'accroissement du risque d'atteinte des artères périphériques.

EXPOSITION AU TRAVAIL

« Aucune donnée objective n'est disponible en France » sur la population exposée à la fumée du tabac dans les lieux publics et privés, reconnaît le groupe de travail, qui souhaite qu'une étude soit conduite dans ce domaine. En revanche, la base européenne de données Carex indique qu'environ 1,1 million de Français sont exposés plus de 75 % de leur temps de travail au tabagisme passif. La fumée de



Source: Rapport du groupe de travail sur le tabagisme passif, mai 2001. Ne figurent sur ces schémas que les effets pour lesquels il existe la plus forte certitude scientifique. D'autres effets décrits par des études ont été considérés comme probables (cancer des sinus de la face et accident vasculaire cérébral, pour lesquels le risque serait double, etc.), suspects ou possibles.

tabac est ainsi « le cancérigène respiratoire auquel sont exposées le plus fréquemment des personnes dans le cadre de leur profession en France », note le rapport des experts, loin devant le radon et ses produits de dégradations (plus de

500 000 personnes exposées) ou les fumées d'échappement de moteurs Diesel (qui atteignent un peu plus de 400 000 employés). Autre donnée disponible, la population carcérale – environ 50 000 personnes –, compte 80 % de fumeurs. Cela signifie, selon le groupe de travail, qu'environ 10 000 détenus, le plus souvent incarcérés dans les mêmes cellules que des fumeurs lors d'une détention provisoire et de peines inférieures à un an de prison, subissent « une exposition au tabagisme passif près de 24 heures par jour ».

Le rapport étudie les dispositions législatives sur la protection des non-fumeurs adoptées dans l'Union européenne. Dans ce domaine, la France et la Finlande sont les pays qui sont allés le plus loin. Alors que les autres pays se sont contentés de mesures incitatives, la loi Evin interdit depuis 1991 52 % des hommes du même âge, selon le Comité français d'éducation pour la santé.

Après avoir diminué au début des années 1980, le taux des adolescents fumeurs en France s'est stabilisé autour de 35 % depuis 1992. ● **Les femmes.** Si aucune mesure n'est prise, estime l'OMS, les décès féminins seront multipliés par dix en 2025. En France, en 1950, moins de 20 % des femmes et plus de 66 % des hommes fumaient. En 1998, elles étaient 34 % à fumer alors que ce n'était plus le cas que de 42 % des hommes. En 1995, 58,3 % des femmes de 18 à 24 ans fumaient, contre 52 % des hommes du même âge, selon le Comité français d'éducation pour la santé.

Le rapport, « choisi de procéder par étapes (interdiction de fumer sur les lieux de travail en 1995, puis dans les restaurants en 1999), avec préparation et communication en direction du public ». « L'absence de volonté politique de faire appliquer ces dispositions est source de grandes difficultés et peut conduire au développement d'une activité contentieuse », conclut le rapport. Pour protéger les non-fumeurs, le groupe de travail fait plusieurs recommandations. Tout d'abord, il propose des mesures techniques concernant l'aménagement des locaux recevant des fumeurs, notamment le renforcement des normes de ventilation. Il souhaite également « mobiliser l'autorité pour qu'elle demande aux officiers de police judiciaire d'effectuer des contrôles pour l'application de la loi Evin (actuellement aucune infraction relevée en dix ans) ». Les experts demandent une modification du code du travail « ajoutant la protection de non-fumeurs » aux missions

des inspecteurs du travail. Sans se prononcer sur une éventuelle interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de seize ans, le groupe de travail recommande de « supprimer toute dérogation faite aux élèves de fumer dans les lycées ». Le rapport prône également le renforcement des dispositions préventives dans les transports et préconise, pour les restaurants, un « label de qualité de l'air ».

RENFORCEMENT DES SANCTIONS

Les spécialistes regroupés autour du professeur Dautzenberg défendent une ligne dure en matière de veille judiciaire et souhaitent l'extension aux « associations de consommateurs, d'usagers et de malades répondant aux mêmes critères que les associations de lutte contre le tabagisme » (cinq ans d'existence) de la possibilité d'ester en justice « dans le domaine de la réglementation du tabac ». De même, les experts évoquent la mise en place « d'un système de recueil national des doléances liées à la fumée de tabac » sous le contrôle d'une autorité chargée de proposer des interventions en retour. Parallèlement au développement de l'information sur les méfaits du tabagisme passif, le groupe de travail souhaite le renforcement des sanctions pour les industries du tabac « qui se livrent encore illégalement à un parrainage ou à des promotions directes ou indirectes illégales », ainsi que des sanctions pour les bénéficiaires. Enfin, avant d'appeler à un développement de la recherche, les auteurs du rapport recommandent « le remboursement, voire la gratuité des substituts nicotiques pour les femmes enceintes ».

« Les données scientifiques sur le tabagisme passif maintenant disponibles nécessitent que les autorités agissent aussi vite que possible pour assurer la protection des non-fumeurs », conclut le rapport. L'ensemble des mesures proposées (...) justifie une mobilisation politique et financière à hauteur des problèmes à résoudre. »

Paul Benkimoun

Un tiers des jeunes fument

● **Quatre millions de décès.** Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), quatre millions de morts, en 1998, peuvent être imputés au tabac dans le monde. Si rien n'est fait, dans une génération, dix millions de personnes décéderont chaque année d'une maladie liée au tabac. En France, la consommation de tabac est à l'origine d'environ 60 000 morts prématurés par an – 47 000 décès masculins –, soit plus d'une mort sur dix. Si les tendances se maintiennent, dans vingt ans, on recensera en France environ 160 000 décès prématurés dus au tabac.

● **Les jeunes.** En France, plus d'un jeune sur trois âgé de 12 à 18 ans est un consommateur de tabac. Parmi eux, 9 sur 10 sont des consommateurs réguliers, selon le Haut Comité de la santé publique. Le Comité français d'éducation pour la santé recense moins de 10 % de fumeurs entre 12 et 13 ans, près de 33 % entre 14 et 15 ans, 50 % entre 16 et 17 ans. A 18 ans, 60 % des jeunes Français, hommes et femmes à égalité, sont devenus des consommateurs réguliers de tabac. L'âge moyen d'initiation à la première cigarette est aujourd'hui de 14 ans.

Après avoir diminué au début

des années 1980, le taux des adolescents fumeurs en France s'est stabilisé autour de 35 % depuis 1992.

● **Les femmes.** Si aucune mesure n'est prise, estime l'OMS, les décès féminins seront multipliés par dix en 2025. En France, en 1950, moins de 20 % des femmes et plus de 66 % des hommes fumaient. En 1998, elles étaient 34 % à fumer alors que ce n'était plus le cas que de 42 % des hommes. En 1995, 58,3 % des femmes de 18 à 24 ans fumaient, contre 52 % des hommes du même âge, selon le Comité français d'éducation pour la santé.

Bernard Kouchner « réfléchit » à l'interdiction de vente aux mineurs

En visite à Saint-Nazaire, le ministre propose d'expérimenter cette mesure dans une région volontaire

NANTES

de notre correspondant

A l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le ministre de la santé, Bernard Kouchner, s'est interrogé, mardi 29 mai, lors d'une visite à Saint-Nazaire, sur l'opportunité d'interdire la vente de cigarettes aux moins de seize ans. « Ma conviction vacille, a déclaré le ministre. Certes, l'Organisation mondiale de la santé le demande et cette interdiction de vente jouerait sans doute un rôle intéressant auprès des parents. Mais je trouve aussi que l'on interdit trop de choses pour les jeunes et que ce n'est pas la bonne façon de faire. Certains me disent que cela entraînerait des risques de transgression et de trafic. Mon souhait est plutôt d'expérimenter cette mesure sur une région volontaire. Nous y réfléchissons. »

Mardi, à Saint-Nazaire, les adolescents rencontrés au cours de sa visite ont confirmé ses craintes : « L'interdiction de la vente rendrait la cigarette encore plus tentante », a ainsi affirmé une élève du lycée Aristide-Briand, qu'il interrogeait sur cette éventualité. Son hôte du jour, le député socialiste Claude Evin, qui, il y a dix ans, à la tête du ministère de la santé, faisait voter la loi antitabac portant son nom, est, lui, favorable « à titre personnel » à cette interdiction de vente. Un oncologue, venu débattre avec le ministre de la santé, lui a même suggéré de la fixer à dix-huit ans.

Le Comité national contre le tabagisme (CNCT), qui prône depuis des années cette interdiction, a accueilli favorablement les déclara-

tions du ministre de la santé. Il a souhaité « s'associer à cette réflexion, en espérant qu'elle se concrétisera ».

Pour Bernard Kouchner, l'application de la loi Evin dans les écoles est prioritaire. « Nous ne tolérons la cigarette que sur le campus, en demandant aux élèves de rester à distance des bâtiments pour ne pas que la fumée entre par les portes ou les fenêtres, lui a expliqué un enseignant du lycée Aristide-Briand. Dans les toi-

lons, cela ne sent plus la cigarette comme lorsque nous étions gosses et il n'y a pas un mégot par terre dans les couloirs. La page est bien tournée. » Les élèves ont toutefois tempéré cet optimisme, décrivant au ministre de la santé la réalité persistante du tabagisme à l'école.

La charte « Ecole sans tabac », que M. Kouchner était venu signer

avec les élèves du collège Louise-Michel de Paimboeuf, au sud de Saint-Nazaire, est fondée sur trois mots-clés : « respect », « tolérance », « humour ». Ces principes conviennent parfaitement au ministre de la santé. Apprenant que les élèves de ce collège cherchent à porter la bonne parole hors de leurs murs, Bernard Kouchner leur a soufflé l'idée de faire une « ronde des écoles » et a assuré qu'il allait proposer à Jack Lang, le ministre de l'édu-

constitué en Loire-Atlantique par plusieurs associations mais aussi le Comité départemental contre les maladies respiratoires, le Comité départemental d'éducation pour la santé, et la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Saint-Nazaire.

UN COMBAT JUDICIAIRE

La CPAM a engagé, en juin 1999, contre les quatre principaux fabricants de tabac présents sur le marché français, un combat judiciaire soutenu par Bernard Kouchner. Elle les a assignés devant le tribunal de grande instance en leur réclamant 65 millions de francs de dommages-intérêts « en réparation du préjudice causé du fait du tabagisme de ses assurés sociaux ». Elle demande également le versement d'une somme de 24 millions par an « tant que les produits du tabac n'offriront pas au public la sécurité à laquelle il peut légitimement s'attendre ».

La CPAM estime à cinq cents le nombre de décès annuels lié au tabac dans la région. « Notre action a été jugée recevable et nous venons de recevoir les cinq cents pages de conclusion des cigarettiers. Nous espérons un examen sur le fond au début de l'année prochaine », explique le directeur de la caisse, M. Rousseau. Le conseil d'administration public de la CPAM de Saint-Nazaire, auquel M. Kouchner avait été invité, s'est tenu, mardi, sur « le thème du tabac passif de la Journée mondiale sans tabac en le centrant sur les enfants ».

Dominique Luneau

cité Colloque
des sciences & de l'industrie

«LA VACHE FOLLE EN QUESTIONS»

Entrée Libre

Journée d'information et de dialogue entre le public, des hommes politiques, des chercheurs et des experts pour confronter leurs interrogations sur le cas de la "vache folle" :

- Comment informer et rendre les citoyens acteurs du débat ?
- Que savent les scientifiques sur la question de la vache folle ?
- Pourquoi les incertitudes liées au prion créent-elles une situation exceptionnelle ?
- Comment l'information est-elle gérée en France et en Europe ?

9 h 30 : Ouverture du colloque
9 h 45 / 12 h 30 : Mise à jour d'une controverse sociotechnique "le cas de la vache folle".
Annick Alperovitch, Christian Babusiaux, Jean-Philippe Brandel, Jeanne Brugère-Picoux, Muriel Eliazewicz, Sir John Krebs, Sylvain Lehmann, Pierre-Marie Lledo, Valérie Mestre, Jean-Benoît Rault.

14 h 00 / 16 h 30 : Gestion de l'ESB et bilan en France et en Europe.
Paul Benkimoun, Claude Fischler,

Antoine Flahault, Catherine Geslain-Lanéelle, Georges Galbérine, Marie-Jeanne Husset, Pierre-Benoît Joly, Ulrich Kihm, Annie Leroy, Erik Millstone, Jacqui Reilly, Brian Wynne.

16 h 45 / 18 h 00 : Médiation scientifique et information citoyenne.
Michel Callon, Hervé Chneiweiss, Michel Demazure, Graham Farmelo, Guy Pailotin, Joël de Rosnay.
Animateur-moderateur des débats : Eric Jouan, journaliste.

18 h 00 : Clôture

Inscriptions
Tél : 01 40 05 83 08 - e-mail : veille@cite-sciences.fr
Fax : 01 40 05 82 37 - (à l'attention de M.P. Hermann)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES :
The British Council, Inra, Inserm, CNRS

Pour les visiteurs de la Cité, une exposition magazine de 400 m² (panneaux, audiovisuels, portraits des acteurs de la crise) sera installée pendant trois mois.

Cité des sciences et de l'industrie
Espace Condorcet - 30, avenue Corentin-Cariou Paris 19^e
Métro Porte de la Villette - www.cite-sciences.fr

Samedi 9 juin 2001 - 9h30 / 18h

Le Monde

Le parquet requiert la saisine de la Cour de justice contre M. Strauss-Kahn sur le dossier Lagerfeld

Alors que l'enquête paraissait l'avoir blanchi, l'ancien ministre dénonce un « acharnement »

La section financière du parquet de Paris a requis, mercredi 23 mai, la saisine de la Cour de justice de la République pour instruire d'éventuel-

les infractions de « corruption passive » et de « concussion », « susceptibles d'être reprochées à Dominique Strauss-Kahn », à propos du dossier

fiscal du couturier Karl Lagerfeld. L'enquête du juge Brisset-Foucault paraissait pourtant avoir repoussé le soupçon d'un « arrangement ».

LE CALVAIRE judiciaire de Dominique Strauss-Kahn continue. Déjà poursuivi dans l'enquête sur l'ancienne Mutuelle des étudiants de France (MNEF) et dans l'un des volets de l'affaire Elf, l'ancien ministre de l'économie et des finances (1997-1999), actuel député (PS) du Val-d'Oise, pourrait avoir à s'expliquer devant la Cour de justice de la République (CJR) à propos de son intervention sur le dossier fiscal du couturier Karl Lagerfeld. La section financière du parquet de Paris a requis, le 23 mai, la saisine de la haute juridiction pour instruire sur d'éventuelles infractions de « corruption passive » et de « concussion » [le fait pour un responsable public d'accorder des exonérations indues], « susceptibles d'être reprochées à M. Strauss-Kahn en tant que ministre d'Etat, pour avoir été accomplies dans l'exercice de ses fonctions ministérielles ».

Les services du procureur avaient été sollicités, le 21 mai, par le juge d'instruction Marc Brisset-Foucault, chargé de l'enquête sur les conditions d'enregistrement et de divulgation de la cassette de Jean-Claude Méry, l'ex-financier occulte du RPR décédé en 1999. Dans une ordonnance de vingt-deux pages, le juge énumérait les « faits nouveaux » qu'il dit avoir rassemblés et qui pourraient, selon lui,

motiver « des investigations supplémentaires » de la commission d'instruction de la CJR.

Après la publication du témoignage de M. Méry, dans *Le Monde* des 22 et 23 septembre 2000, son avocat fiscaliste, Alain Belot, avait avoué avoir remis à M. Strauss-Kahn – dont il avait été le collaborateur à l'Assemblée nationale – l'original de l'enregistrement, le 6 avril 1999, lors d'un entretien consacré à un autre de ses clients : Karl Lagerfeld. De cette concomitance est né le soupçon d'un « arrangement », publiquement évoqué d'emblée par l'hebdomadaire *L'Express* (*Le Monde* du 26 septembre 2000), mais que l'enquête du juge Brisset-Foucault, ouverte pour « soustraction de documents » et « trafic d'influence », paraissait avoir nettement relativisé.

Dénonçant un « acharnement judiciaire », M. Strauss-Kahn a déclaré au *Monde* avoir « demandé [à ses] services de traiter ce dossier en suspens depuis de longues années » et s'être « conformé mot à mot à la solution recommandée par l'administration ». Plusieurs documents ont, de fait, attesté l'intervention personnelle du ministre sur le feuillet qui opposait le couturier au fisc depuis 1982. Au terme d'une transaction conclue au mois d'août 1999, M. Lagerfeld avait vu le

montant de ses redressements réduit de 93,5 à 43,3 millions de francs.

Interrogé le 4 avril en qualité de témoin assisté, M. Strauss-Kahn s'était « insurgé contre l'idée selon laquelle le dossier de M. Lagerfeld aurait bénéficié d'un traitement particulier, aussi bien lié à [ses] liens antérieurs avec M. Belot qu'à l'existence de [la] cassette ». Mais hormis cette dénégation, l'ordonnance de M. Brisset-Foucault se borne à recenser les pièces fiscales et notes internes saisies, sans mentionner aucune des explications fournies aux enquêteurs par les hauts fonctionnaires des finances interrogés, qui ont tous écarté la responsabilité du ministre dans le règlement du dossier Lagerfeld.

« GARANTIR LES INTÉRÊTS DE L'ÉTAT »

L'ancien chef de la « cellule fiscale » de Bercy a ainsi affirmé avoir lui-même « fait passer au ministre une note proposant le principe d'une transaction » qui fut « approuvée » par M. Strauss-Kahn. L'ancien chef du service chargé du dossier Lagerfeld à la direction générale des impôts (DGI) a, pour sa part, évoqué les divergences d'appréciation entre les services fiscaux et le cabinet du ministre, apparues sous le ministère d'Alain Lamassoure (UDF), prédécesseur de M. Strauss-Kahn (1995-1997). Evoquant les « risques juridiques » des

procédures contentieuses entreprises contre M. Lagerfeld, ce fonctionnaire a assuré avoir « considéré que seul un règlement transactionnel [...] était susceptible de garantir les intérêts de l'Etat », certifiant que l'accord final, contrairement aux propositions initiales de la DGI, avait été « rigoureusement conforme » à l'avis finalement exprimé par lui devant les conseillers du ministre.

Archives et témoignages attestent par ailleurs que M. Lamassoure était intervenu, dès 1995 et « à la demande de la présidence de la République », pour diminuer les montants réclamés au couturier de 60,2 à 10 millions de francs. Dans son ordonnance, le juge Brisset-Foucault évoque d'ailleurs des « décisions ministérielles » susceptibles d'avoir été entachées de « concussion », sans plus de précision. Le réquisitoire du parquet, lui, ne mentionne que le nom de M. Strauss-Kahn. « Je constate qu'à chaque fois que la pression des affaires monte sur M. Chirac, on me fait revenir en première ligne, nous a déclaré l'ancien ministre. Je commence à en avoir ras le bol. » Si le procureur général entérine l'avis du parquet, la première victime judiciaire des accusations posthumes de Jean-Claude Méry sera socialiste.

H. G.

Au procès des vacances en temps partagé, les parties civiles ont du mal à convaincre

BERNARD GABADOU attendait ce moment depuis des années : finalement, avec le recul, il s'en serait volontiers passé. Le président de l'Association des propriétaires adhé-



PROCÈS

rents français de vacances en temps partagé (APAF-VTP) représentée à lui seul 1 750 parties civiles, les victimes des vacances en temps partagé dont le procès pour escroquerie s'est ouvert à Paris, le 21 mai (*Le Monde* du 25 mai). Il a, mardi 29 mai, raconté benoîtement ses vacances, assez peu édifiantes, d'autant qu'il n'avait pas apporté de diapositives, et s'est fait fort malmener par les avocats de la défense.

Un triste jour d'octobre 1995, M^{me} Gabadou, en sortant du supermarché, se fait distribuer un ticket à gratter et gagne une semaine de vacances. Son mari, en homme avisé – il est ancien directeur commercial puis directeur général d'une entreprise d'informatique –, décide de tenter l'aventure. « C'était pendant les grèves, explique Bernard Gabadou, rien

ne marchait, il faisait gris... » On propose aux heureux gagnants de partir avec Altitudes voyages, la compagnie aérienne du groupe. Contrairement à ce que soutient l'accusation, le retraité reconnaît qu'il pouvait en choisir une autre, mais les tarifs étaient particulièrement intéressants.

« C'EST VACHEMENT LÉGER »

Arrivés à Tenerife, en Espagne, en décembre 1995, les Gabadou sont « très bien reçus », on leur demande simplement de venir le lendemain à 9 heures à une réunion d'information. Le couple en sort à 17 heures en ayant acheté trois semaines de vacances pour 240 000 francs. « Ils avaient de très bonnes méthodes de vente, s'excuse l'ancien directeur commercial, les vendeurs étaient très bien formés, le commercial était sympathique... » Il n'a pas l'impression pour autant d'avoir été « harcelé », ce qui n'arrange pas trop le parquet. Bernard Gabadou est content : l'année suivante, il trouve la résidence au Mexique « très agréable », les spectacles « de très bonne qualité », il rachète même une quatrième semaine soldée à 35 000 francs.

Les choses se gâtent début 1997. Les sociétés qui lui ont vendu ses

vacances changent de nom, les montages sont pour le moins opaques, et le nombre de destinations possibles s'est réduit comme peau de chagrin. « Les titres de propriété me donnent aujourd'hui le droit de partir en Espagne ou en Espagne, proteste le retraité. Ou à Deauville, mais en hiver. » C'est ainsi qu'il a créé en juin 1997 l'APAF, négocié une baisse des charges et engagé l'action en justice. Il réclame aujourd'hui 300 000 francs. M^{re} Patrick Maisonneuve, l'avocat de l'un des prévenus, lui fait avouer qu'il avait encore acheté une cinquième semaine, bradée à 5 000 francs, à la vice-présidente de l'association. Preuve qu'il pense que ces semaines vaudront encore quelque chose, « quand le marché sera assaini ».

M^{re} Michel Konitz, autre avocat de la défense, le pousse à admettre qu'il était moralement discutable pour l'association de vendre des titres de propriété, s'ils étaient effectivement sans valeur : vendre ces « sortes d'emprunts russes à l'envers, assure l'avocat, n'était-ce pas se rendre complice à son tour d'une escroquerie ? ». Et, quand le président lui demande ce qu'il pense du procès – sous-entendu, y a-t-il eu escroque-

rie ou simple mauvaise gestion –, Bernard Gabadou se tire une balle dans le pied : « En tant que patron d'entreprise, je pense que c'est vachement léger, explique l'ancien directeur. Un patron doit savoir où il va. »

Franck Johannès

L'impressionnante pharmacie de l'équipe cycliste TVM conduit médecin et directeur sportif devant le tribunal de Reims

REIMS (Marne)
de notre envoyé spécial

Existait-il un système de dopage institutionnalisé au sein de la formation cycliste néerlandaise TVM, comme celui mis au jour chez Festina lors du procès de novembre 2000, à Lille ? En raison de ce soupçon, trois prévenus, qui comparaitraient, depuis lundi 28 mai, devant le tribunal correctionnel de Reims (Marne), risquent trois ans de prison.

Le 9 mars 1998, au péage de Courcy (Marne), les douaniers procèdent au contrôle d'un camion de l'équipe néerlandaise. A son bord, ils découvrent 106 seringues enfermées dans un réfrigérateur contenant de l'érythropoïétine (EPO), une substance utilisée dans les pelotons cyclistes à des fins de dopage. L'instruction, confiée à la juge rémoise Odile Madrolle, conduit quatre mois plus tard – en plein Tour de France – à la mise en examen du médecin de l'équipe, le Russe Andréï Mikhaïlov, du directeur sportif néerlandais Cess Priem et d'un soigneur, également néerlandais, Johannes Moor, pour « détention, transport sans autorisation de substances vénéneuses, incitation et facilitation d'usage à des sportifs » des dites substances.

Mardi 29 mai, durant près de trois heures, Andréï Mikhaïlov a maintenu les déclarations faites alors aux policiers : « L'EPO était destinée à une clinique russe afin de soigner des enfants leucémiques. » Le président Mario-Louis Craighero s'interroge : « Mais alors pourquoi avoir retiré les étiquettes qui révélaient la nature du produit contenu dans les seringues ? » Andréï Mikhaïlov ne se désunit pas : « Je pensais que les coureurs ne devaient pas identifier ce produit. L'EPO est un dopant. Je n'avais pas envie qu'ils soient tentés. »

« DES CARTONS ET DES CARTONS »

Diplômé de l'université de Moscou, de l'Institut de recherche de médecine du sport de Russie, Andréï Mikhaïlov est un éminent spécialiste, engagé par Cess Priem dès 1990. Il se déplace sur de nombreuses épreuves, examine des coureurs. A cette époque, l'EPO, inscrite dès 1989 sur les listes des produits interdits par l'Union cycliste internationale (UCI) et le Comité international olympique (CIO), commet déjà des ravages. Des équipes entières, puis très vite la majorité du peloton, puisent dans cette « potion magique ». Mais Andréï Mikhaïlov ne voit rien. « J'ai appris ce que c'était en 1996 », assure-t-il.

Yves Bordenave

M. Pasqua mis en examen une deuxième fois par les juges de l'affaire Falcone

L'ancien ministre nie tout lien avec les ventes d'armes

UNE DEUXIÈME mise en examen a été notifiée à Charles Pasqua, mardi 29 mai, par les juges d'instruction chargés des enquêtes sur les ventes d'armes vers l'Angola et le financement du Rassemblement pour la France (RPF). Poursuivi depuis la veille pour « financement illégal de campagne électorale » (*Le Monde* du 30 mai), l'ancien ministre l'est désormais aussi pour « recel d'abus de biens sociaux » et « trafic d'influence ». Son second interrogatoire a été consacré à des versements de fonds qu'auraient effectués les hommes d'affaires Pierre-Joseph Falcone et Arcadi Gaydamak au profit – direct ou indirect – de M. Pasqua. A sa sortie du pôle financier du tribunal de Paris, ce dernier a déclaré qu'il entamerait « les recours nécessaires devant la chambre de l'instruction » pour obtenir l'annulation de ses deux mises en examen. « Tout ça est directement lié à l'action politique que je conduis », a-t-il commenté, estimant que les juges « n'ont aucun élément » contre lui. L'un de ses avocats, M^{re} Gilbert Collard, a assuré que « le dossier repose sur une succession d'hypothèses non vérifiées ».

Parmi les éléments retenus à l'encontre de M. Pasqua figure un versement de 450 000 dollars (3,5 millions de francs), mentionné dans un « mémo » retrouvé chez M. Falcone mais dont la trace effective n'a pas été retrouvée. En regard de la somme était inscrit le nom « Robert », dont la secrétaire de l'homme d'affaires a précisé qu'il dissimulait le député européen (RPF) Jean-Charles Marchiani, proche collaborateur de M. Pasqua. La même somme était mentionnée sur une note qui évoquait un « accord politique » avec les dirigeants angolais en contrepartie d'un « lobbying

politique » au Parlement européen (*Le Monde* du 24 janvier). M. Pasqua a contesté, devant les juges, avoir effectué le moindre lobbying en faveur de l'Angola et avoir eu connaissance de tels versements.

VOYAGE EN AVION PRIVÉ

Les enquêteurs ont aussi découvert qu'un voyage de l'ancien ministre vers l'Angola en avion privé avait été payé par M. Gaydamak, à hauteur de 550 000 francs, au début de 1997. M. Pasqua a enfin été questionné sur le versement, en 1996, par la société de M. Falcone, Brenco International, de 1,5 million de francs au profit de l'Association France-Afrique-Orient (AFAO), dissoute en octobre 2000, et dont M. Pasqua avait été le vice-président. L'ancien ministre a contesté tout lien entre ce versement et la remise de l'ordre national du mérite à M. Gaydamak, décernée au même moment sur le contingent spécial du président de la République, officiellement à la demande du ministre de l'agriculture, mais officieusement pour récompenser son intervention dans la libération de deux pilotes français détenus en Bosnie, en 1995.

L'ancien ministre de l'intérieur a confirmé le rôle joué par M. Gaydamak, dont les origines russes avaient facilité les contacts en Bosnie, et assuré avoir ignoré les alertes contenues dans des notes des Renseignements généraux consacrées à l'homme d'affaires. Il a indiqué être effectivement intervenu pour sa décoration, et s'être entendu pour cela avec le président de la République.

Pascal Ceaux
et Hervé Gattegno

► www.lemonde.fr/pasqua-affaires

Pour que le vaccin contre le sida existe un jour, comme moi, soyez volontaire

Vous avez entre 21 ans et 55 ans, vous êtes séronégatif, associez-vous à l'opération Volontaires pour un vaccin en participant bénévolement à un essai vaccinal.

Agence nationale de recherches sur le sida
Volontaires pour un vaccin
101, rue de Tolbiac
75013 Paris
vaccin@anrs.fr
Numéro vert : 0 800 156 156

Marchés des lycées d'Ile-de-France : demande d'audition de M. Moscovici et de M. Bartolone

LES JUGES d'instruction chargés de l'enquête sur les marchés des lycées de la région Ile-de-France ont adressé, lundi 28 mai, à la ministre de la justice, Marylise Lebranchu, une demande aux fins d'audition, en qualité de témoin, de Pierre Moscovici et de Claude Bartolone, respectivement ministre délégué chargé des affaires européennes et ministre délégué à la ville. La ministre devrait saisir le conseil des ministres, dont l'accord préalable est nécessaire pour entendre, comme témoin, un ministre en exercice.

Le nom de M. Moscovici, trésorier du PS de 1992 à 1994, a été cité par Gérard Peybernes, ancien responsable de l'Association nationale de financement du parti, mis en examen dans cette affaire. En décembre 2000, M. Peybernes avait indiqué aux juges que M. Moscovici avait été informé « des ententes entre les entreprises et leur corollaire : la répartition d'un pourcentage entre les partis ». A la mi-février, il modifiait cependant sa version, affirmant n'avoir « jamais évoqué ces questions avec M. Moscovici ».

Le nom de M. Bartolone est apparu lors de l'interrogatoire de l'ancien trésorier du RPR, Robert Galley. Il avait assuré aux juges n'avoir jamais entendu parler d'une forme de racket sur les marchés avant son audition, le 19 juin 1991, par la commission d'enquête parlementaire sur le financement des partis politiques. Ce jour-là, le député (PS) Claude Bartolone lui avait demandé sa réaction s'il venait à apprendre que « dans la région Ile-de-France, des entreprises retenues pour construire des lycées avaient décidé de faire des dons au RPR ».

Un numéro unique sera attribué aux demandeurs de logements sociaux

Cette mesure devrait permettre de mieux évaluer les besoins en HLM

La réforme de l'attribution des logements sociaux, votée en 1998, vient d'être complétée par la mise en place d'un « numéro départemental unique », qui sera attribué, à

compter du jeudi 31 mai, à toute personne déposant une demande de HLM. Ce dispositif devrait permettre d'évaluer précisément les besoins en logements sociaux.

PRÈS DE trois ans après son adoption, la réforme de l'attribution des logements sociaux est enfin parachevée. Inscrite dans la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, elle demandait, pour être complète, que soit mis en place le « numéro départemental unique ». C'est désormais chose faite : à compter du jeudi 31 mai, toute personne qui dépose une demande de HLM se verra attribuer, dans un délai d'un mois, un numéro départemental d'enregistrement.

Il ne s'agit pas d'un numéro d'ordre qui assurerait automatiquement au candidat locataire une proposition de logement. Mais il offre deux garanties : tous les dossiers seront pris en compte et ils seront examinés dans des délais raisonnables. Les demandes formulées avant l'instauration du numéro unique seront intégrées dans le dispositif, au fur et à mesure de leur renouvellement, en conservant leur ancienneté. Cette innovation éliminera les « doublons », liés aux candidatures multiples d'une même personne, et donnera une idée précise des besoins en logements sociaux.

Très attendu par les associations d'aide aux plus démunis, le « numéro unique » conditionne, pour une large part, le succès de la réforme votée en 1998. La loi a en effet créé des « conférences intercommunales du logement » dans les bassins d'habitat englobant des zones urbaines sensibles ou un grand nombre de HLM. Désormais, les maires, les services de l'Etat et les bailleurs sociaux doivent se réunir pour élaborer des « chartes » qui définissent des objectifs d'accueil de familles défavorisées dans le parc HLM. En outre, chaque organisme HLM est

tenu de s'engager, au terme d'« accords collectifs départementaux » signés avec le préfet, à attribuer des logements à un certain nombre de « personnes cumulant les difficultés ». Les conventions fixent également des critères de priorité et des délais d'attente acceptables. Ces derniers varient d'un département à un autre, en fonction de l'intensité de la demande. Si un candidat locataire patiente au-delà de ces délais, il peut alors saisir des « commissions de médiation », placées auprès du préfet, pour que sa demande soit examinée.

UN OUTIL PRÉCIEUX

Dans de nombreux départements, ces procédures tardaient à voir le jour. Louis Besson, ancien secrétaire d'Etat au logement, avait critiqué, le 21 septembre 2000, lors du congrès de l'Union nationale des HLM à Bordeaux, la « modestie » des efforts consentis par certains bailleurs pour offrir un toit aux ménages en difficulté. « Comment envisager que, sur un département entier, les propositions d'engagement de logement ne portent que sur quelques dizaines de familles ? », avait-il déploré.

Cette frilosité ne sera plus tenable avec l'instauration du « numéro unique », car celui-ci va jeter une lumière crue sur le niveau des besoins. « Nous allons savoir quel est le nombre exact de demandeurs et nous allons aussi voir que certaines demandes sont plus longues à satisfaire », commente-t-on dans l'entourage de Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'Etat au logement. A terme, les élus, les services déconcentrés de l'Etat et les organismes HLM vont disposer d'un outil de connaissance précieux pour agir. En même

temps, celui-ci les placera face à leurs responsabilités. Du coup, certains dispositifs prévus par la loi Besson de 1990 en faveur des mallogés « vont retrouver une deuxième vie », estime Dominique Bélargent, de l'Union nationale des HLM.

Certains départements « avant-gardistes » n'ont cependant pas besoin du « numéro unique » pour être aiguillonnés. La Haute-Savoie et la Loire-Atlantique, entre autres, ont ainsi créé, depuis plusieurs années, un « fichier unique de la demande locative sociale » qui va bien au-delà des prescriptions de la loi contre les exclusions. Le principe est simple : toute demande de HLM est reportée dans une base de données à laquelle a accès l'ensemble des bailleurs sociaux. Ces derniers peuvent alors faire des propositions au candidat locataire. En Loire-Atlantique, la confrontation quasi instantanée de l'offre et de la demande a contribué à résorber le nombre d'appartements vacants.

Mais cette « mutualisation de la demande », nullement prévue par les textes, ne concerne que quelques départements. On le regrette, dans l'entourage de Marie-Noëlle Lienemann : « Les ménages, explique-t-on, doivent multiplier les dossiers s'ils veulent être pris en considération par plusieurs organismes HLM », sachant que chacune de leur demande sera enregistrée sous un même numéro (si elles sont effectuées dans le même département). « Notre espoir est que le numéro unique donne envie aux acteurs de faire autre chose », ajoute-t-on. Sur le modèle de la Loire-Atlantique ou de la Haute-Savoie, par exemple.

Bertrand Bissuel

Décision le 4 septembre sur l'insolvabilité de Maurice Papon

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de Melun (Seine-et-Marne) rendra, mardi 4 septembre, son jugement dans l'affaire opposant Maurice Papon, condamné à dix ans de réclusion le 2 avril 1998 pour complicité de crimes contre l'humanité et incarcéré à Paris, à six associations de déportés, qui lui réclament 760 000 francs de frais de justice et lui reprochent d'avoir organisé son insolvabilité avant son procès devant les assises de la Gironde, en 1997. Entre 1995 et 1997, Maurice Papon et son épouse avaient effectué des donations-partages à leurs trois enfants, leur cédant leur maison de Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne) et leur appartement parisien du 16^e arrondissement, vendu depuis. M. Papon n'étant plus en mesure de payer les frais de justice alloués par la cour d'assises de Bordeaux, les associations ont demandé au tribunal d'annuler ces actes. Jean-Marc Varaut, l'avocat de Maurice Papon, a fait valoir que les donations avaient été faites dans un cadre familial normal.

Les évêques hostiles à la stérilisation des handicapés mentaux

LES ÉVÊQUES DE FRANCE ont pris position, mardi 29 mai, contre la stérilisation des handicapés mentaux, à la veille de l'examen en deuxième lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'IVG, dont l'article 20 autorise, à certaines conditions, la stérilisation des personnes majeures mises sous tutelle à cause d'un grave handicap mental. « La stérilisation est une mutilation interne et définitive qui touche profondément l'intégrité d'une personne », affirme, dans une déclaration, le conseil permanent de l'épiscopat. Elle « ne répond pas à l'attente profonde » des handicapés mentaux et « marque l'échec de leur intégration dans la société ». Les évêques estiment que l'article de loi visé revient à accepter « une vraie régression et un pas de plus vers l'eugénisme d'Etat ».

DÉPÊCHES

■ **CANNABIS** : le tribunal administratif de Paris a rejeté, mardi 29 mai, la possibilité d'importer et d'utiliser du cannabis à des fins thérapeutiques. Il répondait aux requêtes présentées par le Mouvement de légalisation contrôlée du cannabis (MLC) et quatre malades (*Le Monde* du 5 mai), qui s'appuyaient sur la Convention unique sur les stupéfiants de l'ONU de 1961 autorisant l'utilisation du cannabis à des fins médicales.

■ **CORSE** : l'ex-leader nationaliste François Santoni et l'avocate Marie-Hélène Mattei ont été respectivement condamnés, mardi 29 mai, par la cour d'appel de Paris, dans une affaire d'extorsion de fonds auprès du propriétaire du golf de Spérone, à quatre ans de prison et à trois ans de prison dont un avec sursis. La cour n'a pas délivré de mandat de dépôt à l'audience. Les deux prévenus veulent se pourvoir en cassation.

■ **SANG CONTAMINÉ** : la Cour de cassation a décidé, mardi 29 mai, de renvoyer le « volet non ministériel » de l'affaire du sang contaminé devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. Dans son arrêt, la Cour souhaite que « la procédure cesse d'être retardée, afin que les victimes encore en vie ou leurs familles puissent en voir l'issue ».

■ **SANTÉ** : environ 2 000 salariés des cliniques et maisons de retraite privées ont manifesté, mardi 29 mai à Paris, à l'appel de la CFDT, pour demander la parité des salaires avec le public et « exiger la réouverture de négociations » avec les fédérations patronales. Selon la CFDT, les salaires du secteur sont inférieurs de 15 à 47 % à ceux du public.

www.landrover.fr

ON DEVRAIT POUVOIR TOUT ESSAYER.

PARTEZ EN DISCOVERY PENDANT 24H

On pourrait vanter ses performances, sa motorisation, sa sécurité, sa fiabilité, son confort, son espace intérieur... Certes. Mais franchement, on aurait un doute sur le Discovery, vous croyez qu'en vous le prêterait ?

Pour plus de renseignements et être mis en rapport avec le concessionnaire Land Rover le plus proche participant à l'opération, appelez vite le

N° Indigo 0 825 01 4444
3,98 F (0,11 €)

Modèle présenté : nouveau Discovery Seven Td5 SX (7 places) avec option peinture métallisée, 218 400 F TTC au 01/03/01

Offre d'essai de 24 heures ou 200 km (le 1er jour) sur Land Rover Discovery, sauf le week-end et jours fériés, réservé à toute personne agissant

Le numéro Indigo (31-découpe) évite de perdre de conduire. Un essai par foyer (même n°, même adresse), sans déplacement. Offre valable jusqu'au 31/03/01 chez tous les concessionnaires Land Rover participants.

LAND ROVER
THE BEST 4x4x4

La dernière campagne aux filets dérivants des thoniers de l'île d'Yeu

En 2002, cette technique de pêche, jugée trop « performante », voire destructrice, sera interdite dans l'Atlantique. Vingt-trois navires et leurs équipages sont condamnés à se reconverter. Le Livre vert de Bruxelles stigmatise l'état inquiétant de certains stocks de poissons

ÎLE D'YEU

de notre envoyé spécial

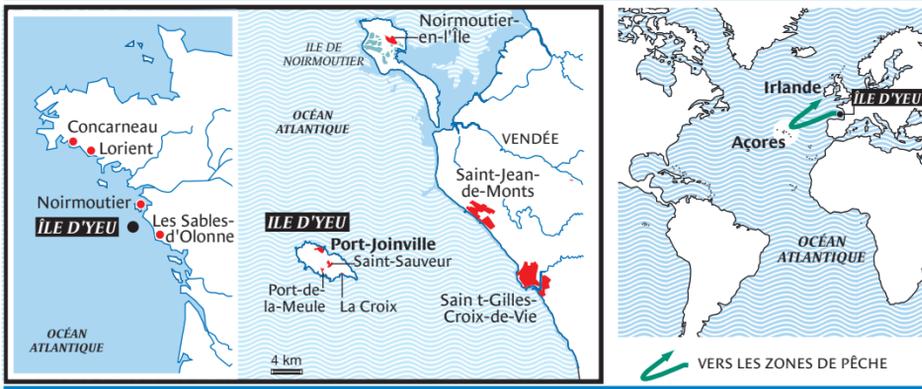
C'est la fière *La Gabrielle*, à la coque bleu et à l'arrière bâché, qui a franchi la première jetée de Port-Joinville, lundi 28 mai au crépuscule commençant. Le patron Denis Groisard et ses six marins ont laissé sur babord l'ancien canot de sauvetage, *Feydeau-de-Brou*, encore incliné sur ses rails rouillés, comme s'il était prêt à partir, et le phare vert de la passe.

Les appareillages des 23 thoniers de la flottille de l'île d'Yeu, *Santorin*, *Octopus*, *P'tit-Loup*, le vénérable *Sourdon* aux membrures en bois rouge vif, et les autres, vont s'échelonner jusqu'à mi-juin pour la campagne de pêche de quatre mois au thon blanc (appelé germon) entre le nord des Açores et l'Irlande. Quelques « collègues » des quartiers des Sables-d'Olonne, Concarneau, Noirmoutier ou Lorient se joindront à eux. Une campagne qui sera la « der des der », mettant fin à une époque bénie et à une technique, les filets maillants dérivants (les FMD), désormais bannie.

8 juin 1998 : ce jour-là, sous présidence britannique, l'Europe adoptait un règlement proscrivant cette méthode en Atlantique, mais aussi en Méditerranée. Le ministre de la pêche de l'époque, Louis Le Pen, mis en minorité, obtint un délai de grâce jusqu'à la fin 2001 et la certitude de décrocher des mesures financières de compensation et de reconversion. Mais le coup pour l'île d'Yeu – qui vit du thon et de conserveries de génération en génération, et de cette technique très performante depuis 1985 – était quasi mortel.

Tout a commencé dans les

A la poursuite du thon germon, des Açores à l'Irlande



années 1990. L'ONU, galvanisée par les campagnes de Greenpeace, notamment, qui dénonçait les « pêches massacres » des Asiatiques dans le Pacifique avec des FMD de 40 ou 60 km, faisait adopter la norme « raisonnable » de 2,5 km, qui, coïncidence, était la taille limite pour préserver les saumons qui remontent les fjords américains d'Alaska.

Mais ce qui était raisonnable pour certains ne l'était pas pour d'autres. Très actif parmi les Quinze, le lobby espagnol (la flotte ibérique est de loin la plus puissante d'Europe) ne cessa, entre 1994 et 1997, d'agir à Bruxelles pour déboucher sur le principe d'une interdiction absolue. Dans cette affaire, Madrid n'était pas innocente. Ses pêcheurs capturaient aussi en très grande quantité le thon blanc de l'Atlantique, mais selon des procédés (des lignes avec des appâts vivants) moins performants, exigeant davantage de main-d'œuvre.

Ainsi dégénéra la « guerre des

métiers » pour la domination d'un marché rémunérateur – dont les cours mondiaux de référence se fixent aujourd'hui à Bangkok après l'avoir été à Porto-Rico –, guerre marquée par de graves incidents en juillet 1994. En plein Atlantique, *La Gabrielle* fut attaquée par une armada de navires de Galice, détériorée et prise en otage, les Espagnols reprochant aux Français d'utiliser illégalement des filets de 5 à 8 km ; des « murs », soupçonnés, avec leurs 25 mètres de hauteur, de ravager non seulement le stock de thon mais aussi d'emprisonner des dauphins. Or la mort d'un seul de ces mammifères est classée par l'opinion mondiale parmi les crimes contre la biodiversité et la faune marine la plus précieuse.

« La vie des dauphins est importante, mais le plus grave est l'énorme prélèvement de thon avec ces filets », estime Bruno Rebelle, de Greenpeace France, qui se réjouit d'une « victoire d'étape ». « En plus, la présence de navires fran-

çais d'assistance, y compris militaires, pendant toute la campagne, coûte très cher, c'est une ineptie ! », ajoute-t-il.

« De repli en repli, on en est arrivé à une catastrophe annoncée », analyse Sébastien Chauvet, secrétaire du comité local des pêches. Le thon – on connaît le dicton des Islas : « Pas de thon, pas de sous ! » – entre pour 30 % dans le chiffre d'affaires de la criée et pour 40 % à 50 % dans l'activité des armateurs. Sur quelque 6 000 tonnes pêchées en France l'an dernier, 1 580 l'ont été aux FMD, par les 23 fileyeurs de Port-Joinville. En 1991, ils avaient débarqué 2 177 tonnes. « Nous sommes victimes d'une injustice flagrante, enchaîne M. Chauvet. Ces filets continuent à être utilisés en Baltique pour le saumon et il y a d'obscures manœuvres en coulisse pour les tolérer encore quelque temps en Méditerranée – tant mieux d'ailleurs pour nos collègues de Sète, Port-Vendres ou Marseille, qui les appellent la thonaille ! »

« Ces grands filets pélagiques, ce sera sûrement la prochaine cible des écologistes. »

Patron du *Petit-Gael*, Eric Teraud va équiper son bateau de viviers à la fois pour pêcher et garder vivants les crabes pris dans les casiers et pour entretenir des sardines frétilantes qui serviront d'appâts pour les thons. L'armateur Bernard Groisard, qu'on dit

Le thon représente 30 % du chiffre d'affaires de la criée de Port-Joinville et 40 à 50 % de l'activité des armateurs de l'île

fortuné, piaffe de pouvoir commander trois navires neufs pour pêcher au filet tournant comme le font les grands thoniers congélateurs de l'océan Indien. Il a déjà fait des essais avec des armateurs portugais et s'apprête à partir aux Philippines pour tester une dernière fois les matériels. « Tout est prêt, mais en France il est plus facile d'obtenir des crédits d'une banque qu'une autorisation administrative ! ironise-t-il, en ajoutant : Ou on se reconvertit ou on crève, et la prime n'y fera rien. »

A Port-Joinville, neuf patrons de thonier sur dix ont bien moins de quarante ans.

François Grosrichard

La Commission de Bruxelles préconise une gestion durable des ressources halieutiques

LORSQUE, à la mi-avril, la Commission de Bruxelles a rendu public son Livre vert sur l'avenir de la politique commune de la pêche, les réactions des milieux professionnels français et du ministre Jean Glavany ont été unanimes : « C'est de la provocation ! » En effet, à la première lecture du document, il semblait qu'en vingt ans l'Europe n'avait rien fait de bon, et qu'elle avait dilapidé les ressources des mers et océans sous sa juridiction. Le commissaire Franz Fischler assénait un chiffre terrible : il faut que dans les prochaines années les flottes des Quinze se réduisent considérablement, car les prélèvements de poissons, coquillages ou crustacés dépassent de 40 % au moins ce qui est raisonnable.

« De nombreux stocks sont au bord de l'effondrement, car trop de poissons immatures sont capturés ou rejetés morts à la mer », explique la Commission. Financièrement, en outre, la situation vue de Bruxelles est absurde, puisque 1,1 milliard d'euros est injecté chaque année dans le secteur, non pour la conservation des ressources, mais pour encourager des investissements excessifs.

Et puis le ton a changé. Mercredi 16 mai, Michel Gibraine, président de la Société centrale de crédit maritime, a déclaré qu'« à la réflexion, ce document était opportun, car il consolide certains acquis pour l'accès à la ressource et oblige la profession à prendre ses responsabilités ». Le ministre de l'agriculture et de la pêche lui a répondu sur le même registre : « Il pose des questions auxquelles il faudra forcément répondre et, sur l'environnement, la gestion des ressources, l'efficacité des contrôles par exemple, il faut se féliciter des orientations proposées. »

La Commission veut que son document serve de base à une vaste réflexion, ouverte à tous les publics – le premier forum a lieu du 5 au 7 juin à Bruxelles –, sur la gestion durable des ressources de pêche avant que les Etats ne définissent de nouvelles règles applicables à partir de 2003. Avec des questions ultrasensibles. Comment res-

treindre, voire interdire, les captures de cabillauds (morue) ou de merlus (colins) dont les stocks sont au plus bas ? Faut-il réduire le nombre de bateaux, diminuer les quotas ou interdire aux chalutiers de prendre la mer, un, deux, trois jours par mois ? Faut-il édicter des plans et des quotas annuels ou pluriannuels, la France optant pour la seconde solution ? Quelle place et quelles aides donner à l'aquaculture ? Comment calculer les soutiens aux reconversions sociales ? Comment enfin éviter que la puissante flotte espagnole, évincée des parages canadiens puis récemment des eaux marocaines, ne se rabatte vers des sites déjà surexploités, comme la mer du Nord, la Manche ou l'ouest de l'Irlande ? Des mers où, un jour, les ressources en lotes, langoustines, bars, pourraient donner des signes de faiblesse.

En France l'année 2000 ne s'est

pas trop mal terminée, la hausse des cours dans les criées compensant la quasi-stagnation des apports. L'envolée des prix du carburant a été compensée par des aides budgétaires d'environ 400 millions de francs, mais la Commission a ouvert des procédures d'enquête – qui visent aussi l'Irlande, l'Italie, l'Espagne ou les Pays-Bas –, soupçonnant un viol des lois de la concurrence.

Encore dominée par les entreprises artisanales, la pêche française, cependant, s'ouvre de plus en plus aux grands groupes, espagnols ou néerlandais, à la fois capables de résister aux crises et d'opter, s'il le faut, pour des restructurations. Il reste que le premier armateur de pêche fraîche n'est autre que la puissante société bretonne Intermarché.

F. Gr.

DÉPÊCHES

■ **AGRICULTURE** : selon les résultats du recensement national agricole, qui a été effectué d'octobre 2000 à février 2001, la Bretagne est l'une des premières régions à rendre publics ses résultats. Par rapport aux précédentes données de 1988, la tendance est à la diminution du nombre des chefs d'exploitation (37 % de moins) et à la forte augmentation de la taille des terres cultivées (la moyenne est passée de 19 à 33 hectares). Quant aux élevages, le recensement constate l'explosion du cheptel de volailles et de porcs : l'atelier breton moyen comptait 300 porcs en 1988, il en regroupe désormais 970.

■ **Le cap des 10 000 contrats territoriaux d'exploitations (CTE)** signés a été franchi à la fin du mois de mai, selon le ministère de l'agriculture. En Midi-Pyrénées, première région concernée, 1 526 contrats ont été approuvés. Le CTE permet, grâce à une aide de l'Etat sur cinq ans, de concilier le développement économique et prise en compte de l'environnement dans l'exploitation.

■ **POLLUTION** : les Bouches-du-Rhône ont connu, mardi 29 mai, une alerte de pollution à l'ozone pour la deuxième journée consécutive. Après Toulon, lundi, Aix-en-Provence, Miramas et Salon-de-Provence ont dépassé les niveaux de recommandation (180 microgrammes par mètre cube). Après deux jours, l'alerte a été levée à Nîmes (Gard).

■ **DÉPARTEMENTS** : les conseils généraux de Savoie et de Haute-Savoie, respectivement présidés par Hervé Gayraud (RPR), et Ernest Nycollin (UDF), ont approuvé à l'unanimité, lundi 28 mai, la création d'une assemblée des pays de Savoie réunissant les 71 élus des deux départements. Cette assemblée unique en France sera chargée de différentes actions concernant le développement agricole, touristique, économique, culturel ou universitaire, ainsi que d'études en matière de desserte aérienne ou ferroviaire. Elle tiendra sa première session en septembre. – (Corresp.)

■ **PARIS** : vingt-cinq jardins familiaux à vocation potagère ont été inaugurés, mardi 29 mai, dans le cadre du programme de réhabilitation d'un ensemble d'immeubles des années 1960 situés dans le XIII^e arrondissement de Paris.

PATEK PHILIPPE
GENEVE
Fondez votre propre tradition.

Jamais vous ne posséderez complètement une Patek Philippe. Vous en serez juste le gardien, pour les générations futures.

Quantième Annuel de Patek Philippe

Pour information: Patek Philippe, 10 Place Vendôme, 75001 Paris. Tél : [01] 42 44 17 77. www.patek.com

2 LES DAMNÉS DE LA GUERRE

Le problème « c'est la tête. Il faut, au moment de l'explosion, qu'elle se détache bien, qu'elle reste intacte et qu'elle aille rouler au bon endroit, décidé à l'avance par le chef ».

Srilaya a été l'une de ces volontaires de la mort, programmées par les indépendantistes tamouls, comme on programme un prototype ou une mécanique de haute précision. Elle a été l'une de ces torpilles vivantes, de ces kamikazes du macadam, qu'on bourre d'explosifs avant de les lâcher dans Colombo, mêlés aux passants, guettant leur cible : un policier, un soldat, une personnalité cinghalaise qu'ils vont accoster, puis ceinturer, avant de déclencher le système de mise à feu incorporé à leur veste-suicide.

Ils sont, ces « Tigres noirs », le cauchemar de la ville. Son obsession de chaque instant. Sa psychose. Qui est Tigre noir ? Qui ne l'est pas ? A quoi les reconnaît-on, ces forcenés ? Comment réagir si, d'aventure, le destin en met un sur votre chemin ? Se débattre ? Supplier ? Lui crier, tandis qu'il vous étirent, dans les quelques secondes qui vous restent à vivre avant l'explosion de la veste piégée, que vous êtes innocent, que vous voulez vivre ? Combien sont-ils, d'ailleurs ? Combien d'infiltrés, qui ont réussi à déjouer les systèmes de sécurité installés dans les gares, sur les grands axes, à l'aéroport, et qui sont prêts à payer de leur vie le rêve d'un Etat tamoul séparé, dans le nord de Sri Lanka ? Hot line, le site web du LTTE, l'armée des Tigres, dit : plus de cent. *Island* et le *Daily News*, les journaux de Colombo, disent plutôt quelques dizaines. Je voulais en approcher un. Je voulais savoir à quoi pouvait ressembler un homme, ou une femme, qui a choisi de se tenir sous l'empire de la pulsion de mort absolue. Voici donc. Une repentie, certes. Vivant depuis plusieurs mois, traquée par ses anciens compagnons, dans la clandestinité d'un quartier populaire de Colombo. Mais venue de l'intérieur du mouvement. Et y ayant suffisamment séjourné pour pouvoir raconter les règles et les rites.

Elle a trente ans. Elle est jolie. Elle a un physique d'intellectuelle sobre, un peu austère, zen. Elle parle posément. Dans un anglais parfait. Ne s'interrompant que lorsqu'elle approche de notre table le serveur du restaurant d'hôtel de la capitale où nous nous sommes fixés rendez-vous. Le prêtre catholique qui a organisé le contact assisté aux premières minutes de l'entretien puis, la sentant gênée, s'éclipse. Elle trouverait drôle que je donne son vrai nom mais me demande, à la réflexion, de ne pas le faire. Elle dit aussi qu'elle n'attend plus de la vie qu'un visa pour Londres ou Paris. Elle raconte.

« Tout a commencé il y a quatre ans. L'armée avait kidnappé mon père et on l'avait retrouvé mort. Un jour, des hommes sont arrivés, en camion, dans le village. Je connaissais l'un d'eux. Il m'a dit : tu veux venger ton père ? J'ai dit : oui. Il m'a demandé : tu es encore vierge ? J'ai dit : non. Il m'a dit : c'est dommage, les vierges sont plus aptes, mais tant pis, fais quand même une demande écrite et mets-la dans la boîte à suggestions de ton village. Trois mois plus tard, il est revenu. La demande est acceptée, il m'a dit. Le chef suprême, Velupillai Prabhakaran, t'a jugée digne de postuler. Et ils m'ont amenée dans un camp du Wann, dans la jungle.

« C'était le premier camp. L'organisation ne pouvait pas savoir si on allait tenir le coup, si on n'allait pas changer d'avis. Et, donc, elle nous mettait dans un premier camp, qui était un camp de mise à l'épreuve. On m'a donné des pantalons, des bottes, des chemises. On m'a coupé les cheveux. Chez nous, les femmes sri-lankaises, on porte les cheveux très longs. Mais ça gêne si on doit se battre. Alors il y a un décret spécial du chef suprême qui dit qu'on a le droit de se les couper et je l'ai fait. Et puis on nous a fait de la formation politique : que les bouddhistes sont les ennemis de notre race depuis deux mille ans... que les Tamouls, donc les hindouistes, ont droit à l'auto-détermination... qu'il est juste de

La longue marche des Tigres

Kamikases et enfants-soldats d'un côté, bombardements et tortures de l'autre, la guerre opposant les indépendantistes tamouls – les Tigres – aux forces armées du Sri Lanka est d'une férocité sans égale, un massacre quotidien d'innocents « devenus, pire que les otages, les enjeux de cette guerre insensée », écrit Bernard-Henri Lévy. Un récit bouleversant

mourir pour cela... que c'est un moyen, aussi, d'aller plus vite au ciel, en raccourcissant la chaîne des réincarnations – short cut to Nirvana ! Une offrande qui permet de renaître dans le corps d'une femme de haute caste !... J'ai cru tout cela. On me le répétait tellement que j'ai fini par le croire.

« Le deuxième camp est venu après un an. C'était un camp d'entraînement, toujours dans le Wann. On habitait celles qui, comme moi, n'étaient pas vierges à passer une journée avec une grenade dans le vagin. On nous mettait sur le dos des copies de la veste-suicide – ces grosses vestes, lourdes, bourrées de dynamite, avec un détonateur, un câble, des billes d'acier, que le chef avait lui-même conçues après les avoir vues au cinéma dans un film de Rambo. Il fallait vivre avec ça. Il fallait se préparer au jour où on se jetterait sur une cible, où on la plaquerait au sol, et où on actionnerait le détonateur pour exploser avec elle. Parfois c'était les vraies vestes et on les enfilait sur un tronc de cocotier, ou sur une effigie de fer ou de bois, et on les faisait exploser. Ça devenait sérieux. Il n'était plus question de revenir en arrière, de reprendre sa liberté. J'avais une camarade qui, un jour, a eu des doutes. Elle disait que sa famille lui manquait et qu'elle n'avait pas d'intimité. Une nuit, elle a disparu. On nous a dit qu'elle avait déserté. Je crois que c'était faux et que, en fait, on l'a liquidée.

« Un jour, au bout d'un an encore, on m'a mise dans un camion pour me ramener en ville. D'un côté, j'étais contente. Car ça faisait trop longtemps que j'étais dans la jungle. J'étais maigre. J'étais mangée par les moustiques. Mais de l'autre côté, on ne me donnait toujours pas d'objectif. On te contactera, on me disait, on te contactera. Mais, pour l'instant, on me prenait mes papiers d'identité. On me demandait de louer une chambre à Colombo, de m'exercer à perdre mon accent du Wann, d'effacer toutes les traces qui pourraient faire que, si j'étais arrêtée, on remonte à mon village, de prendre un travail normal – préparatrice de thé dans un petit restaurant. Et j'attendais. C'est peut-être ça qui m'a sauvée. Car si je fais le compte, si je mets bout à bout le temps où j'ai attendu, ça fait un an de jungle, plus un an de Colombo, et je crois que c'était trop.

« Tant que j'étais dans la jungle, je ne me posais pas de questions. Je savais que le jour viendrait où je mettrais la veste, où je prendrais mon dernier autobus, où je donnerais ma dernière pièce à mon dernier "rickshaw" et où j'attendrais, au milieu des passants auxquels je me serais bien exercée à ressem-

bler, la cible que j'allais sacrifier. Et cette idée me faisait du bien, j'étais heureuse. Mais là, je ne sais pas si c'est la ville, ou le restaurant, ou la vie. Le jour où, enfin, on est venu me prendre, le jour où on est venu me demander si j'avais des projets que j'allais laisser dans le besoin et dont il fallait s'occuper, le jour où on m'a dit : « Ça y est, tiens-toi prête », je n'étais plus prête. On m'a donné la pilule de cyanure qui permet de ne pas tomber vivant aux mains de l'ennemi. On m'a dit que j'avais droit à un dernier repas et une accolade avec le chef, que c'était comme un "prahouta", un "repas sacré" pour les Hindous. Et c'est là que je me suis sauvée. »

J'AI connu Batticaloa il y a trente ans, lors d'un premier voyage à Sri Lanka. C'était, dans mon souvenir, une cité lacustre, construite entre mer et lagune, avec un lacs de ruelles entrecroisées qui rappelait, en plus gai, les villes du Delta du Gange. Et j'étais venu y rencontrer, de retour du Bangladesh et de sa guerre, Sirimavo Bandaranaike, chef du gouvernement de l'époque, mère de la Présidente d'aujourd'hui, et qui venait de défrayer la



chronique de l'ultra-gauche internationale en nommant – grande première ! – des ministres trotskystes du LSSP.

A présent, c'est Batticaloa qui est dans la guerre. La zone des postes s'est déplacée et c'est ici, dans ce site enchanté, que soufflent les vents mauvais de la haine et de la peur. Les gouvernementaux sont toujours là. Mais ils savent qu'ils sont, avec la poignée de repris de

Mon contact s'est présenté, pressé sans se cacher, dans la maison où je suis hébergé. Et nous nous sommes mis en route, le long du lagon, vers le Sud, en direction de l'une de ces mystérieuses bases Tigre qui tiennent, donc, l'arrière pays.

Quelques kilomètres en voiture. Un bac où nous retrouvons deux autres garçons, très jeunes, sympathiques, avec des talkies-walkies

« On nous mettait sur le dos des copies de la veste-suicide. Il fallait se préparer au jour où on se jetterait sur une cible, où on la plaquerait au sol, et où l'on actionnerait le détonateur pour exploser avec elle »

Srilaya, volontaire de la mort

justice qu'ils y ont amenés pour reconstruire le système d'irrigation, les derniers Cinghalais de la ville. Ils savent aussi que le terrain, dans quelques heures, appartiendra aux Tigres et à leur gouvernement de nuit.

La nuit, justement, est venue.

éteints. Une demi-heure de marche, dans un paysage de rizières en jachère, où l'on passe deux postes militaires déserts, puis un troisième, plus loin, près d'un village de pêcheurs, que nous évitons. La forêt, ensuite. Un fouillis de lianes, bambous aux tiges serrées, ronces, bananiers, arbres à pain, où mes guides, aidés de lampes torche, se repèrent sans difficulté. Et puis, au bas d'un dernier sentier où me reviennent, par bouffées, les odeurs lourdes de mes marches d'autrefois dans la jungle du Bangladesh, une lueur, un bruit triste de tambourin, une source – et une clairière, enfin, à l'orée de laquelle je distingue, dans la clarté brumeuse de la lune, un canon monté sur un chariot, un drapeau qui flotte en haut d'un mât et, tendue entre deux arbres, une fresque, peinte sur bois, qui représente un jeune homme, en uniforme noir, fusil-mitrailleur à l'épaule.

Dans la clairière, des sacs de sable. Un tas de caisses de bois sur lequel on a posé des lampes à huile. Un autel au dieu éléphant. Des vélos, une petite moto. Et, entourées d'une palissade de bambous, cinq cases de terre. Plus une sixième, à l'écart. Pas la plus belle. Mais la plus neuve. Et la seule, surtout, à avoir l'électricité, branchée sur un générateur. C'est le bungalow du chef du camp, allongé sur un hamac, en conférence avec ses lieutenants tout en surveillant du coin de l'œil une friture de bananes sur un réchaud : un jeune colosse, vingt ans à peine, torse nu sur un sarong uni bleu délavé, nuque rasée, qui, à la réserve près de la chaîne dorée autour du cou (la capsule de cyanure ?), me fait irrésistiblement penser à Akim Mukherjee, le jeune commandant bengalais de la colonne de Mukti Bahini avec laquelle j'étais, à l'époque, entré dans Dacca

libéré. « Vous êtes en zone libre », commence-t-il, sans se lever et en me faisant signe de m'asseoir sur une cantine face à lui. « Bienvenue en Eelam. »

Je lui demande, tandis qu'un enfant m'apporte un verre de thé, ce qu'il entend par zone libre.

« Une zone d'où l'Etat cinghalais s'est retiré. Ici, vous voyez... »

On voit, sur son poste de télévision, posé sur la glacière, une brigade de Tigres en train de procéder à une distribution de vivres.

« Ici, nous faisons tout. L'alimentation. La police. Les écoles. Les juges qui font allégeance à Prabhakaran. Tout. »

Je sais que ce n'est pas exact. Je sais que c'est même l'un des paradoxes de cette guerre : le côté irréprochable du gouvernement de Colombo qui, dans les zones qu'il a perdues, et ne serait-ce que pour ne pas s'avouer vaincu et avoir à prendre acte de la sécession, continue d'assurer les services publics et de payer les fonctionnaires. Mais je le laisse poursuivre.

« Combien de temps restez-vous ? Seulement la nuit ? C'est dommage. Vous auriez vu, sinon, combien nous sommes populaires. Nous rendons au peuple sa liberté, sa dignité. »

Je lui fais observer que le cas des « femmes torpille » ne me paraît pas aller dans le sens de cette dignité retrouvée.

« Au contraire. Les femmes étaient soumises. En devenant des combattantes, elles brisent leurs chaînes, elles s'émancipent. »

Et les enfants ? Ces écoliers que l'on arrache à leurs familles pour en faire des soldats ?

« Nous n'arrachons personne. Les familles sont fières de payer ce tribut à l'Eelam. »

Puis, clin d'œil à ses lieutenants qui assistent, debout, à l'entretien – yeux ternes et mous, visages maussades, sans expression :

« D'ailleurs, vous savez, les enfants... Est-ce que ce n'est pas très exagéré, ces histoires d'enfants ? Souvent ce sont des adultes. Mais qui ne font pas leur âge. »

Il rit. Les autres se dérident et, sur ordre, rient aussi.

« Votre problème, lui dis-je encore, c'est le recrutement. Vous n'êtes que six mille. Face à une armée de cent vingt mille hommes. »

– C'est vrai, mais voyez ça.

Il se lève, va retourner ses bananes, puis, prenant bien son temps, d'un air de nonchalance étudiée, s'approche d'une grande carte, collée au mur.

« Regardez ce que peuvent faire quelques milliers d'hommes, prêts à se sacrifier pour les droits inaliénables du peuple tamoul sur sa patrie historique du nord et de l'est de Sri Lanka. »

Il montre, marquées par des punaises de couleur, les zones, autour de Batticaloa, que le LTTE contrôle.

« Il faut des armes pour cela, dis-je. D'où les tenez-vous ? »

Nouveau regard aux lieutenants. Nouveau rire de commande.

– De l'armée cinghalaise. C'est elle, notre fournisseur. »

Je sais, là encore, qu'il ne dit pas tout. Je sais que la guérilla tamoule, parce qu'elle est adossée, dans le Tamil Nadu indien, mais aussi en Europe, à une diaspora nombreuse, est la guérilla la plus riche, la mieux organisée du monde. Et j'ai lu un rapport de la Lloyds détaillant les quantités de matériel venues d'Ukraine, des Balkans, d'Asie centrale, du Cambodge et arrivées sur des bateaux appartenant à des compagnies indirectement contrôlées par les Tigres. Mais il n'en démord pas. Et j'ai droit au double portrait croisé d'une armée cinghalaise épuisée, démotivée, évitant systématiquement le combat, fuyant, et abandonnant des arsenaux entiers derrière elle ; et puis, à l'inverse, une force Tigre invincible car dotée d'une « juste pensée » qui semble, à l'écouter, une sorte de chaudron où marineraient des bouts de maïs, un zeste de populisme fascinant, une pointe de fascination pour les kamikazes japonais de la seconde guerre mondiale, le tout sur fond d'hindouisme militant et fanatique.

Deux hindouismes politiques ? Celui, libéral, tolérant, ami de la démocratie et des Lumières, de mes amis bengalais d'autrefois ? Et puis celui-ci, lugubre, sanglant, qui aimerait, telle une limaille noire, les débris de ce que le XX^e siècle a produit, vomit, de pire ?



Arrestation d'une militante tamoule âgée de quinze ans.



LOKUHAPARACHCHISIPA PRESS

L'attentat-suicide commis à l'aide d'un camion bourré d'explosifs, le 31 janvier 1996, au cœur de Colombo, a fait au moins 72 morts et 1 300 blessés.

Il y a plusieurs façons d'arriver à Jaffna, la grande ville du Nord, qui fut, pendant cinq ans, la capitale d'un quasi-Etat dans l'Etat, administré par les Tigres, et que l'armée a reprise, en décembre 1995, au terme de cinquante jours de combats.

Il y a la voie de mer, une fois tous les quinze jours, jusqu'à Point Pedro, par le Jaya Gold, le bateau de la Croix Rouge, qui vient d'être suspendu – je ne sais si c'est pour cause de guerre ou de mousson. Et il y a les Antonov ukrainiens, qui atterrissent à l'aéroport militaire de Palali, et qui transportent de l'aide humanitaire dans un sens, des permissionnaires ou des soldats morts dans l'autre – et, parfois, comme aujourd'hui, des passagers.

On se bat, le matin de mon arrivée, autour de Jaffna. Au pont de Kaithady, dans la lagune, où les gouvernements prétendent avoir tué cinquante Tigres, dont quinze enfants. Sur le pont de Navatkuli, plus près encore, où j'essaie de me rendre mais sans parvenir à passer la ligne cinghalaise : le bruit de la canonnade, au Sud, depuis les positions Tigre ; les sirènes de l'unique ambulance ramenant les blessés au dispensaire du camp ; des hommes qui courent et tirent en tous sens ; d'autres, terrés sous des montagnes de sacs de sable couverts de tôle ondulée kakie ; un capitaine, échelonné, qui tape avec deux doigts, au fond de son bunker, le communiqué triomphal qu'il va téléphoner aux agences (c'est toujours comme cela, à Sri Lanka : plus les pertes sont lourdes, plus la situation est critique et plus les communiqués sont triomphants !)

Mais la ville elle-même est calme. Des traces de combats, certes, sur le front de mer. Des rues, au centre, très abîmées. Mais ce sont des destructions anciennes. Et qui n'empêchent pas un air de vie presque normale : jupes plissées et cravates de colétières... manguiers fleuris... un cinéma... des banques... l'électricité... des rickshaws... les temples tamouls gardés par des militaires bouddhistes... jusqu'aux policiers, presque polis quand, sur Main Street, ils mettent à pied un cycliste pour vérifier si sa selle est piégée...

C'est là, près de Main Street, dans le petit hôtel où je suis descendu, que je rencontre Dayaparan. Les gens de Jaffna parlent peu – peut-être parce que, au fond d'eux-mêmes, ils ne sont pas très sûrs que les Tigres ne reviendront pas : et si leur repli n'était qu'un repli tactique ? Et s'ils n'avaient quitté la ville que pour garder intacte leur armée ? Ne tiennent-ils pas Elephant Pass, qui commande l'accès à la Péninsule ? Et la mer... les 400 « Tigres de mer », avec leurs bateaux suicide et leurs énormes bombes flottantes, n'ont-ils pas la capacité de couper, à tout moment, les routes de la « Navy » et de tenter, un jour, un débarquement à Thanankilappu ? Le jeune Dayaparan, lui, a tout perdu. Donc, il parle.

Il a vingt ans. Une vraie grâce. Un air d'ange. Sauf quand il se met à dire sa terrifiante aventure. Alors apparaît sur son petit visage d'adolescent, barré d'une fine moustache et dodelinant sans cesse de droite à gauche comme font souvent les Sri-Lankais, un air de colère vaincue, et féroce.

« J'avais neuf ans. Il y en a qui deviennent enfants-soldats parce qu'ils n'ont plus ni père ni mère et qu'il ne reste que deux solutions : soit mendier, soit tuer pour gagner de quoi manger. Moi, ce n'est pas ça. Mon père était vivant. Et quand les Tigres sont venus, quand ils ont mis le haut-parleur dans le village et qu'ils ont exposé les corps de deux orphelins tués au combat, mon directeur d'école n'était pas d'accord, mais lui, mon père, était d'accord. Peut-être parce qu'il était fier. Ou qu'il se sentait coupable vis à vis du voisin qui avait un fils mort au combat. Ou bien parce que c'était trop, huit à la maison, et que ça lui faisait une bouche de moins à nourrir – et que, en plus, on lui promettait un terrain, à Chavakachheri, dans le lotissement des « familles de martyrs ». Je ne sais pas.

» Les premiers temps, quand on arrive au camp, on fait des petites tâches. Nettoyer. Creuser des tranchées. Ramper derrière les lignes ennemies pour aller y poser des mines ou prendre des renseignements. Apprendre, aussi, à tuer avec un couteau trempé dans le cyanure. Quand j'ai eu douze ans, ils m'ont mis dans une unité qui allait dans les villages pour le ravitaillement : on avait des armes, on tirait dans tous les sens, ça faisait peur aux gens, et on prenait les animaux, les poulets, qui étaient là. Et puis ils ont dû considérer que ma formation était finie : le « lyakkam », le « mouvement », était devenu ma vraie famille et j'ai été versé dans un groupe d'attaque de 145 enfants, plus des adultes pour l'encadrement.

» Je sais qu'il y a des unités d'enfants-soldats que le LTTE envoie automatiquement en première ligne pour épargner ses bons régiments. Parfois ils sont drogués. Parfois ils n'en ont même pas besoin : ils sont justes plus inconscients et ils n'ont pas de limites. Moi, je n'ai pas connu ça. Je sais que ça existe, mais je ne l'ai pas connu. Dans mon unité, on commençait toujours par avoir des photos, des vidéos, une maquette, de la cible qu'on allait attaquer et, comme ça, les pertes étaient moins grandes. Est-ce qu'on avait des cours de formation politique ? Non plus. On nous fichait la paix avec la politique. Peut-être parce qu'on avait un chef très brutal, illettré, qui ne croyait à rien, sauf à la guerre, à l'"Organisation" et aussi, comme Prabhakaran, le chef suprême, aux « mentrams », aux « formules magiques », basées sur l'astrologie.

» Il y a cinq ans, je me trouvais à Jaffna quand la ville est tombée et que le LTTE a dit à tous les Tamouls

de se replier, sous sa protection, dans les jungles du Wannu. C'était par hasard. J'étais en mission pour le Chef à qui on avait dit d'envoyer des petits espions relever le plan d'une base ennemie sur le front Nord. Mais je pense que ça m'a sauvé. Je lui ai parlé une dernière fois, au téléphone. J'ai vu, ce jour-là, qu'il ne savait même pas lire un plan, qu'il n'avait pas de mémoire. Et j'ai profité de la confusion qui régnait – certains obéissant au LTTE, d'autres refusant de monter dans les tracteurs et préférant rester – pour couper le contact et me cacher. Depuis, je vis avec la peur : je sais que, un jour, quelqu'un viendra ; il me fera un signe pour que je le suive ; et ils me tueront – c'est tout.

Ce couple de l'enfant-soldat et du chef illettré... La double figure de ce chef-ci et de l'autre, celui de Batticaloa, qui semblait en savoir si long, lui, au contraire, sur l'Histoire du XX^e siècle... Et si c'était la même chose ? Et si c'étaient les deux visages, jumeaux, de la même haine mortifère ? La table rase, d'un côté, le degré zéro du savoir et de la pensée – enfance des chefs, des *human bombers*, des peuples rendus à leur pureté. La farandole des idéologies de l'autre, le grand bazar aux identités. Ramper derrière les lignes ennemies dans les ruines d'un futur aboli – dernier été des idées, parfum de jugement dernier, encore et toujours l'apocalypse.

R IEN de mieux, pour comprendre un pays en guerre que le canal d'une organisation non gouvernementale (ONG). Cette vieille conviction, ancrée en moi depuis les temps lointains où nous fondions Action contre la faim, je la vérifie une fois de plus ici, avec les amis, justement, d'ACF que j'accompagne dans les « zones grises » de Trincomalee, l'autre ville en état de siège de la côte, au nord de Batticaloa.

Le bourg de Kinnuya, de l'autre côté du bac et des bases de l'Air Force. Et cet ingénieur musulman qui raconte l'impossible situation de sa communauté, la troisième de l'île et, peut-être, la plus menacée : « Nous parlons tamoul, mais nous ne sommes pas tamouls, et nous sommes encore moins Tigres – lesquels nous voient comme des faux frères, nous haïssent, nous raient ». Les musulmans en tiers exclu ? L'Islam entre les feux croisés du bouddhisme et de l'hindouisme ? Sri Lanka en épice paradoxal où se heurtent, telles des plaques tectoniques, ces trois religions immenses – et là, à l'épicentre, à cette « extrémité centrale », un Coran en position, non seulement minoritaire, mais médiane ? Voilà une information.

La piste, à peine carrossable, tellement boueuse qu'il faut s'arrêter pour bloquer les roues avant, et où nous croisons, à mesure que nous progressons, de moins en moins de

gens. Des maisons de briques vides. Les traces d'un village détruit. Une vache, en liberté, qui nous ouvre le chemin. Des cyclistes, rares, souvent par deux, abrités sous de grands parapluies, qui se gardent de s'arrêter. Des vols de corbeaux. Quelques femmes. Surtout des femmes. Ne dit-on pas, à Sri Lanka, que cette guerre a fait tant de morts ou, en tout cas, de disparus qu'il y a parfois, dans les villages, cinq fois plus de femmes que d'hommes ? Elles ont peur, ces femmes, des Tigres – là, tout près, sur la gauche, dans les villages de Uppuru et Irakkuli, avec leurs batteries antiaériennes et leurs pièces d'artillerie qui, hier encore, pilonnaient la zone. Mais elles ont peur, tout autant, de l'Air Force cinghalaise qui bombarde, elle, à l'aveugle, par dessus les têtes, depuis ses bases de Trincomalee. Autre information.

est certaine qu'elle reviendra, il n'y aura personne, pas même un « *kavalalar* », un gardien, pour allumer les torches et protéger le jardin...

Récit de Yasodha, enfin. C'est une autre très vieille dame, visage séché, toute courbée. Elle savait que nous venions, avec Alexandra Morelli, le chef de la mission de l'ONU. Alors elle a tiré ses cheveux et mis un beau sari bleu, piqué de points dorés. Depuis plus de vingt ans, elle habite dans des camps. Dans sa région d'origine, d'abord, au sud de Kandy. Puis à Wannu. Et puis là, maintenant, dans ce camp de Alles Garden, au nord de Trincomalee, avec ses huttes de bois sec et ses feuilles de palmier.

Sa maison de Kandy ? C'était une autre sorte de hutte, dans le coron des ouvriers des plantations de thé. Un jour, les Tigres sont venus.

« Il y a des unités d'enfants-soldats que le LTTE envoie automatiquement en première ligne pour épargner ses bons régiments. Parfois ils sont drogués. Parfois ils n'en ont même pas besoin : ils sont justes plus inconscients et ils n'ont pas de limites »
Dayaparan, ancien enfant-soldat

Sungankuli, l'Etang-aux-poissons-chats, le dernier village au bout de la piste, à la limite des jungles inhabitées et du royaume des Tigres. Personne dans la petite école. Personne dans les maisons. Personne aux abords du temple – simple pierre dressée, sous un tamarinier, face à laquelle on a disposé un bout de tôle, une soucoupe remplie de cire jaune et un caillou, plus petit, sculpté en forme de rat. Jusqu'au chef de village qui est là quand nous arrivons, mais s'éclipse très vite, après nous avoir dit qu'il n'est que le « *chef-résident* » et que le vrai chef, le chef-non-résident, se trouve à la ville, sur la côte, à Alankerny. Tous ces gens ont peur, cela saute aux yeux. Terriblement peur. Mais sans que l'on puisse dire, à nouveau, ce qui les effraie le plus, des Tigres qui prétendent les libérer ou de l'armée qui est censée les protéger.

Cette vieille femme, sur la route du retour... Cette pauvre vieille qui pleure devant sa maison, petit sanglot sec, sans geste, presque sans larme... Cette très belle et très vieille dame en train de contempler son arbre, râpé par le passage d'un éléphant et, plus loin, sur le chemin, d'énormes déjections grises... De quoi a-t-elle peur, cette dame ? Des Tigres et de l'Air Force. De l'Air Force autant que des Tigres. De cette guerre au double visage, donc sans visage, mangeuse d'hommes, qui lui a pris ses fils, son mari, ses frères et qui fait que, la nuit prochaine, quand la bête reviendra, car elle

est certaine qu'elle reviendra, il n'y aura personne, pas même un « *kavalalar* », un gardien, pour allumer les torches et protéger le jardin...

Récit de Yasodha, enfin. C'est une autre très vieille dame, visage séché, toute courbée. Elle savait que nous venions, avec Alexandra Morelli, le chef de la mission de l'ONU. Alors elle a tiré ses cheveux et mis un beau sari bleu, piqué de points dorés. Depuis plus de vingt ans, elle habite dans des camps. Dans sa région d'origine, d'abord, au sud de Kandy. Puis à Wannu. Et puis là, maintenant, dans ce camp de Alles Garden, au nord de Trincomalee, avec ses huttes de bois sec et ses feuilles de palmier.

Sa maison de Kandy ? C'était une autre sorte de hutte, dans le coron des ouvriers des plantations de thé. Un jour, les Tigres sont venus.

« Il y a des unités d'enfants-soldats que le LTTE envoie automatiquement en première ligne pour épargner ses bons régiments. Parfois ils sont drogués. Parfois ils n'en ont même pas besoin : ils sont justes plus inconscients et ils n'ont pas de limites »
Dayaparan, ancien enfant-soldat

Après eux, l'armée est venue aussi. Le village a été déplacé. Toute la population déportée. Et finie la maison.

Sa famille ? Son mari a disparu à l'époque, arrêté par l'armée. Son fils aîné aussi. Certains, au camp, qui sont des anciens du village, disent qu'ils sont passés du côté des Tigres, mais comment en être certains ? Il ne lui reste que ce fils. Elle montre un petit homme, aussi vieux qu'elle, pauvre sourire, dents rouges au bethel, torse nu, poitrine creuse, pagne à carreaux, qui fait un petit pas, pour se présenter, hors du cercle qui s'est fait, sous le hangar, autour de Yasodha. « *C'est lui, ma famille. C'est toute la famille qui me reste. Mon fils.* »

Aujourd'hui, alors ? Ce camp ? Comment vit-on, dans un camp comme celui-ci ?

« Oh ! C'est un bon camp. Avec de belles huttes bien solides. Le seul problème... »

Elle hésite. Puis s'adresse à la chef de mission des Nations unies. « *Le seul problème, c'est les WC. On nous a fait un beau rang de WC, en planches. Mais sans portes. Alors on est, surtout les femmes, ouvertes à tous les vents. Vous devriez aller voir. En face, il y a le rocher des singes. Et, derrière les singes, les soldats. Ce n'est pas normal de faire ses besoins devant les singes et les soldats. Est-ce que vous croyez qu'on pourrait avoir des portes ? »*

La chef de mission prend note. Puis reprend :

« *Et l'armée ? J'avais obtenu que l'armée n'entre plus dans le camp. A condition, bien sûr, que les Tigres en fassent autant. Est-ce que... ? »*

La vieille dame la coupe. « *Non, non. Les Tigres ne viennent plus. Jamais.* »

Je sais que, sur ce point, elle ne dit pas la vérité. Pas plus tard qu'il y a une heure, alors que je m'attardais, seul, entre les cases, j'ai vu une Mercedes entrer dans la piste centrale et s'arrêter devant le marchand de beignets. Deux hommes. Manifestement des racketteurs tamouls. Jusque dans le camp, jusque dans ce lieu d'humble misère, la loi du racket et de la violence !

« *Oui, mais l'armée ?* insiste le chef de mission.

« *La voilà, l'armée,* » répond la vieille dame, en désignant le ciel...

On entend, dans le lointain d'abord, puis plus proche, un grondement sourd, suivi d'une série d'explosions. Et on voit de grandes fumées qui montent de la cime des arbres et se désagrègent dans les nuages. La dame compte.

« *Vous entendez ? Douze coups. Ça veut dire deux avions. Ils ont envoyé deux avions lâcher douze bombes. C'est ici, dans la forêt.* »

Je pense aux huit bombardiers K-Fir que vient de livrer Israël. Je pense surtout au coup de téléphone que la chef de mission a donné, il y a une heure, comme elle le fait toujours avant de prendre la route, au major commandant la base aérienne de Trinco : « *Je sors ; pas de bombardement prévu dans la zone ?* – Non, non, rien de prévu, vous pouvez sortir sans crainte... » Mais la chef de mission insiste.

« *Est-ce que l'armée a tenu parole ? Est-ce qu'elle a cessé d'aller et venir dans le camp ?*

« *Oui. Mais les choses, maintenant, se passent à l'extérieur. Un jeune l'autre jour. Il passait le check point avec une télécommande de télévision dans la poche. Qu'est-ce que c'est, ont dit les soldats. Il n'a pas répondu. Alors ils ont pensé que c'était une arme. Ils ont eu peur. Ils lui ont tiré dans la jambe. Et le jeune est mutilé à vie.* »

Elle réfléchit. Puis, rêveuse : « *C'est ça, ils ont peur. C'est ça qui les rend si méchants. Nous aussi on a peur. Mais ça ne nous rend pas méchants...* »

Une discussion s'engage alors, en tamoul, avec les autres réfugiés. Une deuxième histoire, apparemment, qu'ils veulent qu'elle raconte.

« *Il y a une autre histoire, reprend-elle, de moins bonne grâce. C'était il y a quelques jours, tout près d'ici, à Iqbal Nagar. Deux jeunes avec un vélomoteur. Ils ont crevé un pneu. Donc ils poussent le vélomoteur. Mais voilà. Ils viennent du village de Gopalapuram, qui est un mauvais village, car les habitants, la semaine d'avant, ont fait une manifestation qui a beaucoup fâché la "Navy". Donc, tout de suite, ils sont suspects. Donc on les arrête, on les emmène dans un moulin et là... »*

Yasodha se tait. Je reconnais cette histoire que j'ai lue sur le site Internet du LTTE. Je sais que les deux jeunes ont été torturés, éviscérés, qu'on leur a arraché les yeux, et qu'on a fini par les tuer. Et je sais, surtout, que des histoires comme celle-là, où c'est l'armée qui assassine, il s'en produit chaque jour, d'un bout à l'autre du pays, à commencer, tout récemment, par ce pogrom de Bindunuwena, à deux cents kilomètres de Colombo, au sud de Kandy : un camp de réhabilitation où sont parqués des Tigres repentis, souvent des enfants-soldats ; une sombre histoire de détenus qui, derrière leurs barbelés, auraient provoqué leurs geôliers en relevant leurs sarongs et montrant leurs parties génitales ; l'hystérie des geôliers, du village, des villages voisins, des organisations extrémistes cinghalaises, des militaires et policiers présents, tous se montant la tête, tous maudissant – sic – la « *viande pour chiens* » tamoule ; et quelques jours plus tard, au matin du 24 novembre, une foule ivre de haine et de sang qui force les portes du camp et découpe au couteau de cuisine et à la machette la moitié de ses occupants.

Yasodha s'est tue. Elle a baissé les yeux et elle s'est tue – la bouche un peu ouverte comme si elle allait crier. Il est vrai qu'elle a dit l'essentiel. Une population civile prise dans l'étau d'une guérilla fanatique et d'une armée sans principes et barbare. Un massacre quotidien des innocents devenus, pire que les otages, les enjeux d'une guerre insensée. Au Sri Lanka, depuis vingt ans, la mort recrutée en vrac.

Bernard-Henri Lévy
© Bernard-Henri Lévy/Le Monde

PROCHAIN ARTICLE
Fin de l'Histoire à Bujumbura

Un Etat pour la nation européenne !

par Jean Matouk

Le discours de Lionel Jospin sur l'Europe, quelle que soit sa richesse en propositions concrètes, est une fin de non-recevoir aux propositions fédérales allemandes. On peut comprendre sa prudence sur les institutions. D'un côté, l'hôte de l'Elysée parviendra toujours à trouver dans ses dires l'espace d'un croc-en-jambe. De l'autre, la gauche de la gauche guette le moindre pas en avant pour rameuter des électeurs sur l'opposition à « l'Europe de Maastricht ».

Mais on peut s'interroger sur la plausibilité des avancées sectorielles unitaires, sans que soit créé un véritable pouvoir politique fédéral européen. Compter sur l'adhésion, au cas par cas, des gouvernements des Etats souverains à des politiques communes dans les divers domaines, c'est-à-dire poursuivre le procès actuel de construction de l'Europe, paraît d'autant plus incertain que l'Europe va s'ouvrir à 21 puis 30 pays. La Grande-Bretagne, qui veut apparemment garder des liens privilégiés avec les Etats-Unis, sans doute pour avoir l'impression de partager encore avec eux la maîtrise du monde, et n'a donc aucun intérêt à ce que l'Europe se constitue vraiment en entité rivale, plaide sans cesse pour cet élargissement sans intégration. Elle sait qu'alors l'Eu-

rope sera définitivement impotente. Sur le sujet le plus important de notre terre, il s'agit effectivement de combattre la nouvelle orientation américaine, donc de peser d'un poids égal à celui des Etats-Unis dans les négociations. Précisément, que pèse l'Union européenne dans sa forme actuelle ? Seul un exécutif européen permanent dûment contrôlé par un Parlement à forte assise démocratique, peut conférer ce poids à l'Europe et imposer sa vision d'un développement durable.

Un tel exécutif est tout aussi nécessaire à la solidité de l'euro. Même si sa circulation prochaine le ragaillardit, il restera, tant qu'il ne sera pas adossé à un pouvoir politique consistant, une monnaie subalterne par rapport au dollar. Toute l'histoire, depuis l'Antiquité, y compris celle du dollar américain, démontre ce lien du politique et du monétaire. Il faut bien un « *gouvernement économique* », aujourd'hui de la zone euro, demain de toute l'Union réunie autour de sa monnaie. Mais s'il n'est qu'une réunion périodique de ministres des finances avec engagement d'information réciproque, il ne donnera pas à l'euro le seuil minimal de crédibilité politique.

Sur le plan diplomatique, comment affirmer une diplomatie com-

mune même avec un monsieur PECS de talent, s'il ne détient pas vraiment l'autorité d'un exécutif permanent ? Et pourquoi se limiter à fusionner les réseaux consulaires ? Des ambassades uniques, en commençant par les petits pays, affirmeraient l'existence d'une Union européenne, avec l'avantage annexe de réduire les dépenses budgétaires de chaque Etat.

Le pouvoir politique européen est tout aussi nécessaire, comme le

aux frontières de l'Union. Mais il en voit lui-même la condition de fonctionnement : l'existence d'un parquet européen et d'un droit pénal unifié. Qui peut diriger l'un et voter l'autre sinon un pouvoir politique fédéral européen ?

En matière de défense, la réponse éparpillée de la « volaille » européenne face à la reprise unilatérale de son idée de bouclier antimissile par « l'aigle américain » est significative. Le projet du SPD

Quelles que soient la variété et la qualité des propositions concrètes françaises, la « *fédération d'Etats-nations* » telle que notre gouvernement l'entend paraît aujourd'hui un peu « *courte* »

souligne d'ailleurs le projet Schröder, à l'élaboration d'une véritable politique européenne de sécurité aux sens policier et militaire du terme.

Lionel Jospin a bien raison de donner son assentiment à une police européenne, autant pour contre-carrer le formidable pouvoir des mafias qui ont déjà tissé leur mailles sur tout le territoire, que pour les contrôles d'immigration

n'évoque pas les armes nucléaires, mais propose que « *l'Europe développe un concept global de sécurité, ayant une composante militaire... et regroupant les politiques européennes étrangères de sécurité et de défense...* » Allant au-delà de la force européenne conventionnelle, c'est une occasion unique de remettre en cause notre propre posture stratégique et d'adopter une posture européenne. Ou bien

les deux Etats piliers de l'Europe décident de se lancer à son tour dans la construction d'un bouclier anti-missile. Ou bien ils demandent aux Etats-Unis de bénéficier de leur, quitte à participer à son financement et à son élaboration. Dans les deux cas, les industries européennes en tireront une manne bienvenue. Ou bien nous restons sur le concept de dissuasion, mais demandons alors aux Allemands de partager la charge et la maîtrise de l'arme nucléaire. A la veille du vote d'une nouvelle loi de programmation militaire en France, n'est-il pas temps que la France cherche à alléger quelque peu le coût de sa défense, alors qu'existent tant d'autres sollicitations budgétaires ?

Mais c'est par rapport au marché, considéré aujourd'hui comme seul mode efficace d'allocation des ressources, que l'érection d'un vrai pouvoir politique est la plus nécessaire. Le marché a de l'avance, en Europe comme dans le monde. La mondialisation progresse et se contente de la conspuer est de nul effet. Si l'on veut défendre un modèle social européen, incluant des « *services publics* », qui ne disocie pas prospérité économique et solidarité, si l'on veut éradiquer le *dumping* fiscal, il faut faire entériner et légaliser ces souhaits par un pouvoir politique européen qui les mettra en œuvre.

Il existe un grave point de friction entre France et Allemagne : l'agriculture. Les Allemands veulent remettre en cause la politique agricole commune dans sa forme actuelle. Ils veulent qu'elle soit plus orientée vers la qualité et l'écologie. N'est-ce pas aussi un impératif national ? Il est vrai que nos partenaires d'outre-Rhin souhaitent aussi une « *renationalisation* » partielle du financement de cette politique agricole, ce qu'ils dénomment un « *co-financement* » avec les Etats nationaux. Plus gros contributeurs de l'Union, ils considèrent que l'Europe de demain est d'abord une puissance industrielle et surtout tertiaire et que leur con-

tribution doit favoriser prioritairement ce futur.

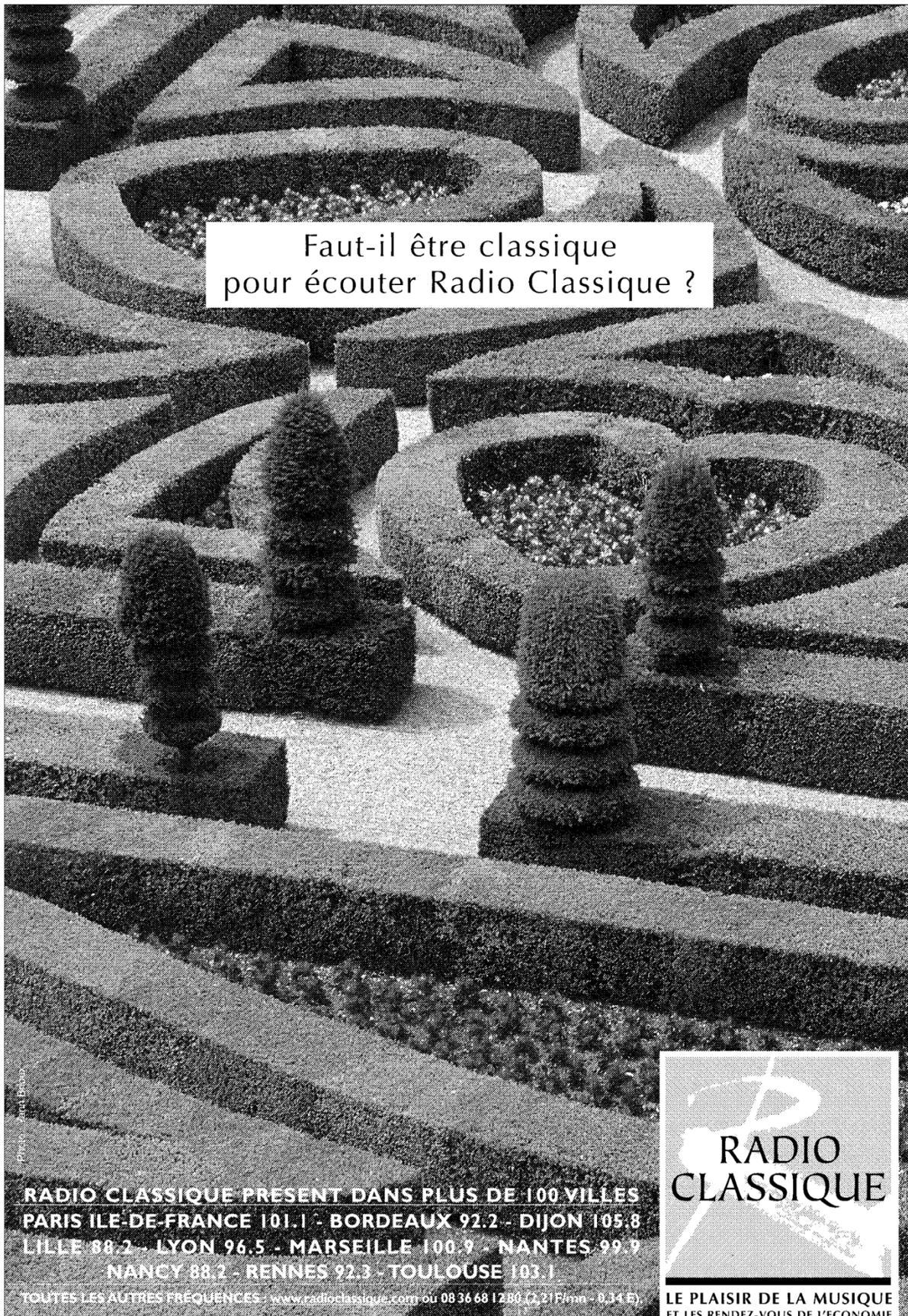
Cela nous met devant nos propres responsabilités. Devons-nous continuer à maintenir artificiellement une agriculture productiviste qui laisse quand même 20 % à 30 % des agriculteurs français dans la pauvreté et qui contribue à surcharger le marché mondial au détriment des pays neufs dont ce serait quand même plutôt la place dans la division internationale du travail ? Il paraîtrait bien préférable de réviser dès maintenant la PAC, sans attendre la date prévue initialement de 2006, d'adopter la même orientation qualitative que les Allemands et de considérer le degré de cofinancement comme un élément de négociation avec eux.

Quelles que soient la variété et la qualité des propositions concrètes françaises, la « *fédération d'Etats-nations* » telle que notre gouvernement l'entend paraît, en tous cas, aujourd'hui un peu « *courte* ». Voici plus d'un siècle qu'Ernest Renan fit litière du sens étymologique ethnique de la nation, tout comme de son sens religieux ou géographique, privilégiant sa signification culturelle et historique. Historique, donc évolutive ! Ces « *nations* », qui se sont dotées d'Etats pour les gouverner, « *ne sont pas éternelles ; elles ont commencé, elles finiront ; la confédération européenne les remplacera* », annonçait-il.

Nous y sommes ! Le domaine le plus important de « *coopération renforcée* », celui sur lequel il faut constituer un « *groupe pionnier* », c'est le domaine constitutionnel. C'est aujourd'hui par le biais d'une discussion constitutionnelle que les Français doivent répondre aux Allemands pour élaborer, sur des bases déjà largement construites, les institutions juridiques de l'Etat dans lequel s'épanouira la nation européenne.

Jean Matouk est professeur d'économie honoraire.

► www.lemonde.fr/ue



Faut-il être classique pour écouter Radio Classique ?



RADIO CLASSIQUE

LE PLAISIR DE LA MUSIQUE ET LES RENDEZ-VOUS DE L'ECONOMIE

RADIO CLASSIQUE PRESENT DANS PLUS DE 100 VILLES
 PARIS ILE-DE-FRANCE 101.1 - BORDEAUX 92.2 - DIJON 105.8
 LILLE 88.2 - LYON 96.5 - MARSEILLE 100.9 - NANTES 99.9
 NANCY 88.2 - RENNES 92.3 - TOULOUSE 103.1
 TOUTES LES AUTRES FREQUENCES - www.radioclassique.com ou 08 36 68 1280 (C. 21 Fmn - 0,34 €)

« Nous enterrons nos enfants, ils enterrent la vérité »

par Hélène Flautre

QUAND les gendarmes sont menacés, il faut tirer, c'est la loi », dit le général Nezzar. « Les jeunes épris de liberté marchent au-devant des fusils, chemise ouverte poitrine offerte », dit Khali-da Messaouidi, l'égérie du président. Le pouvoir ment. Deux commissions d'enquête sont diligentes, l'une par l'Assemblée populaire, l'autre par le président Bouteflika. « Nous enterrons nos enfants, ils enterrent la vérité », disent les pères de Kabylie.

Les jeunes ne croyaient pas aux balles réelles, ils pensaient qu'elles étaient en caoutchouc « *comme à la télé contre les Palestiniens* ». Les balles sont réelles, explosives, tirées au fusil-mitrailleur, du toit des gendarmeries. Elles touchent le cou, elles sont tirées dans le dos, elles visent une femme derrière les persiennes qui a donné du vinaigre aux jeunes contre les gaz lacrymogènes, elles visent un jeune qui fuit, un autre dans la forêt qui porte secours à un ami. Elles arrivent souvent en même temps que le renfort de gendarmes, parfois c'est la police. Elles sont sorties des fusils le même jour, à plusieurs endroits, distants de plusieurs dizaines de kilomètres, comme si le coup d'envoi des balles réelles sur les jeunes avait été sifflé.

Une semaine auparavant, des lettres officielles mentionnaient la présence de groupes islamistes déguisés, exigeaient des dispositions de sécurité renforcées. Personne ne les a vus, personne n'y croit. Les groupes islamistes en Kabylie ne massacent pas les civils, ils tuent des personnes ciblées des forces de sécurité. Qui a fait circuler cette nouvelle ? Pourquoi ?

Les jeunes se révoltent contre la *hogra* (le mépris, l'arrogance, la violence), pour la liberté, maintenant aussi contre le « *pouvoir assassin* ».

Les forces de sécurité tuent, elles humilient et elles profanent les lieux de culture, de mémoire. La population souhaite le départ des gendarmes, parfois de la gendarmerie. Elle veut s'organiser de manière citoyenne. Les adultes et leurs organisations sont interpellés : « *Nous avons, individuellement, démissionné de nos responsabilités collectives* », dit un chef de comité de village, « *plus un gosse ne doit mourir, c'est à nous d'agir. On veut être citoyens, pleinement citoyens* ».

A la Maison des droits de l'homme et du citoyen de Tizi-Ouzou, on accueille les victimes, on écoute, on recoupe les informations, on constitue les dossiers. On établit la liste des tués et des blessés, leur nom, leur âge, leur willaya. La victime la plus âgée a 91 ans, la plus jeune 6 ans, entre les deux, beaucoup de jeunes, des jeunes hommes.

Dans les dossiers, des copies de convocations chez le juge d'instruction pour « *l'affaire vous concernant n° 35/67* », c'est-à-dire l'assassinat d'un fils. Les familles en général n'y vont pas. On y trouve aussi des copies de rapports d'autopsie « *certifiant avoir pratiqué l'autopsie* ».

Des dossiers avec des noms, des photos, des circonstances... comme les dossiers des disparus enlevés un jour par la sécurité militaire et jamais revus. Tout le monde veut une commission internationale, un rapporteur spécial. « *Aidez-nous* », a écrit à la crème chantilly le pâtisier de Tizi-Ouzou, Da Salem (survivant de la bataille d'Alger durant la guerre d'Algérie), sur son gâteau d'adieu.

Hélène Flautre est députée européenne (Verts), vice-présidente de la délégation Maghreb du Parlement européen.

► www.lemonde.fr/algerie

Loft culture

par Franco Bottiglioni

AU DÉBUT je les avais pris au sérieux, maintenant ils me font marrer, tous ces docteurs à mille choses, experts, détenteurs du culturellement correct qui, scandalisés par le présent, prédisent des lendemains sombres à cette équipe du Loft qui, au départ, aurait bien pu être une équipe de foot.

Ils étaient onze, en effet, à être enfermés, « prisonniers », disent les docteurs, car coupés du monde extérieur et « cobayes », car observés et écoutés en permanence par caméras et micros.

Nos lofteurs seraient en danger psychique, dû aux cartons rouges qui tombent chaque semaine, dont il sont acteurs et victimes. Or, comble de malchance, il suffit de les voir et les écouter pour s'apercevoir qu'il n'en est rien. Les « cobayes » cartonnés sont contents, frais, dispos et prêts, si on leur en donnait encore l'occasion, à recommencer. Ce comportement, pas du tout conforme aux prophéties des cassandres nationales, serait-il la preuve *a posteriori* de leur conditionnement atroce, subi avant et dans le Loft ?

Chers docteurs, ne vous arrive-t-il jamais d'envisager que vous puissiez vous tromper, et, partant de cette éventualité, d'en analyser les raisons ? Vous qui par votre

savoir, votre notoriété, votre pouvoir d'influence sur la société, avez contribué plus que moi et tous les autres anonymes à façonner le monde d'aujourd'hui, où tout est permis, pourvu que l'on réussisse et où l'argent est la seule mesure d'évaluation de la réussite, pourquoi donc vous scandaliser ?

Ce n'est rien d'autre qu'une synthèse de tous les éléments que nous côtoyons déjà

Vous qui avez abattu méthodiquement les bornes qui balisaient nos chemins – il en reste encore quelques-unes mais, patience, elles tomberont aussi – vous allez nous jouer, à propos du Loft, la symphonie de la morale, mimer courroux du censeur et entonner l'air des louanges du temps passé ?

Montrez-nous où l'on peut trouver cette morale que vous bafouez tous les jours en exaltant l'individualisme triomphant. On apprend, entre autres, à nos enfants que, pour réussir, il faut être un

« tueur », on leur propose un narcissisme exaspéré qui privilégie l'image sur le contenu et on prône un conformisme intellectuel par l'incitation à être « *tendance* » tous azimuts.

Dans ce monde nouveau en formation, très excitant car ouvert à toute initiative, mais qui est en contrepartie une arène où nous sommes en même temps spectateurs et gladiateurs, pensez-vous, chers docteurs, que le *stress* de nos héros soit plus important que celui qui les attend tout au long de leur vie ? Ils seront, comme tous les jeunes de leur âge, vraisemblablement amenés à se remettre en question plusieurs fois. Reconversions professionnelles et privées, licenciements, recherche de nouvelles activités, divorces, reconstitution de familles avec les enfants et ainsi de suite.

Vous trouvez dégradant d'être observé et écouté constamment. C'est vrai, mais le fait est que nous sommes déjà partout, dans des lieux publics et privés, et ce phénomène va s'amplifiant sans que cette intrusion rencontre une réelle opposition. Nos conversations sont écoutées par le réseau satellitaire espion des Etats-Unis et, bientôt, de l'Europe. Nos comportements sont connus en détail par les services de l'Etat, qui croisent les fichiers fiscaux, sanitaires, policiers nous concernant.

Alors, de quoi vous inquiétez-vous ? De la caméra dans les toilettes du Loft ?

Le Loft n'est rien d'autre qu'une synthèse de tous les éléments que nous côtoyons déjà. Il s'agit d'une nouveauté sociologique, que cela plaise ou non. Et vous, les docteurs, seriez-vous mécontents d'avoir raté le coche ?

Franco Bottiglioni, ancien fonctionnaire scientifique de la Communauté européenne, est le beau-père de Jean-Edouard, l'un des participants de « *Loft Story* ».

AU COURRIER DU « MONDE »

AVANT ARTAUD, LÉGER

Citation pour citation – et sans besoin de faire des collages de textes différents –, il y a quelqu'un qui semble avoir prévu « *Loft Story* » bien avant l'Artaud de la fin de la période de Rodez cité dans *Le Monde* du 29 mai et bien plus précisément. C'est Fernand Léger, dans un texte paru en janvier 1931 dans la revue *Plans*. Voici ce qu'il écrit : « *Peu de gens aiment le vrai avec tous les risques qu'il comporte, et pourtant le cinéma est une terrible invention à faire du vrai quand vous voudrez. C'est une invention diabolique qui peut fouiller et éclairer tout ce que l'on cache [...]. J'ai rêvé au film des "24 heures", d'un couple quelconque, métier quelconque... Des appareils mystérieux et nouveaux permettent de les prendre "sans qu'ils le sachent" avec une inquisition visuelle aiguë pendant ces vingt-quatre heures, sans rien laisser échapper : leur travail, leur silence, leur vie d'intimité et d'amour. Projetez le film tout cru sans contrôle aucun. Je pense que ce serait une chose tellement terrible que le monde fuirait épouvanté, en appelant au secours, comme devant une catastrophe mondiale.* »

Dominique Noguez
Paris

SECRETS DÉVOILÉS

Je m'insurge contre le choix tendancieux que fait M6 parmi les scènes qui sont filmées dans le loft. Je suis en mesure d'affirmer que le jeudi 4 mai, à 16 h 22, Loana a confié à KENZA son intention d'entrer au carmel, que le lendemain, à 18 h 34, Julie a révélé à Steevie que si elle avait demandé à subir cette expérience c'était pour pouvoir faire opérer son canari d'un polype sur la corde vocale gauche, et que le 12 mai, à 10 h 28, Jean-Edouard a commencé à tricoter un chandail pour la Croix-Rouge.

Pourquoi n'avons-nous rien vu de tout cela ?

Michel Wallon
Arles-sur-Tech
(Pyrénées-Orientales)

L'affaire Montebourg

Suite de la première page

Alors, sans vergogne, M. Montebourg change son fusil d'épaule et ose écrire dans sa résolution « *que la compétence de la Haute Cour de justice n'est plus discutée ni par l'autorité judiciaire ni par le Conseil constitutionnel* », « *les juristes les plus éminents se sont ralliés à cette position* ». On reste pantois devant un tel aplomb.

Quand il ne s'en prend pas aux institutions, M. Montebourg s'attaque aux hommes.

Hier le procureur général de la Cour de cassation était décrit en ces termes : « *Un militant politique utilisant ses fonctions à des fins partisans* » qui « *n'est donc plus depuis longtemps un procureur mais un valet de pied, les chaussures dans la boue des petits chemins tortueux du carriérisme* ». Cela ressemble furieusement à un autoportrait...

Le crime de ce magistrat ? S'être incliné devant la décision du Conseil constitutionnel. Aujourd'hui, ce même magistrat est cité à la rescousse : « *Le procureur général de la Cour de cassation chargé d'exercer l'accusation devant la Haute Cour de justice considère ainsi avec l'ensemble de ses collègues magistrats du siège indépendant* » que la Haute Cour de justice est seule compétente.

On voit le peu de cas que M. Montebourg fait de l'honneur d'un magistrat.

Sur le fond, on se contentera sommairement d'observer que sa proposition de résolution s'appuie, en grande partie, sur l'ordonnance d'un

juge d'instruction dont il ne peut ignorer qu'elle n'a aucun caractère définitif puisqu'elle fait l'objet de nombreux recours. Une telle erreur de procédure ne peut résulter de l'ignorance de son auteur. Elle démontre simplement sa volonté de manipuler le Parlement et l'opinion en faisant croire à un déni de justice avéré.

Par ailleurs, il se garde bien d'imputer des faits précis avec leurs circonstances de temps et de lieu, ce que pourtant tout procureur est obligé de faire pour valider un réquisitoire. Cela n'a pas empêché 30 montebourgeois d'apposer leur signature...

Quand il ne s'en prend pas aux institutions, il s'attaque aux hommes

Nulla autorité ne s'est inquiétée de ces attaques injustes contre le Conseil constitutionnel, contre un haut magistrat ni du fait que soit utilisée l'ordonnance d'un juge qui n'est pourtant pas définitive et qui, accessoirement, est couverte par le secret de l'instruction. Ce silence qui n'est qu'une forme de complicité montre que certains essaient de transformer l'Assemblée nationale en prétoire en marchant sur les traces d'un député socialiste qui s'était écrit : « *Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire* ».

Francis Szpiner

Le poids des émotions

par Michel Gutschatz

NOUS ne pouvons vivre sans émotions ni sensations. Notre modèle idéal d'être rationnels décidant en froide logique ne survit guère à l'observation : combien de fois avons-nous fait appel à notre « *intuition* » lors d'une décision, combien de fois nous laissons-nous porter par nos émotions – vives, fortes, intenses – ou par nos sensations – plus calmes, régulières – dans nos actes ?

Le débat qui secoue la France a propos de « *Loft Story* » est tout entier traversé par ces passions et ces émotions.

Le sociologue Norbert Elias (1897-1990) a montré comment l'individu moderne résultait d'une répression et d'un contrôle accrus des émotions : seules les modalités de ce contrôle ont changé entre le XIX^e et le XX^e siècle. Dans quel monde avons-nous vécu jusqu'au milieu du XX^e siècle ? Un monde marqué par les incertitudes, les guerres, les maladies... toutes génératrices d'émotions – la peine, la colère, la douleur, la haine (religieuse souvent...), la peur (de mourir, de ne pas pouvoir se nourrir...).

Dans les sociétés occidentales, la seconde moitié du XX^e siècle a vu simultanément un apaisement des grandes sources émotionnelles qu'étaient les guerres et les maladies et la montée d'un rationalisme scientifique qui se voulait l'organisateur de nos vies. Nous vogueons vers une victoire totale de l'intelligence rationnelle, reléguant l'intelligence sensible – celle du corps – et les émotions au rang d'archaïsmes.

Or des travaux récents de neurobiologistes (Francisco Varela, Antonio Damasio) comme de sociologues (Jean-Claude Kaufmann) prouvent que l'homme ne peut survivre sans que corps, esprit, sensations et émotions soient étroitement imbriqués. Nous ne pouvons donc survivre

sans émotions. Où les trouver ? Les hommes et les femmes de ce début de siècle ont l'embaras du choix. En cela, ils sont bien représentatifs des tendances décelées par des organismes d'étude comme la Cofremca : ils veulent être maîtres de leur vie et des choix qui l'organisent, ils veulent donner un sens à leur vie. Nous pouvons identifier quatre sources bien distinctes des émotions modernes :

– **La mise en danger** : sports de glisse (ski, surf, gliding, sky diving, parachutisme...) ou week-ends de survie, raids ou traversées de désert, scarifications ou implants de puces – voilà autant d'exemples d'une recherche de sensations qui prennent une importance croissante, en particulier chez les jeunes.

Où les trouver ?

Les hommes

et les femmes de ce début de siècle ont l'embaras du choix

– **Le retour du sacré** : qu'il s'agisse de religions ou de sectes, de formes extrêmes du nationalisme, on trouve là d'autres sources émotionnelles fortes.

– **Les veaux d'or profanes** : dans un monde incertain et complexe, certains vont chercher des points de référence et les émotions qui leur sont liées dans la consommation, et en particulier dans les marques. Les marques de luxe, en particulier, bâtissent tout leur développement sur la qualité de la relation émotionnelle et sensorielle avec leurs clients.

– **Les émotions par procuration** : c'est là le rôle central que jouent les jeux et la télévision dans

nos sociétés. Les films – par leur violence, par le sexe – les jeux en ligne – une industrie de 5 milliards de dollars en 2005 selon Dataquest –, dont les jeux de rôles (l'enquête menée sur Everquest – joué par 300 000 personnes chaque mois – montre que les motivations premières sont l'exploration d'un monde fantastique, le plaisir des interactions sociales et la satisfaction d'atteindre un but, autant de charges émotionnelles...), les jeux télévisés où des personnes comme vous et moi viennent vivre leur quart d'heure de célébrité, comme disait Andy Warhol, les informations télévisuelles où l'on privilégie les faits divers comme les catastrophes (naturelles, guerres, krachs économiques...), voilà autant de sources d'émotions pour les joueurs et les téléspectateurs.

« *Loft Story* » s'inscrit naturellement dans ce mouvement : tout dans cette émission (comme dans « *Survivor* » qui nous viendra prochainement) est fait pour développer l'émotion. Voir ces jeunes gens vivre ensemble, guetter leurs réactions, leurs passions, attendre la « mise à mort » hebdomadaire, saluer le (la) vaincu(e) tel un général romain victorieux à sa sortie du Loft, le lot de cadeaux qui leur sont offerts... autant de moments intenses que chaque spectateur va vivre avec sa charge émotionnelle. Comme dit une jeune téléspectatrice (*Le Monde* du 19 mai 2001) : « *Je suis consciente que tous ces gars et ces filles ne représentent pas la jeunesse, mais ils ont la chance de faire quelque chose d'exceptionnel qui peut donner un sens à leur vie* ».

Aux « acteurs » le sens, aux spectateurs l'émotion... par procuration.

Michel Gutschatz est directeur des ressources humaines du groupe Bally.

► www.lemonde.fr/loftstory

Partenariat entre NATEXIS BANQUES POPULAIRES et OFIVALMO

Natexis Banques Populaires et OFIVALMO, qui collaboraient déjà sur l'activité titres, ont réalisé la mise en place d'un partenariat capitalistique afin de développer leur coopération dans d'autres domaines et vers de nouvelles clientèles.

D'une part, Natexis Banques Populaires prend une participation de 34 % au capital d'OFIVM, établissement de crédit spécialisé dans les activités de conservation et d'intermédiation. D'autre part, Assurances Banque Populaire entre à hauteur de 1 % au capital d'OFIVALMO, maison-mère d'OFIVM et groupe reconnu par ailleurs pour son expertise dans les métiers de la gestion financière (gammas OFIMA, OFI, PALMARES et ADI).

Les liens historiques entre les Mutuelles d'assurance sans intermédiaire et le Groupe Banques Populaires (Assurances Banque Populaire est membre associé du GEMA depuis 1997) vont ainsi se trouver renforcés par une double opération capitalistique avec le groupe OFIVALMO, dont les principaux actionnaires sont MACIF, MATMUT, MAAF, FNMF et MAIF.

La conservation d'actifs constitue un des enjeux immédiats et des plus importants de ce partenariat. OFIVM disposera d'un outil industriel couvrant l'ensemble de ses besoins et Natexis Banques Populaires aura l'opportunité d'augmenter son volume de conservation, puisqu'OFIVM assure une conservation de 22 milliards d'euros.

En outre, des collaborations peuvent être engagées à court terme entre les deux partenaires dans le domaine des activités de marchés (actions, taux et dérivés).

Enfin, ce partenariat ouvre la voie à de réelles perspectives dans d'autres métiers : offre Internet et multigestion ; développement d'une offre de service "gestion des flux" à destination des mutuelles ; complémentarités et réciprocitys en gestion pour compte de tiers.

OFIVALMO

NATEXIS
BANQUES
POPULAIRES

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Le tabac et nous

LES méfaits du tabac sur les fumeurs sont connus et quantifiés depuis belle lurette. La nouveauté du rapport qui a été rendu public, mardi 29 mai à la veille de la Journée mondiale sans tabac, est de faire le point sur les effets nocifs de la fumée sur les non-fumeurs qui y sont exposés. Selon les études disponibles aujourd'hui, 2 500 à 3 000 décès par an peuvent être attribués au tabagisme passif en France, à comparer aux 60 000 décès liés à la consommation de tabac. Contrairement à une idée répandue, c'est moins le nombre de cancers du poumon qui augmente chez les non-fumeurs (une centaine de cas supplémentaires par an) que celui des accidents coronariens, de loin la cause principale de surmortalité liée à la fumée ambiante. Mais le rapport égrène impitoyablement l'augmentation des divers risques frappant aussi bien les adultes exposés sur le lieu de travail que les enfants de parents fumeurs (des crises d'asthme à la mort subite du nourrisson, deux fois plus courante chez ces derniers).

Un rapport scientifique, des preuves statistiques, des victimes innocentes... Si l'on a bien compris comment fonctionnent nos sociétés modernes, la chasse aux coupables ne devrait pas tarder à prendre de l'ampleur. Et comme nous sommes en France, c'est l'Etat qui va être sommé de faire quelque chose. D'ailleurs, le ministre de la santé Bernard Kouchner, qui s'était déplacé mardi à Saint-Nazaire pour signer la première charte contre le tabagisme en milieu scolaire, a

été interrogé pour savoir s'il envisageait d'interdire la vente de tabac aux moins de seize ans, comme le recommande l'Organisation mondiale de la santé. Il a donné une réponse de Normand, craignant d'accroître le prestige du tabac aux yeux des jeunes par un interdit, mais tout en envisageant d'expérimenter cette mesure dans une région-test.

On peut partager l'embaras de Bernard Kouchner. En dehors des enfants qui n'en peuvent mais, chacun est dans cette affaire tout à la fois victime - constante dans le cas des fumeurs - et coupable ou du moins complice. Car enfin, il existe depuis dix ans une loi, la loi Evin, censée réglementer l'usage du tabac dans les lieux publics et protéger la santé des non-fumeurs ! Si cette loi n'est pas respectée, on peut naturellement en faire le reproche à l'Etat : en dix ans, il ne s'est pas trouvé un seul officier de police judiciaire pour relever la moindre infraction. Mais qu'en est-il des inspecteurs du travail, des comités d'hygiène et de sécurité, des dirigeants d'entreprise, des chefs de service qui n'ont rien fait, ou le moins possible, pour que la loi soit appliquée ? Et nous, collègues de bureau ou d'atelier, compagnons de table, médecins, éducateurs ?

Avant de réclamer d'autres mesures, tâchons déjà de rendre effectives celles qui existent. Sinon, c'est la chicane individuelle qui prendra le pas sur la norme collective. Et ce sont le plaignant et le juge - via la jurisprudence - qui feront bouger les choses. L'air en sera peut-être amélioré, pas l'ambiance.

Le Tchad en voie de « pétro-dictature »

LE CHEF DE GUERRE qui est entré dans N'Djamena, il y a onze ans, en promettant « ni or ni argent, mais la liberté et la démocratie », va-t-il instaurer une dictature pétrolière au Tchad ? La question se pose au lendemain du scrutin le plus frauduleux qui ait été « organisé » en Afrique francophone depuis que les rites de passage aux urnes y ont été acceptés comme concession aux bailleurs de fonds (voir *Le Monde* du 29 mai).

Idriss Déby n'est pas sûr de réussir. Car, au regard des défis auxquels le président - triomphalement réélu avec 67,35 % des voix - doit faire face, il faudra que la manne pétrolière tombe à brève échéance pour qu'il puisse aller au bout de son nouveau mandat.

En premier lieu, parce qu'il entame son second quinquennat sous les pires auspices. Si un président au pouvoir depuis une décennie doit gonfler le corps électoral d'un

demi-million de fantômes, boursier les urnes et falsifier les procès-verbaux des bureaux de vote, quel aurait été son score - et son sort - sans machine d'Etat à frauder ? Ayant administré la preuve que l'opposition légale n'a le choix qu'entre son ralliement alimentaire et son humiliation, avec une dose plus ou moins forte de répression, il vient d'ouvrir une voie royale à la rébellion du Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT). Conduit par Youssouf Togoï-Mi, ancien ministre de l'intérieur puis de la défense, jusqu'à sa défection en septembre 1998, le MDJT restait confiné dans le Tibesti, le massif montagneux du nord-ouest, ses combattants ne pouvant fondre à découvrir sur N'Djamena, à cause de l'aviation gouvernementale. Désormais, ils n'en ont plus besoin. En désespérant son opposition, et, pis encore, la population,

Idriss Déby a ouvert un « front intérieur » dans la capitale. Le président sera, plus que jamais, l'otage de son ethnisme minoritaire, les Zaghawa. Déjà, ses « parents » - massivement enrôlés dans le Groupement de la sécurité présidentielle, la seule unité combattante - paient le prix du sang pour la survie du régime. En échange, ils jouissent, outre des prébendes de l'Etat, d'une totale impunité. Or comment Idriss Déby, à qui la Constitution interdit de briguer un troisième mandat successif en 2006, pourra-t-il réformer l'Armée nationale tchadienne (ANT) et ses 24 000 soldats de seconde zone (leur solde varie, des hommes du rang au colonel, entre 190 et 350 francs) afin que son successeur se fasse obéir ?

Obligé de privilégier sa milice privée, quitte à abandonner l'ANT à la coopération militaire française, comme dans le passé, Idriss

Déby ne trouvera pas la porte de sortie, quand bien même il le voudrait. Son « clan » exigera son maintien à la présidence comme clé de voûte d'un système de prédation qui est aussi incompatible avec l'alternance au pouvoir qu'une saine gestion avec la razzia opérée sur l'Etat par les Zaghawa.

LE « CLAN » À RUDE ÉPREUVE

Lors des législatives de l'année prochaine, il faudra donc rééditer le score de la présidentielle pour pouvoir amender la Constitution, avec une majorité des deux tiers au Parlement. Or, sur le plan national et international, c'est la ligne rouge. Un président « mal élu » pourra-t-il la franchir ? Pour Idriss Déby, ce sera d'autant plus difficile qu'il est déjà mis en cause dans une affaire de fausse monnaie, pendante devant la justice française. Cheville ouvrière d'un trafic de faux dinars du Bahreïn, d'une valeur de 2 milliards de francs, son ancien conseiller Hassan Fadoul a commencé le déballeage.

Cet homme du sérail met la cohésion du « clan » à rude épreuve. Et que dire des poursuites intentées par des organisations des droits de l'homme à l'ancien président Hissène Habré, exilé au Sénégal ? Si, à l'extérieur du Tchad, on vise le « Pinochet africain », accusé de la mort de 40 000 personnes en huit ans de règne, dans le pays, « l'affaire » est perçue différemment : « En attrapant Habré par les pieds, on espère torde le cou à Déby », explique un magistrat. Chef d'état-major de Habré, Idriss Déby était en effet l'exécutant en première ligne, notamment pendant le « septembre noir » de 1984, une série de massacres dans le Sud.

Seul un matelas de pétro-dollars pourra amortir la chute du régime. Déjà, à la fin de l'année dernière, l'utilisation d'une partie du « bonus » pétrolier pour acheter des armes a permis de calmer le front dans le Tibesti. Idriss Déby disposera-t-il, à temps, des fonds nécessaires pour racheter le mécontentement général et les ambitions de ses opposants ? L'or noir ne coulera qu'en 2002, au lac Tchad, et à partir de 2005 depuis le principal gisement, près de Doba, dans le Sud. Le temps sera long.

Stephen Smith

Les saynètes par Glen Baxter



Les associations veulent être un acteur du dialogue social

ERNEST-ANTOINE SEILLIÈRE, le président du Medef, n'est pas au bout de ses surprises. Au moment où elles fêtent le centenaire de la loi de 1901, les associations se revendiquent comme un « nouvel acteur du dialogue social ». Hubert Prévot, président de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), émanation de quatorze des plus grosses associations, estime que ces grands desseins que sont la modernisation de la démocratie française et « la refondation sociale », si chère au patronat, « ne peuvent pas réussir en écartant des millions d'acteurs associatifs ».

Autrement dit, il s'inviterait bien à la table des négociations. Les partenaires sociaux ne devraient plus avoir le monopole du choix d'orientations qui intéressent la société tout entière. Une position, ajouta-t-il, qui a d'autant plus de sens que la contractualisation tend à se substituer à la loi.

C'est le Medef lui-même, par son attitude et son projet, qui a permis ce début d'offensive. Levier, depuis 1999, d'une réforme qui se réaliserait contre l'Etat, les technologies et la politique, la « refondation sociale » est censée consacrer l'émergence du pouvoir de la société civile, dont les partenaires sociaux, patronat et syndicats confondus, seraient les représentants. Fort de sa vitalité, avec ses 700 000 à 900 000 structures, ses 9 millions de bénévoles, et ses 1,2 million de salariés, soit 6 % de la population salariée totale, le secteur associatif conteste ce rôle hégémonique.

Par leurs implications, les décisions prises dans le traditionnel face-à-face entre employeurs et défenseurs des salariés interfèrent en effet dans des domaines de plus en plus larges où tout ne se résume pas à la dimension économique ou sociale. Un phénomène amplifié par l'application des 35 heures dans les entreprises. Par exemple,

Anne Hidalgo, nouvelle première adjointe de Paris, a été chargée par Bertrand Delanoë de mettre en place un « bureau du temps », appelé à définir la gestion de ce que les Italiens appellent les « temps de la cité ».

Pour inattendue qu'elle puisse paraître, la démarche des associations trouve ses fondements dans les travaux du professeur de droit social Alain Supiot. Auteur, avec d'autres experts européens, d'un rapport réalisé à la demande de la Commission, publié sous le titre *Au-delà de l'emploi* (Flammarion), il y défend, entre autres, la thèse selon laquelle, en sortant du compromis fordiste de l'ère industrielle, les partenaires sociaux ont perdu la légitimité qui leur permettait de négocier uniquement entre eux de ce qui « fait société ».

LA PLACE DES TEMPS SOCIAUX

Quand l'entreprise régentait le travail - et donc la vie -, que le salariat avait vocation à devenir universel, les responsables patronaux et ouvriers pouvaient à bon droit se croire investis de cette mission. Ils agissaient chacun au nom de leur conception de l'intérêt général, qu'ils pensaient incarner.

Depuis, avec la montée du chômage, les exigences de la mondialisation et l'évidence des nouvelles technologies, l'entreprise a cessé d'incorporer tout le travail... quand il y en a. Les formes d'emploi se sont multipliées et diversifiées, les frontières entre la vie professionnelle et la vie privée s'estompent. Amplifiée par la réduction du temps de travail, la modulation des horaires, doublée de l'individualisation, oblige à s'interroger sur la place des temps sociaux. Et, du coup, affirme Alain Supiot, d'autres acteurs devraient avoir leur mot à dire.

Dans un article rédigé pour la revue *Après demain* (n° 428-429, octobre-décembre 2000), Hubert Prévot ne fait que prolonger l'argu-

ment. Evidemment, il le transforme en un plaidoyer en faveur des associations, capables de « contribuer au progrès de la démocratie participative » et expression indiscutable, dans leur diversité, de la société civile.

Une première raison résulte d'un enchaînement presque mécanique, qui explique le dynamisme associatif des années récentes, si difficiles socialement. Parce que les associations assistent les « pauvres », les faibles et les exclus, elles en viennent à proposer des solutions puis s'organisent pour faire pression sur le législateur. Bref, écrit Hubert Prévot, « on se concentre, on revendique et bientôt on négocie : on est en plein dans le dialogue social ».

Une deuxième série de motifs, tous basés sur « le fait que l'association est comme aspirée dans les espaces sociaux laissés vacants par d'autres acteurs », justifie encore davantage son immixtion dans la refondation sociale, selon le président du CPCA. La responsabilité historique du patronat et des syndicats, assumant, avec ou sans l'Etat, la gestion des grands systèmes de protection sociale ou intervenant, via les comités d'entreprise, dans les domaines de la vie hors travail, évolue.

En effet nombre de prestations sont désormais fiscalisées, et non plus alimentées par les seules cotisations salariales. En toile de fond, les rapports de l'homme au travail et à l'entreprise ont été bouleversés. La réduction de la durée du travail, le chômage de masse, le développement de la précarité et « l'importance croissante des revenus de substitution », entre autres, sont passés par là.

Dès lors, « s'agissant de ce qu'on doit faire du revenu national », on voit toutes sortes de catégories et de groupements « réclamer la parole » et souligner telle ou telle nécessité. « La plupart de ces personnes, poursuit Hubert Prévot, s'organi-

sent dans le cadre associatif, se fédèrent ou font réseau. » Si l'on veut bien réfléchir à ce que recouvre la notion de dialogue social et comment elle évolue avec les transformations de la société, « il y a là tous les ingrédients d'une remise en question de la place des différents acteurs dans le champ général du dialogue social ». Constatant un « désajustement » entre le rôle croissant des associations et leur absence dans les instances de concertation, de négociation ou de gestion, Hubert Prévot demande donc de « tenir compte de l'élargissement du champ du dialogue social que les Français et les associations ont eux-mêmes rendu nécessaire ».

Relayé par le manifeste de la vie associative, adopté les 4 et 5 mai, ce souhait ne risque guère, cependant, d'être exaucé rapidement. Peu désireux de partager le pouvoir neuf de la refondation sociale. Ernest-Antoine Seillière et Denis Kessler, voire Nicole Notat, ne veulent sûrement pas que, au moment où le contrat peut enfin supplanter la loi, les associations s'engouffrent dans la brèche. Ils imaginent encore moins qu'elles participent aux négociations.

Pourtant, la demande est forte et inscrite dans le mouvement. Pour son centenaire, conforté par le rôle qu'il a tenu dans le maintien du lien social pendant les années de crise, le secteur associatif a les dents longues.

Alain Lebaube

RECTIFICATIF

EN VUE

Le théologien espagnol Marciano Vidal, auteur d'un dictionnaire d'éthique théologique contesté par le Vatican, n'est pas cardinal comme nous l'avons écrit par erreur dans la chronique « En vue » publiée dans *Le Monde* du 18 mai.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La pièce la plus attendue de l'année

LE 7 JUIN, la pièce la plus attendue de l'année sera présentée au Théâtre Antoine dans une mise en scène de Louis Jouvet. *Le Diable et le Bon Dieu*, de Jean-Paul Sartre, a déjà fait couler beaucoup d'encre. Voilà plus de trois ans que l'auteur des *Mains sales* n'avait rien créé pour le théâtre. Sa rentrée se fait de manière sensationnelle : l'homme qui atterrit la gloire avec *Huis clos*, pièce à trois personnages, à un seul décor et à brève durée, lance une production en onze tableaux groupant plus de trente-cinq comédiens pendant quatre heures de temps.

Le Diable et le Bon Dieu se situe en 1524, un an avant la guerre des paysans en Allemagne. Le héros de Sartre est Goetz, un reître consacré par la haine de la société noble qui le rejette. Il fait le mal systématiquement, dans un souci de pureté. Et puis, parce qu'il découvre que

son attitude n'a rien d'original, que tout le monde fait le mal comme lui, Goetz fera le bien. Mais avec le même orgueil, sans laisser les hommes s'interposer entre lui et l'être infini, jusqu'au jour où il découvrira son erreur fondamentale et bannira Dieu de sa vie pour le remplacer par l'amour de son prochain.

A côté de Goetz, qui sera incarné par Pierre Brasseur, Jean Vilard jouera le rôle du perturbateur de sa conscience : Heinrich, prêtre défroncé, aigri et victime perpétuelle. Maria Casarès sera Hilda, jeune paysanne dont Goetz est épris ; elle aime les hommes contre Dieu et accuse le Créateur du mal qui afflige le monde. Ce n'est que lorsque Goetz aura rejoint sa morale humaniste que leur amour prendra corps.

Christine de Rivoyre
(31 mai 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 27 mai sont publiés :

● **Télécommunications** : un décret portant dissolution de la Caisse nationale des télécommunications.

Au *Journal officiel* daté lundi 28-mardi 29 mai est publié :

● **Administration** : un décret relatif aux simplifications des démarches et formulaires administratifs.

Au *Journal officiel* du mercredi 30 mai sont publiés :

● **Équipement** : une loi relative à la réalisation d'un itinéraire à très grand gabarit entre le port de Bordeaux et Toulouse.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République des Seychelles relative à la délimitation de la frontière maritime de la zone économique exclusive et du plateau continental de la France et des Seychelles, signée à Victoria le 19 février 2001 ;

un décret portant publication de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Lettonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 14 avril 1997.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Brigitte CHIRINIAN MEYER, Michel, Marc-André et Paul MEYER sont très heureux d'annoncer la naissance de

Eve-Marie,

le 23 mai 2001.

35, avenue Daumesnil,
94160 Saint-Mandé.

Hélène et Christophe LABORDE sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit frère de **Madeleine et Louise,**

François,

le 21 mai 2001, à Créteil.

Laurent et Cécile BARGUES sont heureux d'annoncer la naissance de

Pierre,

le 20 mai 2001.

23, rue de Naples,
75008 Paris.

M. Jean BOURBONNAUD, Mme Lucien BERLOTY, ont la joie d'annoncer la naissance de leur arrière-petit-enfant et petit-enfant,

Pierre-Alexis, frère de Paul, Delphine, Guillaume, et Malo,

le 26 mai 2001, chez

Pierre-Arnaud et Laure CRESSON.
22, avenue de l'Impératrice-Joséphine,
92500 Rueil-Malmaison.

Anniversaires de naissance

— En ce premier mois de mai du 3^e millénaire, il est un événement que Le Monde ne pouvait ignorer,

Vincent BRAHAMCHA

fête ses quarante ans.

Joignez-vous à moi pour lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Véronique.

Décès

— Corine Piauward, sa mère, Michel Auerbac, son père, Jérôme, Adrien, Grégoire, ses frères, Martine, son amie, Et toute sa famille, ont la douleur de faire part de la disparition tragique de

Cyrille AUERBAC,

trente-deux ans, victime d'un accident de la circulation, le 25 mai 2001.

L'inhumation aura lieu le jeudi 31 mai, à 14 h 30, au cimetière du Montparnasse.

43, rue de la République,
77170 Servon,
21, rue Boyer-Barret,
75014 Paris.

— Les membres et le secrétariat général du Haut Conseil de la francophonie ont la tristesse de faire part du décès de

Francis BEBEY,

écrivain, compositeur, interprète (Cameroun), qui fut membre du HCF.

Ils expriment à sa famille et à ses proches leurs condoléances émuës.
(Le Monde du 30 mai.)

— Christine Comte-Jeantot,

sa femme, Paul, son fils, Christine, Véronique, Sophie, ses sœurs,

Sa famille et ses amis, ont la douleur de faire part du décès, dans sa quarante-septième année, de

Xavier COMTE,

qui sera inhumé ce mercredi 30 mai 2001, en l'église Saint-Pierre de Bar-sur-Aube (Aube).

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Ses enfants Claudette et Gilles, Ses petits-enfants, Et toute sa famille, accompagneront

Paulette DELIQUIET, née MONT-VIGNIER,

en l'église Saint-Denis de l'Estrée, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le jeudi 31 mai, à 10 h 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Laura Enckell, Pierre, Laurent, Marc, Thomas, Marianne, Marketta Et leurs familles, ont la tristesse d'annoncer le décès de

Ralph ENCKELL, ambassadeur de Finlande,

survenu le 18 mai 2001, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu à Helsinki dans l'intimité.

— Mme Pierre-Noël, née Anne Ladreyt de Lacharrière, M. Roger Pierre-Noël, Ariane et Olivier, leurs enfants,

Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès, survenu le 27 mai 2001, de

Mme Gisèle GUERILLON.

Les obsèques ont lieu dans la plus stricte intimité.

69, bis avenue de la Belle-Gabrielle,
94130 Nogent-sur-Marne.

— Sa mère, Julia, Son père, Jacques, Son frère, François, Sa femme, Giovanna, Ses enfants, André, Buzio et Victor, Sa famille et ses amis, sont dans une peine immense.

Jean HARTMANN

est mort lundi 28 mai 2001, à quarante-neuf ans.

Son enterrement aura lieu le samedi 2 juin, à 10 h 30, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14^e.

Tanzarella Hartmann,
101, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris.

— Le président, Le personnel enseignant Et le personnel administratif de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), ont le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 23 mai 2001, de

M. Bengali Kumar JAIN.

M. Bengali Kumar Jain a enseigné le hindi à l'Inalco (de 1956 à 1959, puis de 1971 à 1992), où il a terminé sa carrière en qualité de maître de conférences.

— El Consejo Científico, Y todos los miembros del Instituto de Matemática « Beppo Levi » de la Universidad Nacional de Rosario, Argentina, participarán, con profunda tristeza, el fallecimiento el 17 de mayo de 2001 del

prof. Jacques-Louis LIONS

quien, desde su primer visita en 1970, generó, orientó y acompañó el desarrollo de dos generaciones de matemáticos rosarinos que tuvieron el gran privilegio de conocer así a un ser humano y a un científico excepcional.
(Le Monde daté 20-21 mai.)

— Gif-sur-Yvette (Essonne). Sceaux (Hauts-de-Seine). Sevran (Seine-Saint-Denis).

La famille Mennequier Et alliées ont la tristesse de faire part du décès de

colonel (e. r.) Jean MENNEGLIER, officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 27 mai 2001, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 31 mai, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Sceaux (Hauts-de-Seine).

— M. Christian Pendaries-Issaurat et ses enfants ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yveline PENDARIES-ISSAURAT, née LEMERLE,

survenu le 28 mai 2001, à Grasse (Alpes-Maritimes).

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 1^{er} juin, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame des Chènes, quartier Saint-Jacques, à Grasse, où l'on se réunira.

— Yves et Marie-Odile Saulgeot, Marie-Noëlle Mangin, François et Odile Saulgeot, Michel et Monique Benoit-Cattin, Bernard et Marie-France Saulgeot, Dominique et Chantal Vielliard, Marie-Cécile Saulgeot, Jacques Saulgeot, Et leurs enfants, Ses cinquante arrière-petits-enfants, Les familles Saulgeot, Chatouillot, Cromback, Loriferne, Menant, Couder, Le Touzé, Camuset, Picard, Argand, Montguers, Maria Aurora Vicario Ruiz, ont la tristesse de faire part du décès de

Louis SAULGEOT, ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite,

survenu le 27 mai 2001, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 31 mai 2001, à 9 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16^e, suivie de l'inhumation au cimetière de Lamargelle (Côte-d'Or).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés à l'Unapei, 15, rue Coysevox, 75876 Paris Cedex 18.

— Norman et Françoise Thau, Kenneth et Konstanze Thau, ses enfants, ont la douleur de faire part de la disparition brutale de

Helen THAU, née WACHTEL,

survenue le mardi 22 mai 2001, à Vienne, dans sa quatre-vingt-deuxième année, et rappellent la mémoire de son époux,

Sam THAU,

décédé le 16 octobre 1995.

Anniversaires de décès

— Université Paris-VIII, UFR 4.

Hélène APPIA

est partie le 30 mai 2000.

Elle nous manque et nous ne l'oublierions pas.

Fatima, Ghislaine, Guy, Josiane, Malika, Marie, Martine, N'Galam.

— Il y a dix ans,

Albert BRAMI

nous quittait.

Il est toujours présent dans nos cœurs.

— Il y a vingt ans, disparaissait

Claude LEWY,

avocat aux barreaux de Paris et de New York, maire d'honneur d'Orléans.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

— La famille Et ses proches font part du décès de

Francisco VARELA,

le 28 mai 2001.

Une rencontre entre ses amis aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, le jeudi 31 mai, à 16 h 30.

Remerciements

— Mme François Bernamonti, Ses enfants, petits-enfants, Et toute la famille, remercient très sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages et envois de fleurs, se sont associées à leur peine lors du décès de

M. François BERNAMONTI.

À NOS ABONNÉS

Pour vos changements d'adresse ou suspensions d'abonnement durant vos vacances

un seul numéro
0803 022 021

(0,99 F TTC/mn)

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 141 F TTC - 21,50 €
TARIF ABONNÉS 119 F TTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS 600 F TTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES
TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 € FORFAIT 10 LIGNES
La ligne suppl. : 60 F TTC - 9,15 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42 Fax : 01.42.17.21.36 e-mail : carnet@mondepub.fr
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU MONDE

Souscrivez à l'augmentation de capital de la Société des Lecteurs afin de soutenir l'indépendance et le développement du Monde

— au prix de 140 F par action (soit environ 21,34 €)

— du 22 mai au 15 juin 2001 inclus

— actions éligibles au PEA

► **Actionnaire actuel**, utilisez votre priorité de souscription et confortez ainsi votre position d'actionnaire privilégié à un moment de pleine expansion du journal, par retour du coupon-réponse que vous avez reçu de la banque.

► **Nouvel actionnaire**, rejoignez une société dynamique et citoyenne qui joue un rôle moteur dans le rayonnement du Monde. Vous serez au cœur de la vie du quotidien et bénéficierez de nombreuses rencontres et manifestations culturelles, en téléphonant à BNP PARIBAS au 01 40 14 74 68

► **Jeune de moins de 25 ans**, souscrivez à la Société des Lecteurs et devenez ainsi membre du Club des Jeunes, un club de réflexion où vous pourrez confronter vos idées avec la rédaction du Monde, en téléphonant à BNP PARIBAS au 01 40 14 74 68

Le prospectus établi à l'occasion de cette opération a reçu le visa n° 01-592 du 18 mai 2001 de la COB, assorti d'un avertissement. La notice légale a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 23 mai 2001. Le prospectus est disponible auprès de BNP PARIBAS et de la Société des Lecteurs du Monde.

Pour en savoir plus et vous procurer le prospectus : sdl.lemonde.fr

Le Monde
SOCIÉTÉ
DES LECTEURS
DU MONDE

21 BIS, RUE CLAUDE-BERNARD
75242 PARIS CEDEX 05

Manière de voir LE MONDE diplomatique

Le bimestriel édité par



Artistes en rébellion

La culture à l'ère d'Internet, par Ignacio Ramonet. ■ L'art et la démocratie, par Jean-Loup Motchane. ■ La procédure silence, par Paul Virilio. ■ Leurres de la photographie virtuelle, par Christian Caujolle. ■ Le crédit perdu du photojournalisme, par Edgar Roskis. ■ Dépasse le livre ? par Lucien Sfez. ■ Un cinéma français fasciné par le sordide, par Carlos Pardo. ■ L'impitoyable industrie du disque, par Mario d'Angelo. ■ Décervelage à l'américaine, par Herbert I. Schiller. ■ Contre l'Etat culturel d'exception, par Jean-Pierre Vincent. ■ Elargir le cercle des connaisseurs, par Jean-Michel Leterrier. ■ L'Etat, ce défenseur de l'inutile..., par François Barré. ■ Fausse querelles, vraies questions, par Marc Jimenez. ■ De l'esthétique comme faculté de juger, par Marc Jimenez. ■ La fonction sociale retrouvée de la création, par Jean-Louis Maubant. ■ Pour que Beaubourg soit universel, par Régis Debray. ■ Le déclin des avant-gardes au XX^e siècle, par Eric J. Hobsbawm. ■ Une révolution ignorée, par Jean-Pierre Jouffroy. ■ Une raison d'habiter le monde, par Henri Gaudin. ■ Gestes et signaux, par Henri Cuoco. ■ La musique, une thérapie de la démocratie ? par Jean-Pierre Armengaud. ■ Contre la guerre d'Algérie, naissance d'une nouvelle radicalité, par Alain Jouffroy. ■ Les langues, ces fils d'or de la lutte contre la mondialisation libérale, par Bernard Cassen. ■ Le théâtre à refonder, par Jean-Pierre Sarrazac. ■ Regards acides sur la société britannique, par Gareth Mc Feely. ■ L'Afrique conteste en rap, par Jean-Christophe Servant. ■ La subversion de «Christine», par Anne-Cécile Robert.

Bibliographie, sites Internet, adresses utiles.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

LE MONDE DES LIVRES
avec **Le Monde**
DATÉ VENDREDI

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le champion français de l'équipement téléphonique, Alcatel, et le groupe américain Lucent ont annoncé dans la nuit du mardi 29 mai la rupture

de leurs négociations. ● L'OBJETIF était de créer le numéro mondial du secteur, par le biais d'une fusion « entre égaux ». ● LES DOCUMENTS étaient déjà rédigés lors des

dernières séances de discussion. Mais les responsables d'Alcatel ont fini par comprendre que la direction de Lucent était très divisée. ● SECOUÉ par cet échec et par le ralentissement

du marché, Alcatel prévoit une perte de 3 milliards d'euros pour le deuxième trimestre. ● UNE RESTRUCTURATION interviendra au sein du groupe français, qui se recentre sur les ventes

d'équipements aux opérateurs. ● L'AVENIR de Lucent, qui a perdu 80 % de sa valeur boursière, est très incertain. Le groupe pourrait être vendu par appartements.

L'histoire secrète de la rupture des fiançailles de Lucent et Alcatel

L'ex-filiale d'AT & T et le champion français ont annoncé, dans la nuit de mardi, l'arrêt de leurs négociations. Un désaccord au sein de l'état-major du groupe américain a fait échouer leur fusion, qui devait aboutir à la création du numéro un mondial du secteur

LE MARIAGE était tellement beau qu'on le croyait presque consommé. Et les bans devaient être publiés mardi 29 mai (voir Le Monde du 21 mai). Las! Le

RÉCIT

L'enthousiasme initial des négociateurs s'est vite heurté aux divisions des Américains

français Alcatel et l'américain Lucent Technologies ont annoncé, tard dans la soirée, qu'ils avaient décidé non plus de convoler en justes noces pour donner naissance au premier équipementier mondial des télécommunications, mais de rompre leurs fiançailles. Dans un communiqué commun, les deux firmes ont admis « avoir été en discussion pour une fusion » mais que « ces discussions n'ont abouti à aucun accord et ont pris fin ».

Tout commence, pourtant, à merveille, jeudi 24 mai, quand les équipes des deux firmes se retrouvent secrètement au château des Mesnuls, dans la grande banlieue parisienne, à deux pas de Rambouillet. Propriété du groupe Thales, dont Alcatel est actionnaire à hauteur de 25 %, les lieux sont

magnifiques et isolés. C'est là que le fabricant d'armes français amène ses gros clients, afin qu'ils ne soient pas identifiés dans un grand hôtel parisien par les services secrets étrangers. Presque coupé du monde, puisque le bâtiment du XVI^e siècle, aménagé en style Louis XV, ne dispose que d'un seul télécopieur, la quarantaine de personnes présentes va donc pouvoir travailler sereinement à peaufiner le texte d'un accord.

Il y a là les équipes des deux groupes, les banquiers (Crédit suisse First Boston, pour la partie française, Morgan Stanley et Salomon Smith Barney pour la partie américaine), une armada d'avocats, et quelques conseillers en communication, dont ceux d'Euro RSCG corporate, pour Alcatel.

TROIS QUESTIONS

Oui, tout commence à merveille. Il y a, certes, quelques petits couacs, tel ce lawyer qui ne trouve pas sa chambre assez bien pour lui. Mais quand les deux PDG, Serge Tchuruk d'un côté, Henry Schacht de l'autre, prennent la parole, la communauté de points de vue semble parfaite. Même les négociateurs français en conviennent, c'est le patron américain qui a le mieux résumé l'ambition du projet, en articulant sa réflexion



autour de trois questions : « Why merge ? » (Pourquoi fusionner ?) ; « Why Alcatel ? » (Pourquoi avec Alcatel ?) ; « Why now ? » (Pourquoi maintenant ?).

Les Français sont d'autant moins inquiets que l'idée – qui maintenant les enthousiasme – n'est pas, à l'origine, la leur. C'est celle de M. Schacht, qui est venu en mars en Europe et qui a

demandé à rencontrer M. Tchuruk, pour la lui exposer. Ce sont donc, originellement, les Américains qui sont demandeurs, car ils redoutent, faute d'une alliance, d'être poussés vers une vente par appartements.

Le projet, qui a un nom de code secret, « Titan », semble d'ailleurs tellement logique que dès ce jeudi soir, les premières ébauches de

communiqué de presse sont déjà rédigées, détaillant les termes de l'accord pour parvenir à ce que souhaitent les négociateurs : « merger of equals » (une fusion entre égaux). Il est ainsi prévu que la future société, dont la dénomination sera annoncée ultérieurement, sera détenue à environ 58 % par les actionnaires d'Alcatel et à 42 % par ceux de Lucent, les actionnaires de Lucent recevant 0,2435 action nouvelle Alcatel pour chacune de leurs actions apportées à l'opération. Cette future société aura son siège social en France, mais sera dirigée depuis les Etats-Unis. Le PDG en sera M. Tchuruk, épaulé par M. Schacht en qualité de vice-président du conseil et président du comité de l'audit et des finances. Siègeront au conseil dix-sept membres, dont M. Tchuruk, huit membres du conseil actuel d'Alcatel, six de Lucent et deux membres supplémentaires choisis par Lucent.

Au départ, c'est donc l'euphorie : les négociateurs se gargarisent en soulignant qu'ils vont donner naissance à un géant industriel dont la capitalisation boursière atteindra 66 milliards de dollars, pour un chiffre d'affaires d'environ 50 milliards de dollars. Restent, bien sûr, quelques difficultés à aplatiser, car la situation financière de Lucent est très tendue. Mais elles ne semblent guère insurmontables : une période de transition de six mois devrait intervenir avant le mariage, pendant laquelle Lucent s'engagerait à mettre en œuvre un plan draconien de restructuration, avec à la clef notamment la vente de ses activités de fibres optiques.

LES DÉBATS S'ENLISSENT

Et pourtant, si, dès cette première journée de jeudi, les termes de l'accord sont presque tous finalisés, les débats progressivement s'éternisent. Non pas que la partie américaine trouve, de but en blanc, que cette fusion entre égaux n'en est pas vraiment une. Non, tout au long des jours qui suivent, vendredi, puis samedi, et puis encore dimanche – toujours enfermés dans leur château –, les négociateurs américains font traîner les débats d'une clause à l'autre. Tantôt, c'est l'un des dirigeants qui s'attarde sur le volet des stock-options ; tantôt, c'est un deuxième qui demande que son avenir personnel soit plus clairement défini... Et ainsi de suite, des heures et des heures durant : entre barbecue au soleil et séance de tra-

vail, l'équilibre général de l'accord n'est pas remis en cause, mais les débats s'enlisent, deviennent interminables.

Côté français, on commence alors à subodorer qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Quelques négociateurs américains – qui ont emprunté à leurs collègues d'Alcatel leurs téléphones mobiles – commencent-ils à rechigner ? En tout cas, comme par hasard, des fuites apparaissent dans le Wall Street Journal, suggérant que ce n'est pas une fusion entre égaux, mais une victoire pour Alcatel. Et progressivement, les négociateurs français commencent à comprendre : l'état-major de Lucent est en fait divisé sur la stratégie à suivre. Il y a un premier camp, emmené par les deux principaux dirigeants du groupe, qui plaide clairement pour la fusion avec Alcatel. Mais il y a aussi un clan qui, minimisant les graves difficultés que traverse le groupe, veut croire qu'il peut encore s'en sortir seul. Et puis il y a un troisième clan qui milite discrètement pour un démembrement de l'empire, dont les membres estiment qu'ils y trouveraient un intérêt financier.

LIGNES DE FRACTURE

Mais cela n'est pas dit ouvertement. Les Français devinent les lignes de fracture, mais elles n'apparaissent pas ouvertement. Tant et si bien que le dimanche, après avoir fait une halte au siège parisien d'Alcatel, les négociateurs américains partent prendre leur avion à Roissy, mais ce n'est pas la brouille. Encore moins la rupture : il est entendu que chacun des deux groupes va tenir un conseil d'administration le mardi suivant, 29 mai. Côté français, on espère donc, jusqu'au dernier moment, que Lucent va refaire son unité et que son PDG va convaincre son conseil.

Las ! Ce mardi à 22 heures, Alcatel est obligé de se rendre à l'évidence. Les Américains ne sont pas parvenus à surmonter leurs divisions. Et il n'est guère possible de continuer à cacher aux marchés ce qui s'est passé. Les deux groupes conviennent donc d'un communiqué commun. Qui met un terme définitif à l'histoire ? En tout cas, Alcatel, qui a profité de la sorte d'une campagne gratuite de publicité aux Etats-Unis, veut faire contre mauvaise fortune bon cœur. Pour Lucent, la rupture est plus embarrassante.

Laurent Mauduit

Le groupe français annonce de nouvelles restructurations

ALCATEL, secoué par la rupture de ses fiançailles avec Lucent, est aussi bousculé par le ralentissement du marché mondial des télécommunications. Le groupe a annoncé, mardi 29 mai, qu'il prévoyait une perte nette d'environ 3 milliards d'euros pour le deuxième trimestre. Une perte liée, selon le communiqué publié par l'équipementier français, à une dépréciation massive d'actifs mais aussi au coût des restructurations.

Le PDG du groupe, Serge Tchuruk, va en effet, une nouvelle fois, trancher dans le vif et élarger son portefeuille d'activités. L'objectif affiché est de se recentrer sur le métier de fournisseur d'équipements pour les opérateurs et sur le segment spatial. Ces deux pôles représentent environ 80 % du chiffre d'affaires réalisé par Alcatel dans les télécommunications. Cette orientation remet donc en cause, à plus ou moins long terme, la présence de l'entreprise française sur le marché des téléphones mobiles d'une part, et sur celui des réseaux d'entreprise d'autre part. Un double désinvestissement qui s'ajoute à la cession, déjà programmée, de la filiale spécialisée dans les activités de câble, Nexans, dont la mise en Bourse est prévue a priori pour le mois de juin.

Le premier signal du retrait de la téléphonie mobile a été donné le 26 avril, avec l'annonce de l'arrêt de la production des terminaux et la cession de l'usine de Laval à la société singapourien-

ne Flextronics. Les jours de cette activité au sein d'Alcatel sont désormais comptés. D'autant que Serge Tchuruk n'avait de cesse de répéter qu'elle ne faisait pas partie du cœur de métier et que sa pérennité dans le périmètre du groupe ne se justifiait qu'à condition d'être bénéficiaire. Or, le ralentissement brutal des ventes au premier trimestre a fait plonger les comptes dans le rouge et a précipité l'issue.

DÉPRÉCIATIONS MASSIVES

Sur le marché des réseaux d'entreprise, Alcatel souligne la nécessité de conclure des alliances et son intention de « filialiser » sa distribution avant de la céder. Les négociations sont déjà bien avancées dans les principaux pays européens. Cette décision intervient alors que d'autres équipementiers ont également choisi de sortir de ce marché. En particulier, le suédois Ericsson, mais aussi l'américain Lucent qui a donné son autonomie à cette filiale cotée en Bourse sous le nom d'Avaya. Alcatel avait fait le pari de donner une dimension internationale à cette entité, jusque-là essentiellement européenne. Un pari qui passait par un ancrage aux Etats-Unis. L'acquisition de start-up américaines, comme Xylan, pour laquelle il avait déboursé 2 milliards de dollars, Internet Devices ou Assured Access, devait favoriser le projet. L'idée était de

profiter d'un saut technologique, à savoir la convergence des réseaux Internet et de la téléphonie dans les entreprises, pour s'implanter outre-Atlantique. Mais le marché n'a pas décollé, et Alcatel en tire les conclusions. L'entreprise française a d'ailleurs souligné qu'elle allait provisionner des survaleurs portant sur ces acquisitions.

Les dépréciations massives qu'Alcatel a décidé d'inscrire dans ses comptes s'expliquent également par les difficultés dans lesquelles se débat l'opérateur 360 Networks. Le groupe français s'était fortement engagé dans le financement de cet opérateur, qui prévoyait de déployer un réseau international en fibre optique, et pâtit de son asphyxie financière. En contrepartie, Alcatel espère retirer 2 milliards d'euros de plus-values de son plan de désinvestissement d'actifs. En tenant compte de son nouveau périmètre, le groupe français envisage une croissance de son chiffre d'affaires de 10 % sur l'ensemble de l'année et un résultat opérationnel du même ordre que celui de 2000. A comparer aux objectifs fixés fin janvier par Serge Tchuruk, qui évoquait encore une croissance de 25 % en 2001. Le groupe pensait alors être moins touché par la baisse des commandes des opérateurs, en raison de son ancrage européen.

Laurence Girard

La chute vertigineuse d'un des fleurons mondiaux du téléphone

NEW YORK

de notre correspondante

C'était en novembre 1999, aux plus beaux jours de la nouvelle économie. La high-tech était reine, les télécommunications en plein essor, le Nasdaq étourdissant. Dans son quartier général de Murray Hill dans le New Jersey, planté dans une campagne boisée, Lucent recevait à grands frais analystes et journalistes devant lesquels les démonstrations de nouveaux produits et les exposés de dirigeants confiants en un avenir radieux se succédaient à un rythme éblouissant. Au cours d'une discussion à bâtons rompus après

le déjeuner, Richard McGinn, alors PDG de Lucent, détendu en pull-over et blouson de daim, plaisantait sur les conseils boursiers qu'il prodiguait à sa vieille maman : beaucoup de Lucent, bien sûr, et quelques autres valeurs sûres, mais attention à la poudre aux yeux des « dotcoms ».

Il faut espérer que M^{me} McGuinn mère n'ait pas suivi de trop près les conseils de son PDG de fils. Si certaines des « dot.coms » citées ce jour-là avec un brin de condescendance par Richard McGinn sont toujours debout, Lucent, en revanche, a connu en l'espace d'un an l'une des chutes les plus vertigineuses qu'une entreprise de cette taille ait pu subir, jusqu'à devoir démentir, un beau jour d'avril 2001, des rumeurs de faillite qui firent dégringoler le titre à Wall Street.

Ses actions, parmi les plus répandues chez les investisseurs, ont perdu 83 % de leur valeur en un an. Richard McGuinn, cinquant-quatre ans, a été remercié à l'automne 2000, prié de laisser la place à l'un de ses prédécesseurs, Henry Schacht, soixante-six ans, provisoirement rappelé à la rescousse pour essayer de remettre le navire à flot. L'une des premiè-

res mesures de sauvetage proposées par Henry Schacht entraîne la suppression de 16 000 emplois. Rien qu'au premier trimestre 2001, Lucent a perdu plus de 1 milliard de dollars (1,14 milliard d'euros).

L'entreprise a dû démentir un beau jour d'avril des rumeurs de faillite qui firent dégringoler le titre à Wall Street

En février, la société s'est pratiquement retrouvée réduite à frapper à toutes les portes des banques pour réunir 6,5 milliards de dollars indispensables à sa survie, n'y réussissant qu'in extremis. Et comme un malheur ne vient jamais seul, la Securities and Exchange Commission (SEC), le

gendarme de la Bourse américaine, enquête sur de possibles irrégularités comptables au sein de la société.

Issue d'une scission du géant AT & T en 1996, la société Lucent Technologies – Bell Labs Innovations avait gardé dans son nom officiel le plus beau fleuron d'AT & T, les prestigieuses Bell Labs, laboratoires de recherche (30 000 chercheurs) qui donnèrent aux Etats-Unis d'innombrables inventions (le transistor, le laser) et presque autant de prix Nobel. Mais Lucent et ses quelque 100 000 salariés, c'était surtout l'un des premiers équipementiers mondiaux en télécommunications, avec 30 milliards de dollars de chiffre d'affaires annuels. Il avait même été le tout premier, avant de céder des parts de marché à des rivaux comme Nortel et Ciena. Fin 1999, Cisco lui faisait déjà beaucoup d'ombre. Dans l'euphorie générale, on oubliait presque à quel point la compétition était féroce dans ce secteur d'avenir.

C'est sans doute la férocité de la compétition qui a poussé Richard McGinn, selon une enquête menée par le Wall Street Journal et selon une plainte déposée par l'ancienne responsable des ventes de

Lucent pour l'Amérique du Nord, Nina Aversano, à fixer des objectifs de vente trop ambitieux et irréalistes, que les différents échelons de la société ont donné l'illusion de remplir, à un moment où précisément la demande commençait à mollir. Sous la direction de Richard McGinn, Lucent était censée croître plus vite que le marché, accusant aujourd'hui certains de ses anciens collaborateurs. Il n'y était question que d'objectifs de croissance et de doublement du chiffre d'affaires.

Lucent peut-elle revenir dans le peloton de tête ? Aux Etats-Unis, où l'on ne pouvait s'empêcher ces derniers jours de se frotter les yeux à l'idée qu'une entreprise aussi prestigieuse, dont le nom est

attaché à celui d'AT & T et des Bell Labs, puisse être rachetée par une société française, on veut croire qu'elle en est capable. « L'étonnant dans les négociations entre Alcatel et Lucent n'est pas qu'elles aient échoué, ironisait mardi soir un banquier américain à New York, c'est qu'elles soient allées aussi loin. » L'ensemble des commentateurs soulignent néanmoins les obstacles à surmonter : une culture d'entreprise lente et bureaucratique, à transformer totalement ; des finances à remettre sérieusement en ordre ; une division de fibres optiques à vendre ; et un successeur à trouver à Henry Schacht.

Sylvie Kauffmann

3^{ème} cycle
INGÉNIERIE ET NÉGOCIATION
COMMERCIALES INTERENTREPRISES
Pour devenir
Ingénieur d'affaires/
Chef de produits "b to b"
Recrutement Bac +4/5, Ingénieurs, DEA,
DESS, ESC... jusqu'à fin juillet 2001
Formation d'octobre 2001 à septembre 2002
dont 6 mois de mission en entreprise.
www.devinci.fr/inci
Brochure et dossier au 01 41 16 73 12
Courrier ou E-mail : inci@devinci.fr
INCI - Pôle Universitaire Léonard de Vinci
92916 Paris La Défense Cedex
ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ

INVESTISSEZ DANS LA QUALITÉ
L'ALLEMAGNE
www.invest-in-germany.com
Le site Internet sur l'Allemagne en tant que plate-forme commerciale

Les huit premiers mondiaux au coude-à-coude

| CHIFFRE D'AFFAIRES 2000 | en milliards de dollars | |
|-------------------------|-------------------------|------|
| NORTEL | (Canada) | 29,8 |
| ERICSSON | (Suède) | 27,7 |
| NOKIA | (Finlande) | 27,2 |
| LUCENT | (Etats-Unis) | 25,8 |
| CISCO | (Etats-Unis) | 23,9 |
| SIEMENS | (Allemagne) | 22,8 |
| MOTOROLA | (Etats-Unis) | 22,8 |
| ALCATEL | (France) | 21,6 |

Source : Gartner Group

La fusion d'Alcatel et de Lucent aurait propulsé ce nouvel ensemble en tête du classement des équipementiers de télécommunications.

Le rêve américain des entreprises françaises

NEW YORK

de notre envoyé spécial

« Comment Lucent, une entreprise issue d'un empire fondé il y a cent trente-deux ans par Alexandre Graham Bell, peut-elle se vendre à des Français ? » Cette question posée par le *New York Times*, lundi 28 mai, illustre la difficulté pour les Américains d'imaginer les entreprises françaises s'imposant dans la compétition économique dans d'autres domaines que le luxe ou, éventuellement, la culture. « Ils ne servent pas de croissants à la cafétéria de Murray Hill [le siège de Lucent dans le New Jersey], la fusion sera dramatique », pouvait-on lire le même jour sur Internet dans un forum fréquenté par des employés de Lucent.

Pourtant, à travers une campagne de publicité diffusée massivement à la télévision et dans les magazines, Alcatel tente de se donner un vernis américain. On peut y voir, en sépia, une légende du base-ball, Lou Gehrig, prononcer un discours célèbre aux Etats-Unis, celui de l'homme le plus chanceux » (*The Luckiest Man Alive*), le 4 juillet 1939, à New York, devant un « yankee stadium » comble. Rien ne peut plus parler à l'Amérique profonde qu'un des moments poignants de l'histoire du base-ball. Mais le coup a peut-être raté. Une polémique a même vu le jour sur l'utilisation abusive des célébrités disparues dans la publicité ! Alcatel en a peut-être fait un peu trop en utilisant, il y a quelques temps, dans une publicité similaire, l'image de Martin Luther King prononçant son discours historique sur l'égalité raciale : « *I have a dream* » (« Je fais un rêve »).

DESTIN PLANÉTAIRE

La méfiance et les a priori entre Américains et Français correspondent plus aujourd'hui à des réflexes culturels qu'à la réalité de la vie des affaires. L'acquisition d'entreprises aux Etats-Unis par des groupes français est devenue fréquente et même naturelle pour ceux qui aspirent à un destin planétaire. Les « champions » français, ceux qui dans leurs secteurs se classent parmi les premiers mondiaux, ont pour la plupart acquis lors des quinze dernières années une position forte sur le marché américain en y achetant une ou plusieurs sociétés. Cette implantation s'est faite en deux grandes vagues.

La plus récente est le fruit de la mondialisation, du développement de la Bourse et d'Internet. Elle est symbolisée par la fusion, en décembre 2000, de Vivendi et de Seagram (Universal) pour former le numéro deux mondial de la communication. Le rapprochement entre Alcatel et Lucent pour construire le numéro un des équipementiers de télécommunications serait entré dans la même catégorie : spectaculaire, coûteuse mais basée sur un échange d'actions, dans un secteur « glamour », bouleversé par la nouvelle économie.

Ces deux cas ne doivent pas masquer le grand nombre d'acquisitions plus modestes, dépassant tout de même le milliard de dollars, réalisées au cours des dernières années par des groupes aussi divers que LVMH (DFS), Havas (Snyder), Cap Gemini (Ernst & Young), France Télécom (Global One), Thomson Multimédia (Technicolor) et BNP-Paribas (Banwest). Alcatel est dans cette liste. En reprenant Xylan pour

2 milliards de dollars en 1999 et le canadien Newbridge pour plus de 7 milliards de dollars il y a tout juste un an, le groupe français avait déjà amorcé son américanisation.

UN PARI RISQUÉ

A la fin des années 1980 et au début des années 1990, plusieurs grands groupes français avaient déjà fait des acquisitions majeures aux Etats-Unis. Le coup d'envoi a été donné, en 1986, par Rhône-Poulenc qui a repris la division agrochimique de Union Carbide et, en 1987, par Air Liquide qui a assis sa place de numéro un mondial en achetant Big Three. Pêlé-mêle, Saint-Gobain avec Norton, Schneider avec Square D, Michelin avec Uniroyal, Rhône-Poulenc avec Rorer, Hachette (Grolier et Diamondis) et Axa (Equitable) ont suivi la même logique : acquérir ou conforter une position mondiale. Une ambition qui a parfois tourné au fiasco, comme dans l'affaire Pechiney-Triangle (American Can), qui a fait l'objet d'un délit d'initié au sommet de l'Etat français, ou dans les aventures du Crédit lyonnais avec le studio hollywoodien MGM et l'assureur californien Executive Life.

Mais comme Serge Tchuruk a pu s'en rendre compte lors des négociations avec les dirigeants de Lucent, les Etats-Unis sont un passage obligé mais difficile. Le mariage des cultures est délicat, le choix des dirigeants est compliqué, les acquisitions se font souvent à des prix élevés, ou alors les entreprises rachetées sont en mauvaise santé. Même si, de l'avis général des analystes, les entreprises françaises sont plus « mûres » aujourd'hui qu'à la fin des années 1980 et mesurent mieux les difficultés, le rêve américain est toujours un pari risqué. Si risqué que M. Tchuruk a fini par y renoncer, au moins momentanément.

Eric Leser

La Poste pourra vendre son patrimoine immobilier

APRÈS l'Assemblée nationale, le Sénat devait approuver jeudi 31 mai une disposition du projet de loi relatif aux mesures urgentes à caractère économique et financier (Murcef) qui permet à La Poste de sortir son parc immobilier du domaine public. La Poste est propriétaire de 8,2 millions de mètres carrés, l'équivalent de la ville de Grenoble, selon un rapport sénatorial. En 1992, la valeur de ce patrimoine était évaluée à 23 milliards de francs. Selon La Poste, l'objectif recherché ne serait pas une cession massive du parc immobilier, mais une optimisation de sa gestion par la possibilité d'un recours à l'ensemble des techniques actuellement disponibles (ventes, crédit-bail...).

One Tel passe sous le contrôle d'administrateurs judiciaires

L'OPÉRATEUR de téléphonie australien One Tel a été placé, mercredi 30 mai, sous le contrôle de deux administrateurs judiciaires. Les actionnaires principaux, News Ltd et Publishing and Broadcasting Ltd (PBL), qui ont déjà dépensé près de 600 millions d'euros dans cette filiale (*Le Monde* des 20 et 21 mai), ont choisi de jeter l'éponge après que le cabinet d'audit Ernst & Young eut affirmé que l'aide financière de 79 millions d'euros qu'ils avaient prévu de verser, jeudi 17 mai, ne serait pas suffisante pour permettre à la compagnie d'être solvable. Les deux fils des magnats australiens des médias, James Packer et Lachlan Murdoch, qui ont poussé leurs pères à investir lourdement dans One Tel, ont déclaré être « en colère (...) d'avoir été profondément trompés sur la véritable situation financière de l'entreprise ». L'avenir semble sombre pour ses filiales à l'étranger qui n'ont jamais dégagé un franc de bénéfice. Le groupe compte 178 000 clients en France.

Franck Riboud fait amende honorable sur la communication qui a entouré son plan social

Selon le PDG de Danone, le boycottage de ses produits n'a pas eu d'effet sur les ventes mondiales

L'assemblée générale de Danone, mardi 29 mai, a donné au PDG du groupe, Franck Riboud, l'occasion d'évoquer la crise qui a suivi la restruc-

turation du pôle « biscuits ». Il reconnaît que le groupe a pu faire des erreurs de communication, tout en indiquant que les appels au boycottage

n'avaient pas été suivis d'effets au plan mondial. Il n'a cependant pas divulgué l'évolution des ventes de l'entreprise dans l'Hexagone.

CONTRÔLE policier à l'entrée, ambiance bleue et apaisante une fois dans les lieux, l'assemblée générale du groupe Danone s'est déroulée sans heurt, mardi 29 mai, au carrousel du Louvre à Paris.

Devant un parterre d'actionnaires bienveillants, Franck Riboud, le PDG du groupe, réalisait là une rentrée attendue : après l'annonce, en mars, du plan de restructuration de « pôle biscuit » de l'entreprise, c'était la première fois que le dirigeant, sans caméra ni journaliste interposé, s'exprimait sur l'« affaire » Danone et le mouvement de boycottage des produits du groupe qui s'est ensuivi (*Le Monde* du 7 avril). Dépassant les discours classiques d'un dirigeant à ses actionnaires, le fils d'Antoine Riboud a visiblement choisi la rupture, évitant le ton gouailleux qui lui a souvent permis de contourner habilement les sujets gênants.

« On a peut-être été mauvais », a-t-il reconnu, répondant à un petit actionnaire qui ne comprenait pas les erreurs commises par Danone dans la communication de crise du groupe. Le PDG a même reconnu

que le journal – en l'occurrence *Le Monde* – qui avait révélé, en janvier, le projet de restructuration de l'activité biscuit « n'avait fait que son travail ». Un virage à 180 degrés par rapport à tout ce qui avait pu être dit dans son entourage jusqu'à présent.

CONFESSION PUBLIQUE

Critiqué en mars pour ne pas être monté plus vite en première ligne, M. Riboud a, également expliqué son absence publique. « J'y vais quand je me sens bien. Là, je ne me sentais pas très bien. J'ai donc attendu », concluant cette confession publique, un peu plus tard, par un étonnant : « Je suis plutôt ours. » Des mots qui ont visiblement fait taire les quelques actionnaires récalcitrants qui voulaient monter au créneau. « J'étais venu avec des a priori négatifs » a précisé l'un d'eux publiquement, « mais j'ai senti de la sincérité dans votre discours. J'espère que vous ne maniez pas la langue de bois ».

Pour preuve de cette bonne volonté annoncée, Franck Riboud a, « contrairement aux habitudes »,

donné l'évolution des ventes du mois d'avril pour « faire taire les rumeurs » sur les conséquences du boycottage des produits Danone. Le chiffre d'affaires mondial de l'entreprise a été, ce mois-là, « en croissance de 6,8 % par rapport à avril 2000 », a précisé M. Riboud. « Sur les quatre premiers mois de l'année, nos ventes sont en augmentation de 6,7 % ». Le groupe n'a cependant pas divulgué les chiffres concernant le territoire français, précisant que l'entreprise « était en train de reconstruire son image ».

Critiqué ces derniers mois par une partie de la majorité plurielle, le PDG a également voulu prouver, chiffres à l'appui, que Danone ne faisait pas de marketing social : « Nous ne laisserons personne seul devant son problème d'emploi », a-t-il martelé, ajoutant que lors des onze dernières « réorganisations » réalisées par le groupe en dix ans, 95 % des salariés concernés avaient été reclassés. « Quant aux 5 % restants, ils ont refusé huit à dix propositions d'emploi pour des raisons personnelles ».

Premier commercial de l'entrepri-

se, à la manière de son père, Franck Riboud n'a cependant pas pu s'empêcher de faire le point sur les dernières victoires de son groupe dans la guerre mondiale qu'il livre à Nestlé, Kellogg, Coca-Cola ou Pepsico. L'entreprise française qui a connu récemment des revers outre-Atlantique, lors des rachats manqués de Nabisco et de Quaker oats, a annoncé à ses actionnaires une bonne nouvelle : Danone, déjà numéro un mondial des produits frais, a dépassé en mai 2001 son rival historique, le suisse Nestlé, pour devenir leader mondial « en volume » de l'eau conditionnée (bouteille, bonbonnes...). Une position rendue possible par les trois dernières prises de participation du groupe en Indonésie, en Pologne et au Mexique.

L'entreprise a annoncé que son chiffre d'affaires « sur les trois années, connaîtrait une croissance de 5 % à 7 % par an ». Les 1 700 actionnaires présents mardi sont repartis paisiblement.

Laure Belot

► www.lemonde.fr/restructurations

Air France affiche les meilleurs résultats de son histoire

et efficace et être membre d'une alliance rentable et commerciale forte ». Ces atouts permettent à Jean-Cyril Spinetta de miser, pour l'exercice en cours, sur un résultat équivalent à celui qui vient de s'achever. M. Spinetta note qu'il y a aujourd'hui un tassement du nombre des passagers sur les classes avant au profit des classes arrière sur les lignes transatlantiques mais que le coefficient de remplissage reste encore élevé, de l'ordre de 84 %.

« ÉLARGIR LA SOLIDARITÉ »

Sur l'arrivée prochaine de la compagnie italienne Alitalia au sein de

l'alliance SkyTeam, M. Spinetta a précisé que les discussions en cours « s'intensifient ».

S'exprimant sur les difficultés du deuxième pôle aérien français et la possibilité d'embaucher des ex-salariés du groupe AOM-Air Liberté au sein d'Air France, M. Spinetta a rappelé : « Air France embauche et, s'il devait y avoir des salariés licenciés, Air France serait attentif en raison des compétences et du savoir-faire de ces salariés », mais « Air France n'a pas vocation à assumer la totalité des conséquences d'un éventuel plan social au sein du deuxième pôle aérien français, n'étant, de plus, en

rien responsable de sa déconfiture. Il ne faut pas limiter ce plan social à une face-à-face entre Air France et le personnel licencié, il faut élargir la solidarité ». Cet effort de solidarité doit concerner tout le monde, a-t-il ajouté, et beaucoup d'autres acteurs doivent se mobiliser, faisant à demimot référence aux actionnaires actuels d'AOM-Air Liberté. Le PDG d'Air France a également ajouté qu'« un grand nombre des salariés employés au sol (informaticiens, techniciens) pouvaient retrouver un emploi ailleurs que dans l'aérien ! ».

François Bostnavarion

www.challenges.fr

Challenges

L'ÉCONOMIE C'EST VOUS

LE VRAI POUVOIR DE LA PUB

Ces campagnes qui créent, qui sauvent, ou qui tuent un produit...

Aubade
Leçon n° 23 :
provoquer son envol



Comment bien contrôler votre syndic

N° 159 - JUIN 2001

Changements à l'état-major d'Hachette Livre

LA BRANCHE livre du groupe Lagardère connaît de nouveaux changements dans ses états-majors. Nommé en janvier 2000 directeur délégué en charge de la branche littérature générale, Jean-Etienne Cohen-Séat voit son poste supprimé, en tant que tel. Il reste directeur délégué mais perd sa responsabilité sur la littérature générale qui recouvre des maisons aussi diverses que Fayard, Grasset, Latès, Stock ou Calmann-Lévy, dont il reste PDG. Il est chargé de veiller, aux côtés de Jean-Louis Lisimachio, PDG d'Hachette Livre, « au développement stratégique des activités éditoriales du groupe », selon un communiqué qui annonce la nomination de Nathalie Jouven comme secrétaire générale de la branche littérature. Agée de 45 ans, Nathalie Jouven a fait carrière dans l'édition juridique, comme directrice générale des Editions juridiques associées et PDG des éditions Joly.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : la fille du futur chef de gouvernement italien**, Marina Berlusconi, vice-présidente de la holding familiale Fininvest, a écarté mercredi 30 mai l'idée d'une fusion de la filiale audiovisuelle Mediaset avec Telecom Italia pour résoudre le conflit d'intérêts de son père. Dans un entretien au quotidien *Corriere della Sera*, elle a également exclu une vente forcée qui, selon elle, « est contraire à certains principes constitutionnels ».

■ **PUBLICITÉ : les agences Enjoy Scher Lafarge et Le Nouvel Eldorado, toutes deux filiales du groupe Havas Advertising**, ont décidé de se regrouper pour former une nouvelle entité baptisée Enjoy. Celle-ci emploiera 80 personnes et devrait réaliser 90 millions de francs de marge brute.

Polémique autour des « Conversations » de François Mitterrand

Une disposition dans le contrat liant la société de production Théophraste aux ayants droit de la série d'entretiens télévisés réalisée par Jean-Pierre Elkabbach, prévoit que le contenu de l'émission doit « respecter la mémoire de l'œuvre et de l'action du Président »

LES ENTRETIENS accordés par François Mitterrand à Jean-Pierre Elkabbach, qui ont permis de réaliser l'émission « François Mitterrand : conversations avec un président », constituent-ils une œuvre ou une simple interview ? La sémantique a de sérieuses implications financières. En retenant la première solution pour cette émission diffusée récemment sur France 2 et actuellement visible sur La Cinquième, les enfants de l'ancien chef de l'Etat doivent toucher de l'argent dans la mesure où leur père en était le co-auteur, a révélé le quotidien *Libération* de mardi 29 mai.

Il s'agit d'une pratique très peu utilisée à la télévision, les présidents de la République n'ayant jamais monnayé leurs entretiens. André Rousselet, l'exécutif testamentaire de M. Mitterrand a affirmé au *Monde* que ces enregistrements « constituent, non pas un simple entretien, mais bel et bien une œuvre orale, comme on peut en concevoir en 2000, c'est une forme d'expression comme peut l'être un livre ». Ce qui est sans doute encore plus étonnant n'est autre qu'un petit paragraphe inscrit dans le contrat de cession de l'œuvre audiovisuelle, signé le 14 avril 2000 entre le producteur délégué, la société Théophraste SA, dirigée par Jean-Pierre Bertrand, et les « auteurs », Mazarine Pingot – dépositaire morale des œuvres et de la mémoire de François Mitterrand – et le journaliste Jean-Pierre Elkabbach, qui a interrogé le Président. L'article 8 du contrat stipule que Théophraste « s'engage à tenir compte des observations et à veiller que le contenu de l'émission respecte la mémoire de l'œuvre et de l'action du président François Mitterrand et ne dénature, en aucune façon, le

sens de l'œuvre première ». Une manière simple de s'assurer que l'émission diffusée ne sera qu'une hagiographie ? Jean-Pierre Elkabbach a refusé, mardi, de s'exprimer sur cette question.

André Rousselet réfute l'idée d'une hagiographie, mais concède qu'il « n'a rien à dire de ce qui a été tiré de la vingtaine d'heures d'entretiens. Cette clause a été prévue pour éviter que ces documents ne soient mis entre les mains de n'importe qui et ne reflètent pas in fine, la pensée du président ». En tout cas, les deux « auteurs », Mazarine Pingot, et a fortiori Jean-Pierre Elkabbach, n'ont rien trouvé à redire sur le choix des coupes rédactionnelles.

L'ancien PDG de Canal+ souligne que M. Mitterrand avait accepté ce documentaire « à prétention historique », réalisé du 2 avril 1993 à septembre 1994, « à condition qu'il ne soit pas diffusé à chaud ». C'est la raison pour laquelle les cassettes des entretiens se sont retrouvées stockées pendant plusieurs années dans le coffre-fort de Jacques Pilhan, conseiller en communication de l'ancien prési-

dent. Ce dernier a servi de « trait d'union » entre M. Elkabbach et l'ancien chef de l'Etat. « Il était chargé de l'organisation matérielle des entretiens », précise M. Rousselet. Initialement considéré comme l'un des co-auteurs, M. Pilhan, décédé en 1998, n'apparaît pourtant pas dans les contrats. Ni ses héritiers.

« Quand Jean-Pierre Elkabbach est venu me trouver pour publier ces cassettes », explique M. Rousselet, j'ai rempli gracieusement mes fonctions d'exécutif testamentaire. » Ce dernier a alors créé Nil 2001 – en discret hommage au nom du chien de l'ancien chef de l'Etat ? –, une société civile dont il est le gérant, pour assurer l'exploitation des droits d'auteurs des enfants de François Mitterrand, à la fois pour l'œuvre première (les entretiens initiaux) et la coproduction du documentaire diffusé enrichi d'images d'archives, dite « l'œuvre seconde ». Dans la convention de coproduction qui lie Théophraste – qui a longtemps produit « La Marche du siècle » – à Nil 2001, il est prévu de rémunérer Jean-Pierre Elkabbach, Mazarine

Pingeot, Gilbert Mitterrand et Jean-Christophe Mitterrand. Théophraste a également engagé deux journalistes, Philippe Kieffer et Marie-Eve Chamard, notamment, pour réaliser les coupes dans les entretiens et choisir les extraits d'archives.

Le coût du devis final a été établi à 10,16 millions de francs pour cinq épisodes de 52 minutes. Sur ce montant, l'article 4 du contrat précise que « l'apport de Nil 2001 en coproduction correspondant à ses droits producteurs sur l'œuvre première » s'élève « à 1 million de francs hors taxes ». Le PDG de Théophraste ne dévoile pas le prix payé par France 2 pour diffuser la série, mais affirme qu'il reste « 1,5 million de francs à rémunérer » aux ayant-droits. M. Bertrand assure que Mazarine Pingot et Gilbert Mitterrand ont déjà été payés, mais concède que, pour des problèmes de comptabilité, la dernière échéance due à Jean-Christophe Mitterrand et à Jean-Pierre Elkabbach n'a pas encore été réglée. Comme de nombreuses sociétés de production, Théophraste pourrait être confrontée à des problèmes financiers, ce qui ne peut pas se vérifier grâce à la publication des comptes, l'entreprise ne les ayant pas déposés au greffe du tribunal depuis 1995.

Enfin, deux réalisateurs qui affirment avoir joué un rôle fondamental, Cadys Sosnowski et Agnès Delarive, s'estiment lésés et tentent de faire valoir leurs droits. Cadys Sosnowski a « été contacté par Jacques Pilhan, un ami à lui, pour réaliser ces entretiens. Il m'a sollicité parce que la première équipe d'Agnès Delarive, qu'il devait défrayer, lui coûtait trop cher. Il m'a proposé d'utiliser les moyens audiovisuels de l'Elysée et m'a promis que je serai payé, à la diffusion, comme réalisateur. En fait,

j'ai simplement été mentionné dans le générique dans l'équipe de tournage », dit-il. Juste avant la sortie de la série, il a assigné, le 4 mai, France 2 et Théophraste pour tenter d'interdire cette diffusion. M. Sosnowski a été débouté et condamné aux dépens. Il ne fait pas appel mais compte désormais porter l'affaire sur le fond. Agnès Delarive

Ces enregistrements « constituent, non pas un simple entretien, mais bel et bien une œuvre orale [...], c'est une forme d'expression comme peut l'être un livre »

André Rousselet

s'estime quant à elle « trahie » par Jean-Pierre Elkabbach. « On m'avait promis de faire le montage de ce journal intime, il n'en a rien été. J'ai appris par hasard que la série se faisait et mon avocat a dû intervenir pour que je sois au générique. Je n'ai pas reçu un centime », déplore-t-elle. « Un producteur qui ne paie pas ses contractants, deux personnes qui ont côtoyé le tournage et sont attirés par le fumet », résume M. Rousselet, en oubliant de mentionner un président qui fait payer ses interventions. Un étonnant feuilleton presque digne d'une série télévisée.

Nicole Vulser

Les droits de M^{lle} Pingot et de M. Elkabbach

Dans le contrat de cession de l'œuvre audiovisuelle signé le 14 avril 2000 entre Théophraste et les « auteurs », Mazarine Pingot et Jean-Pierre Elkabbach, l'article 5 précise que « l'apport de l'œuvre première [les entretiens initiaux] a été valorisée à 2,5 millions de francs » pour l'utilisation principale (première diffusion télévisuelle) et toutes les diffusions successives (deuxième diffusion, câble, satellite, Internet etc.). Les auteurs percevront d'une part 1,5 million de francs à titre de rémunération forfaitaire, versée au fur et à mesure et au prorata des versements effectués par la chaîne, ainsi qu'1 million de francs considéré comme une part de coproduction, leur conférant des droits de perception supplémentaire des recettes.

Par ailleurs, une rémunération proportionnelle est fixée à 20 % du produit de l'exploitation télévisuelle de l'œuvre seconde. Enfin, ils auront également 50 % des droits dérivés perçus par le producteur (exploitation vidéo, cinématographique).

Jack Lang prend la défense de Skyrock contre le CSA

LES RELATIONS entre Jack Lang et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ne vont pas en s'améliorant. Mercredi 23 mai, le ministre de l'éducation nationale avait reproché au CSA d'être « aux abonnés absents » sur les problèmes que pose la diffusion de « Loft Story » sur M6. Mardi 29 mai, M. Lang est revenu à la charge contre l'organisme de régulation, cette fois à propos de la radio Skyrock. Le CSA avait adressé, jeudi 17 mai, une mise en demeure à la station en raison de propos tenus à l'antenne par les auditeurs lors d'émissions consacrées à l'émission de « télévision-réalité » de M6.

Interrogé par Difooll, animateur vedette de Skyrock, le ministre a volé au secours de la station et accusé le CSA de pratiquer « un acte de censure permanente » à l'égard de celle-ci. « J'espère avoir mal lu, m'être trompé : est-il possible qu'un organisme comme celui-là ait pu vous mettre en demeure, c'est-à-dire vous menacer à toute minute de suspension, accomplir un acte de censure permanente ? », a poursuivi M. Lang.

« TENIR BON » ET « JUSQU'AU BOUT »

« On n'a pas accepté les radios libres il y a vingt ans pour les flinguer vingt ans plus tard », a assuré le ministre. S'adressant nommément à Dominique Baudis, président du CSA, M. Lang l'a appelé à suspendre une mise en demeure « qui est comme une épée de Damoclès

au-dessus de la radio », ajoutant que ce type de mesure n'était « pas acceptable dans une démocratie ». M. Lang a également dénoncé « le procédé » de l'organisme de régulation consistant à mettre bout à bout les propos incriminés tenus dans plusieurs émissions. « C'est un acte qui ne peut pas être considéré, je le dis à ceux qui sont encore à l'école ou au lycée, comme très recommandable du point de vue de l'honnêteté intellectuelle », a-t-il dénoncé. Enfin, s'adressant à ces « messieurs-dames » du CSA, il a souligné « que l'on peut accéder par Internet à des sites qui sont infiniment plus salaces » que les propos tenus sur l'antenne de Skyrock. « Finalement, c'est un peu de l'eau de rose, votre truc », a-t-il ajouté avant d'inciter Skyrock à « tenir bon » et « jusqu'au bout ».

En réponse à cette charge, M. Baudis a rappelé que le CSA « est une autorité indépendante qui prend ses décisions collégialement, à l'écart de toutes pressions politiques et qui n'a donc d'instructions à recevoir de personne ». Quant au principal intéressé, Pierre Bellanger, PDG de Skyrock, il a annoncé qu'il serait « entendu » par le CSA, mardi 5 juin. M. Bellanger avait demandé au conseil de « retirer sa mise en demeure » (*Le Monde* du 21 mai) estimant qu'elle faisait peser « une menace mortelle » sur la station.

Frédéric Roy

François Pinault investit dans la presse haut de gamme

LE SEUIL arrête la presse, François Pinault continue son marché dans la presse magazine. Le Seuil a cédé la Société d'éditions scientifiques (SES), qui édite *L'Histoire* et *La Recherche*, à la Financière Tallandier, filiale du *Point* qui publie *Historia* (*Le Monde* du 30 mai). Le montant de la transaction n'a pas été révélé. « Nous n'avions pas une taille suffisante pour amortir les investissements nécessaires aujourd'hui, pour la promotion et le marketing direct. Il fallait soit se développer dans une activité qui n'est pas notre vrai métier, soit vendre », explique Claude Cherké, PDG du Seuil.

L'Histoire a été confronté à la relance d'*Historia* depuis son rachat par M. Pinault, en 1999, puis à celle de *Notre Histoire* (Publications de la Vie catholique) en 2000. Ironie de l'histoire, lorsque la revue a été créée, en 1978, « l'objectif était de remplacer *Historia* », se souvient Michel Winock, premier rédacteur en chef de la revue. Désormais, les deux magazines seront voisins. Stéphane Khémis, directeur de la SES, prend la direction de la Financière Tallandier, sous la présidence de Bernard Wouts, PDG du *Point*.

Cette vive concurrence n'a pas empêché *L'Histoire* de progresser pour atteindre 77 302 exemplaires de diffusion totale payée en 2000 selon Diffusion Contrôle, contre 55 488 exemplaires en 1990. Dopé par sa nouvelle formule, *Historia* atteint les 90 981 exemplaires. La situation est différente pour *La Recherche*, qui a perdu dix de 20 000 exemplaires en dix ans (70 972 exemplaires en 2000), dans un contexte difficile pour la presse scientifique. La SES réalise un chiffre d'affaires de 66 millions de francs (10 millions d'euros), pour un résultat de 2 millions de francs.

« LE SAVOIR-FAIRE DU SEUIL »

Depuis un an, des rumeurs de vente des deux magazines circulent. Des négociations avec le groupe L'Express (Vivendi Universal Publishing) ont échoué et M. Pinault est arrivé. *Le Point* apporte un deuxième volet à l'opération. « De même que le Seuil avait besoin d'un environnement presse pour ses magazines, nous avions besoin d'une expertise pour les éditions Tallandier », ajoute M. Wouts. Le protocole d'accord prévoit que « la bran-

che édition de Tallandier sera filialisée et développée avec les éditions du Seuil, qui entrent au capital de cette société à hauteur de 34 % ». Cette maison d'édition, « qui publiera des livres principalement destinés au grand public dans le domaine de l'histoire et des sciences humaines, s'appuiera sur les apports intellectuels des partenaires et sur le savoir-faire spécifique du Seuil en matière d'édition », selon le communiqué. La diffusion et la distribution de Tallandier, assurées par Gallimard, seront à terme attachées au Seuil.

Après *Le Point* et *Historia*, M. Pinault – actionnaire minoritaire du *Monde* – continue à faire des acquisitions dans la presse, sans faire grand bruit et à un rythme modeste. L'idée est, selon M. Wouts, d'agréger autour du *Point* « des titres de qualité, haut de gamme ». M. Pinault a failli racheter *Connaissance des arts*. Il était même venu faire le tour du propriétaire dans la rédaction. Quelques jours plus tard le magazine était repris par... son rival, Bernard Arnault.

Alain Salles

MENSUEL • N° 293 • JUIN 2001

Le Monde de l'éducation

ALAIN PROCHIANZ
« L'espèce n'existe pas »

MOULINEX
L'école aussi paie la facture

La Russie ne sait plus former ses élites

● « LOFT STORY » : LA RÉSISTANCE ENSEIGNANTE
● LE NOUVEAU CONTRE-FESTIVAL D'AVIGNON

DOSSIER

Bac
La réforme taboue

VIENT DE PARAÎTRE

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **RENAULT : le constructeur français va produire son modèle Mégane au Brésil** a annoncé, mardi 29 mai, son directeur pour le Mercosur, Luc Alexandre Ménard. Renault, qui espère détenir à terme 10 % de parts du marché brésilien contre 4 % actuellement, produit déjà la Clio et la Scenic au Brésil et est sur le point de lancer le fourgon Master.

● **EMC : le fabricant américain d'équipements de stockage de données a annoncé mardi la suppression de 1 100 emplois** dans le monde, soit 4 % de son effectif, afin de réduire ses coûts de fonctionnement.

SERVICES

● **ATOS ORIGIN : le groupe informatique français a annoncé mardi qu'il venait d'acquérir** la totalité du capital de la société Inexis Conseil, spécialisée dans la distribution et l'intégration du logiciel professionnel SAP, auprès de sa maison mère, le groupe informatique Econocom-Infopoint.

● **EDF : le secrétariat d'Etat à l'industrie et les producteurs français d'énergies renouvelables** sont parvenus à un accord sur le tarif d'achat de l'énergie éolienne par EDF, de nature à permettre le « décollage de la filière éolienne française », a annoncé mardi le Syndicat des énergies renouvelables.

● **Telia : la commission économique du Parlement suédois a proposé mardi que la participation de l'Etat** dans le capital de l'opérateur de télécommunications du royaume passe sous les 50 %, pour faciliter d'éventuelles opérations d'acquisition à l'étranger.

● **DEUTSCHE TELEKOM : Ron Sommer, patron du géant allemand des télécommunications, s'est défendu** mardi devant les actionnaires du groupe d'avoir, comme l'accusent certains petits porteurs, falsifié le portefeuille foncier du groupe récemment réévalué à la baisse, dans un dossier qui fait l'objet d'une enquête du parquet de Bonn.

● **LIBERTY SURF : le fournisseur français d'accès à Internet, contrôlé par l'italien Tiscali**, a lancé mardi une offre haut débit

(ADSL), se disant toutefois contraint de commercialiser « à pertes » devant les obstacles dressés selon lui par France Télécom.

● **LUFTHANSA : la compagnie aérienne allemande** a annoncé, mercredi 30 mai, la vente de ses activités de services au sol au français Penauille Polyservices (propreté, services aéroportuaires et aux entreprises) pour 370 millions d'euros.

● **GIRAUDY : la société d'affichage a annoncé mardi qu'elle allait changer de nom** à compter du 1^{er} juillet pour devenir Giraudy-Viacom. Filiale de l'américain Viacom depuis juin 2000, Giraudy, qui réalise un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de francs, sera baptisée à terme Viacom Outdoor.

● **CB-RICHARD-ELLIS : le groupe de conseil immobilier a annoncé mardi la création d'un département de conseil financier** dans le but de compléter son activité traditionnelle auprès des grandes entreprises voulant externaliser leurs actifs immobiliers. Le patrimoine immobilier des grandes entreprises est estimé à 22 000 milliards de francs en Europe, dont 2 000 milliards en France.

FINANCES

● **BANQUE : les fédérations FO, CFTC et SNB-CGC ont décidé de signer l'accord de branche sur les 35 heures dans les banques** (branche AFB), qui concerne essentiellement les petits établissements car les grands ont déjà signé des accords d'entreprise sur la réduction du temps de travail, a indiqué FO mardi.

● **AGF : la filiale d'Allianz a mandaté la banque Schroder pour céder sa participation de 72,15 % dans Entenial**, selon Reuters. La cession de cette société de crédit immobilier, née du rapprochement entre le Comptoir des Entrepreneurs et la banque La Hénil, marquerait l'épilogue d'une aventure coûteuse : 13 milliards de francs pour le contribuable français et 3,5 milliards pour les seules AGF, selon la Cour des comptes.

● **CRÉDIT AGRICOLE : la banque a renoncé à postuler à une participation de 60 % dans la Komercni Banka**. Cette décision ne portera pas atteinte à la privatisation de la banque tchèque, selon le ministère des finances. Hypovereinsbank, Société générale et UniCredito restent en course.

Action Vivendi Universal

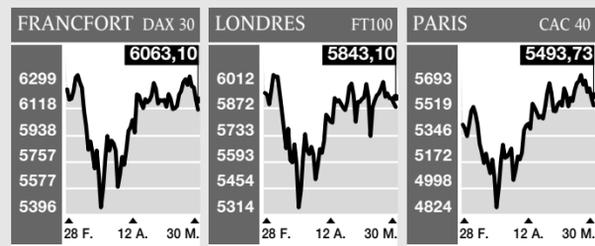
en euro à Paris



autour des hautes technologies et de la chute de l'économie aux Etats-Unis où il est désormais très engagé. Mais les investisseurs semblent aussi attendre des signes tangibles de l'intérêt de cette fusion. Le rachat récent de MP3, le distributeur de musique en ligne sur Internet ne peut pas faire oublier les déboires de Vizzazi, le portail Web qui ne cesse de prendre du retard. Trop lié aux réussites aléatoires du cinéma et de la musique, le groupe cherche à conforter ses résultats avec l'activité téléphone mobile, devenue enfin rentable. Des négociations sont entamées avec l'opérateur britannique BT pour lui racheter sa participation de 26 % dans SFR. Les pourparlers semblent très âpres. BT entend vendre sa part très cher.

Martine Orange

EUROPE



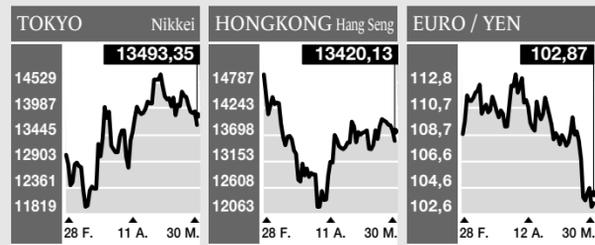
| Europe 9h57 | Indices sélection | cours 30/05 | Var. % 29/05 | Var. % 31/12 |
|-------------|-------------------|-------------|--------------|--------------|
| EUROPE | EURO STOXX 50 | 4458,95 | - 0,42 | - 6,57 |
| EUROPE | STOXX 50 | 4286,78 | - 0,26 | - 5,93 |
| EUROPE | EURO STOXX 324 | 368,86 | - 0,44 | - 5,86 |
| EUROPE | STOXX 653 | 343,87 | - 0,27 | - 4,42 |
| PARIS | CAC 40 | 5493,73 | - 0,88 | - 7,30 |
| PARIS | MIDCAC | | | |
| PARIS | SBF 120 | 3764,51 | - 0,81 | - 6,41 |
| PARIS | SBF 250 | | | |
| AMSTERDAM | AEX | 584,01 | - 1,16 | - 8,40 |
| BRUXELLES | BEL 20 | 2797,56 | 0,26 | - 7,50 |
| FRANCFORT | DAX 30 | 6063,10 | - 0,94 | - 5,76 |
| LONDRES | FTSE 100 | 5843,10 | - 0,35 | - 6,10 |
| MADRID | STOCK EXCHANGE | 9524 | 0,39 | 4,55 |
| MILAN | MIBTEL 30 | 39072,00 | - 1,21 | - 10,63 |
| ZURICH | SPI | 7605,10 | - 0,14 | - 6,52 |

AMÉRIQUES



| Amérique 9h57 | Indices sélection | cours 29/05 | Var. % 28/05 | Var. % 31/12 |
|---------------|-------------------|-------------|--------------|--------------|
| ÉTATS-UNIS | DOW JONES | 11039,14 | 0,31 | 2,34 |
| ÉTATS-UNIS | S&P 500 | 1267,93 | - 0,78 | - 3,97 |
| ÉTATS-UNIS | NASDAQ COMPOSITE | 2175,54 | - 3,35 | - 11,94 |
| TORONTO | TSE INDEX | 8252,01 | - 0,47 | - 7,63 |
| SAO PAULO | BOVESPA | 14453,91 | | - 5,28 |
| MEXICO | BOLSA | 377,37 | - 0,28 | 19,42 |
| BUENOS AIRES | MERVAL | 430,21 | - 1,48 | 3,22 |
| SANTIAGO | IPSA GENERAL | 109,65 | 0,69 | 14,22 |
| CARACAS | CAPITAL GENERAL | 7980,80 | - 0,21 | 16,93 |

ASIE - PACIFIQUE



| Zone Asie 9h57 | Indices sélection | cours 30/05 | Var. % 29/05 | Var. % 31/12 |
|----------------|-------------------|-------------|--------------|--------------|
| TOKYO | NIKKEI 225 | 13493,35 | - 2,04 | - 2,12 |
| HONGKONG | HANG SENG | 13420,13 | - 1,54 | - 11,10 |
| SINGAPOUR | STRAITS TIMES | 1665,85 | - 0,97 | - 13,54 |
| SÉOUL | COMPOSITE INDEX | 78,33 | - 0,66 | 23,65 |
| SYDNEY | ALL ORDINARIES | 3339,90 | - 0,25 | 5,87 |
| BANGKOK | SET | 20,93 | - 0,52 | 12,35 |
| BOMBAY | SENSITIVE INDEX | 3710,18 | - 0,85 | - 6,59 |
| WELLINGTON | NZSE-40 | 2033,71 | - 0,90 | 6,94 |

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris était en légère baisse, mercredi 30 mai à l'ouverture. L'indice CAC 40 cédait 0,15 %, pour s'établir à 5 533,70 points. La Bourse de Paris avait cédé 1,14 %, mardi, à 5 542,27 points, dans le sillage de la tendance baissière de l'indice Nasdaq à New York.

FRANCFORT

FRANCFORT était stable, mercredi en début de matinée, l'indice DAX des trente principales valeurs s'établissant à 6 120,46 points dans les tout premiers échanges. La veille, la Bourse allemande avait terminé à 6 120,33 points, en baisse de 1,55 %.

LONDRES

LE FOOTSE, l'indice de référence de la Bourse de Londres, a ouvert en baisse de 0,19 %, atteignant 5 852,9 points. La veille, après un week-end de trois jours en Grande-Bretagne, Londres avait perdu 0,44 %, à 5 863,9 points, principalement sous l'influence du recul des valeurs technologiques.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo est repartie à la baisse, mercredi, avec une chute de 2,04 % de l'indice Nikkei, qui s'est établi à 13 493,35 points à la clôture. La veille, Tokyo avait clôturé en hausse de 0,3 % après avoir baissé pendant cinq jours consécutifs.

NEW YORK

LES VALEURS technologiques américaines se sont fortement repliées, au cours de la séance du mardi 29 mai. L'indice Nasdaq, riche en valeurs de technologie, a cédé 3,35 %, à 2 175,54 points, affecté par la révision en baisse des prévisions de résultat du fabricant de serveurs Sun Microsystems par le courtier Goldman Sachs. Le titre Sun Microsystems a perdu 8,79 %. L'action de l'équipementier Lucent Technologies a aussi chuté de 11,5 %, avant que l'échec de la fusion avec Alcatel ne soit connu (lire pages 20 et 21). Dans son sillage, le spécialiste des fibres optiques JDS Uniphase a reculé de 9,83 %. Les valeurs traditionnelles ont mieux résisté. L'indice Dow Jones a gagné 0,31 %, à 11 039,14 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500, qui représente un plus large éventail de titres, a néanmoins perdu 0,78 %, à 1 267,93 points.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat européens se détendait, mercredi 30 mai dans les premiers échanges. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,27 %. Le Bund, son homologue allemand, affichait 5,14 %.

MONNAIES

L'EURO se stabilisait face au billet vert, à 0,8580 dollar, mercredi 30 mai dans la matinée. Le yen restait ferme, à 120,39 yens pour 1 dollar.

ÉCONOMIE

Le moral des industriels continue de s'effiloche

LE CLIMAT des affaires dans l'industrie en France a continué de se dégrader en mai, selon l'indicateur synthétique publié, mercredi 30 mai, par l'Insee. Cet indicateur s'est établi à 104 pour mai, contre 107 en avril et 112 en mars. Il reste néanmoins « un peu au-dessus de sa moyenne de long terme », précise l'Insee.

Selon les industriels interrogés par l'Institut, les perspectives générales de production dans l'ensemble de l'industrie ont à nouveau accusé un net repli (- 17), contre - 12 en avril et + 5 en mars. Les perspectives personnelles de production des industriels pour les trois prochains mois dans leur propre entreprise sont quasiment stables. « Les résultats de l'enquête de mai indiquent une poursuite de la dégradation de la conjoncture industrielle », résume l'Insee, soulignant que « la décelération de l'activité est surtout nette dans la branche des biens intermédiaires ».

● **Le ministre de l'économie Laurent Fabius a reconnu**, mardi 29 mai, que la croissance française serait « moins forte que prévu en 2001 » en raison de l'impact du ralentissement mondial, sans toutefois avancer d'estimation. La prévision de croissance du gouvernement pour cette année est actuellement de 2,9 %, un chiffre déjà revu à la baisse en février de 0,4 point en raison du coup de frein de l'économie américaine.

● **ALLEMAGNE : deux des six principaux instituts économiques allemands ont décidé de réduire leurs prévisions pour l'année en cours**. Le Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (DIW) estime à plus de 50 % la probabilité d'une baisse de sa prévision de croissance en Allemagne, qui est actuellement de 2,1 %. L'ifo a déjà déclaré mardi que sa prévision de 2,1 % semblait désormais incertaine, ce qui avait affecté l'euro sur les marchés des change.

● **ZONE EURO : les risques inflationnistes sont sur une pente déclinante** dans la zone euro et les perspectives à moyen terme concernant les prix restent « favorables », a estimé mardi à Londres le président de la Bundesbank, Ernst Welteke, qui siège à ce titre au conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE).

● **Le président de la Bundesbank, Ernst Welteke, a invité la Grande-Bretagne à rejoindre la zone euro**, un sujet que Tony Blair, en pleine

campagne électorale, cherche à éviter.

● **ITALIE : le rythme de l'inflation a légèrement ralenti en mai**, mais reste à un niveau élevé avec 3 % en glissement annuel, a indiqué mardi l'Institut national italien de la statistique.

● **ÉTATS-UNIS : les dépenses de consommation des ménages ont augmenté de 0,4 %** en avril par rapport au mois précédent, alors que les analystes tablaient sur une progression de 0,5 %. Les revenus des ménages ont progressé de 0,3 % pendant la même période, a ajouté mardi le département du commerce, soit autant que ce que prévoyait les analystes.

● **Le président George W. Bush a demandé mardi au Congrès de débloquer 150 millions de dollars de plus** pour aider les ménages les plus démunis à faire face à la crise de l'énergie qui continue dans le pays.

● **FINLANDE : le ministre des finances a revu à la baisse, mardi, la croissance** en 2001, anticipant une progression du produit intérieur brut (PIB) de 3,7 %, contre une estimation précédente de 5,7 %.

● **JAPON : la dépréciation du yen depuis la fin de 2000 n'est pas préoccupante** mais la faiblesse de cette monnaie « ne devrait pas être le moyen permettant de surmonter les difficultés économiques » du pays, a estimé, mercredi 30 mai, le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Horst Köhler, à Tokyo.

● **THAÏLANDE : le nouveau gouverneur de la Banque centrale, Pridiyathorn Devakula, nommé mardi**, a dit que son objectif serait de garantir la stabilité de la monnaie nationale, le baht, et de s'assurer de solides réserves en devises étrangères.

● **PÉTROLE : le prix du baril de brut de référence (light sweet crude)** pour livraison en juillet a gagné 28 cents à 28,66 dollars mardi à la bourse de New York, après avoir perdu 3 cents à 28,38 dollars vendredi. Les opérateurs s'inquiètent du comportement Bagdad qui menace d'interrompre ses exportations de pétrole, en cas d'échec des négociations avec l'ONU.

● **Une course de vitesse est engagée entre les multinationales attirées par les ressources pétrolières** prometteuses du Soudan et les organisations humanitaires, qui ont lancé lundi une campagne pour la suspension immédiate des activités de ces compagnies, pour dénoncer les atteintes aux droits de l'homme du régime de Khartoum, en guerre contre les rebelles du sud.

Taux de change fixe zone Euro

| Euro contre | Taux | contre franc | Taux | Hors zone Euro | 29/05 |
|----------------------------|---------|----------------------------|---------|------------------------|---------|
| FRANC..... | 6,55957 | EURO..... | 0,15245 | COURONNE DANOISE..... | 7,4575 |
| DEUTSCHEMARK..... | 1,95583 | DEUTSCHEMARK..... | 3,35385 | COUR. NORVÉGIENNE..... | 7,8865 |
| LIRE ITALIENNE (1000)..... | 1,93627 | LIRE ITAL. (1000)..... | 3,38774 | COUR. SUÉDOISE..... | 9,0350 |
| PESETA ESPAG. (100)..... | 1,66386 | PESETA ESPAG. (100)..... | 3,94238 | COUR. SLOVÈNE..... | 34,2190 |
| ESCUDO PORT. (100)..... | 2,00482 | ESCUDO PORT. (100)..... | 3,27190 | DOLLAR AUSTRALIEN..... | 1,6608 |
| SCHILLING AUTR. (10)..... | 1,37603 | SCHILLING AUTR. (10)..... | 4,76703 | DOLLAR CANADIEN..... | 1,3167 |
| PUNT IRLANDAISE..... | 0,78756 | PUNT IRLANDAISE..... | 8,32894 | DOLLAR HONGKONG..... | 6,6704 |
| FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371 | 2,20371 | FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660 | 2,97660 | DOLLAR NÉO-ZÉLAND..... | 2,0285 |
| FRANC BELGE (10)..... | 4,03399 | FRANC BELGE (10)..... | 1,62607 | FORINT HONGROIS..... | 254 |
| MARKKA FINLAND..... | 5,94573 | MARKKA FINLAND..... | 1,10324 | LEU ROUMAIN..... | 24540 |
| DRACHME GREC. (100)..... | 3,40750 | DRACHME GREC. (100)..... | 1,92503 | ZLOTY POLONAIS..... | 3,4529 |

Cours de change croisés

| 30/05 9h57 | Cours DOLLAR | Cours YEN(100) | Cours EURO | Cours FRANC | Cours LIVRE | Cours FR.S. |
|-------------------|--------------|----------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| DOLLAR..... | | 0,83132 | 0,85525 | 0,13035 | 1,42110 | 0,56049 |
| YEN..... | 120,29000 | | 102,87000 | 15,67500 | 170,95000 | 67,42500 |
| EURO..... | 1,16925 | 0,97210 | | 0,15245 | 1,66195 | 0,65565 |
| FRANC..... | 7,67155 | 6,37755 | 6,55957 | | 10,90205 | 4,30065 |
| LIVRE..... | 0,70368 | 0,58500 | 0,60170 | 0,09170 | | 0,39450 |
| FRANC SUISSE..... | 1,78415 | 1,48315 | 1,52570 | 0,23250 | 2,53540 | |

Taux d'intérêt (%)

| Taux 29/05 | Taux j. j. | Taux 3 mois | Taux 10 ans | Taux 30 ans |
|-----------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| FRANCE..... | 4,58 | 4,46 | 5,27 | 5,83 |
| ALLEMAGNE..... | 4,56 | 4,55 | 5,15 | 5,72 |
| GDE-BRETAG..... | 4,69 | 5,10 | 5,21 | 4,95 |
| ITALIE..... | 4,56 | 4,49 | 5,52 | 6,11 |
| JAPON..... | 0,04 | 0,41 | 1,28 | 2,25 |
| ÉTATS-UNIS..... | 4,09 | 3,70 | 5,49 | 5,83 |
| SUISSE..... | 3,05 | 3,03 | 3,52 | 4,23 |
| PAYS-BAS..... | 4,50 | 4,49 | 5,29 | 5,77 |

Matières premières

| En dollars | Cours 29/05 | Var. % 28/05 |
|--------------------------|-------------|--------------|
| MÉTALUX (LONDRES) | | |
| CUIVRE 3 MOIS..... | 1697 | |
| ALUMINIUM 3 MOIS..... | 1517,50 | + 0,10 |
| PLOMB 3 MOIS..... | 476 | |
| ETAIN 3 MOIS..... | 4915 | - 0,30 |
| ZINC 3 MOIS..... | 938 | - 0,21 |
| NICKEL 3 MOIS..... | 7125 | - 0,21 |
| MÉTALUX (NEW YORK) | | |
| ARGENT A TERME..... | 4,54 | - 1,09 |
| PLATINE A TERME..... | 166672,00 | |
| GRAINES DÉNÉRÉES | | |
| BLÉ (CHICAGO)..... | 266,25 | + 0,57 |
| MAIS (CHICAGO)..... | 190 | + 0,40 |
| SOJA TOURTEAU (CHG.) | 162,30 | + 0,31 |
| SOFTS | | |
| CACAO (NEW YORK)..... | 1003 | - 2,72 |
| CAFÉ (LONDRES)..... | | |
| SUCRE BL. (LONDRES)..... | | |

Matif

| Cours 9h57 | Volume 30/05 | dernier prix | premier prix |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|
| Notionnel 5,5 | | | |
| DÉCEMBRE 2001 | 14155 | 87,80 | 87,50 |
| Euribor 3 mois | | NC | NC |
| JANVIER 2001..... | | NC | NC |

Pétrole

| En dollars | Cours 29/05 | Var. % 28/05 |
|------------------------|-------------|--------------|
| BRENT (LONDRES)..... | 29,17 | |
| WTI (NEW YORK)..... | 0,29 | + 0,80 |
| LIGHT SWEET CRUDE..... | 28,76 | + 2,42 |

Or

| En euros | Cours 29/05 | Var. % 28/05 |
|--------------------------|-------------|--------------|
| OR FIN KILO BARRE..... | 10300 | |
| OR FIN LINGOT..... | 10400 | + 0,97 |
| ONCE D'OR (LO)..... | 266,40 | |
| PIÈCE FRANCE 20 F..... | 59 | |
| PIÈCE SUISSE 20 F..... | 59 | - 0,84 |
| PIÈCE UNION LAT. 20..... | 58,10 | |
| PIÈCE 10 DOLLARS US..... | 186 | |
| | | |

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action Emap a gagné 3,04 %, mardi 29 mai à Londres. Le groupe de presse a annoncé le départ de son directeur général, Kevin Hand, et une provision exceptionnelle de 545 millions de livres, en raison des difficultés de sa filiale américaine. Son résultat annuel avant charges exceptionnelles s'est toutefois élevé à 197 millions de livres, en hausse de 5 %.

● L'action Swissair Group a cédé 1,34 %, mardi, à 128,50 francs suisses. « Swissair se maintient autour de 130 francs suisses uniquement grâce à la rumeur d'un éventuel rachat par British Airways, qui s'intéresse à la compagnie suisse depuis des années », a estimé Yves Lindt,

analyste à la banque Darrier Hentsch et Cie.

● Le titre Vodafone a reculé mardi de 3,46 %, à 188,5 pence. Le numéro mondial de la téléphonie mobile a réalisé un bénéfice annuel, avant impôts et exceptionnels, de plus de 4 milliards de livres. Mais les investisseurs restent inquiets sur ses nouveaux services, et ils regrettent le manque de précision sur la date de leur mise en place.

● L'action Telecom Italia Mobile (TIM) a fini en baisse de 3,51 % mardi, à 7,14 euros. Selon un opérateur, la baisse du titre du britannique Vodafone a pesé sur son homologue italien.



| | | | |
|---------------------|-----|---------|--------|
| RICHEMONT UNITS | CH | 2981,65 | + 0,78 |
| ROY.PHILIPS ELE | NL* | 33,32 | - 2,40 |
| RYANAIR HLDGS | IR* | 12,75 | - 0,39 |
| SAIRGROUP N | CH | 84,21 | |
| SAS DANMARK A/S | DK | 13,01 | + 1,04 |
| SEB | FR* | 60 | + 0,08 |
| SODEXHO ALLIANC | FR* | 52,10 | + 0,19 |
| TELE PIZZA | ES* | 2,54 | + 0,40 |
| THE SWATCH GRP | CH | 1319,79 | - 1,08 |
| THE SWATCH GRP | CH | 277,20 | - 1,28 |
| THOMSON MULTIME | PA | 48 | - 3,32 |
| J D WETHERSPOON | GB | 6,10 | |
| WILSON BOWDEN | GB | 13,30 | + 0,25 |
| WM-DATA -B- | SE | 4,70 | - 3,41 |
| WOLFORD AG | AT* | 17,34 | + 1,11 |
| WWWV UK UNITS | IR* | 1,13 | |
| DJ E STOXX CYC GO P | | 145,61 | - 1,02 |

ALIMENTATION ET BOISSON

| | | | |
|---------------------|-----|---------|--------|
| ALLIED DOMECQ | GB | 6,98 | - 0,71 |
| ASSOCIAT BRIT F | GB | 6,81 | + 0,24 |
| BBAG OE BRAU-BE | AT* | 41,85 | - 0,48 |
| BRAU-UNION | AT* | 41,35 | - 0,48 |
| CADBURY SCHWEPP | GB | 7,26 | + 0,45 |
| CARLSBERG -B- | DK | 53,37 | - 0,50 |
| CARLSBERG AS -A | DK | 49,61 | |
| COCA COLA HBC | GR | 15,56 | - 2,75 |
| DANONE | FR* | 148 | + 2,71 |
| DELTA HOLDINGS | GR | 7,62 | + 0,26 |
| DIAGEO | GB | 12,67 | + 0,39 |
| ELAIS OLEAGINOUS | GR | 20,62 | - 4,09 |
| ERID.BEGH.SAY | FR* | 103,50 | - 0,48 |
| HEINEKEN HLD.N | NL* | 43,30 | |
| HELLENIC SUGAR | GR | 8,80 | - 2,22 |
| KAMPS | DE* | 10,02 | |
| KERRY GRP-A- | GB | 22,21 | + 0,75 |
| KONINKLIJKE NUM | NL* | 47,58 | - 0,15 |
| MONTEDISON | IT* | 2,84 | - 0,70 |
| NESTLE N | CH | 2397,77 | + 0,80 |
| PERMALAT | IT* | 1,82 | |
| PERNOD RICARD | FR* | 79,20 | + 0,25 |
| RAISIO GRP -V- | FI* | 1,60 | + 0,63 |
| SCOTT & NEWCAST | GB | 8,62 | + 0,97 |
| SOUTH AFRICAN B | GB | 8,37 | + 1 |
| TATE & LYLE | GB | 4,19 | |
| TOMKINS | GB | 3,08 | - 2,62 |
| UNILEVER | NL* | 63,55 | |
| UNILEVER | GB | 8,75 | - 0,75 |
| UNIQ | GB | 3,40 | |
| WHITBREAD | GB | 10,39 | |
| DJ E STOXX F & BV P | | 246,96 | + 0,53 |

| | | | |
|---------------------|-----|---------|--------|
| SKF -B- | SE | 19,70 | - 0,56 |
| SMITHS GROUP | GB | 13,93 | - 0,71 |
| SOPHUS BEREND - | DK | 29,77 | - 0,67 |
| SPIRENT | GB | 4,56 | - 3,17 |
| T.J.GROUP PLC | GB | 6,73 | |
| TECAN GROUP N | CH | 1055,05 | |
| TPI | ES* | 5,42 | - 1,09 |
| THALES | FR* | 47,65 | - 0,52 |
| TOMRA SYSTEMS | NO | 20,67 | |
| TRAFFICMASTER | GB | 5,42 | - 2,39 |
| UNISYS HLDG N | CH | 197,25 | - 2,11 |
| VA TECHNOLOGIE | AT* | 36,75 | |
| VEDIOR NV | NL* | 15,10 | + 0,33 |
| VESTAS WIND SYS | DK | 56,05 | - 0,36 |
| VINCI | FR* | 71,60 | |
| VIVENDI ENVIRON | FR* | 49,56 | + 0,12 |
| VOLVO -A- | SE | 18,65 | - 0,30 |
| VOLVO -B- | SE | 18,98 | - 1,72 |
| DJ E STOXX IND GO P | | 462,14 | - 1,11 |

| | | | |
|-------------------|-----|--------|--------|
| CC CARREFOUR | ES* | 15,24 | + 0,26 |
| CHARLES VOEGELE | CH | 139,25 | - 0,12 |
| CONTINENTE | ES* | 19,02 | |
| D'ETEREN SA | BE* | 195,30 | - 1,36 |
| DEBENHAMS | GB | 7,68 | - 1,49 |
| DIXONS GROUP | GB | 4,03 | + 0,83 |
| GAL LAFAYETTE | FR* | 199,90 | + 0,91 |
| GEHE AG | DE* | 44 | + 0,57 |
| GREAT UNIV STOR | GB | 10,01 | - 1,47 |
| GUCCI GROUP | NL* | 105,20 | + 0,43 |
| HENNES & MAURIT | SE | 18,93 | - 2,01 |
| KARSTADT QUELLE | DE* | 34,90 | + 0,87 |
| KINGFISHER | GB | 7,51 | + 0,67 |
| MARKS & SPENCER | GB | 4,14 | - 1,96 |
| MATALAN | GB | 7,84 | |
| METRO | DE* | 45,60 | + 0,44 |
| NEXT PLC | GB | 15,92 | - 2,44 |
| PIGNET PRINT. | FR* | 207,10 | - 0,67 |
| SIGNET GROUP | GB | 1,28 | |
| VALORA HLDG N | CH | 208,72 | + 0,31 |
| VENDEX KBB NV | NL* | 15,50 | - 0,96 |
| W.H SMITH | GB | 8,67 | + 0,38 |
| WOLSELEY PLC | GB | 8,69 | - 1,69 |
| DJ E STOXX RETL P | | 347,35 | - 0,42 |

30/05 10h08

AUTOMOBILE

| | | | |
|-------------------|-----|--------|--------|
| AUTOLIV SDR | SE | 22,63 | - 0,24 |
| BASF AG | DE* | 47,05 | |
| BMW | DE* | 39,20 | + 0,26 |
| CONTINENTAL AG | DE* | 16,75 | + 0,30 |
| DAIMLERCHRYSLER | DE* | 53,65 | - 1,01 |
| FIAT | IT* | 27,03 | - 0,04 |
| FIAT PRIV. | IT* | 16,81 | - 0,47 |
| MICHELIN | FR* | 41,21 | - 0,63 |
| PEUGEOT | FR* | 330,70 | + 0,15 |
| PIRELLI SPA | IT* | 3,53 | - 1,40 |
| DR ING PORSCHE | DE* | 387,50 | - 0,77 |
| RENAULT | FR* | 56,75 | + 0,44 |
| VALEO | FR* | 51,15 | + 0,29 |
| VOLKSWAGEN | DE* | 58,55 | - 0,76 |
| DJ E STOXX AUTO P | | 244,66 | - 0,44 |

CONGLOMÉRATS

| | | | |
|-------------------|-----|--------|--------|
| D'ETEREN SA | BE* | 195,30 | - 1,36 |
| AZEL | FR* | 71,95 | |
| GBL | BE* | 300,10 | |
| GEVAERT | BE* | 35,30 | + 0,68 |
| INCHCAPE | GB | 7,29 | - 0,45 |
| KVAERNER -A- | NO | 9,32 | |
| MYTILINEOS | GR | 7,38 | - 1,07 |
| UNAXIS HLDG N | CH | 197,25 | - 2,11 |
| ORKLA | NO | 21,05 | |
| SONAE SGPS | PT* | 1,02 | |
| DJ E STOXX CONG P | | 329,98 | |

BANQUES

| | | | |
|-------------------|-----|--------|--------|
| ABBAY NATIONAL | GB | 20,19 | - 0,81 |
| ABN AMRO HLDIN | NL* | 22,62 | |
| ALL & LEICS | GB | 12,67 | + 0,26 |
| ALLIED IRISH BA | GB | 21,39 | - 0,39 |
| ALPHA BANK | GR | 30,36 | - 1,56 |
| B.P.SONDRIO | IT* | 11,25 | |
| B.P.VERONA E.S. | IT* | 11,16 | - 1,15 |
| BA HOLDING AG | AT* | 62 | |
| BANK OF IRELAND | GB | 19,06 | - 0,43 |
| BANK OF PIRAEUS | GR | 14,66 | + 0,41 |
| BANKINTER R | ES* | 40,81 | + 0,52 |
| BARCLAYS PLC | GB | 35,13 | - 0,38 |
| BAYR.HYPO-UVER | DE* | 55,60 | - 0,71 |
| BBVA R | ES* | 16 | |
| BCA AG.MANTOVAN | IT* | 10,07 | - 0,20 |
| BCA FIDEURAM | IT* | 13,08 | - 0,76 |
| INTESABCI | IT* | 4,53 | + 0,67 |
| BCA LOMBARDA | IT* | 10,09 | - 0,49 |
| BCA P.BERG.-CV | IT* | 19,45 | - 0,05 |
| BCA P.MILANO | IT* | 4,70 | + 0,21 |
| B.P.EMILIA ROMA | IT* | 37 | |
| B.P.NOVARA | IT* | 7,54 | - 1,18 |
| B.P.LODI | IT* | 12,50 | + 0,73 |
| BCA ROMA | IT* | 4,42 | |
| BCO POPULAR ESP | ES* | 39,30 | + 0,77 |
| BCEP R | PT* | 4,65 | |
| BIPOF CARRIE | IT* | 4,34 | - 3,34 |
| BK OF SCOTLAND | GB | 13,01 | - 0,76 |
| BNL | IT* | 3,81 | |
| BNP PARIBAS | FR* | 102,30 | + 0,68 |
| BSCH R | ES* | 11 | + 0,36 |
| CHRISTIANIA BK | NO | 6,19 | |
| COMIT | IT* | 6,16 | |
| COMM.BANK OF GR | GR | 51,88 | - 0,73 |
| COMMERZBANK | DE* | 29,85 | - 1,16 |
| CREDIT LYONNAIS | FR* | 41,08 | - 0,15 |
| DANSKE BANK | DK | 18,10 | |
| DEUTSCHE BANK N | DE* | 90 | - 1,21 |
| DEXIA | BE* | 168,50 | - 0,30 |
| DNB HOLDING -A- | NO | 4,95 | |
| DRESDNER BANK N | DE* | 50,90 | |
| EFG EUROBK ERGA | GR | 17,10 | - 0,47 |
| ERSTE BANK | AT* | 57,59 | + 1,04 |
| ESPIRITO SANTO | PT* | 15,60 | |
| FOERENINGSSA | SE | 13,45 | - 1,22 |
| HALIFAX GROUP | GB | 12,98 | - 0,76 |
| HSCB HLDG | GB | 14,64 | - 1,01 |
| IKB | DE* | 15,90 | |
| KBC BANCASSURAN | BE* | 42,31 | + 0,71 |
| LLOYDS TSB | GB | 11,64 | - 0,99 |
| MONTI PASCHI SI | IT* | 4,02 | + 1,52 |
| NAT BANK GREECE | GR | 4,2 | - 1,18 |
| NATEXIS BP PQF | FR* | 98,70 | + 0,05 |
| NORDEA | SE | 6,59 | + 1,65 |
| ROYAL BANKA 1473 | IT* | 19 | + 1,55 |
| ROYAL BK SCOTL | GB | 26,74 | + 1,04 |
| S-E-BANKEN -A- | SE | 10,96 | - 1,31 |
| SAN PAOLO IMI | IT* | 16,18 | - 0,31 |
| STANDARD CHARTER | GB | 15,87 | - 1,64 |
| STE GENERAL-A | FR* | 70,70 | - 1,19 |
| SV HANDBK -A- | SE | 16,55 | - 0,33 |
| SWEDISH MATCH | SE | 5,48 | + 0,61 |
| UBS N | CH | 175,29 | + 0,93 |
| UNICREDITO ITAL | IT* | 5,38 | |
| UNIDANMARK -A- | DK | 85,82 | |
| DJ E STOXX BANK P | | 327,05 | - 0,37 |

TÉLÉCOMMUNICATIONS

| | | | |
|-------------------|-----|--------|--------|
| ATLANTIC TELECO | GB | 0,43 | |
| BRITISH TELECOM | GB | 7,21 | - 1,36 |
| CABLE & WIRELES | GB | 7,76 | - 1,06 |
| COLT TELECOM NE | GB | 11,85 | - 6,54 |
| DEUTSCHE TELEKO | DE* | 24,87 | - 3 |
| E.BISCOM | IT* | 87,85 | - 0,34 |
| ERICOM | IR* | 1,16 | |
| ELISA COMUNICA | FI* | 20,20 | - 3,81 |
| ENERGIS | GB | 4,54 | - 2,49 |
| EQUANT NV | DE* | 32,20 | - 1,83 |
| EUROPOLITAN HLD | SE | 8,19 | - 3,90 |
| FRANCE TELECOM | FR* | 67,80 | - 1,53 |
| HELLENIC TELE (| GR | 16,60 | + 0,12 |
| HELS.TELEPH E | FI* | 102,60 | |
| KINGSTON COM | GB | 2,02 | |
| KONINKLIJKE KPN | NL* | 11,61 | - 5,07 |
| KPNQWEST NV -C- | NL* | 14,25 | - 2,40 |
| LIBERTEL NV | NL* | 12,10 | + 0,83 |
| MANNESMANN N | DE* | 121,50 | - 0,33 |
| MOBILCOM | DE* | 19,36 | - 1,73 |
| PANAFON HELLENI | GR | 7,28 | + 0,28 |
| PT TELECOM SCPS | PT* | 9,76 | |
| SONERA | FI* | 11,36 | + 0,53 |
| SWISSCOM N | CH | 287,68 | - 0,11 |
| T.I.M. | IT* | 6,99 | - 2,10 |
| TDC NETWORKS | SE | 3,79 | - 2,84 |
| SOC -B- | DK | 49,75 | + 1,78 |
| TELE2 -B- | SE | 44,83 | - 2,06 |
| TELECEL | PT* | 11,45 | |
| TELECOM ITALIA | IT* | 11,36 | - 2,74 |
| TELECOM ITALIA | IT* | 6,31 | - 3,96 |
| TELIA | SE | 6,20 | - 2,61 |
| TISCALI | IT* | 14,43 | - 1,50 |
| VODAFONE TELECO | NL* | 5,02 | - 1,57 |
| VODAFONE GROUP | GB | 3,07 | - 2,12 |
| DJ E STOXX TCOM P | | 595,01 | - 1,67 |

PRODUITS DE BASE

| | | | |
|-------------------|-----|--------|--------|
| ACERIALIA | ES* | 14,90 | + 0,61 |
| ACERINOR R | ES* | 36,22 | - 0,49 |
| ALUMINIUM GREEK | GR | 39,70 | - 1,24 |
| ANGLO AMERICAN | GB | 18,98 | - 1,63 |
| ASSIDOMAEN AB | SE | 24,90 | - 0,22 |
| BEKAERT | BE* | 41 | + 0,86 |
| BILLITON | GB | 6,08 | - 1,87 |
| BOEHLER-UDDEHOL | AT* | 43,15 | + 0,58 |
| BUNZL PLC | GB | 7,41 | - 0,22 |
| CORUS GROUP | GB | 1,16 | - 4,11 |
| ELVAL | GR | 4,18 | - 0,48 |
| HOLMEN -B- | SE | 23,57 | + 0,95 |
| ISPAT INTERNATI | NL* | 4,20 | |
| JOHNSON MATTHEY | GB | 16,99 | + 0,49 |
| MAYR-MELNHOF KA | AT* | 51,03 | - 0,25 |
| M-REAL -B- | FI* | 8,50 | |
| OUTOKUMPU | FI* | 10,21 | |
| PECHINEY-A | FR* | 63,25 | - 1,02 |
| RAUTARUKKI K | FI* | 4,62 | + 0,43 |
| RIO TINTO | GB | 22,63 | - 1,30 |
| SIDENOR | GR | 3,74 | |
| SILVER & BARYTE | GR | 22,64 | - 1,48 |
| SMURFIT JEFFERS | GB | 2,19 | |
| STORA ENSO -A- | FI* | 13,50 | |
| STORA ENSO -R- | FI* | 13,50 | + 2,27 |
| SVENSKA CELLULO | SE | 25,46 | - 0,43 |
| THYSSENKRUPP | DE* | 16,70 | - 3,47 |
| UNION MINIERE | BE* | 48,77 | - 0,47 |
| UPM-KYMMENE COR | FI* | 37 | - 0,27 |
| USINOR | FR* | 14,92 | + 0,07 |
| VIOHALCO | GR | 11 | + 0,18 |
| VOEST-ALPINE ST | AT* | 32,64 | + 0,25 |
| WORMS N | FR* | 19,66 | - 1,70 |
| DJ E STOXX BASI P | | 195,07 | - 0,44 |

CONSUMMATION CYCLIQUE

| | | | |
|-------------------|-----|-------|--------|
| ACCOR | FR* | 48,80 | - 1,39 |
| ADIDAS-SALOMON | DE* | 69,55 | - 0,07 |
| AGFA-GEVAERT | BE* | 17,40 | + 1,40 |
| AIR FRANCE | FR* | 22,46 | + 4,90 |
| AIRTRAVEL PLC | GB | 4,84 | |
| ALITALIA | IT* | 1,63 | - 0,61 |
| AUSTRIAN AIRLIN | AT* | 11,39 | + 1,15 |
| AUTOGRILL | IT* | 13 | - 0,69 |
| BANG & OLUFSEN | DK | 34,86 | - 4,06 |
| BASS | GB | 13,01 | + 0,13 |
| BENETTON GROUP | IT* | 16,55 | |
| BERKELEY GROUP | GB | 13,49 | - 0,73 |
| BRITISH AIRWAYS | GB | 6,12 | - 3,15 |
| BULGARIE | IT* | 13,37 | - 0,30 |
| CHRISTIAN DIOR | FR* | 48,60 | + 0,21 |
| CLUB MED | FR* | 78,95 | + 1,22 |
| COMPASS GROUP | GB | 8,70 | + 0,77 |
| DELTALUFTANS N | DE* | 22,30 | - 0,67 |
| ELECTROLUX -B- | SE | 17,38 | - 0,63 |
| EM.T.V. & MERCHAN | DE* | 3,20 | - 4,76 |
| EMI GROUP | GB | 7,53 | - 0,22 |
| EURO DISNEY | FR* | 0,96 | + 2,13 |
| HELENIC INTL | FR* | 166 | - 0,60 |
| HILTON GROUP | GB | 4,03 | - 0,41 |
| HDP | IT* | 4,50 | - 0,88 |
| HUNTER DOUGLAS | NL* | 30,35 | |

VALEURS FRANCE

Le titre Alcatel a ouvert en hausse de 4,70 % mercredi 30 mai, dans un marché soutenu par la rupture de ses négociations de fusion avec l'américain Lucent Technologies (lire pages 20 et 21). Mais il a rapidement effacé ces gains, cédant 0,32 %, à 30,75 euros, vingt minutes plus tard. En effet, Alcatel a aussi annoncé un plan de restructuration et une prévision de perte de l'ordre de 3 milliards d'euros au second trimestre.

Le groupe Alcatel a également émis un avertissement sur les résultats de sa filiale Alcatel Optronics. L'action Alcatel O chutait de 4,72 %, mercredi dans les premiers échanges, à 23,82 euros.

L'action CGIP cédait 1,24 %, à 47,6 euros mercredi matin, et le titre Marine Wendel s'appréciait de 0,12 %, à 80,1 euros. La CGIP a annoncé que la cession d'une partie de sa participation dans Cap Gemini Ernst & Young se ferait au prix de 143 euros, sous la forme de bons réservés à ses actionnaires. L'opération pourrait déboucher sur une fusion entre la CGIP et Marine Wendel, sa maison mère.

L'action Penneau Polyservices s'envolait de 10,73 %, mercredi matin, à 66,55 euros. Le groupe a annoncé le rachat de GlobeGround, la filiale spécialisée dans les services aéroportuaires de Lufthansa, pour 370 millions d'euros.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 30 MAI

Cours à 9 h 57

Dernier jour de négociation des OSRD : 25 juin

| France | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Paiement dernier coupon(1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|----------------------------|
| ACCOR | 48,75 | 319,78 | -1,50 | 14/06 |
| AGF | 66 | 432,93 | +0,30 | 31/05 |
| AFINE(XIMM) | 41 | 268,94 | +0,12 | 15/11 |
| AIR FRANCE G. | 22,48 | 147,46 | +5 | 29/09 |
| AIR LIQUIDE | 164,60 | 1079,71 | -0,90 | 10/05 |

| | | | | |
|-----------------|--------|---------|-------|-------|
| ALCATEL | 31,14 | 204,27 | +0,94 | 07/05 |
| ALCATEL O | 24,20 | 158,74 | -3,20 | 07/05 |
| ALSTOM | 34,35 | 225,32 | -0,43 | 11/09 |
| ALTRAN TECHN. | 71 | 465,73 | -0,70 | 30/06 |
| ATOS ORIGIN | 96,85 | 635,29 | -1,17 | |
| ARCEL | 7,06 | 46,31 | -5,87 | 01/07 |
| AVENTIS | 86,85 | 569,70 | +0,12 | 25/06 |
| AXA | 34,07 | 223,48 | -0,53 | 14/05 |
| BAIL INVESTI. | 134 | 878,98 | | 22/06 |
| BAZAR HOT.V. | 131,60 | 863,24 | -1,86 | 13/06 |
| BIC | 43,65 | 286,33 | +0,34 | 09/02 |
| BIS | | | | 01/07 |
| BNPPARIBAS | 102,50 | 672,36 | -0,49 | 26/05 |
| BOLLORE | 226 | 1482,46 | -0,04 | 27/12 |
| BOLLORE INV. | 53,60 | 351,59 | +0,37 | 03/07 |
| BONGRAIN | 42,10 | 276,16 | -1,06 | 11/05 |
| BOUYGUES | 44,40 | 291,24 | -1,55 | 02/06 |
| BOUYGUES OFF. | 60 | 393,57 | +1,18 | 26/05 |
| BULL | 2,90 | 19,02 | -3,33 | |
| BUSINESS OBJ | 41,09 | 269,53 | -2,17 | |
| BTP (LA CI) | | | | 15/07 |
| BURELLE (LY) | 71,90 | 471,63 | | 13/06 |
| CANAL+ | 3,75 | 24,60 | -2,27 | 02/05 |
| CAP GEMINI | 138,30 | 907,19 | +0,40 | 18/05 |
| CARBONE-LORR. | 47,50 | 311,58 | -0,63 | 09/05 |
| CARREFOUR | 64,95 | 426,04 | -0,84 | 03/05 |
| CASINO GUICH. | 102,40 | 671,70 | +2,59 | 09/06 |
| CASINO GUICH. | 70,70 | 463,76 | +1,58 | 09/06 |
| CASTORAMA DU | 269,80 | 1769,77 | -0,07 | 26/05 |
| CEA INDUSTRI. | 237,20 | 1555,93 | -0,75 | 17/07 |
| CEGID (LY) | 117,90 | 773,37 | +2,52 | 26/05 |
| CFR.RECYCLIN | 47,40 | 310,92 | +0,21 | 30/03 |
| CGIP | 47,45 | 311,25 | -1,56 | 09/06 |
| CHARGEURS | 81,20 | 532,64 | -0,06 | 22/06 |
| CHRISTIAN DA | | | | 03/07 |
| CHRISTIAN DI | 48,60 | 318,80 | +0,21 | 01/12 |
| CIC-ACTIONS | 119,50 | 783,87 | +0,67 | 02/06 |
| CIMENTS FRAN. | 53,75 | 352,58 | -0,46 | 21/06 |
| CLARINS | 87,30 | 572,65 | -0,91 | 21/07 |
| CLUB MEDITER. | 78,95 | 517,88 | +1,22 | 20/03 |
| CNP ASSURANC | 36,32 | 238,24 | +0,33 | 15/06 |
| COFACE | 83,65 | 548,71 | +2,64 | 14/05 |
| COFLEXIP | 175,50 | 1151,20 | +0,29 | 06/06 |
| COLAS | 68,50 | 449,33 | -0,07 | 29/05 |
| CONTIN.ENTRE. | | | | 22/06 |
| CPR | 58 | 380,46 | | |
| CRED.FON.FRA. | 13,02 | 85,41 | -0,23 | 03/07 |
| CREDIT LYONN. | 41 | 268,94 | -0,34 | 09/05 |
| CS.COM.ET.SY. | 9,32 | 61,14 | -2,92 | |
| DAMART | 78 | 511,65 | +0,52 | 20/12 |
| DANONE | 148,20 | 972,13 | +2,85 | 30/05 |
| DASSAULT-AVI. | 289,10 | 1896,37 | -0,31 | 10/05 |
| DASSAULT SYS. | 55,50 | 364,06 | -2,12 | 01/07 |
| DE DIETRICH | | | | 19/05 |
| DEVEAUX(LY) | 85,60 | 561,50 | -0,12 | 03/07 |
| DEV.R.N.-P.C.A. | 14,60 | 95,77 | +0,34 | 16/06 |
| DMC (DOLLFUS) | 10,45 | 68,55 | +1,16 | 20/06 |
| DYNACTION | | | | 10/07 |
| EIFFAGE | 79,80 | 523,45 | -0,19 | 30/04 |
| ELIOR | 14,10 | 92,49 | | 23/04 |
| ELEC.MADAGAS. | 20,93 | 137,29 | -0,33 | |
| ENTENIAL(EX) | 33 | 216,47 | +2,96 | |
| ERAMET | 44 | 288,62 | -2,08 | 30/06 |
| ERIDANIA BEG. | 103,60 | 679,57 | -3,39 | 17/07 |
| ESSILOR INTL. | 323 | 2118,74 | +0,94 | 21/05 |
| ESSO | 87,50 | 573,96 | +0,57 | 14/02 |
| EULER | 55 | 360,78 | | 02/05 |
| EURAZEO | 70,75 | 464,09 | +1,07 | 26/04 |

| | | | | |
|----------------|--------|---------|--------|-------|
| EURO DISNEY | 0,95 | 6,23 | +1,06 | 30/09 |
| EUFUNNEL | 1,37 | 8,99 | -0,72 | |
| FAURECIA | 63,75 | 418,17 | +0,08 | 06/07 |
| FIMALAC SA | 40,08 | 282,91 | -1,28 | 09/06 |
| F.F.P. (NY) | 116,50 | 784,19 | +0,26 | 16/06 |
| FIVES-LILLE | 115,90 | 760,25 | -1,45 | 14/06 |
| FONCLYON | 33,48 | 219,61 | -0,03 | 28/05 |
| FRANCE TELECOM | 68,30 | 448,02 | -0,80 | 22/06 |
| FRANMAG | | | | 19/07 |
| GALERIES LAF. | 199,90 | 1311,26 | +0,91 | 13/06 |
| GAYMONT | 44 | 288,62 | -1,23 | 11/05 |
| GENEVA | 101 | 662,52 | -0,10 | 10/07 |
| GEOPHYSIQUE | 78 | 511,65 | +0,65 | 12/07 |
| GFI-INFORMAT | 27,50 | 180,39 | -0,90 | 16/06 |
| GRANDVISION | 22,12 | 145,10 | +0,45 | 30/06 |
| GROUPE ANDRE | 132 | 865,86 | -0,75 | 31/05 |
| GROUPE GASCO | 84 | 551 | -1,18 | 30/05 |
| GR.ZANNIER | 95,90 | 629,06 | -0,31 | 03/07 |
| GROUPE PARTO | 70 | 459,17 | -1,27 | 10/04 |
| GUYENNE GASC. | 92 | 603,48 | +0,11 | 13/06 |
| HAVAS ADVERT. | 16,17 | 106,07 | -1,10 | 24/05 |
| IMERY | 123,20 | 808,14 | +0,16 | 03/07 |
| IMMOBANQUE | 141 | 924,90 | | 03/07 |
| IMMEUBLES DE | | | | 02/06 |
| INFOGRAMES E. | 22,04 | 144,57 | -1,69 | |
| INGENICO | 25,10 | 164,65 | -0,24 | 04/07 |
| ISIS | 120,30 | 789,12 | -0,58 | 30/06 |
| KAUFMAN ET B. | 22,50 | 147,59 | -0,18 | |
| KLEPPIERRE | 103,90 | 681,54 | +0,39 | 20/04 |
| LAFARE | 106,70 | 699,91 | -1,39 | 06/06 |
| LAGARDERE | 63,45 | 416,20 | -0,63 | 25/05 |
| LAPEYRE | 58,60 | 384,39 | +0,17 | 31/05 |
| LEBON (CIE) | | | | 16/05 |
| LEGRAND | 237,10 | 1555,27 | -2,02 | 02/02 |
| LEGRAND ADP | 179,90 | 1180,07 | | 10/02 |
| LEGRAND INDUS. | 52,95 | 347,33 | | 02/07 |
| LIBERTY SURF | 6,05 | 39,69 | -2,10 | |
| LOGINDUS | 132,90 | 871,77 | | 03/07 |
| L'OREAL | 77 | 505,09 | +0,65 | 15/06 |
| LOUREV | 95,50 | 626,44 | +0,53 | 09/06 |
| LYON MOET H. | 67,65 | 443,75 | +0,59 | 01/12 |
| MARINE WENDE. | 79,90 | 524,11 | -0,13 | 30/11 |
| MAUREL ET PR. | | | | 31/03 |
| METALEUROPE | 5,81 | 38,11 | -0,68 | 04/07 |
| MICHELIN | 41,31 | 270,98 | -0,39 | 22/05 |
| MARIONNAUD P. | 135,50 | 888,82 | +0,37 | |
| MONTUPET SA | 17,85 | 117,09 | -0,67 | 30/06 |
| MOULINEX | 3,88 | 25,45 | -0,26 | 14/09 |
| NATEXIS BQ P | 98,90 | 648,74 | +0,15 | 28/07 |
| NEOPOST | 28,29 | 185,57 | -2,45 | |
| NORBERT DENT | 24 | 157,43 | -0,74 | 05/06 |
| NORD-EST | 28,80 | 188,92 | -0,66 | 20/06 |
| NRJ GROUP | 19,65 | 128,90 | -0,56 | 15/03 |
| OBERTHUR CAR. | 17,60 | 115,45 | -2,17 | |
| OLIPAR | 9,45 | 61,99 | +2,72 | |
| ORANGE | 10,49 | 68,81 | -1,32 | |
| OXYGEXT-ORI | 417 | 2735,34 | -0,71 | 22/06 |
| PECHINEY ACT | 63,25 | 414,89 | -1,02 | 02/05 |
| PECHINEY B P | | | | 02/05 |
| PENAUILLÉ PO | 68,35 | 448,35 | +13,73 | 15/06 |
| PERNOD-RICAR | 79,40 | 520,83 | +0,51 | 10/05 |
| PEUGEOT | 330,40 | 2167,28 | +0,06 | 23/05 |
| PINAULT-PRIN | 207,20 | 1359,14 | -0,62 | 03/07 |
| PLASTIC OMN. | 98,60 | 646,77 | -0,40 | 22/05 |
| PSB INDUSTRI | 86 | 564,12 | -1,15 | 02/06 |
| PUBLICIS GR | 38,02 | 249,39 | -1,12 | 12/07 |

| International | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | Paiement dernier coupon(1) |
|---------------|----------------|-----------------|---------------|----------------------------|
| ADECCO | 68 | 446,05 | +1,80 | 14/05 |
| AMERICAN EXP. | 49,85 | 326,99 | -0,30 | 10/05 |
| AMVESCOP EXP. | | | | 03/05 |
| ANGLOCLAD LT | 44,70 | 293,21 | +0,11 | 30/03 |
| AT.T. | 24,30 | 159,40 | -0,49 | 01/05 |
| BARRICK GOLD | 19,84 | 130,14 | +0,66 | 15/12 |
| COLGATE PAL | 69 | 452,61 | +1,85 | 15/05 |
| CROWN CORK O | 6,30 | 41,33 | | 20/11 |
| DE BEERS | 51 | 334,54 | -1,16 | 16/05 |
| DIAGO PLC | 12,60 | 82,65 | +0,80 | 23/04 |
| DOW CHEMICAL | 43,25 | 283,70 | +4,47 | 30/04 |
| DUPONT NEMO | 53,80 | 352,90 | -0,65 | 12/06 |
| ECHO BAY MIN. | 1,15 | 7,54 | | 31/12 |
| ELECTROLUX | | | | 03/05 |
| ELF GABON | 195 | 1279,12 | -2,45 | 28/12 |
| ERICSSON | 7,90 | 51,82 | -1,99 | 05/04 |
| FORD MOTOR | 29,10 | 190,88 | -0,14 | 01/06 |
| GENERAL ELEC. | 57,95 | 380,13 | -1,53 | 25/04 |
| GENERAL MOTO | 65,75 | 431,29 | +0,23 | 09/06 |
| GOLD FIELDS | 5,04 | 33,06 | -4,73 | 23/03 |
| HARMONY GOLD | 6,35 | 41,65 | -5,22 | 30/03 |
| HITACHI | 12,01 | 78,78 | -4 | 10/12 |
| HSBC HOLDING | 14,60 | 95,77 | -1,02 | 02/05 |
| I.B.M. | 134,20 | 880,29 | -1,68 | 09/06 |
| I.C.I. | | | | 25/04 |
| ITO YOKADO | 61 | 400,13 | +2,52 | 13/11 |
| I.T.T. INDUS. | 55,50 | 364,06 | -0,18 | 01/07 |
| KINGFISHER P | 7,50 | 49,20 | +0,40 | 15/06 |
| MATSUSHITA | | | | 31/12 |
| MC DONALD'S | 35,80 | 234,83 | -0,78 | 01/12 |
| MERK AND CO. | 86,40 | 566,75 | -0,46 | 02/04 |
| MITSUBISHI C. | | | | 31/12 |
| NESTLE SA | 2381 | 15613,34 | -1 | 11/04 |
| NORSK HYDRO | 49,40 | 324,04 | -0,18 | 21/05 |
| PFIZER INC. | 49,40 | 324,04 | -0,88 | 07/06 |
| PHILIP MORRI | 59,85 | 392,59 | +0,59 | 10/04 |
| PROCTER GAMB | 74,85 | 490,98 | +1,01 | 15/05 |
| RIO TINTO PL | 22,68 | 148,77 | +0,09 | 06/04 |
| SCHLUMBERGER | 74 | 485,41 | -1,46 | 06/04 |
| SEGA ENTERPR. | | | | 31/12 |
| SHELL TRANSP | 10,19 | 66,84 | -0,10 | 23/05 |
| SONY CORP. | 91,75 | 601,84 | -2,19 | 31/12 |
| T.D.K. | 67,80 | 444,74 | -0,07 | 31/12 |
| THOSIBA | 6,86 | 45 | -6,54 | 10/12 |
| UNITED TECHNO | 97 | 636,28 | -0,36 | 10/06 |
| ZAMBIA COPPE | 0,56 | 3,67 | -5,08 | |

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ● coupon détaché; ● droit détaché; ● contrat d'annulation; ● offert; ● demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent; † Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1):

Lundi date mardi : % variation 31/12; Mardi date mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi date jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi date vendredi : compensation; Vendredi date samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 29 MAI

Une sélection. Cours relevés à 19 h 45

Valeurs

SCIENCES Avec la hausse de la demande en électricité prévue pour les prochaines décennies, la fin programmée des combustibles fossiles et les problèmes posés par les

déchets nucléaires, la recherche d'une énergie du futur propre, abondante et renouvelable explore la voie des centrales solaires orbitales. ● CE PROJET futuriste consiste à met-

tre en orbite d'immenses panneaux solaires couplés à des dispositifs envoyant sur Terre l'énergie collectée sous forme de micro-ondes. ● LE JAPON a annoncé, début 2001, son

intention de réaliser une centrale solaire orbitale d'ici à 2040. Les Etats-Unis viennent aussi de financer une sérieuse étude sur le sujet. ● LES CENTRALES solaires orbitales repo-

sent sur le principe du transport d'électricité sans fil, qui peut aussi être appliqué sur Terre, dans des endroits au relief tourmenté, comme l'île de la Réunion.

Dans quarante ans, l'électricité pourrait venir de l'espace

Le Japon a annoncé au début de l'année son intention de financer un incroyable projet qui consistera à mettre en orbite en 2040 des panneaux solaires de plusieurs kilomètres carrés et à transmettre au sol l'énergie ainsi collectée, grâce à des faisceaux de micro-ondes

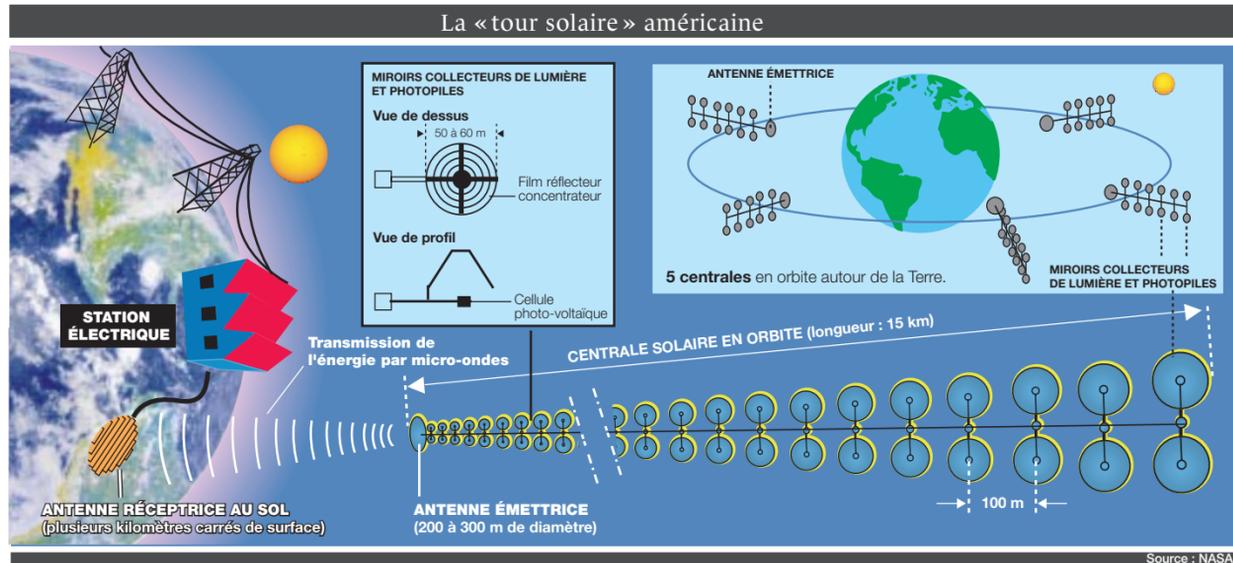
QUE LA LUMIÈRE SOIT ! Qu'il nous semble anodin, le petit geste consistant à appuyer sur l'interrupteur pour allumer sa lampe de chevet, sa télévision, mettre en marche sa machine à laver, l'unité centrale de son ordinateur ou son grille-pain... L'électricité coule du fil comme l'eau du robinet, en apparence intarissable. C'est ce que devaient se dire, il y a peu, les Californiens et les Brésiliens. Mais la dérégulation de ce secteur économique a affaibli les réseaux (*Le Monde* du 16 mai). Depuis plusieurs mois, la Californie subit des coupures de courant à répétition et la région la plus « branchée » du monde vit à l'heure de la bougie. Le prix du kilowattheure y atteint presque 2,50 francs, soit sept fois plus que dans l'Etat du New Jersey et cinq fois plus qu'en France. Le 9 mai, le Brésil a annoncé des rationnements. L'Australie aussi est menacée...

La fameuse question « Quelle énergie pour demain ? » n'en devient que plus lancinante. Avec l'augmentation de la population mondiale, l'accession de beaucoup au confort électroménager, la demande en électricité sur toute la planète pourrait connaître jusqu'à 75 % de hausse d'ici à 2020. Comment y faire face ?

La prise de conscience de la fragilité de notre Terre, qu'ont avivée les recherches sur l'augmentation de la température et l'effet de serre, pourrait limiter le recours aux combustibles fossiles, dont les réserves ne sont de toute façon pas illimitées. De la même manière, la relance du nucléaire que préconise aujourd'hui le gouvernement américain se heurtera de plus en plus au problème du stockage des déchets radioactifs.

RÉPONSE DANS L'ESPACE ?

Alors, quelle énergie pour demain ? La réponse pourrait venir de l'espace et s'appelle centrale solaire orbitale (CSO). D'un futurisme forcené, ce projet fou – par ailleurs propre pour l'environnement – envisage de mettre en orbite autour de la Terre de gigantesques panneaux solaires couplés à des antennes émettant de larges faisceaux de micro-ondes vers d'immenses récepteurs situés au sol. Chacune de ces centrales



La « tour solaire » est un des projets de centrales solaires orbitales de la NASA. Il s'agit d'un empilage de miroirs paraboliques concentrant la lumière du Soleil vers des cellules photo-voltaïques avant d'envoyer l'énergie ainsi récoltée vers d'immenses antennes réceptrices situées sur Terre.

électriques de l'espace pourrait produire de 1 à 10 gigawatts.

A titre de comparaison, un réacteur de centrale nucléaire – chacune en compte généralement plusieurs – fournit autour de 1 gigawatt. Mais pourquoi choisir l'espace plutôt que la Terre pour implanter ces armées de cellules photovoltaïques ? La raison principale était exposée dans un article paru en avril 2000 dans le journal de l'Electric Power Research Institute : des panneaux solaires reçoivent en moyenne huit fois plus de lumière solaire en orbite géostationnaire (à 36 000 kilomètres d'altitude) qu'au sol. A cette altitude, il n'y a pas d'atmosphère, donc pas de poussières-écran ni de nuages réflecteurs, et des cycles jour-nuit moins contraignants qu'au sol avec une flotte de satellites en orbite.

L'idée des centrales solaires orbitales n'est pas neuve. Elle a été inventée en 1968 par l'ingénieur américain d'origine tchèque Peter Glaser, qui s'appuyait sur la possibilité de faire voyager l'énergie par le biais d'ondes électromagnétiques.

« Jusqu'à cette date, rappelle

Jean-Daniel Lan Sun Luk, enseignant-chercheur à l'université de la Réunion qui vient d'organiser, du 14 au 17 mai, le 4^e colloque international sur le transport d'énergie sans fil (TESF), l'onde avait toujours été vue comme un support à l'information. On n'avait jamais effectué la révolution intellectuelle qui consistait à la voir comme un vecteur d'énergie. Celle-ci était canalisée dans le fil. »

Etudié après le choc pétrolier de 1974 par la NASA sous l'égide du département américain de l'énergie, le concept de centrale solaire orbitale ne fut pas retenu en raison de son coût et de l'inefficacité des panneaux solaires. A l'époque, ceux-ci ne parvenaient même pas à convertir en électricité 10 % de la lumière reçue de notre étoile. Mais ces chiffres se sont améliorés et on dépasse largement les 20 % sur les satellites mis aujourd'hui en orbite. Il n'en fallait pas plus pour que les CSO fassent à nouveau surface, d'autant que des progrès restent à faire.

L'Agence spatiale américaine n'a d'ailleurs pas été la dernière à s'intéresser à ces centrales solaires orbitales, elle qui, en 1999 et 2000,

a consacré 22 millions de dollars (23 millions d'euros) à un programme de recherche sur ce sujet.

Mais, pour Jean-Daniel Lan Sun Luk, « les premiers prototypes devraient être japonais ». Ne disposant pas de combustibles fossiles, le pays du Soleil-Levant s'est en effet intéressé depuis longtemps au sujet. En janvier, Osamu Takeuchi, responsable de la division spatiale au ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI), annonçait que son

pays allait investir dans la recherche et les études de faisabilité d'une centrale solaire orbitale d'un gigawatt.

SATELLITE DE 20 000 TONNES

Prévu pour 2040, ce satellite serait équipé de deux panneaux géants de 1 kilomètre sur 3 et pèserait autour de 20 000 tonnes. Le METI estime que le prix du kilowattheure ainsi produit s'élèverait à moins de 1,50 franc. A comparer avec celui du kilowattheure

Le programme exploratoire de la NASA

En 1999 et 2000, la NASA a conduit un programme de recherche exploratoire sur les centrales solaires orbitales, qui avait pour but de définir les futurs systèmes et les difficultés à surmonter pour leur réalisation. Etaient impliqués huit centres de la NASA, une trentaine d'entreprises industrielles américaines et une vingtaine d'universités, ainsi que plusieurs agences spatiales étrangères, dont le CNES et l'ESA. Le plan de route que ce programme devait valider prévoyait les premiers exemplaires de démonstration (100 kilowatts) en 2006-2007, le passage au mégawatt en 2011-2012, un prototype de CSO de 1 à 2 gigawatts entre 2025 et 2035 – à condition que le prix du kilo en orbite ait, d'ici là, été divisé par au moins cinquante – et, enfin, à partir de 2050, l'exploitation de centrales de 10 gigawatts et plus.

En plus d'alimenter la Terre, celles-ci pourraient aussi envoyer de l'énergie aux sondes spatiales robotisées qui, à la fin du siècle, s'envoleraient vers les étoiles les plus proches de nous.

« nucléaire » : moins de 20 centimes à la production en France et entre 50 et 70 centimes en moyenne à la vente pour un particulier.

« Le premier des obstacles à la réalisation des centrales solaires orbitales est économique car l'énergie est encore bon marché aujourd'hui, estime Jean-Daniel Lan Sun Luk. Mais si un choc énergétique advient, le processus sera accéléré. Il faudra aussi optimiser l'ensemble des systèmes, trouver de meilleurs composants et des matériaux plus légers pour diminuer le coût de transport.

« La construction des centrales elles-mêmes n'est pas évidente et nous réfléchissons à l'idée d'auto-croissance : après l'arrivée des premiers éléments par cargos spatiaux, le montage serait effectué par des petits robots alimentés par l'énergie qui serait déjà collectée. Une autre idée – à un horizon lointain – pour réduire le coût de transport consiste à imaginer une base lunaire où la matière première serait extraite et où les structures des centrales seraient fabriquées dans une usine automatisée avant d'être mises en orbite autour de la Terre, sachant qu'il est beaucoup plus simple d'échapper à l'attraction de la Lune qu'à celle de notre planète. »

Il faudra aussi convaincre les terriens que les centrales solaires orbitales ne risquent pas de les griller sur place... Les antennes réceptrices – du grillage en l'occurrence – seront situées dans les déserts, sur le sommet des forêts ou sur les océans. Non pas en raison d'un danger potentiel, mais parce qu'elles prendront beaucoup d'espace, plusieurs kilomètres carrés. Ce afin, justement, de permettre l'émission d'un large faisceau au sein duquel le flux énergétique sera dilué. « La norme que nous nous sommes fixée est de 50 watts par mètre carré au sol, sachant que la densité de puissance moyenne du Soleil est de 1 000 watts par mètre carré », explique Jean-Daniel Lan Sun Luk. Il faut aussi rappeler que, pour que l'onde interagisse avec la matière, il faut que sa longueur soit de la même taille que l'atome. Or il s'agit ici d'ondes centimétriques comparables à celles utilisées par les... téléphones portables.

Pierre Barthélémy

Des micro-ondes pour alimenter une vallée encaissée de la Réunion

LORSQU'ELLES AURONT quitté les cartons à dessin des agences spatiales pour entrer dans la réalité de demain, les centrales solaires orbitales constitueront l'ultime degré dans la maîtrise du transport d'électricité sans fil (TESF pour les initiés, ou WPT pour les Anglo-Saxons, acronyme de Wireless Power Transportation). Mais avant d'en arriver là, il faudra commencer petit, rester modeste. « En 1991, se souvient Alain Céleste, enseignant-chercheur à l'université de la Réunion, lors du congrès WPT qui s'est tenu à Paris, a été évoquée l'idée qu'il fallait gravir marche après marche l'escalier qui nous mènerait aux

centrales solaires orbitales, faire mûrir la technologie et qu'une des premières étapes devait consister à démontrer son efficacité non pas dans le spatial mais sur Terre avec des liaisons point à point » dans des sites où le transport d'électricité par fil n'existe pas et se révèle difficile.

COUPÉE DU MONDE

En raison de son relief tourmenté, la Réunion s'est rapidement révélée un terrain de jeu idéal pour la TESF. En 1994, le site de Grand-Bassin (commune du Tampon, dans le sud de l'île) a été sélectionné. Situé dans une vallée très encaissée, ce village d'une dizaine d'habitations atti-

re les touristes amateurs de grand calme et quelques gîtes s'y sont ouverts. Coupé du monde – on n'y accède que par sentier ou par hélicoptère –, Grand-Bassin n'est pas connecté au réseau électrique et n'est alimenté que par des panneaux solaires. Toutefois, en raison de la topographie, l'ensoleillement est limité et il arrive que, en raison de la faible capacité de stockage des batteries, un rationnement soit imposé.

Le projet de l'université de la Réunion consiste à brancher sur la ligne électrique la plus proche, qui s'arrête à 700 mètres au-dessus du village, plusieurs antennes émettrices de micro-ondes. Le faisceau ainsi généré serait collecté par une antenne de 35 mètres de diamètre (1 000 m² de surface) implantée à proximité de Grand-Bassin.

« Le but, précise Alain Céleste, est de fournir 10 à 12 kilowatts pour permettre notamment l'installation de congélateurs suffisamment gros dans les gîtes touristiques afin d'augmenter leur capacité d'accueil. L'objectif est aussi d'empêcher la désertification du village. »

Un prototype partiel a été réalisé et testé en laboratoire et, selon Alain Céleste, les problèmes techniques sont désormais secondaires, la technologie étant connue depuis plusieurs décennies. Trois catégories d'obstacles restent néanmoins à franchir. « Il y a tout d'abord le côté environnement car il faut proposer une solution acceptable pour installer une telle surface de récepteurs

sans dénaturer le site, ce qui irait à l'encontre du but recherché, explique le scientifique. Ensuite se pose le problème de l'allocation de fréquence » car les promoteurs de la TESF, émission d'ondes en espace libre, s'apparentent en quelque sorte à des opérateurs téléphoniques et doivent donc demander aux pouvoirs publics une bande de fréquence.

ÉDUCATION ET INFORMATION

Le troisième et dernier obstacle sera tout aussi difficile à surmonter puisqu'il s'agit de la barrière psychologique car, confirme Alain Céleste, « qui entend micro-ondes pense à un four à micro-ondes et, tout de suite, des craintes se font entendre, qui sont notamment dues à l'absence de culture scientifique. C'est pour cette raison que nous nous sommes attachés très tôt à faire de l'éducation et de l'information, avec une exposition permanente dans l'école de Grand-Bassin où se trouve aussi un cahier où les visiteurs écrivent leurs questions sur la TESF, qui me sont régulièrement transmises et auxquelles je réponds toujours. »

Le projet des universitaires réunionnais, qui a reçu le soutien de la commune du Tampon et de la région, va maintenant passer à la phase pré-industrielle et des entreprises locales ont été contactées en ce sens. Mais il faudra sans doute attendre encore entre cinq et sept ans avant que l'électricité tombe du ciel à Grand-Bassin.

P. B.

Une course au rendement pour les photopiles

PAS D'ÉLECTRICITÉ solaire sans bonnes photopiles. Et pas de bonnes photopiles sans un bon rendement entre la quantité d'énergie reçue par les panneaux de cellules solaires – environ 1 400 watts au mètre carré – et celle produite après conversion sous forme d'énergie électrique. Pionniers dans ce domaine, les fabricants de satellites de télécommunications ont eu, depuis les années 1970, à composer avec les besoins en électricité de leurs engins et les capacités modestes des photopiles. Aujourd'hui, elles sont plus efficaces, constate Jean-Pierre Catani (département d'alimentation de l'électronique de puissance, Centre national d'études spatiales de Toulouse). Les taux de conversion sont, précise-t-il, de 16 % avec le silicium, de 18 % à 19 % avec l'arséniure de gallium, de 23 % à 26 % avec des jonctions arséniure de gallium-phosphore d'indium, qui utilisent mieux le spectre solaire.

CONCENTRER LES RAYONS

Tous ces travaux font que des alimentations électriques de 15 à 20 kilowatts (kW) à bord des satellites sont aujourd'hui monnaie courante. En laboratoire, des taux de 35 % sont sur le point d'être obtenus et l'on songe à améliorer les performances de ces photopiles en concentrant les rayons du Soleil grâce à des miroirs et à des lentilles de Fresnel. L'enjeu est d'importance

car avec l'augmentation des capacités d'emport des lanceurs, les satellites ont tendance à grossir et à devenir gourmands en énergie. Tout le problème est donc de pouvoir maintenir à bord du satellite une puissance suffisante pendant sa durée de vie : de l'ordre de quinze ans. Or ces panneaux perdent chaque année 1 % de leur efficacité et 1 % en une seule journée lors d'une forte éruption solaire.

L'équilibre technique auquel il faut atteindre pour les satellites comme pour les futures centrales solaires en orbite est donc particulièrement délicat d'autant que dans cinq ans, prophétise Jean-Pierre Catani, les satellites de télécommunications auront besoin de 30 kW contre 15 à 20 aujourd'hui. Certes, il est encore possible de répondre à cette demande avec les technologies actuellement disponibles. Mais, au-delà, il faudra trouver quelque chose d'autre.

C'est la raison des efforts actuellement menés par Boeing et par Alcatel pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Dans ce domaine, le CNES devrait début 2003 apporter sa contribution en installant à bord d'un microsatellite de 120 kg, Demeter – dédié notamment à la prévision des séismes – des cellules photo-voltaïques de nouvelle génération.

J.-F. A.

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

Au premier tour, Pete Sampras a échappé de justesse à la malédiction de la terre battue

Cédric Kauffmann, un Français inconnu de 26 ans, a eu trois balles de match face à l'Américain, toujours aussi peu à l'aise à Roland-Garros, avant de céder in extremis (6-3, 4-6, 6-2, 3-6, 8-6)

LES YEUX CERNÉS, Pete Sampras tente d'abrèger les échanges. Trop fatigué pour penser, il n'écoute plus que la plainte muette de son corps. Elle lui serine que les matches en cinq sets au premier tour des Internationaux de France lui réussissent de moins en moins. Elle lui crie qu'il aura bientôt trente ans, qu'il a l'air bien gauche sur cette surface poisseuse, que son boulet de canon de service y redevient presque ordinaire, que l'an passé, déjà, il s'était incliné d'entrée après un match-marathon en cinq manches contre l'Australien Mark Philippoussis.

Mardi 29 mai, l'Américain s'est laissé entraîner dans ces longs échanges qu'il n'a jamais affectionnés. Du coup, le voilà mené cinq jeux à trois dans la cinquième et dernière manche. Hagaré, l'ex-numéro un mondial, tente des acs improbables, des points gagnants insensés, guette une opportunité de prendre le filet d'assaut.

En face, la casquette trempée de sueur, le Français Cédric Kauffmann, un inconnu de vingt-six ans, n° 250 mondial et issu des qualifications, se défend comme un beau

diable depuis près de trois heures. Son gabarit et sa combativité rappellent Jim Courier. Les tribunes lui trouvent aussi de faux airs de Boris Becker, avec sa barbe blonde et sa peau qui fait mauvais ménage avec le soleil.

« UN PETIT LAPIN »

Mais, à cet instant, les ressemblances avec ses anciens rivaux échappent totalement à Pete Sampras. Ce dernier ne distingue de l'autre côté du filet qu'un « petit lapin infatigable sur toutes ses balles ». « A un moment, je crois que j'aurais même préféré vraiment jouer contre Boris sur terre battue aujourd'hui », plaisanterait l'Américain, encore sonné par les assauts de Cédric Kauffmann, après coup.

Pete Sampras remonte à 5-4. Cédric Kauffmann s'approprie à servir pour le match. Un coup droit trop long de l'Américain lui offre une troisième chance de conclure. Mais le n° 5 mondial réplique par une volée de coups droits amortie, et le Français tente un lob malencontreux. Il a raté le coche, mais résiste encore, obligeant son adversaire à frapper ses balles à haut rebond au-dessus du niveau d'une épaule qu'on devine en capilotade. Avant de s'incliner huit jeux à six à la troisième balle de match en faveur de l'Américain (6-3, 4-6, 6-2,

3-6, 8-6). Sans regret. « J'ai tout donné du premier au dernier point, explique le Français. Je n'ai pas perdu ce match, Pete l'a gagné. Aux Etats-Unis, j'ai appris à penser positif. » Si positif qu'il avoue tout de même avoir songé prématurément à sa possible victoire. « A 5-4 et 40-30, je me suis dit qu'il allait peut-être rater, et je me suis demandé si je devais tomber à genoux ou lever les bras. »

Pete Sampras, lui, n'a brandi le poing qu'à la fin. Il a aussi poussé un soupir de soulagement presque audible malgré le brouhaha. Après sa défaite en huitième de finale de l'Open d'Australie en janvier et ses apparitions fugaces sur terre battue ce mois-ci (deux matches gagnés pour trois perdus), une défaite au premier tour à Roland-Garros l'aurait sans doute poussé vers une retraite sportive à laquelle il semble plus ou moins consciemment aspirer depuis son mariage, en septembre.

« QUESTION DE FIERTÉ »

Il jure pourtant qu'il n'a jamais été tenté de laisser filer ce match. « C'était une question de fierté, dit-il. J'ai gagné beaucoup de matches importants ou très serrés. J'ai tenu bon quand il fallait, je m'en suis sorti. Ce titre est celui qui m'a toujours posé le plus de problème [il a

gagné tous les autres tournois du Grand Chelem et possède le record de victoires avec treize titres] et, tant que je serai dans le tournoi, je resterai dangereux. »

Son expérience l'a certainement sauvé, mardi, mais la surface ocre constitue toujours un mystère insondable pour l'Américain. Et ce d'autant plus lorsque ses matches sont programmés sur ce maudit court Suzanne-Lenglen, avec sa cohorte de mauvais souvenirs, et lorsqu'on ignore tout de son adversaire. Les tuyaux sur les habitués des tournois de division inférieure sont plutôt rares dans les coulisses d'un tournoi du Grand Chelem. Cédric Kauffmann, lui, connaissait par cœur le répertoire de l'Américain « à force de le voir à la télé ».

Signe que l'Américain a peut-être fait son temps, le Français considère Pete Sampras comme « le plus grand joueur du siècle dernier, avec Agassi ». Et s'il osait, il encouragerait son vainqueur à jouer son jeu naturel pour conquérir au filet cette couronne parisienne qui se refuse à lui. « C'est là qu'il m'a le plus gêné », affirme Cédric Kauffmann. Pas lorsqu'il se tenait au fond du court. »

Patricia Jolly

www.lemonde.fr/rolandgarros2001



La belle santé de Jennifer Capriati

Jennifer Capriati, après une période noire qui avait paru menacer sa carrière, est revenue au plus haut niveau du tennis féminin. A 25 ans, elle s'est imposée, en janvier, aux Internationaux d'Australie et les éliminations prématurées de Venus Williams et Amélie Mauresmo font d'elle une des grandes favorites du tournoi de Roland-Garros, avec Martina Hingis. Mardi 29 mai, elle a su faire preuve d'autorité, en utilisant une puissance de feu impressionnante, et de la patience nécessaire pour venir à bout du joli talent de la Française Emilie Loit (6-2, 7-5).

LES RÉSULTATS

Simple messieurs (1^{er} tour)

● Premier quart du tableau
O. Roccus (Bel) b. M. Rosset (Sui) 6-2, 6-2, 6-3, 6-4.
● Troisième quart du tableau
P. Sampras (Usa, n°5) b. C. Kauffmann (Fra) 6-3, 4-6, 6-2, 3-6, 8-6;
G. Blanco (Esp) b. R. Schuettler (All) 1-6, 7-6 (7/1), 6-4, 7-6 (10/8);
S. Grosjean (Fra, n°10) b. M. Tabara (Tch) 6-3, 6-3, 6-3, 7-6 (7/3);
T. Haas (All) b. J. Gormard (Fra) 6-0, 6-1, 6-1;
A. Stolarov (Rus) b. M. Damm (Tch) 3-6, 6-3, 6-3, 6-4;
A. Montañes (Esp) b. C. Woodruff (Usa) 6-1, 6-4, 6-4;
J. Boutter (Fra) b. A. Costa (Esp) 6-2, 5-7, 6-7 (5/7), 6-4, 7-5;
A. Agassi (Usa, n°3) b. T. Johansson (Sue) 6-2, 6-3, 7-6 (7/5);
F. Sanguinetti (Arg, n°16) b. J. Siemerink (Pbs) 6-4, 6-2, 6-1;
N. Lapentti (Arg) b. S. Dosedel (Tch) 7-6 (7/3), 6-1, 6-1;
L. Burgsmüller (All) b. D. Prinosi (All) 5-7, 6-2, 6-4, 7-5;
Y. El Ayroui (Mar) b. A. Medvedev (Ukr) 6-7 (4/7), 6-0, 6-2, 6-7 (4/7), 6-3;
J.-F. Andersen (Nor) b. N. Thomann (Fra) 7-6 (8/6), 0-6, 6-7 (5/7), 6-2, 6-4;
F. Meligari (Bre) b. M. Kratochvíl (Sui) 6-1, 3-3, ab.;

A. Vinciguerra (Sue) b. J. A. Marin (Cro) 3-6, 7-5, 6-1, 2-6, 6-3;
A. Dupuis (Fra) b. N. Escudé (Fra) 2-6, 6-0, 6-3, 7-6 (7/2).

Quatrième quart du tableau

W. Arthurs (Aus) b. P. Rafter (Aus, n°8) 4-6, 2-6, 6-3, 7-6 (7/5), 6-1;
M. Rios (Chi) b. W. Ferreira (Als) 3-6, 6-4, 3-6, 6-4, 6-1;
S. Sargsian (Arm) b. C. Ruud (Nor) 6-1, 3-1, ab. ;
C. Moyá (Esp) b. F. Lopez (Esp) 6-1, 6-4, 6-0; R. Federer (Sui) b. S. Galvani (Ita) 6-3, 6-3, 6-3; D. Sanchez (Esp) b. M. Norman (Sue, n°9) 4-6, 4-6, 7-6 (7/4), 6-1, 6-2;
A. Corretja (Esp, n°13) b. M. Zabeala (Arg.) 2-6, 7-6 (7/3), 6-3, 4-6, 6-1;
J. Krijschield (All) b. F. Vicente (Esp) 6-4, 6-2, 4-6, 2-6, 6-2;
H. Arzi (Mar) b. D. Elsner (All) 6-4, 6-4, 2-6, 6-1; M. Larsson (Sue) b. M. Mirny (Blr) 6-4, 6-2, 5-7, 7-6 (7/3);
G. Rusedski (Gbr) b. A. Portas (Esp) 6-4, 7-5, 6-1;
A. Calatrava (Esp) b. F. Clavel (Esp) 4-6, 7-5, 6-0, 6-3;
F. Santoro (Fra) b. M.-K. Göllner (All) 6-3, 6-4, 7-6 (7/5);
J. Balcells (Esp) b. N. Kiefer (All) 6-2, 1-6, 4-6, 6-3, 8-6; N. Pietrangeli (Fra) b. G. Pozzi (Ita) 6-3, 6-3, 7-5; M. Safin (Rus, n°2) b. M. Hipfl (Aut) 6-3, 6-3, 6-3, 6-7 (6/8), 6-1.

Deuxième quart du tableau

J. Capriati (Usa, n°4) b. E. Loit (6-2, 7-5);
Z. Gubacsí (Hon) b. T. Tanasugarn (Tha) 4-6, 7-5, 7-5; T. Garbin (Ita) b. C. Martínez Granados (Esp) 6-3, 6-1; M. Tu (Usa) b. A. Fusai (Fra) 6-3, 6-3;
A. Sanchez (Esp, n°11) b. G. Arn (All) 4-6, 6-2, 6-1; B. Rittner (All) b. M. Matevzic (Slo) 6-2, 6-2;
M. Lucic (Cro) b. M. Weingartner (All) 3-6, 6-1, 6-1; M. Serna (Esp) b. I. Tulyaganova (Ouz) 6-3, 7-5; M. Shaughnessy (Usa, n°16) b. T. Piskri (Slo) 6-3, 6-1;
A. Frazier (Usa) b. A. Serra-Zanetti (Ita) 6-2, 6-0; L. Andreotti (Fra) b. M. Vento (Ven) 7-5, 6-0;
E. Bes (Esp) b. P. Nola (Nzl) 6-1, 6-4;
N. Petrova (Rus) b. K. Habsudova (Svq) 6-3, 7-5; K. Srebotnik (Slo) b. G. Casoni (Ita) 7-6 (7/2), 6-3; J. Husarova (Svq) b. L. Cervanova (Svq) 6-2, 6-4; S. Williams (Usa, n°6) b. S. Pitkowski (Fra) 6-2, 6-7 (4/7), 6-1.

Deuxième quart du tableau

C. Martínez (Esp, n°8) b. A.-G. Sidot (Fra) 6-1, 6-1.
● Premier quart du tableau
M. Hingis (Sui, n°1) b. G. Leon Garcia (Esp) 6-1, 6-0; R. Mc Quillan (Aus) b. W. Prakusya (Ita) 3-6, 6-1, 6-1; C. Black (Zim) b. K. Boogert (Pbs) 6-2, 6-0;
E. Bovina (Rus) b. J. Nejedly (Can) 6-0, 6-4;
P. Schnyder (Sui) b. A. Bradschaw (Usa) 6-0, 6-3; M. Sucha (Svq) b. A. Myskina (Rus) 6-2, 6-4;
S. Testud (Fra, n°17) b. D. Buth (Usa) 6-1, 6-1; A. Montolio (Esp) b. S. Cacic (Usa) 6-1, 6-0;
T. Poutchek (Bul) b. E. Dominikovic (Aus) 1-6, 6-2, 6-3;
V. Ruano Pascual (Esp) b. J. Hopkins (Usa) 6-1, 6-1; F. Schiavone (Ita) b. M. Vavrinec (Sui) 6-1, 7-5;
D. Hantuchova (Svq) b. A. Stevenson (Usa) 6-3, 6-3; J. Craybas (Usa) b. S. Kleinova (Tch) 4-6, 6-1, 7-5; A. Coetzler (Als, n°10) b. Lamade (All) 6-4, 6-2;
C. Castano (Col) b. M. Bartoli (Fra) 6-4, 6-3;

ARTS ET VIE
pour voyager
sur les routes du savoir
et des réalités
du monde

Forum
croisière
du millénaire

- VIA ÉPHÈSE, PALMYRE...
- TOUTES EXCURSIONS À TERRE INCLUSES.
- AVEC ÉLITE DE CONFÉRENCIERS.

DEMANDE DE BROCHURES:
PAR INTERNET:
www.artsvie.asso.fr
PAR SERVEUR VOCAL:
01 40 43 20 27

ASSOCIATION CULTURELLE DE VOYAGES ET DE LOISIRS
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DU TOURISME N° AG 075950028

« Les gens vont m'oublier. Moi, je n'oublierai pas »

QUAND ON LUI DIT qu'il ressemble à Boris Becker, Cédric Kauffmann répond dans un sourire tranquille qu'il pense être « un peu plus petit » que l'Allemand. Le Français, qui venait d'être sorti par l'Américain Pete Sampras au premier tour de Roland-Garros après un match d'une grande intensité, semblait ne pas avoir été affecté moralement par cette défaite : « Je ne pense pas avoir de regrets. J'ai joué à 100 %. »

La force de Cédric Kauffmann est là, dans ce mélange de sérénité et de détermination qui est, dit-on, la marque de l'usine à champions Bolletieri, en Floride, qu'il est allé rejoindre pour quatre années à l'âge de quatorze ans. Jusqu'alors, sa passion du sport se partageait entre le football et le tennis, et c'est ce dernier qui l'a emporté. Là-bas, « j'ai appris à penser positif, à me battre aussi, assure-t-il. Avec Nick Bolletieri, on se bat, on se bat... »

A vingt-six ans, Cédric Kauffmann, issu des qualifications, faisait, mardi 29 mai, ses premiers pas à Roland-Garros. Il n'avait jusqu'à présent joué que deux matches du circuit professionnel dans sa carrière. Qualifié à Newport, en 1999, il avait chuté au premier tour face à Way-

ne Arthurs. L'année suivante, à l'US Open, jusqu'alors sa seule apparition dans un tournoi du Grand Chelem, il était éliminé, également au premier tour, par son compatriote Arnaud Di Pasquale.

Bien que résidant aujourd'hui à Cincinnati (Ohio), Cédric Kauffmann a conservé des liens étroits avec le club de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), pour lequel il a participé, deux jours avant son match contre Pete Sampras, à une rencontre des Interclubs, compétition nationale par équipes, disputée sur surface rapide. « Je pense que cela m'a aidé, dit-il. J'avais gagné mon match de qualification et j'avais besoin de décompresser un peu, de passer du temps avec mes copains et d'oublier Roland-Garros pendant une journée. »

« JE N'AI PLUS AUCUNE PRESSION »

Les tensions semblent ne pas avoir de prise sur ce joueur, dont la forte capacité de concentration a été d'un grand secours face à Pete Sampras. « Pendant l'échauffement, j'étais plus nerveux, mais dès que le premier service est parti, j'étais dans le match. Je n'avais rien à perdre. Sampras est quatrième ou cinquième joueur mondial,

moi, je suis deux cent cinquantième. J'ai perdu ce match, les gens vont m'oublier. Moi, je ne l'oublierai pas. »

Les choix sportifs de Cédric Kauffmann ne sont pas dénués de pragmatisme. Le Français ne voulait pas plonger dans le tennis sans avoir au préalable ménagé ses arrières. Ce qu'il a fait en sortant diplômé en finances de l'université du Kentucky. « J'avais quelques copains qui étaient partis sur le circuit pendant deux ou trois ans et qui n'étaient pas arrivés à percer. Après, ça devient difficile de retourner à l'école. Avec mon diplôme, je n'ai plus aucune pression. Je peux m'arrêter quand je veux, j'ai un travail. Je ne subis pas de pression financière. » Pour Cédric Kauffmann, à l'évidence, il y aura donc une vie après le tennis.

Jean-Jacques Larrochelle

■ Le Suédois Magnus Norman, finaliste des Internationaux de France en 2000 et tête de série n° 9 cette année, a été battu mardi 29 mai au premier tour par l'Espagnol David Sanchez, 114^e joueur mondial ((4-6, 4-6, 7-6 (7-4), 6-1, 6-2).

DÉPÊCHES

■ FOOTBALL : la commission d'appel et de l'éthique (CAE) de la Ligue nationale de football a décidé, mardi 29 mai, de donner match gagné à Strasbourg contre le FC Metz, dans le cadre de l'affaire des faux passeports. Après cette décision, Strasbourg conserve la dernière place du championnat de France de division 1, avec 32 points, tandis que Metz rétrograde de la 12^e à la 14^e place avec 40 points. La CAE, statuant sur l'appel du RC Strasbourg contre le FC Metz à propos de la qualification de Faryd Mondragon, le gardien colombien de Metz, convaincu d'avoir bénéficié d'un faux passeport grec, a estimé que celui-ci n'aurait pas dû être aligné lors du match de la 22^e journée rejoué à huis clos à Strasbourg le 11 avril (1-0 pour Metz).

■ Le Tchèque Ivan Hasek succède à Yvon Pouliquen au poste d'entraîneur du Racing Club de Strasbourg, qui évoluera la saison prochaine en D2. Le contrat a été signé mardi 29 mai, à Paris.

■ CYCLISME : l'Italien Denis Zanette (Liquigas) a emporté, mardi 29 mai, la 10^e étape du Tour d'Italie disputée entre Jesolo et Ljubljana (Slovénie). Dario Frigo (Fassa Bortolo) garde le maillot rose de leader.

SÉJOURS CUBA,
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE,
GUADELOUPE, SÉNÉGAL

à partir de
4290 F*

ANYWAY.com

Comparez. Voyagez.

0 825 008 008

(0,99 F TTC/min)

*Hors taxes aéroport. Vol AR + une semaine en Hôtel Club. Départs du 01.06.01 au 30.06.01. Offres soumises aux disponibilités des compagnies aériennes et des prestataires. Pour la validité, nous consulter. Catid. S.A. RCS Paris 8391482452. Lic 075950011.

Hammamet 1820F^{TTC*}

Vol + 7 nuits à l'hôtel Sun Holiday Beach 2* + demi-pension.
Départs les 14/06 et 21/06.

Agadir 3180F^{TTC*}

Vol + 7 nuits à l'hôtel Marhaba 3*+ demi-pension.
Départs les 16/06 et 23/06.

Egypte 3720F^{TTC*}

Vol + 7 nuits de croisière en bateau 4* + pension complète.
Départs les 16/06 et 23/06.

degriftour.com

En partenariat avec lastminute.com

www.degriftour.com - 3615 DT**

08 36 68 28 27

(221 F TTC/mn)

Lic.095960001* Prix par personne (base chambre double), au départ de Paris. Differs selon disponibilité. **de 0,99 à 2,21F/mn

Les raisins de l'Histoire

SAINT-ÉMILION

de notre envoyée spéciale

La nuit est tombée, Saint-Emilion dort. Il n'y a plus le moindre bruit sur les pavés de la vieille cité girondine. Pas un écho, pas un rire, pas un murmure amoureux, comme on pourrait s'y attendre dans ce décor qui semble planté pour un film de cape et d'épée. Un décor XVIII^e, dont les façades de pierre aux innombrables ouvertures m'astu-vu, signe ostentatoire de l'époque, s'entremêlent aux vestiges du Moyen Age. Seuls les feux des projecteurs veillent la colline illuminée dans les vignes.

Cette pierre dorée, qui contribua à bâtir la moitié de Bordeaux et son Grand Théâtre signé Victor Louis, provient de ses entrailles. Elle a été extraite bloc après bloc, créant un labyrinthe d'une centaine de kilomètres de galeries rayonnant jusque sous les vignobles et utilisées comme chais à barriques pour le précieux liquide. Une vie souterraine inaugurée au VIII^e siècle, dit la légende, par Emilian, ermite né à Vannes, Morbihan, l'un des premiers druides christianisés, devenu bénédictin, et qui trouva refuge dans une grotte dérobée sous l'actuelle place du marché, au fond de laquelle sourd

Avec ses huit villages et ses 5 400 hectares de vignes, l'appellation saint-émilion, classée Patrimoine mondial, témoigne sur son terroir d'une activité vieille de deux mille ans

une eau magnétique réputée. Au Moyen Age, Saint-Emilion devient un haut lieu de pèlerinage. Les frères de l'ermite disparu ont, comme lui, une sépulture dans le rocher.

De ces catacombes irradiée une force inouïe qui nourrit le caractère déterminé et l'amour du bel ouvrage des enfants du pays. La colline se transforme, selon l'expression de François Querre, en « maison de l'esprit ». Joutant le couloir funéraire, la coupole de la Résurrection s'ouvre au ciel comme une cheminée d'ascension céleste. Cette « rotonde, inspirée de la chapelle du Saint-Sépulcre », raconte ce fils de viticulteur,

anthropologue érudit, « aurait été exécutée par un maître tailleur de retour de Jérusalem ». Elle précède la colossale église monolithe (11 mètres de haut, 38 mètres de long), taillée d'un seul jet dans la falaise, et dont « les bas-reliefs, datant du XII^e siècle, mettent en scène la quête du Graal, les signes zodiacaux des Templiers ainsi que le plan de la cité par rapport aux cinq constellations ».

Hormis ce monde souterrain, il reste peu de choses de ce premier âge mystique. Les maisons bourgeoises du XVIII^e ont tout recouvert. Plaquées contre les remparts, elles s'appuient à la « grande muraille », comme on appelle ici les ruines des Jacobins, contournent l'imposant couvent des bénédictins, sécularisé au XIV^e siècle par Clément V. Elles s'étagent en gradins autour de la commanderie des Templiers, du donjon, et verrouillent le monastère des dominicains, le modeste cloître des franciscains et la chapelle de la Trinité, aussi harmonieuse que la nef enterée est impressionnante.

Depuis la terrasse suspendue qui jouxte le clocher, le panorama englobe la mieux préservée des cités viticoles du Bordelais. Le clocher de l'église monolithe, seul élément émergeant à l'air libre, est ancré sur le roc tel un phare de grand large, pour être vu, dans la houle des vignes, à des kilomètres à la ronde. Il sonne l'heure du vigneron, comme autrefois il guidait le pèlerin. A ses pieds, les toits de tuiles rondes composent une mosaïque si bien ajustée qu'il est difficile de repérer les venelles cloutées et très pentues, ces tertres ou escalettes, permettant de passer de la ville basse aux quartiers hauts, autrefois réservés au chapitre.

Cette mosaïque semble calquée sur le parcellaire du vignoble. Les propriétés, familiales pour la plupart, ont une surface moyenne inférieure à huit hectares. A l'inverse du Médoc, où il n'est pas rare que les domaines, souvent rachetés par des groupes financiers, dépassent les cent hectares. Cette spécificité de l'appellation saint-émilion, cette continuité de l'histoire inscrite dans ses pierres et dans sa géographie viticole lui valent de témoigner au titre de « paysage culturel » devant l'humanité. L'Unesco a sacré « Patrimoine mondial » les 5 400 hectares de vignes et les huit villages de l'appellation.

« TROIS TYPES DE SOL »

A arpenter ce terroir en compagnie de Jean-Pierre Xiradakis, le patron du bistrot La Tupina, à Bordeaux, infatigable marcheur et coauteur des *Grands Vignobles pas à pas*, on se régale, comme en Toscane, de la diversité des points de vue. Les collines et vallons ponctués de bosquets de chênes verts, de chapelles romanes, de calvaires, de chartreuses et maisons de maîtres (les « châteaux » de Saint-Emilion), portent le sceau des grands défis. Les mini-vignobles sont minutieusement entretenus « comme on le fait d'un potager », avoue Christine Valette, à Troplong-Monod, qui se dit indispensable à sa propriété au point de ne « pas s'en absenter plus de dix jours ». Alignés sur le plateau, dissimulés derrière de hauts murs de pierres sèches, les pieds de vignes, les plus nouveaux, les plus anciens, les plus réputés, comme ceux d'Ausone plantés en 1906 (du nom du poète latin qui aurait vécu au IV^e siècle dans la villa aux mosaïques toute proche), évoquent une géométrie à la Escher

« Le parcellaire actuel a une identi-



PHOTOGRAPHIES R. ESCHER



Les espoirs du label Unesco

La juridiction de Saint-Emilion, dont les limites territoriales ont été officialisées en 1298, figure au patrimoine de l'Unesco, parmi 690 sites, aux côtés des Pyramides et de Borobudur. La difficulté reste d'appréhender un espace agricole dans ses mutations. « Que dire de la disparition des haies, des masses boisées, de la modification des parcelles dans le rachat des châteaux ? s'interroge Jean-Michel Perignon, architecte et urbaniste des Bâtiments de France. Jusqu'où peut-on tolérer d'aller pour que ce terroir soit toujours identifié comme paysage viticole de Saint-Emilion ? » Les grosses fortunes débarquent : Bernard Arnault et Albert Frère s'emparent, en 1998, de Cheval Blanc, pour 860 millions de francs. Chanel, qui possède Canon, vient d'acquérir Curé Bon pour Penglouer. Clos Fourtet est tout juste vendu, 280 millions de francs, à Philippe Cuvelier des papeteries Guilbert. Léo Malet de Roquefort, de La Gaffelière, domaine vieux de près de quatre siècles, s'inquiète pour sa succession : « L'hectare vaut 10, 15, 20 millions de francs », dit-il. Saint-Emilion tend à se vider pour devenir ville-musée livrée aux marchands du temple. Il y a des urgences, comme celle de classer les grottes de Ferrand, site unique, menacées d'écroulement. La question est d'actualité pour le Colloque international réuni du 30 mai au 1^{er} juin 2001 sur le thème « Patrimoine et paysages ».

Hubert de Bouard, d'Angelus (premier grand cru classé B), représentant la tradition familiale, Jean-Luc Thunevin, de Valandraud, un outsider arrivé en 1984, né en Afrique du Nord, qui a défrayé la chronique avec ses vins « de garage » (d'une micro-cuvée) vendus 5 000 F chez Christie's et Corinne Guizet, une publiciste parisienne, qui a repris les rênes du domaine familial de feu son mari, affichent un sourire épanoui. Péby-Faugères et Angelus sont sacrés « Legends of the future » par Parker, aux côtés d'Ausone et autres Saint-Emilion se partageant l'« Eldorado 2000 » avec les « grands » du Médoc. Valandraud ferraille avec le mythique Pétrus dans les « Great Wines ».

Saint-Emilion a fait sa révolution : « 1980 correspond à l'apparition d'une nouvelle génération de viticulteurs, plus au fait des progrès techniques », affirme Hubert de Bouard, le président du syndicat viticole. « Depuis 1990, il y a une prise de conscience d'un impératif

très forte avec l'ancien système de polyculture en vigueur jusqu'au milieu du XIX^e siècle », remarque Serge Briffaud. « Les viticulteurs continuent à avoir du terrain sur les trois types de sol, sur le plateau calcaire, le coteau et la vallée alluviale de la Dordogne, ce qui caractérise la grande variété du produit », précise le directeur du Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage (Cepage). C'est l'expression de cette société viticole éclatée (832 propriétés), très solidaire, regroupée en syndicat depuis 1884, que reflète cette notion de « paysage culturel » retenue par l'Unesco.

Les cérémonies de la Jurade, ce 16 juin, fêteront un millésime 2000 prometteur. Au château Faugères, l'heure est déjà aux réjouissances. Chandeliers et argenterie à la table de Corinne Guizet, autour de laquelle, fébriles comme des étudiants à l'heure des résultats, les vignerons commentent les notes tout juste attribuées par le redouté critique américain Robert M. Parker.

Le clocher de Saint-Emilion et les plus anciennes vignes qui courent jusqu'aux remparts (à gauche) Plongée sur les toits de Saint-Emilion et les maisons en gradins, avec, au premier plan, la petite chapelle de la Trinité, dont les fresques viennent d'être restaurées (en haut). À flanc de coteau, taillée par la main de l'homme dans le rocher ocre, la grotte de Ferrand et son labyrinthe, mystérieux lieu de réunion et de méditation, déploie ses ouvertures symboliques face à l'ouest, sur une centaine de mètres (ci-dessus). Bistrot et bar à vins, L'Envers du décor, situé à deux pas du clocher de Saint-Emilion, est le QG des viticulteurs, qui s'y retrouvent à midi (à droite).



Des vues superbes de votre chambre d'hôtel.

La Compagnie Aérienne Internationale Irlandaise www.aerlingus.com 01 55 38 38 42

Dublin €123 a/r (806-83F)* Aer Lingus



Carnet de Route

■ **ACCÈS.** TGV jusqu'à Libourne (3 heures de Paris), à 8 km de Saint-Emilion. Sur place, on circule en voiture, ou mieux à pied (100 km de chemins de randonnée devraient être balisés pour l'été), ou à vélo par les routes et sentiers reliant les huit villages de la juridiction.

■ **ÉTAPES.** Chambres d'hôtes confortables au cœur de la vieille cité : dans une bâtisse XVIII^e, chez M^{me} Musset (tél. : 05-57-24-70-12), chez M. Puzas (tél. : 06-80-05-83-46) ; dans les vignes : au château Franc-Mayne (tél. : 05-57-24-62-61) ou au château Millaud-Montlabert (tél. : 05-57-24-71-85). Luxe 4 étoiles à l'Hostellerie Plaisance, juste rénovée (tendance tape-à-l'œil), qui domine toute la ville (tél. : 05-57-55-07-55). Avec jardin et piscine : Le Logis des Remparts, 3 étoiles (tél. : 05-57-24-70-43).

■ **TABLES.** L'Envers du décor, le QG des viticulteurs, sympathique bistrot à vins de François des Ligneris, cuisine goûteuse, à deux pas du clocher (tél. : 05-57-74-48-31). Le Logis de la Cadène, jolie terrasse dans une venelle pentue (tél. : 05-57-24-71-40). Le Clos du Roy, nouvelle cuisine inventive (tél. : 05-57-74-41-55). François Goulée, tradition gourmande (tél. : 05-57-24-70-49).

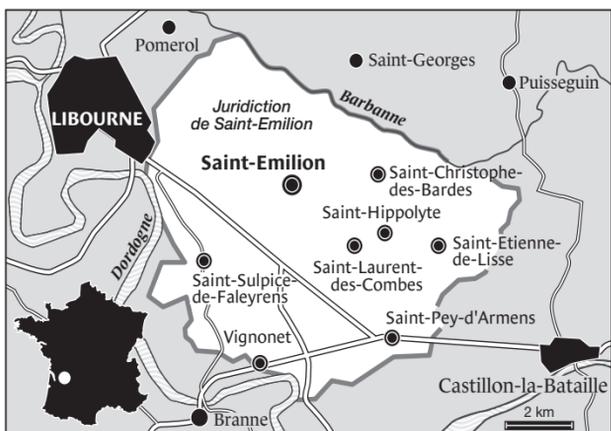
■ **AGENDA.** A l'initiative de l'association Les Grandes heures de Saint-Emilion, de François et Almuth Querre, musique et vins dans les châteaux, un beau programme de concerts nocturnes (jusqu'à la fin décembre) et une exposition (en juillet) des calligraphies de Ghani Alani, de l'école de Bagdad au couvent des dominicains (concert-dégustation : 150 F, 22 €, tél. : 05-57-55-28-28).

■ **BONNES ADRESSES.** La Maison du vin, à côté de la collégiale, ouverte au grand public et aux professionnels, vend 250 crus (même tarif qu'à la propriété) et anime une école du vin (initiation à la dégustation, chaque jour à 11 heures, de la mi-juillet à septembre, et stages). Macarons de M^{me} Blanchet, à côté de la poste. Les

plus beaux chais se visitent sur rendez-vous aux châteaux : Laroque, Soutard (pour leur architecture) ou Canon, Clos Fourtet, Belair, Beau-Séjour Bécot (pour leurs caves souterraines) et Carteau Côtes Daugay, Haut-Segottes, La Grâce Dieu-Les Menuts, Pipeau, notamment, pour les ventes de vin, le plus souvent impossibles dans les châteaux les plus cotés. Le *Guide des vins de Saint-Emilion* répertorie, carte à l'appui, tous les châteaux, avec informations sur les visites de chais, les dégustations et les ventes (gratuit sur demande au 05-57-55-50-52).

■ **LECTURES.** *Saint-Emilion, miroir du vin*, texte de François Querre, photos de Jacques de Givry (Georges Naef) : toute l'histoire des « châteaux de l'âme » chers à l'auteur, fort bien illustrée. *Les Grands Vignobles pas à pas, Bordelais rive droite*, de Jean-Pierre Xiradakis et Alain Aviotte (Rando Editions) : balades à pied d'une journée, par les plus beaux points de vue, avec étapes dans des châteaux triés sur le volet. *Le Tour du vignoble bordelais en 6 jours*, de Jean-Pierre Xiradakis (dans les Maisons de la presse, à Bordeaux) : six itinéraires à parcourir en voiture, par l'un des meilleurs connaisseurs de ces terroirs.

■ **INFORMATIONS.** L'office du tourisme, très actif, organise toutes sortes de visites guidées : toute l'année, chaque trois quarts d'heure, la découverte des souterrains, de l'église monolithique, des catacombes, de la grotte où vécut Emilian et de la chapelle de la Trinité. De la mi-juin à la mi-septembre, chaque mercredi, une visite nocturne complète de la ville est prévue à 22 heures ; et chaque après-midi, la découverte d'une propriété viticole différente. Possibilité de programme individuel personnalisé. En sus, mise à jour quotidienne des disponibilités dans les hôtels et chambres d'hôtes, location de vélos, vente de billets pour accéder au sommet du clocher et voir l'étonnant Musée de la poterie. Guide pratique 2001 gratuit et documentation à la vente (tél. : 05-57-55-28-28, également sur Internet : st-emilion.tourisme@wanadoo.com).



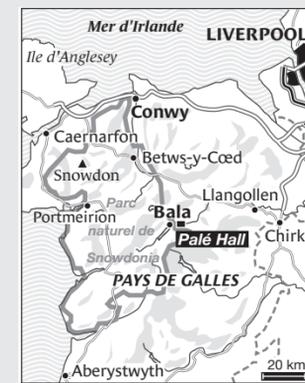
qualitatif qui partirait du fruit ». Retour aux sources. Pour François des Ligneris, l'antimondain, qui singe le phénomène Parker, préfère le cheval au tracteur, respecte les insectes, parle des odeurs de glycine et du rossignol qui chante : « Un bon vin est celui qui témoigne d'un lieu, qui raconte une histoire du ciel et de la terre. On est dépositaire de cette ren-

contre et on rend compte de cette histoire dans la bouteille », confie l'héritier des deux siècles de Château Soutard, grand cru classé. Et « l'enfant rebelle » y tient : « La tradition n'est pas le retour à un passé désuet mais la permanence des origines dans la durée ». Une conviction d'actualité.

Florence Evin

Week-end « fantômes » au Pays de Galles

Un claquement sec et orageux refroidit brusquement l'atmosphère du salon très cosy de Palé Hall, un manoir fort apprécié, dit-on, par la reine Victoria, qui y séjourna en 1889. Les livres reliés se blottissent dans la bibliothèque en bois chaud tandis que fauteuils et sofas s'enfoncent discrètement dans la douceur du tapis persan. Dans un silence glacial, le gong sourd de la pendule victorienne sonne onze heures et demie du soir. Deuxième claquement, plus fort encore. Les tableaux des ancêtres de Henry Robertson (un gentleman écossais qui occupa les lieux jusqu'à sa mort, en 1888) s'agitent dangereusement. Minuit rôde. Les serveurs perdent un court instant leur flegme légendaire : les verres de whisky tremblent sur les plateaux en argent. On ne plaisante pas avec les fantômes dans cette région où, dans un décor de lacs et de montagnes brumeuses, sont nées ces légendes arthuriennes nourries de l'irréductible identité celtique galloise transmise, depuis la nuit des temps, par les druides et autres conteurs qui peuplent toujours cette cousine de la Bretagne.



Œuvre de Mr Samuel Pountney Smith of Shrewsbury à qui le propriétaire avait donné « carte blanche », Palé Hall est situé à Bala, au nord-ouest du pays de Galles, dans la chaîne préservée des Cambrians, au cœur du parc naturel de Snowdonia. Un cadre qui, par ses couleurs, rappelle le Connemara irlandais et, par ses châteaux médiévaux, l'Écosse. A 4 kilomètres, le lac de Bala est le royaume du gwiniad, une sorte de saumon qui donne bien du fil à retordre aux amateurs qui rêvent devant les trophées exposés chez les marchands de lignes et de moulinets du coin. Des trophées au nom savant et, bien entendu, capturés dans les eaux très froides du lac. Le Snowdonia est également réputé pour ses millions de moutons – trois par habitant ! – broutant avec minutie de vertes prairies clôturées par des murs de lause et des barrières en bois blanches. Du bow-window du salon de Palé, le spectacle fait penser à un immense tapis de billard parsemé de boules blanches et griffé de routes sinueuses.

L'orage redouble et la lumière s'éteint. Pour un peu, on se prendrait pour Tintin dans *Les Sept Boules de cristal*. Un éclair aveuglant éblouit les convives. La plaisanterie a assez duré et les serveurs tirent prestement les rideaux tandis que la pluie fait des claquettes sur les feuilles du jardin à l'anglaise. Etait-ce le fantôme de la princesse Nerys ou bien celui du prince Iwan qui, tous deux, hantent les abysses du lac ? Une énigme qui, ce soir, ne sera pas résolue. Une de plus dans cette région qui, il est vrai, n'est pas à une légende près.

L'orage redouble et la lumière s'éteint. Pour un peu, on se prendrait pour Tintin dans *Les Sept Boules de cristal*. Un éclair aveuglant éblouit les convives. La plaisanterie a assez duré et les serveurs tirent prestement les rideaux tandis que la pluie fait des claquettes sur les feuilles du jardin à l'anglaise. Etait-ce le fantôme de la princesse Nerys ou bien celui du prince Iwan qui, tous deux, hantent les abysses du lac ? Une énigme qui, ce soir, ne sera pas résolue. Une de plus dans cette région qui, il est vrai, n'est pas à une légende près.

de notre envoyé spécial Jean-Luc Delblat

★ Juin et septembre sont les meilleurs mois pour visiter la région. Maison de la Grande-Bretagne (tél. : 01-44-51-56-20) et www.visita-wales.com.

Vols British Airways pour Manchester (tél. : 0825-825-400) à partir de 1 500 F A/R (229 €). Forfaits « courts séjours » (3 nuits en hôtels « 4 étoiles », avion et voiture) à partir de 5 000 F (762 €). Renseignements au 01-40-07-11-45. Palé Hall, Llandderfel, Bala (tél. : 00-44-1678-530-285, www.palehall.co.uk). Nuit avec breakfast à partir de 95 £ pour 2 personnes. The Groes Inn (tél. : 00-44-1492-650-545), à Conwy, un vénérable pub à l'ambiance très locale. Compter 150 F (23 €) pour un repas.

A voir, dans la région : Portmeirion, le village très kitsch où fut tourné « Le Prisonnier », la célèbre série télévisée ; Betws-y-Coed, le Chamonix du mont Snowdon (1 085 m), les jardins de Bodnant, la maison d'Erddig, Llangollen et les châteaux de Conwy, Gwydir, Penrhyn et Chirk. A lire les guides Pays de Galles (Bibliothèque du voyageur et Evasion/Hachette) et ceux consacrés à la Grande-Bretagne (Michelin et Hachette).

EVA SION
Publicités

directours
Voyager mieux. Dépenser moins.
WEEK-END CRETE
"SPÉCIAL PENTECÔTE" 4 jours complets sur place !
Vol régulier direct Paris/Heraklion avec Cronus Airlines - Hôtel Nikos Beach 3* Plage
à partir de **2 695 F TTC.**
Vol + 1/2 pension, transferts inclus.
Hôtel Minos Palace 5* : à partir de 3 700 F TTC
Départ le 31/05/01 au soir, retour le 04/06/01.
www.directours.com
3615 Directours (21 F/mil) et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

HÔTEL - RÉSIDENCE À ST MARTIN - ANTIILLES
Le Mississippi ****
HÔTEL DE CHARME - 19 CHAMBRES LUXE, CALME ET VOLUPTÉ
RÉSERVATIONS ET RÉSERVATIONS
Paris - Tél : +33 (0)1 40 88 04 47 Fax : 04 79 St Martin : Tél : +33 (0) 590 873 381 Fax : 152 Email : contact@lemississippi.com

Compagnie Italienne de Tourisme
PROMOTION PENTECÔTE ROME
Du 1er au 4 Juin 2001
3 290 F TTC.
Vol Paris/Rome/Paris + transferts A/R centre ville + logement en hôtel 3* base chambre double et petit-déjeuner.
Rens. et Inscript. n° AZUR 08 10 00 70 70 ou dans toutes les agences de voyages www.citvoyages.com - Email : citvtd@citvoyages.com

Le Nil en felouque et à pied, 8 j. * **ça fait remonter le temps** et ça coûte 5 250 F (seulement 1) *
L'île d'Amorgos à pied, 8 j. * **ça fait voir la vie plus bleu !** et ça coûte 5 950 F (Ouzo compris) *
Marcher 16 j. au Kamchatka **ça réchauffe le cœur** * et ça coûte 14 950 F (seulement) *
... et il y a 200 autres randonnées-découvertes comme cela !!! **NOMADE** Aventure
Brochure : 01 46 33 71 71 * www.nomade-aventure.com

CUBA
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande île
Programmes à thèmes, circuits à la carte, séjours balnéaires
Pour plus d'informations, brochure sur demande "CUBA TROPICAL"
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12 info@cubatropical.com

Envie de vacances en toute liberté...
Louez un camping-car 4 ou 6 couchages à partir de 3 800 F / semaine
Tél : 06 84 23 61 84 www.pleinsudloisirs.com

sérénité
recommandée par Johansens
le guide des plus beaux hôtels d'Europe
www.johansens.com/107B
JOHANSENS
ANNUELLEMENT INSPECTÉS POUR LE VOYAGEUR INDÉPENDANT

SUR AVIS.FR, RÉSERVEZ VOTRE VOITURE EN 2 COUPS DE SOURIS.
www.avis.fr
Décidés à faire mille fois plus.
AVIS.fr
Avis recommande Opel

NOUVELLES FRONTIÈRES
nouvelles-frontieres.fr
les premiers **prix**
BARCELONE 1059 F
LA CORSE 1 181 F
PALERME 1 422 F
VARNA 1 580 F
FUNCHAL 1 728 F
ANTALYA 1 745 F
RHODES 1 801 F
REYKJAVIK 2 047 F
LOS ANGELES 3 153 F
TAHITI 5 737 F
PRIX TTC
TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRIS
PAYABLES EN FRANCE, SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS
SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ
VOLS ALLER RETOUR DEPART DE PARIS A CERTAINES DATES
c'est l'affaire d'un coup de fil
N° Indigo 0 825 000 825
0.98 F TTC / MN

Davantage de nuages

JEUDI. Dans des champs de pression élevés, mais en baisse, une limite frontale circule lentement des Pyrénées au Jura apportant davantage de nébulosité et déstabilisant la masse d'air, notamment sur les reliefs où des orages peuvent éclater. Les températures continuent de baisser.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. La journée plutôt agréable avec des éclaircies. Le vent de nord-ouest s'établit à 40 km/h près de la Manche. Températures : de 17 à 20 degrés près des côtes et de 21 à 24 à l'intérieur des terres.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre. Ciel nuageux avec d'assez belles apparitions du soleil sur le Bassin parisien, le Centre. Nuages plus nombreux sur la Haute-Normandie, les Ardennes et le Nord-Picardie avec un risque d'ondées. Températures : de 16 à 20 degrés sur les côtes et les Ardennes ; de 20 à 24 ailleurs.

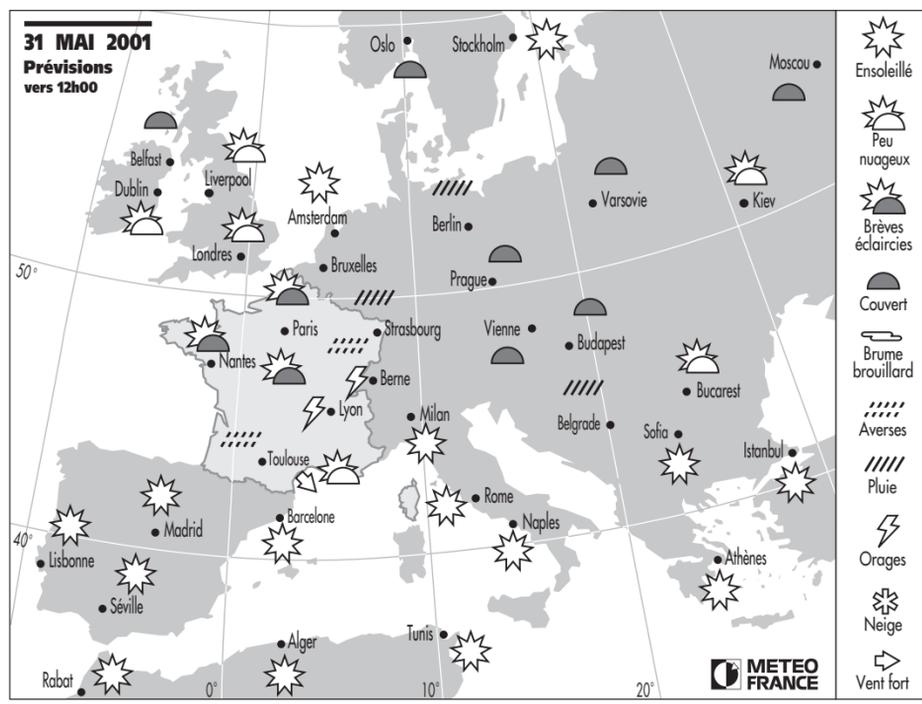
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Ciel nuageux, avec un risque d'ondées

sur le relief où des orages peuvent éclater dans l'après-midi. Le thermomètre atteint 20 à 24 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Journée agréable sur le Poitou-Charentes. Nuages plus nombreux sur l'Aquitaine et Midi-Pyrénées avec risque d'ondées sur les reliefs où le tonnerre peut se faire entendre. Les températures maximales varient de 24 à 27 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Ciel plus nuageux, avec possibilité d'ondées orageuses. Sur l'Ardèche et la Drôme, après une matinée ensoleillée, nuages plus nombreux l'après-midi avec un risque d'orage. Températures : de 22 à 25 degrés sur le Limousin et l'Auvergne et de 26 à 31 sur Rhône-Alpes.

Languedoc-Roussillon, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Corse. Ciel menaçant l'après-midi sur le Languedoc-Roussillon, la Provence et les Alpes du Sud avec tendance à l'orage l'après-midi. Ailleurs, il fait beau. Températures : 27 à 31 degrés avec localement 34 en Provence.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **HÔTEL.** A Paris, à deux pas des Champs-Élysées, le Royal Monceau propose 45 nouvelles suites, toutes composées d'un salon et de deux chambres communicantes. La plus vaste, la suite « Royale », 300 m², est affichée 35 000 F la nuit, 5 335 €, et la plus accessible, « Les Toits de Paris », coûte 4 000 F, 609 €. Cet établissement de grand luxe dispose d'un espace de remise en forme de 1 400 m². Baptisé Les Thermes, il réunit piscine, sauna, salle de musculation et centre de beauté. Réservations au 01-42-99-88-77.

■ **SUEDE.** L'Office du tourisme suédois a fermé ses bureaux au grand public, lequel peut s'informer et recevoir de la documentation en téléphonant au 00800-30-80-30-80 (numéro gratuit), du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi matin. Renseignements également par courrier au 18, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, et sur Internet (www.suede-tourisme.com).

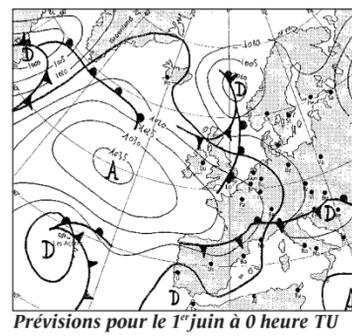
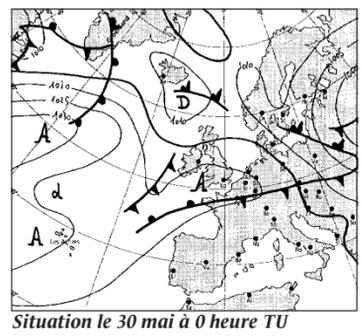
PRÉVISIONS POUR LE 31 MAI 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole

| | | | |
|-------------|---------|-------------------------|---------|
| AJACCIO | 18/28 S | NANTES | 11/23 P |
| BIARRITZ | 16/21 C | NICE | 21/27 S |
| BORDEAUX | 16/28 C | PARIS | 12/22 N |
| BOURGES | 13/24 N | PAU | 14/26 P |
| BREST | 11/17 N | PERPIGNAN | 23/31 S |
| CAEN | 13/18 N | RENNES | 12/20 N |
| CHERBOURG | 12/18 N | ST-ETIENNE | 13/24 P |
| CLERMONT-F. | 14/24 P | STRASBOURG | 14/24 P |
| DIJON | 13/23 P | TOULOUSE | 18/27 S |
| GRENOBLE | 14/27 P | TOURS | 14/24 S |
| LILLE | 11/18 N | FRANCE outre-mer | |
| LIMOGES | 14/23 N | CAYENNE | 24/30 P |
| LYON | 17/26 P | FORT-DE-FR. | 26/30 C |
| MARSEILLE | 21/32 S | NOUMEA | 19/24 S |

| | | | | | | | |
|---------------|---------|-------------|---------|------------------|---------|---------------------|---------|
| PAPEETE | 22/28 S | KIEV | 7/14 S | VENISE | 17/26 S | LE CAIRE | 19/33 S |
| POINTE-A-PIT. | 25/31 S | LISBONNE | 18/34 S | Vienne | 13/23 C | NAIROBI | 15/26 S |
| ST-DENIS-RÉ. | 20/27 S | LIVERPOOL | 9/16 S | AMÉRIQUES | | PRETORIA | 10/24 S |
| EUROPE | | LONDRES | 10/17 S | BRASILIA | 18/27 S | RABAT | 15/26 S |
| AMSTERDAM | 10/15 S | LUXEMBOURG | 9/21 C | BUENOS AIR. | 11/14 C | TUNIS | 20/31 S |
| ATHENES | 23/31 S | MADRID | 18/33 S | CARACAS | 23/27 S | ASIE-Océanie | |
| BARCELONE | 20/27 S | MILAN | 18/29 S | CHICAGO | 8/20 C | BANGKOK | 26/33 P |
| BELFAST | 8/13 C | MOSCOU | 9/14 C | LOS ANGELES | 15/19 S | BEYROUTH | 21/27 S |
| BELGRADE | 15/23 P | MUNICH | 13/20 P | MEXICO | 16/26 S | BOMBAY | 27/31 P |
| BERLIN | 9/19 P | NAPLES | 20/28 S | NEW YORK | 13/19 P | DJAKARTA | 28/30 S |
| BERNE | 13/20 P | OSLO | 7/15 C | MONTREAL | 7/16 S | DUBAI | 26/39 S |
| BRUXELLES | 9/17 P | PALMA DE M. | 18/29 S | NEW YORK | 12/19 S | HANOI | 23/30 C |
| BUCAREST | 9/28 S | PRAGUE | 9/17 C | SAN FRANCIS. | 14/22 S | HONGKONG | 24/28 C |
| BUDAPEST | 16/24 C | ROME | 16/26 S | SANTIAGO/CHI | 5/14 S | JERUSALEM | 18/29 S |
| COPENHAGUE | 8/14 P | SEVILLE | 19/40 S | TORONTO | 9/18 S | NEW DEHLI | 27/33 P |
| DUBLIN | 7/13 S | SOFIA | 16/25 S | WASHINGTON | 12/20 S | PEKIN | 17/31 S |
| FRANCFORT | 11/23 C | ST-PETERSB. | 4/11 S | AFRIQUE | | SEOUL | 17/23 S |
| GENEVE | 16/26 P | STOCKHOLM | 4/15 S | ALGER | 17/30 S | SINGAPOUR | 27/30 P |
| HELSINKI | 4/12 C | TENERIFE | 21/27 S | DAKAR | 22/24 C | SYDNEY | 10/18 S |
| ISTANBUL | 19/28 S | VARSOVIE | 8/16 C | KINSHASA | 21/30 P | TOKYO | 19/23 P |



JARDINAGE

Transformer une terrasse en patio espagnol

LE JARDINIER peste toujours contre le temps, ou s'il ne peste pas il en suit l'évolution en craignant toujours un peu le pire. Manquerait plus qu'après nous avoir abandonné, l'anticyclone des Açores s'installe durablement et qu'à la pluie désespérante de cet hiver succède un soleil qui finirait par nous désespérer tout autant par la sécheresse qui l'accompagnerait fatalement. Pour le moment, profitons-en pour admirer les roses qui si souvent pourrissent en boutons quand juin est pluvieux. Elles sont particulièrement belles cette année, comme les pivoines et les grands iris épargnés par les averses.

Mais délaissions la terre ferme. Imaginons une terrasse et ce que l'on peut y planter qui ravirait l'œil, flatterait l'odorat, apaiserait le soir venu des vicissitudes de la dure vie citadine. Imaginons une terrasse plutôt petite, simple dalle sans jardinières déjà construites. Il faudra donc commencer par acheter les pots et les bacs.

Les fortunés opteront pour des terres cuites italiennes, les fameux terra cota, ingélifs, lourds, hermétiquement inertes ou peu s'en faut. Ces contenants sont parfaits et

dureront des décennies quand les bacs en teck, tout aussi chers, finiront bien par pourrir de l'intérieur. Les terra cota sont souvent splendides, ornés de guirlandes de fleurs ou de fruits desquelles émergent parfois des figures humaines qui leur donnent un petit air antique. Tandis que le teck offre les lignes pures des assemblages menuisés simples.

Les malins se rabattent sur les classiques pots en terre cuite ordinaire, plus fragiles, mais ô combien moins coûteux, qui prennent parfois une patine étonnante

belle, mousses verdâtres, auréoles provoquées par les sels minéraux déposés par l'évaporation. Les mêmes pourront aussi acheter des pots de grès vernissés importés de Chine. Il en existe des bleu foncé, des vert pâle, des blancs ornés de dessins multicolores qui sont réellement beaux et valent parfois trois francs six sous dans les chaînes de magasins spécialisés dans l'importation d'objets et meubles.

Les fauchés se rabattent sur les contenants en plastique noir dans lesquels les professionnels cultivent les plantes en grand... voire

sur les bonnes vieilles poubelles en plastique vert qui ne coûtent pas cher, sont solides, légères, ont des poignées bien pratiques et un couvercle qui, une fois retourné, fait une remarquable soucoupe.

Ces pots de plastique ne sont pas bien beaux, aussi il sera nécessaire de les cacher en plaçant à leur pied des plantes persistantes qui seront installées dans de jolies poteries beaucoup moins coûteuses en petite taille. Il sera aussi possible de planter des végétaux retombants qui cacheront le noir du plastique et éviteront que le soleil ne fasse trop chauffer la terre.

D'une façon générale, une accumulation de plantes de tailles variées, de pots et bacs de formes et couleurs différentes est jolie. Elle fait ressembler la plus modeste terrasse, le plus modeste balcon à un patio espagnol : car il faudra aussi occuper les murs, par des plantes grimpantes, des pots accrochés, des suspensions.

L'autre avantage est que mise en terre isolément chaque plante recevra la bonne dose d'eau et d'engrais, qu'il sera facile de les changer de place en sorte qu'elle reçoive la lumière de façon homo-

gène et que le petit paradis puisse être remodelé selon les désirs de chacun, en fonction de son humeur et des saisons. Une azalée déflourée passera ainsi au second plan quand un beau fuchsia, un géranium ou toute autre plante à floraison estivale lui ravira sa place.

La structure végétale d'un balcon sera assurée par des arbustes persistants à floraison prolongée ou à feuillage décoratif. Les camélias pour l'hiver et le printemps, les orangers du Mexique, les lauriers roses, hibiscus de Chine, abutilons, grands fuchsias, céanothos pour le printemps et l'été.

On pourra aussi y ajouter quelques arbustes qui poussent remarquablement bien en pot comme

les hortensias, voire le buis, bien que cet arbuste à la mode ces temps-ci soit vite monotone par sa croissance lente. Parmi les grimpantes, le jasmin blanc, la passiflore bleue, la *Trachelospermum jasminoides*, les climatiques persistantes, le bignonia persistant à la délicieuse odeur de cacao seront retenus pour leur capacité à pousser en pot et à être rarement malades.

Et puisque l'on parle de fragrance, l'immense gamme des géraniums à feuillage parfumé trouvera sa place sur une terrasse : odeur de menthe, de verveine, de citron, d'ananas qui à la moindre brise embaume l'air à l'entour. La plante la plus étonnante de ce point de vue reste quand même la verveine citronnelle. Cet arbuste vendu au rayon des plantes condimentaires perd ses feuilles l'hiver, doit être cultivé en terre acide, fleurit de façon insignifiante mais son feuillage étroit vert foncé sent prodigieusement bon et frais dès qu'on s'en approche et plus encore dès qu'on le frôle. Et puis, ces feuilles fraîches juste plongées dans l'eau frémissante font une tisane excellente.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 128

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

| | | | | | | | | | | | | |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| I | | | | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | | | | | |
| III | | | | | | | | | | | | |
| IV | | | | | | | | | | | | |
| V | | | | | | | | | | | | |
| VI | | | | | | | | | | | | |
| VII | | | | | | | | | | | | |
| VIII | | | | | | | | | | | | |
| IX | | | | | | | | | | | | |
| X | | | | | | | | | | | | |

HORIZONTALEMENT

I. Protège des regards indiscrets. Protège encore mieux des regards indiscrets. - II. Libéré de toute contrainte. Libérée en fin de parcours. - III. Coquille du Monde. Fantastique. - IV. Devrait surveiller son alimentation. Travaille à l'œil. - V. Aide à la traction. Le temps de faire son tour, il est déjà midi. - VI. Ses pouvoirs envoûtèrent Sènèque et Cornéille. Relèvera. - VII. Coule en Irlande. Le trou de la Sécu lui doit beaucoup. - VIII. Excellente

appréciation. Borné. Dans la Manche. - IX. Déformé. Le grand fait plaisir et ne coûte pas plus cher que le petit. - X. Quart de tour. Envahie.

VERTICALEMENT

1. Ne comptez pas sur elle pour faire la révolution. - 2. Ornée. Déformé au départ. - 3. Excellente grillée, avec un filet de citron. Dans la gamme. - 4. Assemblé en bout. Grandes pages historiques. - 5. Qui deviendra difficile à boire. - 6. Son ascension est

résistible. Possessif. L'Irlande des poètes. - 7. Faites attention de ne pas les mettre n'importe où. - 8. Se plaît à être seul avec vous. Remet en forme. - 9. Mieux vaut les voir de face. - 10. Le premier à nous écouter. En route. - 11. Envoie sur les ondes. Détruite à l'extérieur, recherchée pour l'intérieur. - 12. Communication sans fil.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 127

Horizontalement

I. Crédit. Agios. - II. Libérable. Ut. - III. Adolescent. - IV. Neri. Neuve. - V. Gréent. Ras. - VI. Etna. Saône. - VII. Siens. Vu. Nia. - VIII. Té. Tatarstan. - IX. Idée. Elsa. St. - X. Netsuke. Crie.

Verticalement

1. Clandestin. - 2. Ride. Tiède. - 3. Eborgne. Et. - 4. Délirantes. - 5. Ire. Sa. - 6. Tasses. Tek. - 7. Bc. Navale. - 8. Alentours. - 9. Gène. Sac. - 10. Turent. - 11. Ou. Va. Iasi. - 12. Stressante.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunschour
94852 Ivry cedex

Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corne
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

N° 1947

UN FESTIVAL À CANNES

Il y a une dizaine d'années, lors du festival d'été du Club Gallia, s'est disputé un mixte, dont Marianne Serg et Léon Tintner étaient les protagonistes.

▲ V 10 9 5
♥ A 7 4 3 2
♦ A 2
♣ 9 4

▲ A 8 6 3
♥ D 5
♦ V 8 5 4
♣ 10 8 3

| | | | |
|---|---|--|--|
| | N | | |
| O | E | | |
| | S | | |

▲ R D 4 2
♥ 10 8
♦ R 10 9
♣ A D 7 5

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest Nord Est Sud
X... M. Serf Y... Tintner
- - - - -
passe 1 ♥ passe 1 ♣
passe 3 ♠ passe 4 ♠...

Ouest fit l'entame logique du 3 de Pique pour le 9, le 7 et le 2. Pour

faire le maximum de levées, il fallait réussir l'impasse à Pique, franchir les Cœurs et espérer une répartition favorable à Carreau et à Cœur. Or les atouts étaient 4-1 et les Cœurs 4-2 !

Après le 9 de Pique, Sud joua Carreau pour le Roi, puis le 10 de Cœur, Ouest prit de la Dame et l'As du mort fit la levée. Tintner ayant rejoué le 2 de Cœur, Est prit et contre-attaqua Trèfle. Comment Sud joua-t-il pour réaliser onze levées au contrat de QUATRE PIQUES ?

Réponse

Tintner a fait l'impasse au Roi de Trèfle, puis a tiré l'As de Trèfle et est monté au mort par l'As de Carreau pour couper le 3 de Cœur avec la Dame de Pique. Ouest a surcoupé avec l'As et a continué atout. Le déclarant a pris avec le 10 de Pique et a coupé une deuxième fois Cœur avec le Roi de Pique, son dernier atout. Restait à remonter au mort en coupant un Trèfle ou un Carreau avec le 5 de Pique pour faire tomber le dernier atout d'Ouest (le 8) et réaliser le cinquième Cœur affranchi, la onzième levée.

UN SPONSOR AMÉRICAIN

La plupart des grandes équipes ont un sponsor, qui, fait partie des six joueurs. Dans cette donne, jouée aux Etats-Unis lors d'une Coupe Vanderbilt, ce grand chelem a été gagné par Simon Deutsch.

Cachez, au début, les mains d'Est-Ouest.

▲ AR 9
♥ RV 10 4
♦ AV 9 5
♣ A 3

▲ 8 6 4 3
♥ 9 8 6 5
♦ 10 6 4
♣ 10 4

| | | | |
|---|---|--|--|
| | N | | |
| O | E | | |
| | S | | |

▲ DV
♥ AD 3 2
♦ R 7 2
♣ RV 9 7

Ann. : S. don. Tous vuln.

| | | | |
|------|-------|------|----------|
| Sud | Ouest | Nord | Est |
| 1 SA | passé | 2 ♦ | passé |
| 2 ♥ | passé | 3 ♥ | passé |
| 4 ♥ | passé | 4 SA | passé |
| 5 ♦ | passé | 5 SA | passé |
| 6 ♥ | passé | 7 ♥ | passé... |

Ouest ayant entamé le 5 de Cœur, comment Deutsch, en Sud, a-t-il gagné le GRAND CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères

Après avoir utilisé le Stayman forcing de manche à « 2 Carreaux », Berkowitz, en Nord, a vérifié, avec le Blackwood, que son camp détenait, avec le fit à Cœur, tous les As et tous les Rois pour déclarer le grand chelem

Philippe Brugno

MUSIQUE Angoulême accueille, du 1^{er} au 4 juin, sur l'île de Bourgines, la 26^e édition du festival Musiques métisses, rendez-vous le plus réputé des musiques du monde. ● INVITÉS

de longue date à Angoulême, les artistes sud-africains sont cette année particulièrement en vue : Kwela Tebza, les Soul Brothers, Lekgoa, Nothembi, Phuzekhemisi et Mahotel-

la Queens joueront la musique de l'Afrique du Sud post-apartheid, entre airs traditionnels et nouveaux rythmes. ● À MAPUTO, au Mozambique, le groupe Mabulu témoigne de

la renaissance de la musique de son pays. Ces musiciens de générations et d'expériences variées ont enregistré leur premier album en mars 2000 et se produiront en Charente.

● MUSIQUES MÉTISSES reçoit également les Tambours du Burundi, Momo Wandel (Guinée), Cheb Mami (Algérie), Djélimady Tounkara (Mali), Positive Black Soul (Congo)...

L'Afrique du Sud en vedette aux Musiques métisses d'Angoulême

Du 1^{er} au 4 juin, l'île de Bourgines, sur la Charente, se transforme en grand village pour les cultures musicales du monde entier. De nombreux artistes sud-africains viendront y jouer une musique qui tente de dépasser la mémoire de l'apartheid pour se tourner vers l'exportation

JOHANNESBURG

de notre envoyé spécial

« Seul le futur nous importe dorénavant. Nous devons nous unir, Noirs et Blancs, artistes et citoyens. La musique a été, et peut toujours être le moyen de faire passer un message. Mais qui doit concerner l'éducation, l'économie et pas seulement la politique ou le rappel de notre terrible passé. » A quelques nuances près, les membres des six formations sud-africaines invitées au 26^e festival Musiques métisses d'Angoulême emploient les mêmes termes. Pour les anciens, Phuzekhemisi, Nothembi ou les Soul Brothers, comme pour les nouveaux arrivants, Kwela Tebza et Lekgoa, venir jouer dans le plus réputé des festivals consacrés aux musiques du monde, et l'un des plus constants, est comme une consécration et une ouverture vers l'Europe. Quant aux Mahotella Queens, elles feront un retour triomphal dans un festival qui a été l'un des premiers à entretenir de solides relations avec l'Afrique du Sud, à une époque où être musicien pouvait signifier être confronté au pouvoir et à la mainmise des Afrikaners sur les structures du pays le plus riche de l'Afrique noire.

Beaucoup de musiciens sud-africains veulent oublier ce passé récent de l'apartheid, constitutionnellement aboli le 22 décembre 1993. C'est en particulier le cas des membres de Kwela Tebza ou de Lekgoa, qui, du fait de leur jeunesse, en ont d'abord des souvenirs d'adolescence, vécus forcément d'un peu loin. La révolte des ghettos, le soulèvement de Soweto... Mais leur regard est tourné vers les Etats-Unis et l'Europe occidentale : ils sont conscients du potentiel énorme que représente la diversité de la musique sud-africaine, mélange de mélodies et de rythmes européens et africains, de jazz et de funk, apte à toucher aisément le plus grand nombre d'auditeurs.

Pourtant la musique *kwela*, que perpétuent au sein du groupe Kwela Tebza les trois frères Lerole, fils d'Elias Shamba Lerole, célèbre joueur de *pennywhistle* – courte flûte métallique à bec et à six trous d'origine allemande –, n'a pas été uniquement une expression de divertissement. Dans les années 1950, on pouvait voir dans le centre de toutes les grandes villes des groupes de musiciens noirs interpréter des airs dansants pour gagner quelques rands. Généralement, ces concerts improvisés se terminaient derrière les grilles d'une prison, la police considérant



PHOTOS : D. R.

les musiciens comme des vagabonds urbains.

« Avec Kwela Tebza, expliquent Tshelo Lennox Lerole, cheveux blonds, et son frère Mpho Abraham Lyle, nous exprimons des choses positives. La paix, l'unité, la grandeur de l'Afrique, la fierté d'être sud-africains. Nous sommes aussi là pour transmettre les actes, les paroles et les coutumes de nos ancêtres dans les villages, les bergers qui sont venus en ville. L'une de nos chansons dit aussi : "Lève toi, agit, ne dépend pas des autres. Si tu es trop fainéant tu ne réussiras rien." Ce n'est pas un message de revendication violente. »

Près du centre commercial de Sandton, on peut facilement oublier la pauvreté des habitants

des townships – cités urbaines construites par le gouvernement et « réservées à la location » pour les Africains noirs dans le cadre du Group Areas Act en 1950 –, à quelques kilomètres de là. S'il faut trouver un symbole de la nouvelle Afrique du Sud comme terre de prospérité, Sandton fait l'affaire. On y construit comme dans d'autres quartiers champignons des parkings, des sièges sociaux, des entrepôts. Johannesburg, dont l'agglomération s'étend sur près de soixante kilomètres de long et une trentaine de kilomètres de large, se rapproche peu à peu de la capitale administrative, Pretoria, à moins d'une heure de route.

Installé en terrasse d'un restaura-

rant plaisant, le leader du groupe Lekgoa, François Henning, bob foncé jusqu'aux yeux, débardeur et pantalon trois fois trop large, pourrait aussi bien être l'un des multiples gamins blancs croisés, skate board à la main, à Los Angeles ou sur l'esplanade de la Défense, à l'ouest de Paris. Comme Johnny Clegg, enfant blanc des townships qui avait appris les danses des Zoulous, François Henning, blanc, afrikaner, a appris le *kwailo* au contact des jeunes Noirs. L'équivalent sud-africain du hip-hop ne dépassera pas beaucoup les spectateurs d'Angoulême. Hormis un peu d'argot des townships, avec des éléments de sotho, l'une des onze langues officielles du pays, les textes sont en anglais, la musique passe-partout, avec une teinte de ce swing africain qui fait la différence.

« Je sais que, pour les Américains, Lekgoa pourrait ne pas paraître très original, explique François Henning, mais je sais aussi que notre musique pourra facilement y trouver sa place. Nous sommes jeunes, entrepreneurs. Nous avons une culture commune qui vient de la house music, du rap. Et en plus nous avons notre style de danse. » Le disque de Lekgoa est régulièrement diffusé sur les radios, le groupe passe bien à la télévision. L'idée de partir à la conquête du monde semble du coup un processus naturel pour le jeune chanteur.

Comme Kwela Tebza et Lekgoa, les artistes qui viendront à Angoulême

me sont sous contrat avec le label Gallo Records, division phonographique de la compagnie Gallo Africa Ltd. Une compagnie puissante, qui respecte le droit d'auteur, dispose de moyens de promotion de ses artistes et bénéficie de la structuration professionnelle, selon les normes des pays riches, du marché. Gallo parie sur les jeunes artistes tout en conservant avec les plus anciens des liens privilégiés.

Le kwaito mêle argot des townships, textes en anglais et musique passe-partout, avec une teinte de swing africain

Ainsi les Soul Brothers, une institution en Afrique du Sud depuis plus de vingt-cinq ans. Contrairement à ce que leur nom pourrait faire croire, les chanteurs David Masondo et Moses Ngwenya ne sont pas les équivalents des fameux duos de la soul music américaine. Cette soul-là, c'est le *mbaqanga*, la partie populaire et commerciale du jazz sud-africain. Là où les parties solistes étaient plutôt tenues par la guitare électrique et le saxophone, les Soul Brothers pri-

viligent l'emploi de l'orgue et les voix des deux fondateurs du groupe. D'où une sonorité singulière qui leur a valu d'accumuler les Disques d'Or.

A Angoulême, le public aime le dépaysement musical et les costumes qui parfois l'accompagnent, sans pour autant montrer trop d'indulgence musicale. On peut, sans beaucoup de risque, prévoir que l'arrivée sur scène de la chanteuse de *nbele* Nothembi et du chanteur de *maskanda* Phuzekhemisi sera un moment de grande authenticité. L'un et l'autre sont d'immenses vedettes des musiques traditionnelles de leur contrée d'origine, le Transvaal et le KwaZulu-Natal. Sur scène, ils portent les attributs et vêtements de leurs villages, larges colliers de perles colorées pour Nothembi et peaux de bête pour Phuze.

« Nous y trouvons notre force et notre identité, expliquent les deux artistes. Et lorsque nous pouvons chanter ensemble, avec nos langues et les histoires différentes de nos ancêtres, nous avons l'impression de faire un grand pas pour notre pays. » L'Afrique du Sud panse ses blessures ; sa minorité blanche, hormis quelques fanatiques de l'ordre ancien des Afrikaners, met au jour sa responsabilité et sait qu'elle ne pourra pas se passer du rapprochement de ses différentes communautés noires.

Sylvain Siclier

Gallo, empire sud-africain de l'industrie musicale

Fondé en 1926 par le seul Eric Gallo, la société Gallo Africa Ltd, détenue à 100 % par le Johnnic Communications Group, emploie en 2001 près de 1 000 salariés. Au siège social, dans le quartier central de Rosebank, à Johannesburg, s'ajoutent des antennes à Cape Town, Durban, Port Elizabeth et une trentaine de villes. Au nombre des activités de Gallo : compagnie phonographique avec plus de 150 artistes et groupes ; éditeur musical (près de 80 % de la musique sud-africaine est publiée sur ses catalogues) ; distributeur local avec le réseau Music for Pleasure (MFP) dont les parts ont été rachetées au cofondateur EMI ; fabricant de cassettes audio et vidéo, CD et DVD. Gallo Africa Ltd est en contrat de distribution et de licence exclusif avec la major américaine Warner Music et distribue aussi trois majors du disque, Sony Music, Universal Music et BMG. Depuis 1990, Gallo archive et exploite un fonds d'enregistrements qui comprend, outre ses productions depuis 75 ans, les trois-quarts des enregistrements réalisés en Afrique du Sud depuis 1980. Enfin Gallo gère le Downtown Studio, avec ses quatre studios d'enregistrements et quatorze salles de répétition.

Mabulu, emblème d'une renaissance de la musique mozambicaine

MAPUTO

de notre envoyé spécial

Située en bordure d'une avenue, la maison basse ne se distinguait pas des autres, s'il n'y avait ces bruits de musique, ces voix chantées s'échappant à travers les murs. Dans un hangar au fond de la cour, quelques garçons, une jeune fille et deux messieurs d'un âge respectable travaillent : le groupe Mabulu est en pleine répétition. Avec une ardeur joyeuse, ils reprennent les titres qu'ils vont interpréter sur scène lors de leur tournée européenne, qui passera par le festival Musiques métisses d'Angoulême les 1^{er} et 2 juin.

Ce répertoire, ils le connaissent sur le bout des doigts et l'ont enregistré ici même en mars 2000 (*Karimbo*, 1 CD World Music Network/Musisof), au moment où le Mozambique, déjà martyrisé par dix-sept années de guerre civile, connaissait l'une des inondations les plus dramatiques de son histoire (sept cents morts, sept cent mille sans-abri). Au studio Mozambique Recording, malgré les pluies diluviennes mettant le toit sérieusement en danger et les coupures d'électricité à répétition, le projet se réalise alors de

« réunir des musiciens mozambicains de générations et d'expériences différentes », raconte aujourd'hui le producteur allemand Roland Hohberg, installé au Mozambique depuis une dizaine d'années, propriétaire de ce studio, où vient également d'enregistrer le groupe mozambicain Eyuphuro, révélé sur le label Real World de Peter Gabriel il y a quelques années.

MOUVEMENT RAP

Chiquito, jeune rappeur tonique, est de l'aventure. Il représente dans ce projet musical le mouvement rap naissant. Une tendance apparue avec MC Roger, trente et un ans. Ancien présentateur à la télévision, celui-ci a déjà enregistré quatre albums accompagnés d'un assortiment de clips avec clichés (beau brin de fille au bras, lunettes Ray Ban et voiture de frime). Derrière ces apparences, MC Roger revendique une volonté d'interpréter un rap soft, « vantant la beauté des gens et du pays » en portugais, en anglais et en ronga, l'une des vingt-deux langues locales parlées au Mozambique.

Dans Mabulu, il y a aussi le sexagénaire Lisboa Matavel, l'un

des plus anciens représentants, avec Dilon Djindji, soixante-quatre ans – intégré récemment au groupe –, de la *marrabenta*.

S'il est aujourd'hui délaissé par le public mozambicain, qui lui préfère la *passada* (zouk local) et autre *musica ligeira moçambicana* (musique légère mozambicaine), parfois très inspirée de la *dance* sud-africaine, la *marrabenta*, rythme nerveux et dansant, dérivé de l'ancien style *majika*, a connu son heure de gloire dans les années 1975-1980.

« C'était juste après l'indépendance, pendant la période révolutionnaire », raconte Alfredo Chissano, directeur exécutif de la Société mozambicaine d'auteurs (Somaz), créée le 4 avril 1998. « Il y a eu alors un boom de la musique mozambicaine, avec des textes engagés, patriotiques, des appels à l'unité nationale, à la paix, à la reconstruction du pays. La génération qui a stimulé la *marrabenta* est celle qui a participé à ce boom. Après, tout est retombé. »

PARENTHÈSES DE DEUX DÉCENNIES

Les hostilités engagées contre le Front de libération du Mozambique (Frelimo) au pouvoir par la Résistance nationale du Mozambi-

que (Renamo), armée par le régime de Ian Smith de l'ancienne Rodhésie et par celui de l'apartheid en Afrique du Sud ont eu raison de la musique et de son développement. Les priorités étaient ailleurs. Avec la chute des voisins « déstabilisateurs » et la signature des accords de Rome, qui concrétisent le retour de la paix en 1992, le Mozambique, sonné par presque deux décennies de guerre civile, reprend vie et sa musique avec lui. Le concours de jeunes talents que le Centre culturel franco-mozambicain a organisé dans le cadre de la Semaine de la francophonie à la fin de l'été austral est symptomatique de cette renaissance.

L'intérêt français pour la culture mozambicaine ne se dément d'ailleurs pas ici, comme en témoigne la sortie simultanée à Paris de plusieurs albums de groupes mozambicains : Kapa Dêch et Silita, chez Lusafrika ; Wazimbo & Orchestra Marrabenta Star de Moçambique – dont un titre figure sur la bande originale du film de Sean Penn *The Pledge*, présenté à Cannes, chez Piranha-Night & Day.

Patrick Labesse

Le programme complet de la 26^e édition

● **Vendredi 1^{er} juin.** Mandingue : Les Tambours du Burundi (Burundi), Neba Solo (Mali), Marrabenta Mabulu (Mozambique) et Gangbé Brass Band (Bénin), à partir de 18 heures. Scène acoustique : Rajery (Madagascar) et Ballaké Sissoko (Mali), à partir de 21 heures. Chapiteau : Les Tambours de Brazza (Congo), Faadah Kawtal (Cameroun) et Cheb Mami (Algérie), à partir de 20 h 30. Près de la piscine : Circus Baobab (Guinée), à partir de 22 h 30, ainsi que les 2 et 3 juin. ● **Samedi 2 juin.** Mandingue : Momo Wandel (Guinée), Marrabenta Mabulu (Mozambique), Kwela Tebza et Lekgoa (Afrique du Sud), à partir de 15 heures. Scène acoustique : Rajery (Madagascar), Ballaké Sissoko et Djélimady Tounkara (Mali), à partir de 17 heures. Grand chapiteau : Les Tambours du Burundi, Positive Black Soul (Congo), Bonga (Angola) et Lagbaja (Nigéria), à partir de 20 h 30. ● **Dimanche 3 juin.** Mandingue : Lekgoa et Kwela Tebza (Afrique du Sud), Don Diego (France), The Original Turtle Shell Band (Belize), à partir de 15 heures.

Scène acoustique : Djélimady Tounkara (Mali) et Tao Ravao (France-Madagascar), à partir de 17 heures. Chapiteau : Nothembi, Phuzekhemisi, Mahotella Queens et Soul Brothers (Afrique du Sud), à partir de 20 h 30. ● **Lundi 4 juin.** Mandingue : Bon Bagay et Dédé Saint Prix (France), Momo Wandel, The Original Turtle Shell Band et Don Diego, à partir de 15 heures. Scène acoustique : Tao Ravao (France-Madagascar) et Djélimady Tounkara, à partir de 17 heures. Chapiteau : Toto la Momposina (Colombie), Africano (Sénégal) et Kassav (Martinique-Guadeloupe), à partir de 20 h 30. ● **Renseignements.** Les concerts sont organisés sur l'île de Bourgines, près du centre-ville d'Angoulême, le long de la Charente. Restauration et art traditionnel des différents continents, espaces de débats (littérature, société, musique...). Tél. : 05-45-38-61-62 ou 63. www.musiques-metisses.com/ ● **Tarifs.** De 90 F (13,72 €) à 150 F (22,87 €) pour les concerts du Chapiteau ; abonnement pour les quatre jours de 200 F (30,49 €) à 350 F (53,36 €). Entrée libre pour les moins de dix ans.

Des photos de Marilyn Monroe au cœur d'un procès familial

Depuis sept ans, les membres de la famille de Sam Shaw, auteur de portraits célèbres de l'actrice, se déchirent dans une action en justice concernant les archives du photographe, mort en 1999. Le verdict est attendu pour la mi-juin

LE 1^{ER} JUIN, Marilyn Monroe aurait eu soixante-quinze ans. Si l'icône pop du XX^e siècle n'est plus là, son image, elle, demeure intacte. Les photos de l'actrice sont parmi les plus recherchées au monde, sous forme de carte postale, poster, reproductions dans la presse, dans des livres, sur des T-shirts ou autres souvenirs.

Outre deux livres publiés pour l'occasion, la galeriste Esther Woerdehoff vend des photos célèbres de Marilyn, en noir et blanc et en couleurs, dans les vagues ou avec Arthur Miller. Elles ont pour piment de faire partie des archives du photographe Sam Shaw, qui, depuis sept ans, sont au cœur d'un procès sévère aux Etats-Unis, dont l'issue est attendue pour la mi-juin.

Ce procès déchire une famille. Sam Shaw, portraitiste réputé des stars d'Hollywood, puis producteur de films de John Cassavetes, est mort en 1999 à quatre-vingt-sept ans. Ami de Marilyn depuis 1952, proche du couple qu'elle formait avec le joueur de baseball Joe DiMaggio puis avec l'écri-

vain Arthur Miller, c'est lui, en 1955, « qui suggère à Billy Wilder la fameuse séquence de la jupe soulevée par l'air chaud », dans le film *Sept ans de réflexion*, installant même « un ventilateur sous la grille », affirme Charles-Henri Favrod, proche de Sam Shaw.

Si les archives de Sam Shaw couvrent quarante ans d'Hollywood, si elles contiennent le portrait de Brando en T-shirt trempé de sueur pour *Un tramway nommé désir*, ce sont bien les photos de Marilyn « qui valent de l'argent ». En 1994, Sam Shaw saisit la justice et réclame à son fils, Larry Shaw, photographe qui fut son agent, 100 millions de dollars de dommages et intérêts. Il lui reproche d'avoir commercialisé ses archives et vendu des tirages de collection sans son accord, d'avoir détourné des bénéfices et d'avoir subtilisé des photos.

Larry Shaw brandit une lettre de 1992, dans laquelle son père, préparant une exposition au Portugal, le charge de « promouvoir, commercialiser et publier » dans le monde entier ses archives con-

cernant Marilyn. « Cette lettre ne valait que le temps de mon absence », a répondu Sam Shaw à la justice, rapporte Joyce Wadler dans le *New York Times* du 14 mars. Cette dernière ajoute que Sam Shaw a été « effrayé » par les projets de produits dérivés du fils à partir de photos de Monroe : « Tasses à café, économiseurs d'écran, T-shirts et bouteilles de whisky. »

« LES ARCHIVES SONT BLOQUÉES »

A la mort de Sam Shaw, ses deux filles ont poursuivi le procès contre leur frère. Les deux parties s'opposent aussi sur le nombre de photos commercialisées - 15 000 selon Larry Shaw, des centaines de milliers selon ses sœurs - et leur valeur (plusieurs millions de dollars). « Une famille se détruit dans la pure tradition des procès américains. Des choses peu correctes ont été faites des deux côtés. Sam Shaw en est mort, ses filles se ruinent, son fils est meurtri, les archives sont bloquées par la justice. Et les avocats s'enrichissent. » Ainsi parle le Suisse Armand Dériaz, qui estime à « 1 million de dollars » ce que les protagonistes ont jusqu'ici dépensé pour le procès. Photographe poursuivant une tradition familiale d'illustrateur, éditeur de cartes postales et de posters installé à Baulmes, une bourgade du Jura, Armand Dériaz est le seul « dans le monde entier » à pouvoir exploiter 146 photos de Marilyn prises par Sam Shaw.

Armand Dériaz a signé un contrat, en 1994, avec Sam et Larry Shaw, juste avant leur déchirure. « Je signe en mai. En août, les avocats de Sam me disent que Larry est viré. Mais moi j'avais un contrat en bonne et due forme, signé par Larry qui était alors responsable de la Shaw Photographic Collection. » Armand Dériaz a choisi



Marilyn Monroe dans la maison où elle vivait avec Arthur Miller, dans le Connecticut, en 1957 (extrait du portfolio).

son camp : celui de Larry Shaw. Grâce à son contrat, il a diffusé dans le monde entier 120 cartes postales (4 000 exemplaires chacune) et des affiches. « Je n'ai pas fait fortune. » En 2000, la Cour suprême de l'Etat de New York l'autorise à commercialiser un portfolio comprenant vingt-quatre photos de Marilyn par Sam Shaw, tiré à 200 exemplaires. 45 % des ventes sont reversées aux ayants droit.

Les filles de Sam Shaw ont voulu empêcher la réalisation de ce portfolio au motif qu'il n'est pas « à la hauteur de la réputation et du professionnalisme de Sam Shaw », a expliqué William S. Greenawalt, avocat des filles Shaw, au quotidien suisse *Le Temps* du 14 avril. Mais la justice

a donné raison à Dériaz. On peut voir ce portfolio à la galerie Esther Woerdehoff. Les tirages sont le résultat d'un nouveau procédé numérique mis au point par Fuji, qui a permis de nettoyer des négatifs fortement endommagés. Certains tirages en noir et blanc portent la trace de ce sale état mais les couleurs sont soignées, contrairement à ce qu'affirme l'avocat des filles de Sam Shaw. La galeriste a déjà vendu quatre portfolios et six tirages d'époque. « Je ne pensais pas qu'il y avait autant de fanatiques de Marilyn. »

Michel Guerrin

★ « Sam Shaw, la joie de Marilyn Monroe », galerie Esther Woerdehoff, 36, rue Falguière, Paris-15^e. M^o Pasteur. Du jeudi au samedi, de 14 heures à 18 heures. Tél. : 01-43-21-44-83. Jusqu'au 2 juin.

★ *Marilyn Monroe*, essai de Truman Capote, éd. Schirmer/Mosel, texte anglais, 120 p., 48 photos, 128 F (15,24 €).

★ *Milton's Marilyn*, photos de Milton H. Greene, texte de James Kot-silibas-Davis, édité par Joshua Greene, éd. Schirmer/Mosel, texte anglais, 220 p., 109 photos, 198 F (25,46 €).

« La Joie de Marilyn » en vingt-quatre images

Le portfolio intitulé « La Joie de Marilyn » couvre une période assez brève de la vie de l'actrice, entre 1954 et 1958. « Elle n'est plus une gamine mais elle n'a pas encore sombré dans la déchéance », explique la galeriste Esther Woerdehoff, qui propose ce coffret à la vente. 24 photos sont réparties par lots de six dans quatre boîtes aux couleurs bleu (en ondine), rouge (avec Arthur Miller), grise (*Sept ans de réflexion*) et jaune (portraits glamour). C'est une sorte de best of de Sam Shaw, avec des vues célèbres mais aussi des portraits qui surprennent par la chaleur des coloris.

Ces tirages, qui portent un timbre sec « Archives Sam Shaw », ont été réalisés après la mort du photographe, ce qui relativise leur valeur. Ce portfolio est vendu 38 000 F (5 793 €), soit 1 500 F (228,6 €) la photo. La galerie propose d'autres tirages de Sam Shaw, réalisés de son vivant, dans les années 1950, et qui sont proposés à 38 000 F pièce. « 38 000 F pour une seule photo contre 38 000 F les 24 photos du portfolio, c'est toute la différence entre un original d'époque et un tirage d'aujourd'hui », affirme la galeriste.

La Comédie-Française poursuit ses objectifs et élargit son champ de vision

Le passage de relais réussi entre Jean-Pierre Miquel, administrateur général, et son successeur, Marcel Bozonnet, a permis d'établir un programme de dix-sept spectacles pour la saison 2001-2002

JEAN-PIERRE MIQUEL, administrateur général de la Comédie-Française, a tenu lundi 28 mai la dernière conférence de son mandat, qui s'achève le 31 juillet. Il n'a fait aucune allusion à son départ, et n'a pas tiré le bilan de ses huit années à la tête de la première institution théâtrale française.

En revanche, il a tenu à remercier le ministère de la culture et de la communication - représenté par Sylvie Hubac, directrice de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles - d'avoir nommé son successeur, Marcel Bozonnet, suffisamment tôt (le 10 janvier) « pour que le passage de relais se fasse bien ». Le futur administrateur, qui a appartenu à la troupe de 1982 à

1992, a confirmé : « J'ai connu la Comédie-Française du temps où le Théâtre du Vieux-Colombier était en train de s'inventer, et où le Studio-Théâtre n'existait pas. Les quelques mois que je viens de passer dans la Maison, auprès de Jean-Pierre Miquel, m'ont beaucoup appris sur la Comédie-Française d'aujourd'hui. »

DOUZE NOUVELLES PRODUCTIONS

Le programme de la saison 2001-2002 témoigne de la réussite du passage de relais entre les deux administrateurs. La Comédie-Française élargit nettement son champ de vision, tant du côté du répertoire contemporain (avec Copi, François Bon, Daniel Danis, George Tabori) que du côté des metteurs en scène, français et

étrangers (Matthias Langhoff, Anatoli Vassiliev, Brigitte Jaques, Lukas Hemleb...). Dix-sept spectacles seront présentés dans les trois salles (la salle Richelieu, le Théâtre du Vieux-Colombier et le Studio-Théâtre) dont douze nouvelles productions. Deux pièces entrent au répertoire : *Léonce et Léna*, de Georg Büchner (mis en scène par Matthias Langhoff) et *Le Marchand de Venise*, de William Shakespeare (mis en scène par Andrej Serban).

Copi entre au répertoire de la troupe, avec *Une visite inopportune*, mise en scène par Lukas Hemleb au Studio-Théâtre, salle où seront également présentés *Quatre avec le mort*, de François Bon (mis en scène par Charles Tordjman) et *Weisman et Coperface*, du Hongrois George Tabori (mis en scène par Jacques Connort). Au Théâtre du Vieux-Colombier, Sandrine Anglade créera *Opéra savon*, de Jean-Daniel Magnin, et Michel Didym *Langue-à-langue des chiens de roche*, du Québécois Daniel Danis. Jean-Pierre Miquel, pour sa part, mettra en scène *Hedda Gabler*, d'Henrik Ibsen, et Philippe Adrien dirigera *Monsieur de Pourceaugnac*, de Molière. Thierry Hancisse dirige *Sganarelle ou le cocu imaginaire*, au Studio-Théâtre, et le Russe Anatoli Vassiliev met en scène *Amphytrion*, salle Richelieu.

CYCLE MOLIÈRE

Ces trois dernières créations mettent un terme au cycle Molière initié par Jean-Pierre Miquel - soit dix-huit pièces en six ans -, qui ont permis de réaliser la collection de films et vidéocassettes, *Molière/Comédie-Française* (en coproduction avec France 3, Néria et Euripide Productions). Trois autres pièces de Molière seront reprises la saison prochaine : *Le Bourgeois gentilhomme*, mis en scène par Jean-Louis Benoit, *Le Malade imaginaire*, mis en scène par

Claude Stratz, et *Dom Juan*, mis en scène par Jacques Lassalle. Autres reprises : *Andromaque*, de Racine, dans la mise en scène de Daniel Mesguich (salle Richelieu), et *Le Mal court*, de Jacques Audibert, dans celle d'Andrzej Seweryn (au Théâtre du Vieux-Colombier).

Pour fêter le deux centième anniversaire de la naissance de Victor Hugo (en 2002), Brigitte Jaques montera *Ruy Blas*, salle Richelieu. Cette mise en scène sera enregistrée en studio par France-Culture, qui poursuit sa collaboration avec la Comédie-Française. Les Salons du Vieux-Colombier mettront l'accent sur la nouvelle traduction de la Bible, confiée à plusieurs écrivains, dont François Bon, Valère Novarina, Florence Delay, Jacques Roubaud, Pierre Alferi et Olivier Cadot.

Côté pratique, les tarifs restent les mêmes, sauf pour les prix des places les plus chères, qui passent de 190 F (28,97 €) à 200 F (30,49 €). L'effort est maintenu en faveur des jeunes spectateurs qui peuvent, grâce à un Passeport de 100 F (15,24 €), acheter des places dans les trois salles pour 50 F (7,62 €). Florence Castera, secrétaire générale de la Comédie-Française, a précisé que le passage à l'euro se traduira par des prix en baisse par rapport au franc.

Enfin, la mise en place des conventions passées par la Comédie-Française avec des établissements scolaires sera poursuivie et élargie. Ces conventions permettent aux élèves d'assister aux spectacles, et aussi de mieux connaître la Comédie-Française, grâce à des « parcours-découvertes ».

Brigitte Salino

★ Comédie-Française, 2, rue de Richelieu, Paris-1^{er}. Tél. : 01-44-58-15-15. Télécopie : 01-44-58-15-00. Site Internet : <http://www.comedie-francaise.fr>

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE** : Denis Krief vient de remporter le grand prix Franco-Abbiati de la mise en scène d'opéra décerné par l'Association nationale des critiques musicaux italiens. Le metteur en scène français s'est vu décerner ce prix pour *Lucia di Lammermoor* de Donizetti, *Turandot* de Puccini et Busoni et pour *Carmen* de Bizet. De son côté, le chef d'orchestre russe Vladimir Jurowski a été distingué pour sa direction de *Jenufa* de Janacek, *Faust* de Gounod et *Pelléas et Mélisande* de Debussy.

■ **Osmo Vänskä a été nommé, jeudi 24 mai, directeur musical de l'Orchestre du Minnesota**. Le chef d'orchestre finlandais, né en 1953, prendra ses fonctions à la tête de la formation nord-américaine à partir de la saison 2003-2004, succédant à Eiji Oue, en poste depuis six saisons. Fondé en 1903, l'Orchestre du Minnesota a été dirigé notamment par Antal Dorati, Dimitri Mitropoulos, Eugène Ormandy.

■ **HOMMAGE** : Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, a rendu, mardi 29 mai, un hommage au chanteur Francis Bebey, mort lundi 28 mai à son domicile parisien (*Le Monde* du 30 mai). M^{me} Tasca a qualifié Francis Bebey d'« immense poète (...) chanteur inspiré de son Afrique natale dont il a su exalter la richesse et les mélanges ». La ministre a aussi rappelé que Francis Bebey était membre du Haut Conseil de la Francophonie et que « son amour et son usage ludique de la langue française "partagée" en ont fait un artisan merveilleux de la rencontre des cultures ».

■ **ÉDITION** : la justice vient d'ordonner, en référé, l'insertion d'un erratum dans le livre de Gilles Verlant sur Serge Gainsbourg. Cet erratum devra figurer en première page de *Gainsbourg* afin de rétablir la vérité sur trois résistances mortes en déportation ou fusillées et présentées par erreur comme « collaboratrices ». Le tribunal ordonne que sous dix jours soit « fixé sur la première page » du livre un texte, mis au point par l'éditeur Albin Michel et une association d'anciens déportés, qui précise « la malencontreuse confusion » à l'origine d'une « grave erreur », qui rétablisse aussi la biographie des trois femmes, et renouvelle les excuses de l'éditeur et de l'auteur.

■ **CINÉMA** : le réalisateur Jean-Jacques Annaud sera le président du 27^e Festival du cinéma américain de Deauville, prévu du 31 août au 2 septembre dans la cité balnéaire du Calvados. Jean-Jacques Annaud a réalisé plusieurs films à succès dont *La Guerre du feu* (1981) ou *Le Nom de la rose* (1984). Son dernier film, *Stalingrad, Enemy at the Gates*, avait été présenté en ouverture du 51^e Festival de Berlin (*Le Monde* du 9 février).

CALVITIE

Le choix de la compétence.

Première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques, la **Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées** dispose d'un service spécialisé utilisant toutes les techniques modernes permettant la repousse naturelle de vos cheveux.

Prix étudiés et application stricte des règles de sécurité sont nos principes permanents. **Résultat rapide, discret, efficace.**

Conseil gratuit et documentation au
01 53 77 26 00

**Clinique d'esthétique
du Rond-Point des Champs-Élysées**
61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com

Partage du savoir

Christine Geoffroy

La mésentente cordiale

Voyage
au cœur de l'espace
interculturel
franco-anglais

Prix Le Monde de la recherche universitaire

Grasset / Le Monde

Partage du savoir

LE MONDE TELEVISION

avec **Le Monde**
DATÉ DIM./LUNDI

Les empreintes de vie de Niele Toroni

Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris expose les touches de couleurs du peintre, fidèle à sa démarche minimaliste depuis plus de trente ans

NIELE TORONI : HISTOIRES DE PEINTURE, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 75016 Paris. Tél. : 01-53-67-40-00. Du mardi au vendredi, de 10 heures à 17 h 30, samedi et dimanche de 10 heures à 18 h 45. Fermé les lundis et jours fériés. Jusqu'au 16 septembre.

Cela fait plus de trente ans que Niele Toroni, né en Suisse en 1937, a arrêté sa démarche au minimum de peinture : le dépôt régulier d'empreintes de pinceau lui permet de se proclamer peintre, et de répéter que son « objet est la peinture, tout bêtement et sans histoire(s) ». Il n'en a pas démordu, défendant son territoire (de la paresse) à coups de couleur mouche-tée. Le voici donc « toujours accroché au pinceau n° 50 » : un pinceau de 50 millimètres de large dont il dépose partout l'empreinte colorée à intervalles réguliers. Telle fidélité épatée, d'autant qu'elle ne rime pas avec usure. Plutôt avec bonheur. Sa présence au Musée d'art moderne de la Ville de Paris est d'une légèreté parfaitement supportable. Une rareté ces temps-ci.

« Evidemment, dit le peintre, je ne peux vous donner à voir que des empreintes de pinceau n° 50 répétées à intervalles de 30 centimètres : de la peinture. C'est très simple, je fais de la peinture contemporaine avec des moyens, des outils traditionnels. » Pas si simple, malgré tout. Toroni ne dit pas tout. Rien sur la diversité de sa palette, rien sur la nature des couleurs dont il imprègne son pinceau. Des couleurs de chair, de fleurs, de fruits, de vin, de vie.

Pour exemple, on peut prendre ces papiers posés au sol comme dans l'atelier, ou pendus à un fil comme du linge à sécher. Toroni, qui confond volontiers ses histoires de peintures avec l'histoire de la vie, a donné un titre à ce bain de couleurs en suspens de 1996 : « Nous tenons tous à un fil ». On le retrouve où il faut, là où les images d'immersion s'imposent : dans l'Aquarium, une salle de l'ARC familièrement nommée ainsi, justement, depuis que Toroni s'y est manifesté en 1985.

Toroni est un familier du musée. Il en connaît les mesures et démesures, notamment pour y avoir créé en 1989, à l'occasion de l'exposition

« Histoires de musées », un « Cabinet de peinture ». Soit un cabi-genre placard à balais et colonne sèche, que le peintre a transformé, à coups d'empreintes égalitaires, en un coin républicain pour le repos de l'œil, parmi les plus vivables et justifiés. Il est toujours là. L'exposition d'aujourd'hui, qui prend la forme d'un jeu de pistes dans tout le musée, invite à le revisiter, et à lever le nez dans le hall et les passages pour voir comment le peintre sait prendre la place sans encombrer. Des bienfaits de ses empreintes nichées dans les hauteurs et les coins morts, formant triangle pointe en bas, on peut parler. De leurs accents charnels, féminins, intimistes.

PAS DE SURCHARGE

L'exposition elle-même réunit des pièces faites hier, aujourd'hui, et venues de tous côtés. Elle tient le rez-de-chaussée haut du musée, sa courbe et ses fenêtres dégagées tout exprès, qui offrent de nouveaux points de vue sur les arbres et la Seine. Une nouvelle révélation de l'espace du musée à laquelle contribue le pointage de Toroni. Avec lui pas

de surcharge, juste ce qu'il faut pour attirer l'attention sur les murs, et faire voir le bien-être, là, de la peinture en semis. Une peinture qui mène sa vie sur tous les supports : coton, papier, toile cirée, mur, sol, écran transparent ; sur châssis, sur ou sous verre, encadrés, à même les murs, roulés, déroulés, agrafés, collés, entoilés.

Si le lieu privilégié des empreintes est le mur blanc, on peut en trouver ailleurs, collant à des images, à des affiches, à des cartes, à des feuilles de journaux, et ne relevant plus du décoratif, mais de la mémoire et de la vie de l'artiste. Son exposition est aussi faite de souvenirs d'expositions et le livre qui l'accompagne forme un recueil de petites histoires, d'aphorismes et de proverbes, dont la critique et le marché font souvent les frais. Mais, comme toujours, sans gravité. Exemple : « Bons chevaux et bons artistes trouveront toujours une piste » ou encore celui-là, plus chinois : « Quand la chèvre de Rauschenberg retrouvera l'île Seguin, loup et biquettes boiront la même eau. »

Geneviève Breerette

Au Châtelet, un baryton bien décevant

QUATRE LIEDER OPUS 98 A de Schumann, d'après Wilhelm Meister de Goethe, cinq lieder d'après Richard Dehmel et deux lieder opus 1 de Schoenberg, Die Bürgschaft D. 246 de Schubert, Rückert Lieder de Mahler, avec Bo Skovhus (baryton) et Helmut Deutsch (piano) Théâtre du Châtelet, le 29 mai, à 20 heures

C'est un récital bien décevant auquel nous a conviés le baryton danois Bo Skovhus. D'autant plus que le programme, intelligemment pensé et articulé, réunissait les grands noms du lied allemand dans des œuvres plus rares que de coutume – les *Rückert Lieder* de Mahler exceptés. On pensa tout d'abord reconnaître dans le traitement particulièrement atone des lieder de la dernière floraison schumannienne le signe d'une mise en route laborieuse encombrée de petits tracas vocaux – aigus systé-

matiquement détimbrés dans les nuances *piano*, attaques sans netteté, colorations froides voire métalliques dans les notes tenues. Ce que semblera confirmer un corpus schoenbergien plutôt réussi, Bo Skovhus maniant avec pertinence le hiatus entre un certain maniérisme vocal et le grain brut, voire « décapé », du matériau vocal. Côté piano, les choses avaient commencé un peu à l'emporte-pièce : elles suivront leur cours, la geste lisztienne et la grandiloquence passionnée de Karl von Levetzow (*Dank* et surtout *Abschied*) trouvant dans le pianiste Helmut Deutsch un interprète patenté.

Cependant, la seconde partie allait hélas justifier les craintes, une fois déroulée la longue balade schubertienne *Die Bürgschaft* (*La Caution*). Reconnaissons que dans cette spécialité lyrico-narrative du romantisme allemand (ici une édi-fiante parabole sur l'amitié façon Achille et Patrocle), l'art du narrateur Skovhus est en tout point impeccable. On ne peut en dire autant

avec Mahler, où c'est l'absence même de récit qu'il faut mettre en œuvre. Avec les *Rückert Lieder*, le manque de précision dans les attaques, la fatigue du timbre dans les aigus, le relâchement du son plus ou moins discrètement compensé par des accentuations parfois intempestives, se font cruellement sentir. Car ces œuvres si souvent entendues dans leurs somptueux atours orchestraux sont ici (version originale oblige) réduites à la plus simple expression d'une quasi-nudité pianistique. D'où difficulté accrue, d'où danger maximal. Impossible dès lors de ne pas guetter les cahots et les omières, redouter les côtes, appréhender les descentes, de noter sans le vouloir les symptômes d'une méforme, espérons-le, passagère. Impossible aussi de goûter pleinement cet art soigneux et soigné d'une interprétation confirmée ainsi qu'on le dirait d'un vol.

Marie-Aude Roux

Au CAPC de Bordeaux, deux expositions complémentaires sur les artistes aux champs

« IMAGO MUNDI » et « + VRAI QUE NATURE », CAPC Musée d'art contemporain, 7, rue Ferrère, 33000 Bordeaux. Tél. : 05-56-00-81-50. Du mardi au dimanche, de 11 heures à 18 heures ; le mercredi jusqu'à 20 heures. Entrée : 35 F (5,34 €). « Imago Mundi » jusqu'au 19 août, « + vrai que nature » jusqu'au 2 septembre.

En 2000, du côté de l'art actuel, la nature était à la mode. Elle régnait à Avignon, en grande pompe, avec commandes monumentales et installations fortement théâtrales. Un an après, deux expositions reviennent sur le sujet, avec des moyens bien plus réduits et dans une présentation sans artifices particuliers, mais plus instructive souvent. « Imago Mundi » le traite d'une façon plus historique, « + vrai que

nature », d'une façon plus légère et sensible aux engouements du moment. Les deux manifestations se complètent. Elles auraient du reste pu se fondre en une seule, sous un titre commun, qui aurait dû être évidemment « Imago Mundi ».

En se référant au traité de géographie composé par Pierre d'Ailly en 1410, en rappelant que Christophe Colomb en possédait un exemplaire, le titre précise en effet un premier point : il s'agit d'analyser quelques modes artistiques de description et d'appropriation de la nature. Ce qui revient à distinguer entre des attitudes qu'il serait trop commode de confondre au prétexte qu'elles ont la nature pour objet. Pierre d'Ailly cherchait à mettre de l'ordre dans le monde, qu'il divisait en cinq parties. L'exposition ne procède pas à un tel classement, mais elle suggère des différences. Il y a ceux qui, post-romantiques tentés par le panthéisme et le primitivisme, aspirent à une perception pure, brutale, physique. Ils tracent des lignes ou des cercles de pierre dans les montagnes qu'ils traversent à pied – Richard Long – ou une spirale sur le Grand Lac Salé – Robert Smithson. Ils se laissent emporter jusqu'au lyrisme et peignent, sur de très grands formats, des paysages lourds de matières – Enzo Cucchi, Miquel Barcelo, Jose Maria Sicilia.

LES ANALYSTES ET LES IRONIQUES

Des uns aux autres, les techniques et les instruments changent : les mains ou un bulldozer, des broses ou des colles. Mais le désir de ne faire qu'un, d'adhérer à la nature et, si possible, de n'en être plus que la force agissante est aussi puissant quel que soit le procédé, land-art, peinture ou mots de Lawrence Weiner. En osant des rapprochements risqués à partir des collections du CAPC, en plaçant par exemple Long et Cucchi à peu de distance, l'accrochage suggère cette cohérence, qui serait plus visible encore si Kiefer et Penone étaient présents. Il y a à un rapport proche du religieux qui perdure, dont la généalogie est connue – allemande et anglaise essentiellement – et dont les derniers développements

ne sont que la continuation par d'autres moyens, de plus en plus spectaculaires, de plus en plus démesurés.

A bonne distance se trouvent les analystes et les ironiques. Ironiques, Gilbert et Georges ont exécuté en 1971 six triptyques intitulés *The Paintings (with Us in the Nature)*. On y voit une paire de petits-bourgeois corrects – les artistes en costumes gris – au contact d'une nature anglaise de feuillages, de prairies, de mares et de haies. On imagine les petits cris de joie obligatoires, les « *How nice!* » inévitables, puisque, comme chacun sait, il faut s'extasier en plein air et penser avec émotion aux délices d'en revenir à un état de nature. Les tableaux sont assez mal peints, ce qui accentue leur force de dérision.

Analyste, Pierre Buraglio décompose les conditions et les habitudes du regard. On le voit innocent et émerveillé ? Il est informé, pris dans ses habitudes de perspective et ses réminiscences artistiques. Une montagne, au loin, se détachant nettement, c'est toujours, peu ou prou, un souvenir de la Sainte-Victoire. L'art détermine la perception de la nature.

Une citation très connue d'Oscar Wilde (« *C'est la nature qui imite l'art – ou du moins la perception que nous en avons – et non le contraire* ») est en exergue de l'exposition « + vrai que nature ». Ici, le ton est plus souvent à la raillerie qu'à la contemplation. La reconstitution burlesque et sanglante des débuts de l'humanité par Tony Martelli a valeur de manifeste ludique. Michel Blazy peint trois murs d'un enduit à base de carotte qui pourrait avant de se dessécher. Eric Nussbicker réinterprète le thème de la vanité avec l'aide d'un boulanger bordelais. Yoshihiro Suda fabrique en bois des roses qui ont l'air vrai. Tout cela est assez drôle, léger, trop léger quelquefois. Il revient à Jean-Pierre Raynaud, grâce à ses stèles, et à Hubert Duprat, avec trois de ses sculptures-assemblages les plus réussies, de donner plus de densité à cet instantané.

Philippe Dagen

SORTIR

PARIS

Chants et musiques d'Ouzbékistan

Terre enclavée au cœur de l'Asie centrale, l'Ouzbékistan est un extraordinaire vivier de beautés vocales et musicales. Après Monajat Yulchieva, Matlubeh ou Turgun Alimatov, dont on a déjà pu apprécier le talent, voici d'autres chanteurs et musiciens passeurs de mémoire, qui, eux, viennent plus particulièrement des régions désertiques du Khorezm et du Karakalpakistan. Avec Shohrat Razzakov (dotar), Samandar Khoudayberkanov (chant et tar), Khabiboulla Kourambayev (doira), Turganbey Qurbanov (chant et dotar), Jarikaghan Esjanov (ghijak). *Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4^e. M^o Châtelet. 20 h 30, le 31.*

Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Solos sans frontières

Pour la 25^e saison du centre Mandapa et la 15^e édition de la manifestation chorégraphique « Solos sans frontières », le programme élaboré par Eliane Beranger avec la complicité de Milena Salvini privilégie naturellement l'intériorité d'une danse à l'activité démonstrative de façade qui tient parfois lieu de mouvement. On pourra donc voir des chorégraphes trop peu programmés à Paris, Simonetta Parisi, Sydney Ribeiro, Cécile Gordons (le 30 mai à 20 h 45), Soraya Djebbar et Yvonne Tenenbaum (les 31 mai et 1^{er} juin à 20 h 45).

Centre Mandapa, 6, rue Wurtz, Paris-13^e. Tél. : 01-45-89-01-60. De 60 F à 90 F.

SAINT-BRIEUC

Art Rock

En amont de la saison estivale, le festival Art Rock perpétue avec brio sa vocation d'éclectisme stylistique. La musique s'y taille la part du lion, mais depuis toujours danse, théâtre de rue, vidéo et art multimédia sont aussi de la fête.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGE

Andy Goldsworthy
Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, Paris-8^e. M^o Miromesnil. Du 31 mai au 21 juillet. De 10 h 30 à 18 heures, du mardi au vendredi ; de 14 heures à 18 h 30, le samedi ; fermé dimanche et lundi. Tél. : 01-45-63-13-19.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Le Poids de la neige et la salamandre de Turak. Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M^o Porte-de-Pantin. 20 heures, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin. Tél. : 01-40-03-93-95. De 45 F à 110 F.

Ori Friedman (piano) (Œuvres de Bach, Chopin, Mendelssohn, Bowen. Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, Paris-1^{er}. M^o Louvre. Palais-Royal. 12 h 30, le 31. Tél. : 01-40-20-84-00. 60 F.

Orchestre national de France (Œuvres de Schumann, Brahms. Chœur de Radio-France, Zdenek Macal (direction). Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. M^o Alma-Marceau. 20 heures, le 31. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 250 F.

Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam (Œuvres de Verdi. Chœur de la radio des Pays-Bas, Riccardo Chailly (direction). Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1^{er}. M^o Châtelet. 20 heures, le 31. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 670 F.

Orchestre Colonne (Œuvres de Brahms, Dvorak. Henri Demarquette (violoncelle), Edmon Colomer (direction). Courbevoie (Hauts-de-Seine). Espace

Pendant trois jours, la compagnie Off présentera ainsi son adaptation personnelle de *Carmen* au cœur d'une arène acier. A noter aussi les découvertes visuelles de l'Art Futura Show, la rétrospective du vidéaste Chris Cunningham, l'exposition « Clom Party » de Joël Hubaut ou les danseurs « Miniatures » de la compagnie Mulleras.

Côté musique : Laurent de Wilde, Natalia M. King, St Germain, Badmarsh & Shri... (le 1^{er} juin) ; Disiz La Peste, Dupain, Le Peuple de l'Herbe, Sergent Garcia, Transglobal Underground... (le 2) ; KDD, Tété, Cheb Mami, Henri Salvador... (le 3).

Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). La Passerelle, scène nationale Art Rock, place de la Résistance. Horaires variables pour les concerts, qui auront lieu dans plusieurs salles, les 1^{er}, 2 et 3 juin. Renseignements et réservations : Tél. : 02-96-68-18-40.

MULHOUSE

Ballet de l'Opéra national du Rhin

Pour cette quatrième édition de Carnets de Bal, manifestation volontairement déraisonnable pilotée par le Ballet de l'Opéra national du Rhin, le programme s'annonce prometteur, avec des pièces de styles variés, sautant du coq à l'âne, du classique au contemporain, sans l'ombre d'un doute ni d'un complexe.

A l'affiche, une création du danseur étoile de l'Opéra de Paris Kader Belarbi, intitulée *Les Liens de table*, qui met à sac la famille entre la poire et le fromage ; *La Peau du loup*, conte chorégraphié par Pierre-André Petit sur le thème du grand méchant loup ; *Beyond Skin*, de Davide Bombana, qui a reçu le prix « Benois de la danse » à Moscou, et *Au Revoir*, mis en scène par Louis Ziegler, sur une musique de Franz Schubert. *Mulhouse (Haut-Rhin). La Filature, 20, allée Nathan-Katz. 20 heures, le 31 mai et le 1^{er} juin. Tél. : 03-89-36-28-28. 100 F.*

Carpeaux, 15, boulevard Aristide-Briand. 20 h 30, le 31. Tél. : 01-47-68-51-50. 120 F.

Dewey Redman Quartet New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e. M^o Châtelet-d'Eau. 21 heures, le 31. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

François Thuillier Trio 7 Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4^e. M^o Saint-Paul. 21 h 30, le 31. Tél. : 01-48-87-08-97. 70 F.

Frédéric Sylvestre, Jacques Vidal Duo Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1^{er}. M^o Châtelet. 21 h 30, le 31. Tél. : 01-42-36-01-36. De 80 F à 100 F.

Chansons tombées du ciel Argentineuil (Val-d'Oise). Cave Dimière, 107, rue Paul-Vaillant-Couturier. 20 h 30, le 31 mai et le 1^{er} juin. Tél. : 01-34-34-15-70. 20 F.

Otomo Yoshihide et Sachiko M. Annette Krebs Montreuil (Seine-Saint-Denis). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 31. Tél. : 01-42-87-25-91. 80 F.

Houria Aichi Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris-11^e. M^o Bastille. 20 h 30, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin. Tél. : 01-47-00-57-59. 140 F.

RÉGIONS

La Symphonie du hamneton de James Thiérée. Le Havre (Seine-Maritime). Le Grand Volcan, 2, rue Racine. 19 h 30, le 31 ; 20 h 30, le 1^{er}. Tél. : 02-35-19-10-10. 60 F et 90 F.

Pascal Rogé (piano), Mie Kobayashi (violin), Yoko Hasegawa (violoncelle) (Œuvres de Beethoven, Brahms, Ravel. Divonne-les-Bains (Ain). Théâtre du Casino. 20 heures, le 1^{er} juin. Tél. : 04-50-40-34-16. De 80 F à 220 F.

Orchestre national de Montpellier (Œuvres de Chopin-Stravinsky, Mousorgski, Beethoven. Peter Schneider (direction). Montpellier (Hérault). Opéra Berlioz - le Corum, esplanade Charles-de-Gaulle. 20 h 30, le 1^{er} juin. Tél. : 04-67-60-19-99. De 90 F à 150 F.

Michel Dalberto (piano) (Œuvres de Schubert, Liszt. Sully-sur-Loire (Loiret). Auditorium, parc du château. 20 h 30, le 1^{er} juin. Tél. : 02-38-36-29-46. De 240 F à 290 F.

Le Monde DOSSIERS DOCUMENTS

LES CLÉS DE L'INFO

numéro de juin

Crise du modèle alimentaire

● ESB, fièvre aphteuse : Crise agricole conjoncturelle ou bouleversement profond des habitudes alimentaires ?

Le sport entre ombre et lumière

● Le XXI^e siècle sera sportif ou ne sera pas. Maintien de sa forme, dépassement de soi ou moyen d'intégration, le sport est devenu un secteur économique à part entière. Mais c'est aussi une institution en crise, en proie à de multiples dérives.

+ Les clés de l'info

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Chaque samedi avec

Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

LE MONDE TELEVISION

POURQUOI COURT-ON D'ÉGLISES EN CHÂTEAUX DU 25 JUIN AU 29 JUILLET DANS LA LOIRE EN RHÔNE-ALPES ?

Retrouvez toute l'actualité des festivals internationaux de musique sur Internet.

www.francefestivals.com

fff

MUSIQUE EN FESTIVALS

EN VUE

■ Un décret des talibans interdit aux Afghanes de porter des burqas « trop près du corps ».

■ « Nous déclarons, mon époux et moi, que nous poursuivrons notre vie ensemble sur la terre d'Égypte et que nous ne nous séparerons pas », signale Nawal al-Saadaoui, féministe et psychiatre, en demandant au procureur général de débouter le chicaneur qui réclame son divorce pour « mépris de l'islam ».

■ Jeudi 24 mai, sur la route de Morre dans le Doubs, un mari, exaspéré par son épouse au volant, descend de la voiture en marche et se tue.

■ L'agent de patrouille Ginger Harrison posera nue dans l'édition de juillet de *Playboy*, à l'occasion de la campagne « Faire le bien » pour améliorer l'image de la police de Los Angeles.

■ La police britannique lutte contre les préjugés dans ses rangs en affichant dans les commissariats le palmarès, résultant d'un sondage, des individus les plus détestés par les agents : les laids, les gros, les roux, les chauves, les végétariens, les Allemands en vacances, les Gallois, les conducteurs de caravanes, les hommes qui ont des poils sur le dos et les femmes qui allaitent en public.

■ Avec les beaux jours, la Railtrack, compagnie privée des chemins de fer britanniques, qui explique le retard de ses trains par la présence sur ses voies de feuilles mortes à l'automne et de neige en hiver, reproche aux ardeurs du soleil de dilater ses rails.

■ « Oui, nous pouvons gagner ! », martèle à la veille des élections législatives William Hague, jeune chef des conservateurs britanniques, en campagne. « Ce serait un miracle », confie dans son dos Nigel Hague, son père et fervent soutien.

■ Survolant en planeur la région, Samir Harres Agaybie, candidat indépendant au second tour des élections partielles au conseil consultatif du gouvernorat de la mer Rouge en Égypte, fait pleuvoir des téléphones portables et des pièces d'or.

■ Une fusillade a fait onze blessés, lundi 28 mai à Baltimore aux États-Unis, à la suite de la célébration du Memorial Day, la journée du souvenir pour les morts à la guerre.

■ Les cadavres de quatre-vingts mouettes tridactyles, oiseaux rares protégés, étalés dans la nuit de mardi 22 à mercredi 23 mai sur la plage de Marsden Bay en Angleterre, formaient, vus des falaises, le mot mort.

Christian Colombani

Un numéro spécial de « Réforme » sur les sectes

L'hebdomadaire protestant s'interroge sur les effets de « panique » de l'opinion et les limites de la « gestion sécuritaire » de ce phénomène par l'État



ne se font presque plus que par publications interposées.

Confronter des points de vue ne veut pas dire s'abstenir de prendre

position. Dans l'éditorial de ce numéro spécial, le pasteur Jean-Luc Mouton, directeur de *Réforme*, n'hésite pas à parler d'une « hystérie française » à propos des sectes. Celle-ci est due à une « panique », liée au développement d'affaires tragiques, amplifiée par les médias et les responsables politiques, autant qu'à une histoire hexagonale marquée par des affrontements religieux qui, aujourd'hui apaisés, laissent derrière eux une traînée de ressentiments et de suspicions. A cet égard, les pays anglo-saxons ont une attitude si « libérale » à l'égard des sectes que, de chaque côté de l'Atlantique, on se renvoie

les accusations d'extrême laxisme – aux États-Unis – et de viol des libertés – en France.

« TOILETTER » LA LOI

Les éléments du débat sur la définition d'une « secte » et les limites de la répression sont connus. L'intérêt premier de ce hors-série de *Réforme*, à travers les contributions de Danièle et de Benoît Hervieu-Léger, Jean-Paul Willaume, Alain Boyer, Jean Bauberot, est de démontrer une certaine incohérence des pouvoirs publics français. L'État ne viole-t-il pas sa propre règle de neutralité confessionnelle et ses propres lois (celles de

1901 sur les associations et de 1905 sur la séparation Église-État) quand il définit la « dangerosité » d'un groupe en fonction de son contenu religieux ? L'abus de pouvoir est évident dans la publication, selon une procédure non contradictoire, d'une liste de « sectes » (rapport parlementaire Gest-Guyard de 1996). Ou dans les restrictions apportées à l'accès au statut d'associations civiles (loi 1905) par la Mission Vivienne de lutte contre les sectes.

Faudra-t-il alors « toiletter », à l'occasion de leur centenaire, les lois de 1901 et de 1905 ? Dans ce numéro de *Réforme*, interprètes d'une pensée protestante qui défend traditionnellement la laïcité et les minorités, plusieurs intervenants ne sont pas loin de souhaiter une telle mise à jour. Il s'agit, pour eux, de tenir compte de l'éclatement de la scène religieuse depuis un siècle (avec l'irruption de l'islam et des « nouveaux mouvements religieux ») et de sortir de la « gestion sécuritaire » (Jean-Paul Willaume), voire de la « vision thérapeutique » (Danièle Hervieu-Léger) de la question des sectes, qui n'est qu'un phénomène classique de modernité religieuse. Mais les mêmes sont conscients des risques qu'il y aurait à soulever de tels monuments de la législation. Ce qui n'est pas une bonne raison pour ne rien faire.

Henri Tincq

★ *Réforme*. « Sectes... entre panique et confusion ». 53-55, avenue du Maine, 75015 Paris.

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION

Jean-Michel Thenard

■ Voilà que les « teufeurs » qui s'éclatent sur la techno des raves sont à leur tour dans le viseur des censeurs. Ils ont entre 18 et 35 ans, débarquent en masse sans prévenir, dansent dans la boue, consomment parfois des substances illicites (...) dérangeant l'autochtone et les élus locaux. (...) Le ministère de l'intérieur rame et explique que soumettre les raves à un strict contrôle juridique n'est pas une « atteinte » au « droit de jeunes à se réunir ». Le problème, c'est que la mesure est bien perçue comme cela par les raveurs, qui notent que, soumettre à déclaration préalable une free party, par définition clandestine et impromptue, c'est courtelinnesque. (...) A chaque fois que les jeunes ont eu l'impression que le pouvoir poli-

tique s'en prenait à leurs libertés, cela n'a pas souri audit pouvoir. Chirac en 1986 et Balladur en 1993 en ont fait l'expérience. A un an de la présidentielle, Lionel Jospin devrait s'en souvenir.

LE FIGARO

Alexis Brézet

■ La majorité plurielle vient de gagner quelques semaines de répit. Lionel Jospin respire. (...) Mais en entérinant cette figure politique pour le moins originale qu'est la participation sans soutien des communistes, il crée les conditions d'une situation proprement intenable. (...) Robert Hue en est plus que convaincu : la rupture du pacte majoritaire serait une faute contre la raison, la négation de toute sa stratégie. (...) L'automne sera le moment d'une conjonction explosive. (...) Que se passera-t-il si le patron des communistes continue

d'être à la traîne derrière Arlette Laguiller ? Pourra-t-il résister à tous ceux qui proclameront que la rupture totale avec les socialistes est la condition ultime de sa survie ?

RFI

Geneviève Goëtzinger

■ Lionel Jospin a accepté de reporter de quinze jours le vote solennel sur le projet de modernisation sociale. (...) Le Parti communiste était dans une impasse et Lionel Jospin lui offre une issue honorable, le moyen de ne pas perdre la face. (...) Lionel Jospin n'a pas guère intérêt à voir le parti communiste s'enfermer dans une stratégie qu'il estime suicidaire. (...) Reste à gérer l'après-crise. (...) Place du Colonel-Fabien, on est bien décidé à négocier à l'aprem son abstention. Car les stratégies présidentielles des deux partenaires et concurrents demeureront profondément antagonistes.

LA CROIX

Bruno Frappat

■ La seule chance qui restait au PCF de survivre (...) consistait à devenir un parti protestataire. (...) Mais, sur ce créneau, les concurrents sont vives. (...) La rénovation voulue et gérée par Robert Hue tendait à redonner un espace au PCF dans la société française. (...) Mais peut-on être à la fois protestataire et au pouvoir ?

LCI

Pierre Luc Séguillon

■ Lionel Jospin a peut-être commis une erreur stratégique majeure en faisant précéder les législatives par l'élection présidentielle. (...) La logique de la course élyséenne dans laquelle se sont engagés ses alliés, particulièrement les communistes, est une logique de surenchère. (...) Elle mine le gouvernement.

www.cherche-midi.com

Donner à lire un manuscrit intégral sur le Net, pour le publier ensuite sur papier



repéré par un éditeur concurrent, ils seront dans l'obligation de faire bénéficier Le Cherche Midi d'une clause de préemption.

A mi-parcours, Carole Zalberg, une traductrice dont tous les précédents manuscrits avaient essuyé des refus, est enchantée : « Je n'ai

pas hésité, car je savais que mon texte ne serait pas noyé au milieu de cent autres, mais au contraire mis en valeur sur le site. Le Cherche Midi ne publie pas en ligne, il donne à lire une œuvre, c'est très différent. Je vis cela comme une chance de me faire apprécier et j'aime que les lecteurs

réagissent. » En l'absence de toute promotion, un bouche à oreille positif semble avoir fonctionné, car le site du Cherche Midi reçoit désormais plus de 1 200 visiteurs par semaine. Environ 200 lecteurs ont rédigé des notes, la plupart du temps très positives, sur les manuscrits.

Jean Brousse regrette que l'on ait récemment reproché au Cherche Midi de « ne plus faire son métier d'éditeur » en laissant les internautes juger de la qualité d'un ouvrage : « La présélection de notre propre comité de lecture est une première garantie, estime-t-il, il ne faut pas rester sur de vieux schémas. Nous savons tous qu'Internet va modifier la chaîne du livre, mais nous ignorons comment. Donc, nous agissons empiriquement. » Un bilan complet du projet sera dressé cet été. L'expérience devrait être prolongée, tandis que *Fleur* et *Les Mémoires d'un arbre* pourraient connaître les honneurs d'une publication en bonne et due forme.

Géraldine Faes

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

● Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la « une » de votre journal).

● Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

| DURÉE | FRANCE |
|--------------------|---------------|
| 2 semaines (13 n°) | 96/14,64€ |
| 3 semaines (19 n°) | 139/21,19€ |
| 1 mois (26 n°) | 173/26,37€ |
| 2 mois (52 n°) | 378/57,63€ |
| 3 mois (78 n°) | 562/85,68€ |
| 12 mois (312 n°) | 1 980/301,85€ |

Offre valable jusqu'au 15/12/2001

Vous êtes abonné(e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : 0 803 022 021 (0,99 € TTC la minute) ou par Internet : abonnement.lemonde@ceciat.com

Votre numéro d'abonné (impératif) : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Commune de résidence habituelle (impératif) : _____

Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant) du : _____ au : _____

Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement) du : _____ au : _____

Votre adresse de vacances : Prénom : _____ Nom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Vous n'êtes pas abonné(e)

Pour tout autre renseignement : 01.42.17.32.90 de 8h 30 à 18h du lundi au vendredi, ou par Internet : abo@lemonde.fr

Votre adresse de vacances : du : _____ au : _____ Prénom : _____ Nom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Votre adresse habituelle : Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Votre règlement : Chèque bancaire ou postal joint Carte bancaire n° : _____

En France métropolitaine uniquement. Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements 60646 Chamilly Cedex

Date et signature obligatoires : _____

Divertissement

par Luc Rosenzweig

IMAGINEZ le dilemme : *Dîner de cons* ou *Cage aux folles* ? Villeret-Lhermite ou Serrault-Tognazzi ? Francis Veber ou Francis Veber ? Dans combien de familles dotées d'un seul récepteur de télévision s'est-on déchiré pour savoir qui serait le maître de la rigolade de ce mardi soir ? Les responsables de programmes songent-ils aux dégâts collatéraux d'une guerre pour l'audience, qui les amènent à des chocs frontaux de cette intensité ? Il y a, bien sûr, la solution du « ni-ni », qui consiste à renoncer à se fendre la pipe pour aller découvrir le documentaire d'Arte consacré à un foyer pour enfants délinquants à Sens, dans l'Yonne, dont les gazettes disent grand bien. Avec remise de la zappette à une personnalité neutre et incorruptible, pour éviter la tentation d'aller voir, juste une minute, si le contrôleur du fisc nommé Cheval, alias Daniel Prévost, n'est pas en train de

découvrir que sa femme le trompe avec un de ses clients...

Nous ne sommes pas allés jusqu'à cette extrémité, car nous avons envie de nous divertir, comme un grand nombre de Français après une journée de travail harassante, où s'accumule le stress lié aux exigences de la productivité à l'heure de la mondialisation. Car, comme l'écrivait Blaise Pascal : « Sans divertissement, il n'y a point de joie ; avec le divertissement, il n'y a point de tristesse. »

En tenant compte du fait que, premièrement, nous avons déjà vu deux fois *Le Dîner de cons* et quatre fois *La Cage aux folles* (dont une au théâtre avec le « vrai » couple Poiret-Serrault), et que, deuxièmement, on peut se divertir avec peu de chose pourvu que l'on cultive un minimum de vie intérieure, nous nous sommes dirigés vers le spécial francophonie de « Questions pour un champion ». Rien que

pour voir Julien Lepers habillé en pingouin, ce qui nous met en joie, car il nous en faut peu. Mais notre béatitude contenue se double d'un réel sentiment d'admiration, lorsque cet animateur frisé lit la définition à tiroirs, grâce à laquelle les concurrents sont invités à découvrir le plus vite possible une personne, un animal ou une chose.

Arriver à un débit de parole aussi rapide tout en restant compréhensible est une performance que seul, jadis, feu Léon Zitrone pouvait réaliser en commentant l'arrivée du tiércé. Toute notre gratitude va également à ces étrangers, venus de tous les horizons, qui ont pour notre langue et notre culture une passion sans limites. La victoire est revenue à Robert, le Maltais, qui a battu en finale Ayen, le Mauricien. On attend le jour où Marcel, le Nantais, triomphera à La Valette au grand jeu de la maltophonie.

MERCREDI 30 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Les Vétérans des guerres perdues. Forum
 22.00 Les Œuvres inachevées. Forum
 23.00 Quand l'enfant découvre son environnement. Forum

MAGAZINES

- 18.30 L'Invité de PLS. LCI
 19.00 Nulle part ailleurs. Canal +
 20.15 Faits divers. Le refus. RTBF 1
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. L'amour avec l'ennemi : Les troupes d'occupation du Reich et les femmes de l'Est. Arte
 20.55 Défense d'entrer. Invité : Michel Galabru. TF 1
 21.00 Ce qui fait débat. La politique autrement. Invités : Claude Allègre ; Jean-Pierre Chevènement ; Clémentine Autain ; Christine Boutin ; Nicolas Perruchot ; Nicolas Sarkozy ; Arnaud Montebourg ; Noël Mamère ; Brigitte Lebretton. France 3
 22.30 Ça se discute. Comment grandir sans l'amour de ses parents ? France 2
 23.10 Le Droit de savoir. Christine Deviers-Joncour : ses grands et ses petits secrets. TF 1
 23.30 Drôles de gammes. Invités : Elie Semoun ; François-René Duchâble ; Paul Meyer ; Nicolas Angelich ; Laurent Korcia ; Marc Coppey ; le chœur 5 de cœur ; le Quatuor Ysayé ; Mireille Delunsch. France 3

Le Monde
TELEVISION

Arte

20.45 Les Mercredis de l'Histoire L'Amour avec l'ennemi est un étonnant documentaire de Hartmut Kaminski, fait d'images d'archives et de témoignages, sur les relations amoureuses interdites entre des soldats de la Wehrmacht et des femmes de l'Est. Les enfants nés de ces milliers d'unions entre 1942 et 1943 connaîtront des destins souvent tragiques : exécution des mères « fautes », déportation en Sibérie...

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. La Pop des narcos. Arte
 20.30 Les Grandes Batailles. Gallipoli. La Chaîne Histoire
 20.50 Japop. [4/4]. Demolitori. Canal Jimmy
 20.55 Un port, des marins et la mer. [4/6]. Port Vendres. Odyssee
 21.30 L'Inde fantôme, réflexions sur un voyage. [5/7]. Planète
 22.00 Les Présidents américains et la Télévision. [2/2]. Histoire
 22.00 Cubanismo. Les années 1950. Mezzo
 22.15 Civilisations perdues. L'Afrique, un passé occulté. La Chaîne Histoire
 23.05 Biographie. Lyndon Baines Johnson, triomphe et tragédie. Chaîne Histoire
 23.20 Créatures extraordinaires. [5/6]. Les félins anglais. Planète
 23.30 La Fusée Ariane, un succès de l'Europe. Odyssee

DANSE

- 23.45 La Fleur de pierre. Chorégraphie de Youri Grigorovitch. Musique de Serge Prokofiev. Par le ballet du Kirov. Avec Anna Polikarpova (Katerina), Alexandre Gulyaev (Danila), l'Orchestre du Théâtre Maryinsky, dir. Alexandre Viliumianis. Mezzo
 20.05 Transclassiques 2000 (n° 9). Avec Jean-Marc Philipps-Varjabedian ; Raphaël Pidoux, violoncelle ; Vincent Coq, piano. Muzzik

MUSIQUE

- 20.05 Transclassiques 2000 (n° 9). Avec Jean-Marc Philipps-Varjabedian ; Raphaël Pidoux, violoncelle ; Vincent Coq, piano. Muzzik

- 21.00 Classic Archive. Portrait du violoniste et chef d'orchestre Yehudi Menuhin. Mezzo
 21.40 Musica. I Pagliacci. Opéra de Ruggero Leoncavallo. Scala de Milan, 1985. Par l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. G. Prêtre. 22.55 Cavalleria rusticana. Mélodrame de Pietro Mascagni. Par l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Georges Prêtre. Arte
 22.55 Piazzolla. Concerto pour bandonion et Adios Nonino. Enregistré en 1985. Avec Astor Piazzolla, bandonion. Par l'Orchestre de la Radio de Cologne, dir. Pinchas Steinberg. Mezzo
 23.05 Michel Petrucciani Trio. Stuttgart, 1998. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 20.50 Libre à tout prix. Marie Vermillard. O. M 6
 20.50 Tania Borealis ou l'Etoile d'un été. Patrice Martineau. France 2
 22.15 Le Mari de l'ambassadeur. François Velle [3/7]. TV 5
 22.30 Manipulation anonyme. Josef Ruznak. O. M 6
 0.05 Chemin périlleux. Yilmaz Arslan. Arte
 21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Au-delà des étoiles O. Canal Jimmy
 22.20 Nuit South Park. Orgie de chat O. Combustion spontanée O. 0.35 Le bruit marron O. Korn et le mystère mystérieux des pirates fantômes O Les scouts juifs O. Canal +
 0.10 Sex and the City. Ex and the City O. M 6

SÉRIES

- 21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Au-delà des étoiles O. Canal Jimmy
 22.20 Nuit South Park. Orgie de chat O. Combustion spontanée O. 0.35 Le bruit marron O. Korn et le mystère mystérieux des pirates fantômes O Les scouts juifs O. Canal +
 0.10 Sex and the City. Ex and the City O. M 6

FILMS

- 15.10 Femme aimée est toujours jolie ■■ Vincent Sherman (Etats-Unis, 1944, v.o., 125 min). TCM
 16.45 Les Tuniques écarlates ■■ Cecil B. DeMille (Etats-Unis, 1940, v.o., 120 min) O. Ciné Cinémas 3
 18.45 Firefox, l'arme absolue ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1982, v.o., 135 min) O. Ciné Cinémas 3
 19.00 La Dame du lac ■■ Robert Montgomery (Etats-Unis, 1946, 105 min). TCM
 20.30 L'Atalante ■■ Jean Vigo (France, 1934, 100 min) O. Ciné Classics
 20.45 Calme blanc ■■ Philip Noyce (Australie, 1989, 105 min). TCM
 21.00 Yol, La permission ■■ Yilmaz Güney et Serif Gheran (Turquie, 1982, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 3
 22.10 Zéro de conduite ■■ Jean Vigo (France, 1933, 40 min) O. Ciné Classics
 22.30 Doux oiseau de jeunesse ■■ Richard Brooks (Etats-Unis, 1962, 120 min). TCM
 22.40 Les Frissons de l'angoisse ■■ Dario Argento (Italie, 1975, 110 min) O. Ciné Cinémas 2
 23.25 Marie Walewska ■■ Clarence Brown (Etats-Unis, 1937, v.o., 120 min) O. Ciné Classics
 0.00 Titanic ■■ Herbert Selpin et Werner Klingler (Allemagne, 1943, 95 min) O. Histoire
 0.05 Ne pas avaler ■■ Gary Oldman (Fr. - GB, 1997, 115 min) O. Cinéfaz
 0.15 Les Nuits de Cabiria ■■ Federico Fellini (Italie, 1957, v.o., 105 min) O. Cinétoile



0.30 La messe est finie ■■ Nanni Moretti. Avec Nanni Moretti, Ferruccio De Ceresa, Marco Messeri (It., 1985, 95 min) O. Ciné Cinémas 2

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Peut-on mesurer l'univers ? Forum
 22.00 L'Amazonie, premier fleuve du monde. Forum
 23.00 La Poste, de la lettre à l'e-mail. Forum

MAGAZINES

- 16.30 Les Ecrans du savoir. Vive la République ! [21/26] Jean-Pierre Chevènement : l'union de la gauche, juin 1972. La Cinquième
 19.00 Nulle part ailleurs. Invités : Yannick Noah ; Naomi Klein. Canal +
 20.55 Envoyé spécial. Le ciel nous tombe-t-il sur la tête ? Passeurs d'ombres : les filières. Post-scriptum : la France qui rave. France 2
 23.25 Courts particuliers. Invité : Jacques Doillon. Paris Première
 23.45 Le Club. Invité : John Boorman. Ciné Classics

DOCUMENTAIRES

- 17.00 Les Enquêtes du National Geographic. Aventure dans l'Antarctique. La Terre en colère. Monte-Carlo TMC
 17.30 Régions de France. La Provence. Voyage
 17.45 Renaissance. Le voyage du mage. Odyssee
 18.00 Les Grandes Batailles. Bunker Hill. La Chaîne Histoire
 18.05 Le Monde des animaux. Animaux rescapés. [13/24]. Le tapir de Baird, le crabe des cocotiers, le puffin. La Cinquième
 18.15 L'Espoir pour mémoire. [2/3]. Terre des hommes. Histoire
 18.25 L'Actors Studio. Philip Seymour Hoffman. Paris Première
 19.00 Voyages, voyages. Naples. Arte
 19.00 Biographie. Franklin Delano Roosevelt, les années de guerre. Chaîne Histoire
 19.05 A l'assaut du Cap Horn. Odyssee
 19.15 Les Présidents américains et la Télévision. [1/2]. Histoire
 19.30 Paroles de danse. Karine Saporta. Mezzo
 19.30 Les Sikhs. RFO Sat
 19.55 La Fusée Ariane, un succès de l'Europe. Odyssee
 20.00 Régions de France. La Champagne. Voyage
 20.05 The Awful Truth. [12° volet]. Canal Jimmy
 20.15 Reportage. Une femme chez les motards. Arte
 21.00 L'Art de la direction d'orchestre. [3/3]. Mezzo

Le Monde
TELEVISION

Arte

20.45 La Scandaleuse de Berlin ■■ Dans La Scandaleuse de Berlin, réalisée par Billy Wilder en 1948, une jeune femme (Jean Arthur) découvre les dessous de la vie berlinoise alors qu'elle enquête, en 1946, sur la moralité des soldats américains et la protection dont bénéficie une chanteuse de cabaret (Marlene Dietrich) proche des nazis. Ce film romantique est un documentaire fidèle sur l'Allemagne de la défaite.

22.10 France-Culture

Soirée spéciale Patti Smith et Nick Tosches

Nick Tosches, écrivain, et Patti Smith, chanteuse emblématique de l'émergence du punk rock new-yorkais de la fin des années 1970, se sont réunis à Paris le 24 mars, au Centre Pompidou, pour un duo, à l'occasion de la soirée « Les mondes mêlés : du pop art au rock ». France-Culture retransmet cet événement au cours d'une émission présentée par Daniel Caux.

TF1

23.10 Le Droit de savoir Cédric de Bragança a accompagné Christine Deviers-Joncour, l'ex-maîtresse de Roland Dumas, pendant le procès de l'ancien ministre des affaires étrangères. La caméra, très bienveillante, filme les états d'âme d'une femme poursuivie pour recel d'abus de biens sociaux. Seules sa mère et ses avocates s'expriment dans ce document, diffusé le soir du jugement du tribunal correctionnel de Paris.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Peut-on mesurer l'univers ? Forum
 22.00 L'Amazonie, premier fleuve du monde. Forum
 23.00 La Poste, de la lettre à l'e-mail. Forum

MAGAZINES

- 16.30 Les Ecrans du savoir. Vive la République ! [21/26] Jean-Pierre Chevènement : l'union de la gauche, juin 1972. La Cinquième
 19.00 Nulle part ailleurs. Invités : Yannick Noah ; Naomi Klein. Canal +
 20.55 Envoyé spécial. Le ciel nous tombe-t-il sur la tête ? Passeurs d'ombres : les filières. Post-scriptum : la France qui rave. France 2
 23.25 Courts particuliers. Invité : Jacques Doillon. Paris Première
 23.45 Le Club. Invité : John Boorman. Ciné Classics

DOCUMENTAIRES

- 17.00 Les Enquêtes du National Geographic. Aventure dans l'Antarctique. La Terre en colère. Monte-Carlo TMC
 17.30 Régions de France. La Provence. Voyage
 17.45 Renaissance. Le voyage du mage. Odyssee
 18.00 Les Grandes Batailles. Bunker Hill. La Chaîne Histoire
 18.05 Le Monde des animaux. Animaux rescapés. [13/24]. Le tapir de Baird, le crabe des cocotiers, le puffin. La Cinquième
 18.15 L'Espoir pour mémoire. [2/3]. Terre des hommes. Histoire
 18.25 L'Actors Studio. Philip Seymour Hoffman. Paris Première
 19.00 Voyages, voyages. Naples. Arte
 19.00 Biographie. Franklin Delano Roosevelt, les années de guerre. Chaîne Histoire
 19.05 A l'assaut du Cap Horn. Odyssee
 19.15 Les Présidents américains et la Télévision. [1/2]. Histoire
 19.30 Paroles de danse. Karine Saporta. Mezzo
 19.30 Les Sikhs. RFO Sat
 19.55 La Fusée Ariane, un succès de l'Europe. Odyssee
 20.00 Régions de France. La Champagne. Voyage
 20.05 The Awful Truth. [12° volet]. Canal Jimmy
 20.15 Reportage. Une femme chez les motards. Arte
 21.00 L'Art de la direction d'orchestre. [3/3]. Mezzo

Le Monde
TELEVISION

Arte

20.45 La Scandaleuse de Berlin ■■ Dans La Scandaleuse de Berlin, réalisée par Billy Wilder en 1948, une jeune femme (Jean Arthur) découvre les dessous de la vie berlinoise alors qu'elle enquête, en 1946, sur la moralité des soldats américains et la protection dont bénéficie une chanteuse de cabaret (Marlene Dietrich) proche des nazis. Ce film romantique est un documentaire fidèle sur l'Allemagne de la défaite.

22.10 France-Culture

Soirée spéciale Patti Smith et Nick Tosches

Nick Tosches, écrivain, et Patti Smith, chanteuse emblématique de l'émergence du punk rock new-yorkais de la fin des années 1970, se sont réunis à Paris le 24 mars, au Centre Pompidou, pour un duo, à l'occasion de la soirée « Les mondes mêlés : du pop art au rock ». France-Culture retransmet cet événement au cours d'une émission présentée par Daniel Caux.

JEUDI 31 MAI

FILMS

- 13.20 Le Plus Grand Cirque du monde ■■ Henry Hathaway (Esp. - EU, 1964, v.o., 135 min) O. Ciné Cinémas 3
 14.05 Les Ailes du désir ■■ Wim Wenders (France - Allemagne, 1987, 125 min) O. Ciné Cinémas 2
 15.10 Trop belle pour toi ■■ Bertrand Blier (France, 1989, 90 min) O. Ciné Cinémas 1
 16.20 Bronco Billy ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1979, 130 min). TCM
 16.50 L'Année de l'éveil ■■ Gérard Corbiau (France - Belgique, 1990, 125 min). Festival
 18.20 Un homme et une femme ■■ Claude Lelouch (France, 1966, 105 min) O. Ciné Cinémas 3
 18.45 Les Frissons de l'angoisse ■■ Dario Argento (Italie, 1975, 105 min) O. Ciné Cinémas 1
 20.46 La Scandaleuse de Berlin ■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1948, 114 min). Arte
 20.50 Polar ■■ Jacques Bral (France, 1984, 105 min). 13ème Rue
 21.00 La Grande Menace ■■ Jack Gold (Grande-Bretagne, 1978, 105 min). France 3
 21.00 La Machine à explorer le temps ■■ George Pal (Etats-Unis, 1960, 100 min) O. Cinétoile



21.00 La Nuit de San Lorenzo ■■ Vittorio Taviani et Paolo Taviani. Avec Margarita Lozano, Claudio Bigagli, Miriam Guidelli (Italie, 1981, 120 min) O. Histoire
 23.25 Les Tuniques écarlates ■■ Cecil B. DeMille (Etats-Unis, 1940, v.o., 125 min) O. Ciné Cinémas 1
 23.40 La vie est belle ■■ Roberto Benigni (Italie, 1998, 110 min) O. Ciné Cinémas 2
 0.05 Kissed ■■ Lynne Stopkewich (Canada, 1996, 80 min) O. Cinéfaz

TÉLÉFILMS

- 17.30 A l'est d'Eden. Harvey Hart [1/4]. O. Téva
 18.15 Le Mari de l'ambassadeur. François Velle [3/7]. TV 5
 18.55 Les Gens de Mogador. Robert Mazoyer [4/6]. Festival
 19.00 Le Cerveau artificiel. Peyton Reed. Disney Channel
 20.40 Deux frères. Philippe Laik. Festival
 20.55 Substitute 2, la vengeance. Steven Pearl O. TF 6
 21.55 Safe, point limite zéro. Stephen Frears. O. CinéCinéma
 22.10 L'Amour assassin. Elisabeth Rappeneau. Festival
 22.40 De parfaits petits anges. Timothy Bond O. TF 1
 23.05 Un si violent désir. Lean Storm. O. TF 6
 23.15 Légende maléfique. Sebastian Niemann. O. M 6
 23.35 La Douleur du passé. Anita W. Addison O. Festival
 0.55 Le Secret des Flamands. Robert Valey [2/4]. Monte-Carlo TMC

COURTS MÉTRAGES

- 20.40 Courts au 13. La Mule. Jean-Christophe Sauvaire. 13ème RUE

SÉRIES

- 19.25 Hill Street Blues. L'exécution O. Monte-Carlo TMC
 20.40 Buffy contre les vampires. Les liens du sang. Série Club
 20.55 Julie Lescaut. Beauté fatale. TF 1
 22.15 Mélissol. Lynchage. Un braquage de trop. TV 5
 23.45 Homicide. Frank a perdu la tête O. Série Club
 0.35 That 70's Show. La grande fête de Hyde O. Canal Jimmy
 0.55 Switch. Une affaire embrouillée. 13ème RUE

France 3

23.20 Docteur la mort Réalisé à partir d'une enquête de Tristan Mendès France, ce remarquable documentaire met en lumière le terrible « project coast » du gouvernement sud-africain, visant à la création d'armes biochimiques pour éliminer la population noire de l'apartheid. Quatre années d'investigations de la commission Vérité et Réconciliation établissent la culpabilité du docteur Basson. Un praticien qui exerce encore aujourd'hui...

JEUDI 31 MAI

FILMS

- 13.20 Le Plus Grand Cirque du monde ■■ Henry Hathaway (Esp. - EU, 1964, v.o., 135 min) O. Ciné Cinémas 3
 14.05 Les Ailes du désir ■■ Wim Wenders (France - Allemagne, 1987, 125 min) O. Ciné Cinémas 2
 15.10 Trop belle pour toi ■■ Bertrand Blier (France, 1989, 90 min) O. Ciné Cinémas 1
 16.20 Bronco Billy ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1979, 130 min). TCM
 16.50 L'Année de l'éveil ■■ Gérard Corbiau (France - Belgique, 1990, 125 min). Festival
 18.20 Un homme et une femme ■■ Claude Lelouch (France, 1966, 105 min) O. Ciné Cinémas 3
 18.45 Les Frissons de l'angoisse ■■ Dario Argento (Italie, 1975, 105 min) O. Ciné Cinémas 1
 20.46 La Scandaleuse de Berlin ■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1948, 114 min). Arte
 20.50 Polar ■■ Jacques Bral (France, 1984, 105 min). 13ème Rue
 21.00 La Grande Menace ■■ Jack Gold (Grande-Bretagne, 1978, 105 min). France 3
 21.00 La Machine à explorer le temps ■■ George Pal (Etats-Unis, 1960, 100 min) O. Cinétoile



21.00 La Nuit de San Lorenzo ■■ Vittorio Taviani et Paolo Taviani. Avec Margarita Lozano, Claudio Bigagli, Miriam Guidelli (Italie, 1981, 120 min) O. Histoire
 23.25 Les Tuniques écarlates ■■ Cecil B. DeMille (Etats-Unis, 1940, v.o., 125 min) O. Ciné Cinémas 1
 23.40 La vie est belle ■■ Roberto Benigni (Italie, 1998, 110 min) O. Ciné Cinémas 2
 0.05 Kissed ■■ Lynne Stopkewich (Canada, 1996, 80 min) O. Cinéfaz



21.00 La Nuit de San Lorenzo ■■ Vittorio Taviani et Paolo Taviani. Avec Margarita Lozano, Claudio Bigagli, Miriam Guidelli (Italie, 1981, 120 min) O. Histoire
 23.25 Les Tuniques écarlates ■■ Cecil B. DeMille (Etats-Unis, 1940, v.o., 125 min) O. Ciné Cinémas 1
 23.40 La vie est belle ■■ Roberto Benigni (Italie, 1998, 110 min) O. Ciné Cinémas 2
 0.05 Kissed ■■ Lynne Stopkewich (Canada, 1996, 80 min) O. Cinéfaz

France 3

23.20 Docteur la mort Réalisé à partir d'une enquête de Tristan Mendès France, ce remarquable documentaire met en lumière le terrible « project coast » du gouvernement sud-africain, visant à la création d'armes biochimiques pour éliminer la population noire de l'apartheid. Quatre années d'investigations de la commission Vérité et Réconciliation établissent la culpabilité du docteur Basson. Un praticien qui exerce encore aujourd'hui...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.20 Exklusif.
 19.00 Le Bigdil.
 19.50 Vivre com ça.
 19.55 et 0.33 Parce qu'il y aura toujours des hommes.
 20.00 Journal, Météo.
 20.55 Défense d'entrer.
 23.10 Le Droit de savoir. Christine Deviers-Joncour : ses grands et ses petits secrets O.
 FRANCE 2
 14.45 Tennis. Internationaux de France de Roland - Garros. En direct.
 19.50 Un garç, une fille.
 19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 Tania Borealis ou l'Etoile d'un été. Patrice Martineau.
 22.30 Ça se discute. Comment grandir sans l'amour de ses parents ?
 0.35 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.10 Tout le sport.
 20.15 Le Journal de Roland-Garros.
 20.30 Tous égaux.
 21.00 Ce qui fait débat. La politique autrement.
 22.55 Météo, Les Jours euros, Soir 3.
 23.30 Drôles de gammes.
 0.55 La Loi de Los Angeles. Plaidoyer pour un boxeur.

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.35
 18.00 Spy Groove O.
 18.30 Canal + classique. Gym O.
 18.40 Nulle part ailleurs cinéma.
 19.00 Nulle part ailleurs O.
 20.35 Le Journal du cinéma.
 21.00 Nuit South Park.
 21.05 South Park, plus long et pas coupé le film ■■ Film. Trey Parker O.
 22.20 South Park. Orgie de chat O.
 22.45 Combustion spontanée O.
 23.05 Capitaine Orgazmo ■■ Film. Trey Parker et Matt Stone O.
 0.35 South Park. Le bruit marron O.
 1.00 Korn et le mystère mystérieux des pirates fantômes O.
 1.20 Les scouts juifs O.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 14.45 Cœurs coupables. Téléfilm. Marcus Cole. [1/2].
 16.35 Les Dessous de Palm Beach.
 17.30 Sunset Beach.
 18.20 Exklusif.
 19.00 Le Bigdil.
 19.50 Vivre com ça.
 19.55 et 0.28 Parce qu'il y aura toujours des hommes.
 20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
 20.55 Julie Lescaut. Beauté fatale.
 22.40 De parfaits petits anges. Téléfilm. Timothy Bond O.
 0.30 Exklusif.
 FRANCE 2
 14.50 Tennis. Internationaux de France de Roland-Garros. En direct.
 19.50 Un garç, une fille.
 19.55 Les Jours euros.
 20.00 Journal, Météo, Point route.
 20.55 Envoyé spécial.
 Le ciel nous tombe-t-il sur la tête ? Passeurs d'ombres : les filières. P-s : la France qui rave.
 23.05 Ronde de nuit. Film. Jean-Claude Missiaen O.
 0.40 Journal, Météo.
 1.00 CD' aujourd'hui. Samaha.
 FRANCE 3
 13.10 Tennis. Internationaux de Roland-Garros de France. En direct.
 14.55 et 18.45 Les Jours euros.
 15.00 Questions au gouvernement.
 16.00 Keno.
 16.05 Tiercé. En direct à Auteuil.
 16.15 Chroniques d'ici.
 16.45 MNK.
 17.35 A toi l'actu@.
 17.50 C'est pas sorcier.
 18.15 Un livre, un jour.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.10 Tout le sport.
 20.15 Le Journal de Roland-Garros.
 20.30 Tous égaux.
 21.00 La Grande Menace ■■ Film. Jack Gold.
 22.45 Météo, Soir 3.
 23.20 Passé sous silence. Docteur la mort.
 0.10 Texto. Le grand déballeage : vie publique, vie privée.

FRANCE 2

- 14.50 Tennis. Internationaux de France de Roland-Garros. En direct.
 19.50 Un garç, une fille.
 19.55 Les Jours euros.
 20.00 Journal, Météo, Point route.
 20.55 Envoyé spécial.
 Le ciel nous tombe-t-il sur la tête ? Passeurs d'ombres : les filières. P-s : la France qui rave.
 23.05 Ronde de nuit. Film. Jean-Claude Missiaen O.
 0.40 Journal, Météo.
 1.00 CD' aujourd'hui. Samaha.
 FRANCE 3
 13.10 Tennis. Internationaux de Roland-Garros de France. En direct.
 14.55 et 18.45 Les Jours euros.
 15.00 Questions au gouvernement.
 16.00 Keno.
 16.05 Tiercé. En direct à Auteuil.
 16.15 Chroniques d'ici.
 16.45 MNK.
 17.35 A toi l'actu@.
 17.50 C'est pas sorcier.
 18.15 Un livre, un jour.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.10 Tout le sport.
 20.15 Le Journal de Roland-Garros.
 20.30 Tous égaux.
 21.00 La Grande Menace ■■ Film. Jack Gold.
 22.45 Météo, Soir 3.
 23.20 Passé sous silence. Docteur la mort.
 0.10 Texto. Le grand déballeage : vie publique, vie privée.

FRANCE 3

- 14.50 Tennis. Internationaux de France de Roland-Garros. En direct.
 19.50 Un garç, une fille.
 19.55 Les Jours euros.
 20.00 Journal, Météo, Point route.
 20.55 Envoyé spécial.
 Le ciel nous tombe-t-il sur la tête ? Passeurs d'ombres : les filières. P-s : la France qui rave.
 23.05 Ronde de nuit. Film. Jean-Claude Missiaen O.
 0.40 Journal, Météo.
 1.00 CD' aujourd'hui. Samaha.
 FRANCE 3
 13.10 Tennis. Internationaux de Roland-Garros de France. En direct.
 14.55 et 18.45 Les Jours euros.
 15.00 Questions au gouvernement.
 16.00 Keno.
 16.05 Tiercé. En direct à Auteuil.
 16.15 Chroniques d'ici.
 16.45 MNK.
 17.35 A toi l'actu@.
 17.50 C'est pas sorcier.
 18.15 Un livre, un jour.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.10 Tout le sport.
 20.15 Le Journal de Roland-Garros.
 20.30 Tous égaux.
 21.00 La Grande Menace ■■ Film. Jack Gold.
 22.45 Météo, Soir 3.
 23.20 Passé sous silence. Docteur la mort.
 0.10 Texto. Le grand déballeage : vie publique, vie privée.

CANAL +

- 14.05 Jakob le menteur. Film. Peter Kassovitz O.
 16.00 Canal + classique O.
 16.10 Six-Pack. Film. Alain Berberian O.
 ► En clair jusqu'à 19.00
 18.00 Dilbert O.
 18.30 Canal + classique. Théâtre de rue O.
 18.40 Nulle part ailleurs. Cinéma 19

Interdits de confort

par Pierre Georges

AH, ENFIN des interdits ! Interdit de raver sans permis, nuitamment et bruyamment, dans les champs de betteraves ! Interdit moral de lofter en rond dans l'abominable pénitencier de la Plaine-Saint-Denis ! Interdit, peut-être, d'acheter, et donc de fumer des cigarettes, avant l'âge de seize ans, sorte de majorité tabagique. Interdit, toujours et encore, sur le cannabis.

L'époque se peuple de gardes jeunesses, comme de gardes champêtres, sifflet à la bouche, lois et règlements à la main dans le vaniteux espoir et le confort moral de la responsabilité accomplie : ces phénomènes nous dépassent, interdisons-les ! Cette jeunesse nous débordent et nous dérange, encadrons-la ! Que morale, à défaut de force, reste à la loi.

Mais sont-ils devenus fous ces aspirants législateurs qui n'ont trouvé d'autre méthode et d'autres moyens pour protéger la jeunesse d'elle-même que de brandir l'arme vaine et totalement boomerang de l'interdit ? Sont-ils à ce point oublieux de leur propre adolescence qu'ils feignent d'ignorer l'appétence de la jeunesse pour le défendu des adultes ?

Arrivé ici, tâchons d'être clair et précis pour ne pas encourir le reproche assez routinier d'un laxisme conformiste. Ou pour ne pas sembler saisi d'une sorte de hoquet gâteux, façon soixante-huitarde attardé et le fameux « interdit d'interdire. » Tel n'est ni l'envie, ni le propos. Les raves, ces grandes fêtes bruyantes et, dit-on, hallucinées sous la lune, nous ne savons pas trop ce que c'est. Du moins autrement que par ouï-dire. Car d'évidence il y a un âge pour cela et nous avons ici dépassé largement la

date de péremption. Mais nous imaginons très bien ce que cela peut être, une sorte de grand bal-thazar sauvage, libre, terrifiant de décibels, de danse, de cette douce folie d'être jeune et libre de l'être. Et nous imaginons tout aussi bien qu'en ces fêtes, certains qui ne perdent ni le nord, ni la rave, se chargent d'assurer l'intendance hallucinatoire.

Le loft-storysm, nous savons ce que c'est. Une expérimentation marchande sur rats de télévision. Devant l'écran comme devant la caméra. Le tabac, cette drogue, nous n'ignorons rien de ses méfaits, pour cotiser à cette entreprise de mort. Et le cannabis, nous sûmes en rangs serrés, jadis et déjà.

Donc pas de malentendu. Anciens ou nouveaux, les fléaux, à des degrés fort divers, et le tabac d'abord en maillot jaune de la course au cimetière, reste des fléaux. Les abus restent abus. Et ils font des ravages. Mais pas seulement eux, car sinon il faudrait aussi interdire l'alcool, la voiture, le vélo sans casque, et ces mille consommations et activités mettant en péril une jeunesse dangereusement jeune.

Le propos n'est donc pas de nier les risques et dangers. Mais de contester totalement la tentation du tout-répressif, législatif ou réglementaire, comme vaine illusoire et finalement contre-productive. Encadrer les raves, les autoriser aux heures d'ouverture, c'est, pardonnez l'expression, vouloir péter contre le tonnerre. Autre chose, et bien plus compliqué, reste le dur et permanent devoir pédagogique des parents et d'une société pour expliquer aux jeunes ce qui les menace vraiment.

Une femme de 62 ans accouche d'un garçon à Fréjus

UNE FEMME de soixante-deux ans a donné naissance, lundi 14 mai à Fréjus (Var), à un garçon de 3 kilos. « *L'enfant et la mère se portent bien. Ils sont sortis après un séjour postnatal de dix jours. L'accueil de cette femme s'est fait comme pour les autres* », explique Philippe Lavernhe, directeur de la clinique des Lauriers à Fréjus (Var) où l'accouchement a été pratiqué. Un gynécologue-obstétricien, qui « *travaille régulièrement* » dans cette clinique et qui connaît depuis plusieurs années la sexagénaire, l'a suivie pendant sa grossesse et l'a accouchée. « *Cette naissance pose des problèmes de fond, mais ce n'est pas à moi de juger* », estime M. Lavernhe.

Les services de l'état civil de la mairie de Fréjus, où la naissance a été déclarée, ont alerté le parquet de Draguignan pour qu'une « *vérification d'environnement familial* » soit effectuée. Cette femme de nationalité française aurait eu recours au don d'ovocytes et à la fécondation in vitro aux Etats-Unis avant de revenir en France pour sa grossesse et son accouchement. En France, la loi interdit de

pratiquer la procréation médicalement assistée sur une femme ménopausée, cette technique étant réservée aux couples en âge d'avoir des enfants.

QUESTIONS ÉTHIQUES

Les « *mères-grands-mères* » les plus connues sont deux Italiennes de soixante-trois et soixante-deux ans qui avaient accouché en 1992 et 1994 après une implantation d'ovule réalisée par le docteur Severino Antinori. Ce « *gynécologue des records* » avait alors défrayé la chronique et relancé les questions éthiques soulevées par ces grossesses si tardives. L'ordre des médecins italien avait, en 1995, condamné ce « *Far West des éprouvettes* », comme l'avait titré la presse italienne.

Dans un rapport publié en 1994, le professeur britannique Robert Edwards, pionnier de la fécondation in vitro, révélait que près de deux cents grossesses post-ménopausées avaient déjà été obtenues dans quatre cliniques en Europe.

S. Bl.

EDF entendue par les autorités boursières italiennes

EDF, qui a acquis 20 % du capital du groupe italien Montedison (Le Monde du 25 mai), a été auditionnée par la Consob (le gendarme de la Bourse italienne), mardi 29 mai, tout comme les autres principaux actionnaires, le financier romain Zaleski et la banque Mediobanca. La Consob veut vérifier qu'aucun pacte ne lie les actionnaires. La loi italienne oblige un actionnaire ou un groupe d'actionnaires qui franchit le seuil de 30 % du capital d'une entreprise à lancer une OPA sur la totalité du capital. Par ailleurs, à Paris, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, a affirmé avoir « *demandé à EDF de s'en tenir à une participation de 20 %* ». Quant à Mario Monti, commissaire européen à la concurrence qui a été reçu par Lionel Jospin, il a estimé que « *20 % ce n'est pas une prise de contrôle* ».

Les services de la Commission européenne ont commencé, lundi, l'examen du décret italien, pris jeudi 24 mai pour limiter à 2 % les droits de vote d'EDF dans Montedison. La Commission veut vérifier si ce décret est conforme aux traités européens.

Le tribunal de Paris devait rendre son jugement mercredi après-midi dans l'affaire Dumas

Deux ans de prison ferme ont été requis contre l'ancien ministre

LA ONZIÈME chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Sophie Portier, devait rendre son jugement, mercredi 30 mai à 13 h 30, dans le procès de l'affaire Dumas. Le substitut du procureur de la République, Jean-Pierre Champrenault, avait requis, le 19 mars, deux ans de prison ferme et une amende de 2,5 millions de francs contre Roland Dumas, poursuivi pour « *complicité et recel d'abus de biens sociaux* » pour avoir bénéficié des largesses accordées par le groupe Elf-Aquitaine à Christine Deviers-Joncour, également poursuivie. Contre l'ancien PDG d'Elf-Aquitaine, Loïk Le Floch-Prigent et son ancien bras droit, Alfred Sirven, qui comparaissent pour « *abus de biens sociaux* », le représentant du ministère public a demandé cinq ans d'emprisonnement et 2,5 millions de francs d'amende – soit le maximum prévu par la loi.

Le procès, qui s'était ouvert le 22 janvier en marge des autres volets de l'affaire Elf, toujours à l'instruction, devait éclaircir les circonstances dans lesquelles Christine Deviers-Joncour, poursuivie

pour « *recel d'abus de biens sociaux* », avait été embauchée, de 1989 à 1993, par le groupe pétrolier – un emploi supposé fictif par l'accusation. L'audience s'est également penchée sur les conditions dans lesquelles M^{me} Deviers-Joncour avait perçu, entre 1991 et 1992, deux importantes commissions de 14 millions et 45 millions de francs versées sur ses comptes suisses. Selon elle, la première avait servi à financer l'achat de son somptueux appartement parisien de la rue de Lille, payé 17 millions de francs.

De son côté, l'ancien président du Conseil constitutionnel et ancien ministre des affaires étrangères, Roland Dumas, a catégoriquement nié, pendant l'audience, être intervenu dans l'embauche de M^{me} Deviers-Joncour et avoir sciemment bénéficié, par ricochet, d'avantages pénalement répréhensibles. Egalement interrogé sur les importants dépôts d'espèces (environ une dizaine de millions de francs entre 1989 et 1997) découverts sur son compte bancaire et ceux de ses proches, M. Dumas avait perdu son sang-froid en lançant des menaces

au représentant du parquet. Après une suspension d'audience, il avait présenté ses excuses (Le Monde du 2 février).

« DEVOIR MORAL »

L'audience, qui s'était ouverte en l'absence d'Alfred Sirven, en fuite à l'étranger, avait connu un coup de théâtre avec l'arrestation de l'ancien directeur des « *affaires générales* » d'Elf, le 2 février aux Philippines, et son retour en France, le 6 février. La réouverture du procès après une suspension d'un mois, accordée au prévenu pour organiser sa défense, n'avait cependant pas permis d'éclairer le rôle de l'ancienne éminence grise de Loïk Le Floch-Prigent, présenté comme le grand ordonnateur de l'affaire par l'ensemble des prévenus. Lors de la reprise de l'audience, le 12 mars, Alfred Sirven avait refusé de s'exprimer, conditionnant la levée de son mutisme à l'examen préalable de l'affaire des frégates, vendues en 1991 par la France à Taïwan, actuellement à l'instruction.

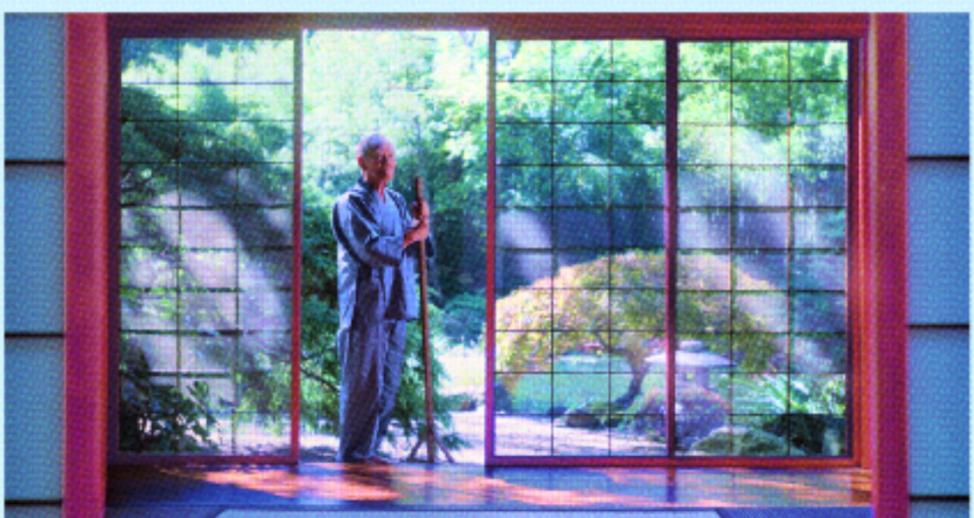
Dans ses réquisitions, le substitut Jean-Pierre Champrenault a sévère-

ment critiqué M. Dumas qu'il a accusé d'avoir « *renoncé au devoir moral qu'imposait sa fonction* ». Outre une peine de deux ans ferme et une amende de 2,5 millions de francs, le représentant du parquet a demandé au tribunal de prononcer contre l'ancien ministre cinq ans d'interdiction de droits civiques, civils et de famille, et l'interdiction d'exercer toute fonction publique. Le magistrat a également réclamé cinq ans d'emprisonnement contre MM. Le Floch-Prigent et Sirven, et trois ans de prison ferme et 2,5 millions d'amende contre l'homme d'affaires Gilbert Miara. Contre M^{me} Deviers-Joncour, il a requis trois ans de prison dont un avec sursis, assorti d'une amende de 1 million de francs. Enfin, il a demandé neuf mois de prison avec sursis contre Jean-Claude Vauchez, administrateur délégué de la filiale suisse d'Elf, et s'en est remis à « *l'appréciation du tribunal* » pour André Tarallo, directeur des filiales africaines.

Cécile Prieur

► www.lemonde.fr/elf

2000 ANS D'ATTENTIONS POUR ATTEINDRE LA PLÉNITUDE ET LA SÉRÉNITÉ



A côté des jardins spectaculaires s'étendant à perte de vue, il en existe d'autres, tout aussi beaux, guère plus grands qu'une table. Mais tous, quelle que soit leur taille, tirent parti des éléments naturels pour créer un environnement qui inspire au visiteur un sentiment absolu de tranquillité et de bien-être.

Atteindre la sérénité est affaire de temps. C'est cette philosophie des jardiniers japonais que nous avons appliquée à notre compagnie, ANA : souci du détail, goût du raffinement, sens de l'harmonie.

Pour nous aussi, la qualité du service est une forme d'art. Alors succombez aux charmes de notre hospitalité.

Sur nos lignes, vous apprécierez la délicatesse des plats japonais et européens, mariant harmonieusement le plaisir des yeux à celui du palais.

En première classe, vous pourrez vous mettre à l'aise dans notre Fullflat Seat, qui, plus qu'un simple fauteuil, est un véritable lit ! Et en classe affaires (Club ANA), vous pourrez jouir de notre Super Relax Seat – inclinaison généreuse à 139° et espacement de 1,27m.



Mais nous n'oublions pas que la rapidité est un élément essentiel. Ainsi, tous nos vols entre Paris et Tokyo sont directs et nos passagers en classes première et affaires bénéficient en outre d'un service porte à porte* – limousine à Paris, transfert à Tokyo et nuit d'hôtel à l'arrivée au Japon.

Enfin, nous sommes membre de Star Alliance, le premier regroupement de compagnies aériennes au monde. Ainsi, vous pouvez déjà bénéficier de nombreux avantages et notamment utiliser ou accumuler du mileage sur nos 14 partenaires.

Alors, si vous êtes en quête de plénitude et de sérénité, venez rejoindre les quelque 40 millions de passagers d'ANA, qui est la plus grande compagnie au Japon et en Asie** et à laquelle a été décernée cinq étoiles***.

ANA 114 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris. Tél: 01 53 83 52 52. N° Vert de province: 0 800 05 37 35. www.ana.fr ou votre agence de voyages.

ANA

MEMBRE DE STAR ALLIANCE

*soumis à conditions. **document par nombre de passagers transportés en 2000 (compagnies aériennes membres d'ATA). ***source : Sky-Flight Research Services (SRS) pour l'année 2000.